

**La représentation des violences à caractère sexuel dans les discours médiatiques
canadiens lorsque commises par des athlètes
masculins : une analyse féministe critique du discours**

Kim Dubé

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de service
social en vue de l'obtention du grade de doctorat

École de service social
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Kim Dubé, Ottawa, Canada, 2022

RÉSUMÉ

Cette recherche explore la manière dont les discours médiatiques représentent les violences à caractère sexuel contre les femmes lorsqu'elles sont commises par des athlètes masculins, et comment les structures de pouvoir sont maintenues (ou non). En utilisant un cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité et une méthodologie d'analyse féministe critique du discours, cette recherche examine à qui, et comment, les discours médiatiques attribuent la responsabilité des violences à caractère sexuel commises par les athlètes masculins. Elle vise également à comprendre le rôle que jouent les positions sociales des athlètes (agresseurs) et des survivantes dans la représentation des violences à caractère sexuel dans les médias. De plus, à travers l'analyse de 273 articles de journaux provenant de 6 grands journaux canadiens, cette recherche explore la relation entre les discours médiatiques, les mythes de la violence sexuelle et la culture du viol dans les articles traitant des violences à caractère sexuel commises par des athlètes masculins. Enfin, ayant recueilli des données sur deux périodes différentes, l'une avant le mouvement #MeToo (2014-2016) et l'autre après (2018-2019), cette étude propose une comparaison de la représentation des violences à caractère sexuel dans les discours médiatiques avant et après le mouvement #MeToo, afin d'analyser si le mouvement a eu un impact sur les manières de rendre compte des violences à caractère sexuel commises par les athlètes masculins. D'une part, les résultats indiquent que les survivantes sont rarement évoquées dans les médias et, si elles le sont, c'est pour remettre en question leur niveau de responsabilité vis-à-vis de l'acte de violence à caractère sexuel ou pour contester leur crédibilité. D'autre part, les médias se concentrent largement sur l'agresseur en louant ses prouesses sportives, en rappelant son statut de célébrité et en évoquant les conséquences des accusations sur sa carrière et son entourage. Aucune différence significative n'a été constatée entre l'avant et l'après-#MeToo sur la manière dont les médias rendent compte des violences à caractère sexuel commises par des athlètes masculins. L'objectif principal de cette recherche est de servir d'outil aux médias afin qu'ils soient davantage axés sur les survivantes lorsqu'ils traitent des violences à caractère sexuel commises par des athlètes masculins.

MOTS CLÉS : Violence à caractère sexuel, culture du viol, discours médiatiques, sport, analyse féministe critique du discours, féminisme intersectionnel.

ABSTRACT

This research explores how media discourses represent sexual violence against women when committed by male athletes and how power structures are maintained (or not). Using an feminist theoretical framework inspired by intersectionality and a critical discourse analysis methodology, this research examines to whom and how media discourses attribute responsibility for sexual violence committed by male athletes. It also aims to understand the role that the social position of the athlete (abuser) and the survivor play in the representation of sexual violence in the media. Furthermore, through an analysis of 273 newspaper articles taken from six major Canadian newspapers, this research explores the relationship between media discourses, sexual violence myths, and rape culture in newspaper articles reporting on sexual violence committed by male athletes. Lastly, having gathered data from two different periods, one before the #MeToo movement (2014-2016) and one after (2018-2019), this study offers a comparison of the representation of sexual violence in media discourses before and after the #MeToo movement in order to analyze whether the movement had an impact on ways of reporting on sexual violence committed by male athletes. On the one hand, results indicate that survivors are seldom spoken about in the media and if they are, it is to question their level of responsibility toward the act of sexual violence or to challenge their credibility. On the other hand, the media focuses largely on the abuser by praising their athletic prowess, reminding the readership of their celebrity status and discussing the consequences of the accusations on their career. No significant differences were found between the periods before and after #MeToo regarding the way media reports on sexual violence committed by male athletes. The main purpose of this research is to serve as a tool for the media to become more survivor-focused when reporting on sexual violence committed by male athletes.

KEY WORDS: Sexual violence, Rape culture, Sports, Media Discourses, Feminist Critical Discourse Analysis, Intersectional feminism.

Table des matières

RÉSUMÉ	ii
ABSTRACT	iii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE	viii
REMERCIEMENTS.....	ix
CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2 PROBLÉMATIQUE	7
2.1 DÉFINIR DES CONCEPTS.....	8
2.1.1 L’oppression patriarcale	8
2.1.2 Les violences à caractère sexuel (VACS)	10
2.1.3 La culture du viol	12
2.2 PORTRAIT DES VACS AU CANADA	14
2.3 SURVOL DE LA REPRÉSENTATION DES VACS, DES SURVIVANTES ET DES AGRESSEURS DANS L’HISTOIRE CANADIENNE	18
2.3.1 Le corps des femmes est la propriété des hommes	19
2.3.2 La psychologisation des VACS : l’agresseur comme déviant sexuel	21
2.3.3 Du privé au social : les féministes redéfinissent les VACS	22
2.4 LE MAINTIEN DE LA CULTURE DU VIOL DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE	24
2.4.1 Le maintien de la culture du viol à l’aide des mythes sur les VACS	24
2.4.2 Le maintien de la culture du viol dans les espaces genrés	28
2.4.3 Le maintien de la culture du viol dans les sports.....	31
2.4.4 Le maintien de la culture du viol dans les médias	34
2.5 CONTEXTE MÉDIATIQUE ET VACS.....	38
2.5.1 L’influence de l’affaire Jian Ghomeshi au Canada	38
2.5.2 Importance de #MeToo.....	40
2.5.2.1 L’influence de #MeToo sur la couverture médiatique des VACS	42
2.5.3 Le monde du sport et #MeToo	44
2.6 QUESTION DE RECHERCHE ET OBJECTIFS DE LA THÈSE	46
2.7 PERTINENCE DE L’ÉTUDE	47
2.7.1 Pertinence sociale	47
2.7.2 Pertinence scientifique	48
CHAPITRE 3 CADRE THÉORIQUE	50
3.1 POSITIONNEMENT DE LA CHERCHEUSE	50
3.2 POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE	52
3.3 LE FÉMINISME INTERSECTIONNEL	54
3.3.1 Mobilisations politiques et justice sociale	56

3.3.2	L'intersectionnalité à l'université	58
3.3.3	La praxis critique de l'intersectionnalité.....	59
3.4	GRANDS DÉBATS ET CRITIQUES	61
3.4.1	Résistances des Canadiennes francophones	61
3.4.2	Blanchiment et dépolitisation de l'intersectionnalité	63
3.4.3	Ambiguïté et fractionnement	65
3.5	LA MATRICE DE DOMINATION.....	67
3.5.1	Domaine du pouvoir structurel	68
3.5.2	Domaine du pouvoir disciplinaire.....	68
3.5.3	Domaine du pouvoir hégémonique.....	69
3.5.4	Domaine du pouvoir interpersonnel	71
CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE		72
4.1	LES ANALYSES CRITIQUES DU DISCOURS	72
4.1.1	L'analyse critique du discours.....	72
4.1.2	L'analyse féministe critique du discours (AFCD).....	74
4.2	COLLECTE DE DONNÉES ET ÉCHANTILLON	75
4.2.1	Choix de l'échantillon	75
4.2.2	Profil de l'échantillon.....	76
4.2.3	Collecte des données.....	77
4.3	RÉFLEXIVITÉ ET POSITION SOCIALE.....	80
4.4	ANALYSE DES DONNÉES	81
4.4.1	Analyse verticale des données	81
4.4.2	Analyse comparative des données	83
4.5	LIMITES DE L'ÉTUDE	84
CHAPITRE 5 RÉSULTATS		86
5.1	REPRÉSENTATION DES SURVIVANTES ET DES AGRESSEURS DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES	87
5.1.1	Représentations des survivantes.....	88
5.1.1.1	Parler des survivantes.....	89
5.1.1.2	Souligner l'âge et l'occupation.....	91
5.1.2	Représentations des agresseurs.....	94
5.1.2.1	Salaires et contrats.....	97
5.1.2.2	Réputation sociale	100
5.2	LES MYTHES SUR LES VACS ET LA CULTURE DU VIOL DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES	104
5.2.1	Avant l'acte de VACS	105
5.2.2	Les actes de VACS.....	106

5.2.3	Les réactions à l'acte de VACS	108
5.2.3.1	Cacher	109
5.2.3.2	Dévier	111
5.2.3.3	Minimiser	114
5.2.3.4	Nier	119
5.2.4.	Les retombées à la suite de l'acte de VACS	122
5.2.4.1	Accusations et enquête : légales ou non.....	123
5.2.4.2	Résultats de l'enquête ou du procès.....	126
5.3	LES CONSÉQUENCES DES VACS ÉVOQUÉES DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES	127
5.3.1	Pour les survivantes.....	127
5.3.2	Pour les agresseurs.....	128
5.3.2.1	Sur la carrière.....	129
5.3.2.2	Sur les commandites.....	130
5.3.2.3	Sur la réputation	131
5.3.3	Pour l'entourage.....	132
	CHAPITRE 6 DISCUSSION.....	135
6.1	LES STRUCTURES DU POUVOIR DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES SUR LES VACS	136
6.1.1	L'histoire et le pouvoir des mots	136
6.1.2	La matrice de domination et le pouvoir des mots.....	138
6.1.3	Les injustices épistémiques et le pouvoir des mots.....	140
6.2	L'IMPORTANCE DE LA RÉPUTATION.....	143
6.2.1	L'athlète célèbre qui se permet tout	144
6.2.2	Lien de familiarité et distraction.....	147
6.3	LE RÔLE DES MYTHES DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES SUR LES VACS	149
6.3.1	Les stéréotypes attribués aux femmes qui accusent des athlètes de VACS	150
6.3.1.1	Faire la fête et consommer de l'alcool : mauvais pour les survivantes, mais bon pour les athlètes agresseurs.....	151
6.3.1.2	Tout mène aux fausses accusations.....	153
6.3.2	Est-ce un vrai viol ? La bonne ou la mauvaise victime	156
6.4	LA REPRODUCTION DE LA CULTURE DU VIOL DANS LES DISCOURS MÉDIATIQUES SUR LES VACS ET DES RECOMMANDATIONS POUR Y REMÉDIER	158
6.4.1	L'influence #MeToo.....	159
6.4.2	Reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques.....	161
6.4.3	Recommandations aux médias.....	162
	CONCLUSION	168
	BIBLIOGRAPHIE	172
	ANNEXE 1 – LISTE DES ARTICLES DE JOURNAUX	188
	ANNEXE 2 – LISTE DES CAS PAR PÉRIODES D'ANALYSE	208

ANNEXE 3 – ARBORESCENCE DES THÈMES D’ANALYSE SUR NVIVO.....	211
ANNEXE 4 – RESSOURCES POUR SURVIVANTES DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL	215

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

Tableau 1. Descriptions des journaux composant l'échantillon de recherche.....	76
Tableau 2. Mots clés utilisés pour la collecte de données	78
Tableau 3. Recherche par cas précis	78
Tableau 4. Portrait complet de la collecte de données.....	79
Tableau 5. Regroupements thématiques pour codification des données.....	82
Tableau 6. La façon dont on parle des actes de VACS dans les discours médiatiques	107
Tableau 7. Stéréotypes attribués aux femmes qui accusent des athlètes de VACS (Waterhouse-Watson, 2013)	150
Figure 1. Matrice de domination de Patricia Hill Collins (Collins, 2000; Collins et Bilge, 2020)	138

REMERCIEMENTS

Si vous lisez ces lignes, c'est parce que j'ai finalement réussi à accoucher de cette thèse de doctorat qui m'a donné du fil à retordre, mais qui est une de mes plus grandes réussites. Cela dit, bien que le processus ait été parsemé d'obstacles et n'ait été en rien linéaire, je ne le changerais pour rien au monde ! J'ai non seulement fait plusieurs apprentissages qui me serviront tout au long de ma carrière, mais j'ai également rencontré des personnes formidables.

J'aimerais tout d'abord dédier ma thèse aux **personnes survivantes de violences à caractère sexuel** partout dans le monde. Ce qui nous est arrivé n'est pas de notre faute, c'est le produit de structures sociétales complexes qui tolèrent, acceptent et encouragent les violences à caractère sexuel, et qui tentent de nous faire taire. Pour les personnes survivantes qui ont osé dénoncer, bravo pour votre force et votre courage, ce n'est pas facile. Pour celles qui hésitent encore à dénoncer ou qui ne veulent tout simplement pas le faire, ce choix est le vôtre et je suis avec vous de tout cœur.

Merci à ma directrice de thèse, **Marjorie Silverman**, qui a accepté de se joindre à ce projet tard dans mon parcours. C'est grâce à toi si je vois finalement la fin de cette si grande aventure. Ton savoir extraordinaire, ta supervision bienveillante et rigoureuse ainsi que ton empathie et ta capacité de « me gérer » dans mes moments de panique furent les ingrédients parfaits à la recette de ma réussite. Tu as également démontré beaucoup de patience à répéter « But why ? » afin de t'assurer que cette thèse ait un fil conducteur sensé. Encore une fois, un GROS MERCI.

Je tiens également à remercier **Jennifer Fraser**, membre du comité de thèse, pour l'examen synthèse et le projet de thèse, ainsi qu'**Alexandre Baril** qui s'est joint à ce comité de thèse en fin de parcours. Un merci particulier à Alexandre et Marjorie pour les super séminaires très utiles pour avancer dans notre carrière universitaire et pour votre compassion envers les personnes étudiantes que vous accompagnez.

Un merci spécial du fond de mon cœur à **Catherine Flynn**, membre de mon comité de thèse qui est à mes côtés depuis le tout début ! C'est comme si j'avais commencé il y a 50 ans et que tu ne m'as jamais abandonnée. Tu as toujours cru en moi en étant là pour répondre à mes messages de panique, lorsque j'avais besoin de briser l'isolement du doctorat, pour jaser de mes nouvelles idées théoriques, pour me dire « Kim, finis ta thèse ! On pensera au « après » plus tard ! » et surtout pour me rassurer et m'encourager. Tu es vraiment une personne formidable que j'admire ! Tu es une des premières personnes à qui je demanderais de joindre mon groupe de révolution féministe !

Je souhaite remercier toutes les personnes de l'**École de service social** de l'Université d'Ottawa qui m'ont accompagnée depuis plusieurs années, au niveau de la maîtrise et des études doctorales. Merci d'avoir cru en moi et d'avoir contribué à mon succès. Je remercie également toutes les personnes du **Département de travail social à l'Université du Québec en Outaouais** qui me font sentir comme une collègue depuis septembre 2019 et qui prennent le temps de m'envoyer des petits mots d'encouragement. Un merci particulier à **Isabelle Marchand** qui, depuis nos premiers échanges de courriels, m'encourage dans mes études doctorales et m'offre une panoplie d'opportunités afin de poursuivre ma carrière universitaire. Merci pour ton soutien et ton amitié !

À **mes ami.e.s** qui ont toujours été là pour moi, à travers les montagnes russes que sont les études supérieures, qui m'ont envoyé des encouragements avant mes échéances, qui ont démontré de la compréhension lorsque je devais annuler des engagements, qui m'ont relue et révisée et, tout simplement, qui ont été dans ma vie : MERCI ! Thank you to all my amazing friends for your support and all the love you sent me during my doctoral studies.

Merci à toute ma famille, surtout mes **parents, Colette et Alyre**, qui m'ont toujours encouragée à poursuivre mes études, autant lorsque papa m'aidait à pratiquer mes mots d'orthographe en première année que lorsque maman me poussait à rester à Ottawa lors des premières semaines de mon baccalauréat, et ce, même si elle était triste que je ne sois plus à la maison. Un énorme merci à **Luce et Gilles, mes beaux-parents**, qui m'ont soutenue de tellement de différentes façons, afin que je puisse aboutir au résultat final.

Finalement, merci à mon partenaire de vie et amoureux, **Alexandre Camiré**. Ton soutien inconditionnel se traduit en ma réussite ! Tu m'as non seulement relue, tu m'as également écoutée te parler pour ce qui semblait des conversations sans fin au sujet de ma thèse. Tu as encouragé ma passion, mais tu as également été là pour m'offrir de la motivation lors des moments (trop fréquents parfois) de doute. Merci d'être dans ma vie ! JE T'AIME ♥

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Les perceptions sociales, les études scientifiques et les lois au sujet des violences à caractère sexuel (VACS) ont énormément évolué au cours des 50 dernières années (Freeman, 2016 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). On peut penser entre autres aux changements suivants : « removal of spousal immunity for sexual assault [en 1982], the development of statutory limits on examining a complainant's past sexual history, [and] the redefinition of consent » (Randall, 2010, p. 399) pour n'en nommer que quelques-uns. D'ailleurs, au moment où j'écris ces lignes, je viens de recevoir une notification de Radio-Canada qui indique que la Cour suprême du Canada a statué que les relations sexuelles sans préservatif nécessitent une différente forme de consentement de celui des relations sexuelles avec préservatif (Raycraft, 2022). Cette décision arrive après plusieurs années de militantisme et de recherche (Ahmad *et al.*, 2020 ; Ebrahim, 2019 ; Tarzia *et al.*, 2020) dénonçant le « stealthing¹ » comme un acte de VACS, étant donné l'absence de consentement. Malgré cet avancement, il existe encore plusieurs problématiques en ce qui a trait à la protection des survivantes de VACS. Par exemple, la professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM, Rachel Chagnon, est d'avis que les lois canadiennes sur le travail du sexe ne protègent toujours pas adéquatement les travailleuses du sexe contre des VACS (Service d'aide légale pour victimes d'abus sexuels [SALVAS], 2021), et ce, même après la décriminalisation du travail du sexe en 2013 (Canada [AG] c. Bedford, 2013 SCC 72). Dans un épisode d'*Enquête* diffusé en 2015, des femmes autochtones de la région de Val-d'Or dénonçaient les agressions physiques et

¹ « The practice of a man nonconsensually and covertly removing a condom, after his partner explicitly expressed that intercourse is subject only to use of a condom » (Ebrahim, 2019, p. 1)

sexuelles dont elles avaient été victimes aux mains des policiers de la SQ (Dupuis, 2015). De plus, en mai 2022, la Cour suprême du Canada a validé la défense de l'intoxication extrême menant à l'automatisme à la suite du jugement *R. c. Brown*. Poursuite dans laquelle l'accusé, sous l'effet de l'alcool et de « champignons magiques », serait entré par effraction dans la maison d'une femme et l'aurait violemment attaquée (*R. c. Brown*, 2022 CSC 18). Ce jugement de la Cour suprême a soulevé d'énormes préoccupations parmi les groupes féministes et militants pour les droits des survivantes : l'intoxication extrême, qui porte à l'automatisme, deviendrait-elle un moyen de défense dans les cas de VACS ? Heureusement, le Parlement a réagi très rapidement et un projet de loi a été déposé à la fin juin 2022 pour modifier le Code criminel afin de faire :

en sorte que les personnes qui consomment volontairement des substances intoxicantes en faisant preuve de négligence criminelle, qui deviennent extrêmement intoxiquées, qui perdent la maîtrise de leurs actes et qui causent du tort à autrui seront tenues criminellement responsables de leurs actes. (Justice Canada, 2022)

En outre, au moment d'écrire ces lignes, la controverse continue au sein de Hockey Canada. En mai 2022, après un reportage de la chaîne TSN, on apprenait qu'une femme, en état d'ébriété, avait subi de multiples formes de VACS aux mains de huit membres de l'équipe de hockey junior qui avait participé au championnat du monde de 2018. Nous avons également appris que Hockey Canada a acheté le silence de la survivante et que les joueurs auraient même menacé la jeune femme de ne pas faire de plainte à la police (H. Lee, 2022). Depuis, Hockey Canada a été critiqué par les médias nationaux et par les membres du Parlement du Canada. Plusieurs ont souligné qu'il faut se pencher sur la culture toxique dans les sports qui mène non seulement les joueurs à croire qu'il est acceptable de commettre des VACS, mais qui permet aussi à une organisation comme Hockey Canada de cacher ce genre de situation

(A. Burke, 2022 ; H. Lee, 2022). D'ailleurs, dans la foulée de cette histoire, d'autres accusations ont fait surface ; cette fois, contre six joueurs de l'équipe nationale junior de hockey de 2003. Ces derniers se seraient même filmés en train d'agresser sexuellement une femme inconsciente et allongée face contre une table de billard (A. Burke, 2022).

Bien que le sujet des VACS dans les sports ne soit pas nouveau, cette histoire avec Hockey Canada arrive à un moment où la société canadienne semble prête à discuter de la culture toxique dans les sports, culture qui tolère, encourage et ferme les yeux sur les VACS commis par des athlètes. Ici, je fais la distinction entre une VACS commise par un athlète et des athlètes survivantes de VACS au sein de leur sport. D'ailleurs, à ce sujet, on peut penser aux témoignages de plusieurs gymnastes au Canada et aux États-Unis qui ont été agressées sexuellement par des médecins sportifs ou des entraîneurs (Ewing, 2022 ; Freeman, 2018). On peut également mentionner la situation de Ski Alpin Canada, avec l'entraîneur agresseur Bertrand Charest qui a commis plusieurs VACS auprès d'athlètes mineures (Pineda, 2018) ou même celle de Sheldon Kennedy, joueur de hockey professionnel maintenant retraité qui milite pour les droits des personnes survivantes de VACS, qui a dénoncé les agressions sexuelles commises à son endroit par l'entraîneur Graham James (Kennedy et Grainger, 2011). En outre, plusieurs recherches ont abordé les VACS subies par des athlètes soit aux mains d'entraîneurs (Brackenridge, 1997 ; Parent et Fortier, 2018 ; Parent *et al.*, 2016 ; Robinson, 1998) soit par d'autres athlètes à travers les pratiques dites d'initiation (« hazing ») (Allan *et al.*, 2019 ; Fogel et Quinlan, 2021 ; Johnson *et al.*, 2018).

Même si je juge intéressant le sujet des athlètes qui subissent des VACS dans leur milieu sportif, j'ai choisi de me concentrer sur les VACS commises par des athlètes masculins à

l'égard des femmes². L'idée de ce projet de recherche m'est venue lorsque j'occupais un poste à la coordination d'une campagne provinciale de sensibilisation sur les VACS où je devais effectuer une revue médiatique hebdomadaire. Simultanément, on retrouvait dans les médias plusieurs cas de violences faites aux femmes par des athlètes professionnels (Ray Rice, Patrick Kane, etc.), un sujet qui a longtemps été absent de l'actualité. C'est dans cette optique que j'ai choisi d'effectuer cette recherche doctorale sur le sujet de la représentation dans les actualités canadiennes des VACS commises par des athlètes masculins, tout en adoptant une posture féministe inspirée de l'intersectionnalité et en utilisant une analyse féministe critique du discours (AFCD).

Dans cette thèse, j'ai l'intention de démontrer comment les médias d'actualité canadiens, francophones et anglophones, informent leur lectorat sur les VACS commises par un athlète. Pour ce faire, la question de recherche qui guide cette étude est : **Que nous révèlent les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes au sujet des relations de pouvoir fondées sur le genre dans notre société ?** En outre, l'objectif principal est de comprendre la façon dont les discours médiatiques représentent les VACS lorsqu'elles sont commises par des athlètes masculins et comment les structures de pouvoir sont maintenues (ou non). Cet objectif principal est accompagné des objectifs spécifiques suivants : 1) examiner à qui et de quelle manière la responsabilité pour les VACS commises par des athlètes masculins est attribuée dans les discours médiatiques ; 2) étudier le rôle que joue la position sociale des athlètes agresseurs et des survivantes dans la représentation des VACS dans les discours médiatiques ; 3) explorer la relation entre les

² Dans le cadre de cette thèse, le terme femme signifie toute personne qui s'identifie en tant que femme, et ce, peu importe le sexe attribué à la naissance.

discours médiatiques, les mythes sur les VACS et la culture du viol dans les articles de journaux portant sur les VACS commises par des athlètes masculins, et ; 4) comparer la représentation des VACS dans les discours médiatiques avant et après #MeToo, afin d'analyser si le mouvement a eu un impact sur la façon de rapporter les VACS commises par des athlètes masculins.

Cette thèse est divisée en six chapitres. Au deuxième chapitre, je propose une recension des écrits au sujet des VACS dans une perspective féministe, notamment la représentation des VACS dans les discours médiatiques ainsi que les VACS commises par des athlètes masculins envers des femmes. Je définis d'abord des concepts importants et récurrents pour ensuite dresser un portrait des VACS au Canada. Je procède ensuite à un survol historique de la représentation des VACS, des survivantes et des agresseurs au Canada. Le chapitre se clôt par une revue de la littérature au sujet de la culture du viol, du contexte médiatique et des VACS ainsi que de #MeToo.

Au troisième chapitre, je présente le cadre féministe intersectionnel en mettant l'accent sur la théorie intersectionnelle de la matrice de domination (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). J'explique également ma posture épistémologique et je discute des grands débats et des critiques à l'égard de l'intersectionnalité. Le chapitre quatre présente la démarche méthodologique de l'AFCD, ma question de recherche et les objectifs de cette thèse.

Le cinquième chapitre, qui se divise en trois grandes sections, présente les résultats. La première section présente les résultats sur la représentation des survivantes et des agresseurs dans les discours médiatiques. Dans la deuxième section, les résultats sont davantage liés aux mythes sur les VACS et la culture du viol dans les discours médiatiques. La troisième section

expose les résultats en lien avec les conséquences des VACS évoquées dans les discours médiatiques.

Le chapitre six offre un dialogue entre les principaux résultats, la revue de la littérature et le cadre théorique. Je propose également des recommandations aux médias qui rapportent des VACS commises par des athlètes masculins.

La conclusion revient sur les principaux constats de la thèse et suggère des pistes de réflexion pour des recherches futures.

CHAPITRE 2

PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre offre une recension des écrits au sujet des VACS dans une perspective féministe, notamment la représentation des VACS dans les discours médiatiques et celles commises par des athlètes masculins envers des femmes. Cette revue de littérature situe le contexte de cette recherche et montre les lacunes des recherches canadiennes francophones, notamment celles portant sur les VACS par des athlètes masculins dans les discours médiatiques ancrés dans une approche théorique féministe intersectionnelle.

Bien que tous les thèmes de ce chapitre se chevauchent, j'ai divisé cette revue de littérature en différents thèmes. La première section définit trois concepts importants qui seront mobilisés tout au long de cette thèse, soit l'oppression patriarcale, les violences à caractère sexuel et la culture du viol. La deuxième section présente un portrait statistique de la situation actuelle des VACS au Canada et un aperçu de la perception des survivantes quant à leur parcours au sein du système de justice pénale canadien. La troisième section offre un survol historique de la représentation des VACS, tant au sein de la société que dans le système judiciaire.

La quatrième section revient sur le concept de la culture du viol. Je trace des liens entre la culture du viol et les mythes sur les VACS, les espaces genrés à prédominance masculine et les médias. La cinquième section parlera spécifiquement du contexte médiatique et des VACS. J'aborde d'abord l'affaire Jian Ghomeshi, qui fut un moment décisif pour propulser le dialogue sur la question des VACS au Canada. On verra également l'importance de #MeToo et de l'impact sur la couverture médiatique des VACS. Cette section discutera spécifiquement de l'influence de #MeToo sur la couverture médiatique des VACS commises par des athlètes

masculins. Enfin, les deux dernières sections présentent la question de recherche, les objectifs de la thèse et la pertinence de cette étude.

2.1 Définir des concepts

Trois concepts clés seront mobilisés tout au long de cette thèse, soit l'oppression patriarcale, les violences à caractère sexuel et la culture du viol.

2.1.1 L'oppression patriarcale

Cette thèse est guidée par une perspective féministe inspirée de l'intersectionnalité ; elle prend donc en compte plusieurs formes d'oppression auxquelles font face les femmes (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). D'ailleurs, Marilyn Fry (1983) définit l'oppression comme étant « an enclosing structure of forces and barriers which tends to the immobilization and reduction of a group or a category of people » (p. 10). À cette définition, Alison Bailey (1998) ajoute la notion de privilège qu'elle définit comme étant un ensemble d'avantages non acquis et de faveurs accordées aux personnes parce qu'elles s'inscrivent dans des groupes sociaux dominants. Pour ces groupes, les privilèges sont souvent invisibles, « normaux » et « naturels », donc rarement remis en question. Les groupes dominants considèrent qu'ils ont droit aux privilèges ou qu'ils méritent les privilèges (Bailey, 1998, p. 108).

Dans le cadre de cette étude, je me concentre sur l'oppression de genre³ dans les discours médiatiques. Il est commun d'aborder une étude ancrée dans l'oppression de genre et les violences faites aux femmes (ex. les VACS) en mobilisant le concept du patriarcat (Hunnicut, 2009 ; Santos *et al.*, 2021 ; Tonsing et Tonsing, 2019). Tout au long de cette thèse, je réfère

³ « Gender oppression is the process that limits or prohibits one's freedom, dignity, or subjectivity on the basis of one's gender expression, identity, and/or role » (Ingrey, 2016, p. 324).

au patriarcat en tant que système de domination qui accorde du pouvoir et des privilèges aux hommes, tout en maintenant les femmes en situation de subordination. Ce système sert à maintenir l'oppression et l'exploitation des femmes en contrôlant leur corps, leurs conditions de travail et leur vie au quotidien. D'ailleurs, les inégalités de genre sont un résultat de l'idéologie patriarcale qui règne dans les structures en place dans notre société (Delphy, 1980 ; Dobash et Dobash, 1979 ; Hunnicutt, 2009). Dès lors, l'oppression patriarcale, qui peut être subtile, se manifeste autant dans la sphère publique (milieu de travail, secteur de l'éducation, médias, milieu politique, etc.) que dans la sphère privée (ex. dans le couple et la famille) (Delphy, 1980 ; Hunnicutt, 2009). Il importe également d'ajouter que ces frontières entre le privé et le politique sont poreuses et non étanches, ce que la devise féministe « le privé est politique » nous précise. D'autres exemples du patriarcat : l'idée que le travail des femmes n'a pas la même valeur que celui des hommes, le travail domestique qui continue d'être accompli majoritairement par les femmes (Ibos, 2021 ; Couturier et Posca, 2014 ; Laufer *et al.*, 2014) ou le contrôle du corps des femmes par des politiciens, comme le renversement de *Roe v. Wade* le 24 juin 2022, qui marque un recul d'envergure pour les lois sur l'avortement aux États-Unis (Gollom et Iorfida, 2022).

De plus, l'oppression patriarcale est enracinée dans les processus historiques, sociaux, politiques et économiques, et est responsable de plusieurs formes d'inégalités de genre dans la société, dont les violences faites aux femmes (Benoit *et al.*, 2015 ; Hunnicutt, 2009). Comme les VACS sont une forme de violence faite aux femmes, elles sont donc ancrées dans l'oppression patriarcale. Cela dit, le système patriarcal n'est pas la seule raison des violences faites aux femmes et « must be developed together with other forms of hierarchy and domination in which it is inextricably embedded » (Hunnicutt, 2009, p. 555). Néanmoins,

plusieurs théoriciennes et militantes féministes intersectionnelles mobilisent également le concept de patriarcat comme l'une des causes principales de l'oppression sexiste (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989, 1991 ; hooks, 1981 ; 2015). Ainsi, ce concept sera utilisé conjointement avec un cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité qui permettra d'aborder des données en considérant les multiples formes d'oppressions, dont le sexisme, qui sont responsables des VACS subies par les femmes (voir le chapitre 3).

2.1.2 Les violences à caractère sexuel (VACS)

Les violences à caractère sexuel (VACS) sont des gestes, des paroles ou des comportements de nature sexuelle commis sans le consentement des femmes⁴. Les VACS sont des actes de domination, de pouvoir et de contrôle enracinés dans les inégalités de genre et maintenues en place par des structures patriarcales et d'autres formes de structures d'oppression dans la société comme le racisme, le capitalisme, le colonialisme, l'hétérosexisme, le cisgenrisme, le capacitisme, etc. (Benoit *et al.*, 2015 ; FMHF, 2015). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2021) définit la violence sexuelle en tant que :

tout acte sexuel, tentative d'acte sexuel ou tout autre acte exercé par autrui contre la sexualité d'une personne en faisant usage de la force, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte. Cette définition englobe le viol, défini comme une pénétration par la force physique ou tout autre moyen de coercition de la vulve ou de l'anus, au moyen du pénis, d'autres parties du corps ou d'un objet, les tentatives de viol, les contacts sexuels non consentis et d'autres moyens de coercition sans contact physique (para. 3).

Cette définition inclusive rejoint l'idée que les VACS s'inscrivent sur un continuum non linéaire de différentes formes⁵ de violences que peuvent subir les femmes (ex. blagues ou

⁴ Comme explicité dans l'introduction, dans le cadre de cette thèse, je me concentre sur les femmes en tant que survivantes de VACS commises par des athlètes masculins.

⁵ À noter que ce ne sont pas toutes ces formes de VACS qui sont criminalisées par la loi, mais cela n'empêche pas qu'elles demeurent toutes une forme de VACS telle que définie par le mouvement féministe, notamment dans le continuum de Liz Kelly.

commentaires sexistes sur les VACS, cyberharcèlement sexuel, attouchements, harcèlement de rue à caractère sexuel [« catcalling »], exploitation sexuelle, viol, etc.) (Kelly, 1988 ; Kelly et Tillous, 2019). Ce modèle de continuum, défini par Liz Kelly il y a plus de 30 ans (1988 ; Kelly et Tillous, 2019), reste très populaire et pertinent dans les recherches sur les VACS (Baril et Maurice, 2018 ; Bergeron *et al.*, 2016 ; Boyle, 2019 ; Chasteen, 2001 ; Hindes et Fileborn, 2020 ; Ujevic, 2015). Ce continuum permet de situer les VACS sans attribuer davantage d'importance à une forme ou à autre. Ainsi, chaque expérience est unique à la survivante, ce qui permet de prendre en considération le point de vue et les besoins de chacune. Ce continuum s'aligne donc avec mon choix de cadre théorique, le féminisme intersectionnel, que j'expliquerai davantage au troisième chapitre. De plus, d'après Liz Kelly, comme chaque expérience de VACS est unique à la survivante qui l'a subie, chaque forme est importante et doit être prise au sérieux. D'ailleurs, toutes les formes de VACS sont susceptibles de causer du tort et sont interreliées, du fait qu'elles privent les survivantes de leur autonomie sexuelle et corporelle. Chaque situation de VACS est donc valide, tout comme chaque réaction des survivantes. Il est nécessaire de tenir compte des différentes expériences des femmes (Buchwald *et al.*, 2005 ; Kelly, 1988 ; Kelly et Tillous, 2019) et d'y attribuer une importance, que l'acte soit criminalisé ou non. Par conséquent, dans cette thèse, une VACS est tout acte criminalisé, comme les agressions sexuelles et le viol, ainsi que les actes ne figurant pas au Code criminel canadien, comme le harcèlement de rue et les blagues à connotations sexuelles. De plus, les femmes qui ont subi des VACS seront nommées « survivantes », puisque cela concorde avec le continuum de Kelly (1988 ; Kelly et Tillous, 2019). En utilisant le terme survivante, je souligne les différentes formes de résiliences des femmes et l'agentivité qu'elles détiennent sur leur propre corps (Kelly, 1988 ; Kelly et Tillous, 2019). Cela dit, chaque femme

qui a subi une forme ou une autre de VACS est libre de se nommer survivante ou victime. Un terme n'invalide pas l'autre. En outre, je réfère aux hommes athlètes accusés d'avoir commis des VACS, par dévoilement de la survivante ou par des accusations légales, par l'expression d'athlètes agresseurs, et ce, peu importe s'ils ont été acquittés par le système de justice pénale, s'ils ont reçu des sanctions de leurs ligues de sports, ou non.

2.1.3 La culture du viol

En 1975, Susan Brownmiller a publié le livre *Against Our Will. Men, Women and Rape* qui est l'un des premiers ouvrages dans lequel on discute profondément du viol, et l'un des premiers à utiliser des témoignages de survivantes. Tout au long de son ouvrage, Brownmiller (1975) déconstruit plusieurs mythes sur les VACS et souligne que ces dernières ne sont pas un crime d'irrationalité, d'impulsivité et de désir incontrôlable, mais plutôt « a deliberate, hostile, violent act of degradation and possession on the part of a would-be conqueror, designed to intimidate and inspire fear » (Brownmiller, 1975, location Kindle 6893). Par la suite, en 1984, Dianne F. Herman a déclaré que la société représente la culture du viol parce qu'elle favorise et encourage le viol en enseignant aux hommes et aux femmes qu'il est naturel et normal que les relations sexuelles incluent des comportements agressifs des hommes. Ainsi, cette culture participe à ruiner les relations sexuelles saines. Pour Herman, tant et aussi longtemps que la société encouragera l'agressivité des hommes et la passivité des femmes, la culture du viol persistera. Plus récemment, dans une collection de textes, Buchwald *et al.* (2005) définissent la culture du viol comme étant un :

complex set of beliefs that encourages male sexual aggression and supports violence against women, a society where violence is seen as sexy and sexuality is violent, and a continuum of threatened violence that ranges from sexual remarks to sexual touching to rape itself. A rape culture condones physical and emotional terrorism against women and presents it as the norm (p. xi).

Ainsi, la culture du viol désigne une attitude qui tolère les VACS, tout en laissant croire aux individus que cette violence est inévitable, voire normale dans la société (Buchwald *et al.*, 2005 ; K. Harding, 2015 ; Pearson, 2000 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). D'ailleurs, dans son texte, Pearson (2000) compare les VACS à un rhume qui se propage : « we have assimilated rape into our everyday culture as we have the cold » (p. 12). La société est aux prises avec une épidémie de VACS que nous reconnaissons, mais contre laquelle nous ne disons et ne faisons rien. Nous vivons cette épidémie en silence (Pearson, 2000). Par conséquent, la société normalise les VACS et blâme les survivantes (Buchwald *et al.*, 2005 ; K. Harding, 2015 ; Pearson, 2000 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019).

Dans cette thèse, le concept de culture du viol est indispensable parce qu'il rejoint le cadre théorique féministe intersectionnel. La culture du viol est un « intersectional phenomenon that crosses gender, race, ability, ethnicity, sexuality, and so forth » (Burnett, 2016, p. 541) maintenu en place par l'oppression patriarcale et d'autres formes d'oppression (ex. racisme, colonialisme, capacitisme, hétérosexisme, cisgenrisme, etc.) et qui permet aux VACS de perdurer. En outre, le concept de culture du viol est également pertinent puisqu'il est amplifié dans les médias par la masculinité hégémonique qui normalise l'agressivité des hommes et les VACS en les considérant comme des phénomènes de société inévitables (Buchwald *et al.*, 2005 ; Burnett, 2016 ; Connell et Messerschmidt, 2005 ; K. Harding, 2015 ; Pearson, 2000 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). D'ailleurs, il importe de noter que les médias se trouvent eux-mêmes à l'intersection de l'influence de la culture du viol et de leur propre influence sur la propagation de ce concept. J'y reviendrai.

La prochaine section dresse le portrait actuel de la prévalence des VACS au Canada et présente la perception des survivantes face à leur parcours au sein du système de justice pénale canadien.

2.2 Portrait des VACS au Canada

La directrice générale de l'Organisation des Nations unies Femmes (ONU Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka, dans une déclaration publiée le 6 avril 2020, révèle que les violences faites aux femmes et aux filles représentent une pandémie fantôme qui a toujours existé et qui tue en grand nombre : « au cours des 12 derniers mois, 243 millions de femmes et de filles (âgées de 15 à 49 ans) dans le monde ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime » (ONU Femmes, 2020, para. 4). Les violences faites aux femmes et aux filles sont une réalité dévastatrice. En outre, toujours au niveau mondial, « 15 millions d'adolescentes dans le monde (âgées de 15 à 19 ans) ont été forcées d'avoir des rapports sexuels » (UNICEF, 2017, cité dans ONU Femmes 2022) et « environ 120 millions de filles dans le monde [...] ont déjà été forcées à avoir des relations sexuelles ou à s'adonner à d'autres actes de nature sexuelle à un moment ou un autre dans leur vie » (UNICEF, 2014 cité dans FMHF, 2015, p. 7). Il n'est donc pas exagéré de dire que les VACS continuent d'être un sérieux problème social.

Au Canada, on estime qu'une femme sur trois (30 %) déclare avoir subi au moins une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 15 ans (Cotter, 2021a). Néanmoins, même si les femmes peuvent également commettre des VACS, dans 99 % des agressions sexuelles rapportées, l'agresseur est de sexe masculin (Sinha, 2013). De plus, les femmes sont 11 fois

plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle⁶, et dans la grande majorité des cas, la victime connaît l'agresseur (Sinha, 2013). En fait, parmi les crimes rapportés à la police en 2011, le plus souvent, les femmes connaissaient les agresseurs : 45 % étaient une connaissance, 17 % un partenaire intime et 13 % un membre de la famille (autre que l'époux). Seulement 25 % des agressions à caractère sexuel ont été commises par un inconnu (Sinha, 2013).

Bien que toutes les femmes soient à risque de subir des VACS, certains groupes de femmes présentent une vulnérabilité accrue, dont les étudiantes au niveau postsecondaire, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap ainsi que les femmes faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Pour les étudiantes au niveau postsecondaire, 15 % rapportent avoir subi au moins une agression à caractère sexuel depuis le début de leurs études (Burczycka, 2020). D'ailleurs, l'*Enquête au sujet de la sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire* (ESSIMU) au Québec indique que 40,6 % des femmes déclarent avoir subi au moins un geste de VACS par une personne liée à l'université (Bergeron *et al.*, 2016). Depuis, une loi visant à prévenir et à combattre les VACS dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec a d'ailleurs été adoptée en 2017. Ainsi, depuis janvier 2019, chaque établissement d'enseignement supérieur (cégeps, universités et collèges) doit obligatoirement avoir mis en place des politiques pour prévenir les VACS. De plus, une formation obligatoire sur les VACS est exigée pour le corps étudiant et professoral des établissements supérieurs depuis septembre 2019 (Légis Québec, 2019. P-22.1). En Ontario, c'est à partir de novembre 2014, à la suite de l'affaire Ghomeshi (j'y

⁶ Le terme « agression sexuelle » est employé tel qu'il était dans le document de Sinha (2013) et il rejoint normalement la définition de la loi canadienne.

reviendrai), que la province s'est engagée à s'assurer que chaque campus ait mis en place des politiques de prévention de la violence sexuelle.

Par ailleurs, les femmes autochtones sont également plus à risque de subir toute forme de violence au Canada et se retrouvent souvent devant de nombreux obstacles systémiques qui compliquent la sortie de la violence (Flynn *et al.*, 2013). Pour les VACS, 43 % des femmes autochtones au Canada ont déclaré avoir subi au moins une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 15 ans (Statistique Canada, 2020). Bien que la violence à l'égard des femmes autochtones ne soit pas un nouveau phénomène, on assiste à la conjugaison des oppressions sexistes, racistes et coloniales d'un système qui continue de prendre les femmes autochtones comme cibles de violence (Perreault, 2015).

En outre, 39 % des femmes en situation de handicap déclarent avoir subi une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 15 ans (Statistique Canada, 2020). On assiste tout de même encore aujourd'hui à une invisibilité des femmes vivant avec un handicap dans les mouvements féministes et on ne tient pas compte des multiples oppressions qu'elles peuvent subir (Aulombard, 2019 ; Masson, 2013). Ces femmes sont « dévalorisées et déssexualisées. On voit couramment les femmes handicapées comme des personnes asexuées et, par conséquent, on ne peut envisager qu'elles soient véritablement la cible d'agressions sexuelles » (Benoit *et al.*, 2015, p. 20). Ainsi, notre société, qui recrée l'oppression du capacitisme⁷, empêche la reconnaissance des expériences vécues par les femmes handicapées et entrave la mise en place d'une prise en charge politique efficace des violences subies par ces femmes.

⁷ Considérer une personne capable, sans handicap, comme étant la norme sociale ; ce qui inscrit les individus dans une dynamique d'inclusion-exclusion (Aulombard, 2019 ; Masson, 2013).

De plus, 50 % des femmes issues de la communauté de la diversité sexuelle⁸ déclarent avoir subi une agression à caractère sexuel depuis l'âge de 15 ans (Jaffray, 2020). Pour les personnes de la communauté de la pluralité des genres, 58 % rapportent avoir subi des comportements sexuels non désirés dans des lieux publics dans l'année précédant l'enquête (Jaffray, 2020). Les VACS pour les femmes trans ont d'énormes conséquences négatives :

The poor health outcomes experienced by many trans women are closely associated with their exposure to sexual violence and the social inequities and transphobia to which they are subjected. Trans women of color and those from a CALD community [culturally and linguistically diverse], as well as trans women who identify as queer, may experience additional prejudice and discrimination due to the intersection of gender, sexuality, race, and social class (Ussher et al., 2020, p. 26).

Cette liste n'est pas exhaustive, elle ne servait qu'à souligner quelques exemples de groupes de femmes qui sont davantage à risque de subir des VACS.

Malgré l'ampleur du phénomène, les survivantes déclarent rarement à la police les agressions à caractère sexuel (Cotter, 2021b). En outre, une étude de Johnson (2015), auprès du service de police d'Ottawa, a démontré que dans 1798 cas de VACS, « des accusations ont été déposées dans 19 % des cas, 32 % des cas ont été codés comme recevables, mais non résolus et 38 % comme irrecevables » (p. 4). Dans cette même étude, plusieurs survivantes rapportent ne pas avoir été satisfaites à un moment ou à un autre de leur expérience avec la police d'Ottawa (Johnson, 2015). De même, le documentaire polémique réalisé au Québec, *La parfaite victime* (Perreault et Néron, 2021), témoigne que le système de justice demeure inadéquat pour répondre aux besoins de survivantes de VACS. Ces dernières, qui mentionnent à plusieurs reprises vouloir se faire entendre, expliquent que le système de justice pénale canadien tend plutôt à les revictimiser (Chagnon et al., 2021 ; Perreault et Néron, 2021). Les

⁸ Le terme « diversité sexuelle » réfère plutôt à l'orientation sexuelle tandis que le terme « pluralité des genres » réfère à l'identité de genre.

obstacles sont multiples et persistants, tant lors des plaintes portées à la police (ex. le taux d'agressions non fondées) que lorsque leur crédibilité est remise en question dans les contre-interrogatoires des avocat.e.s de la défense. Rien pour encourager les survivantes à parler (Freeman, 2016). Et le comble, c'est qu'on s'attend à ce qu'elles soient de parfaites victimes (Randall, 2010), ce que la psychologue clinicienne canadienne et experte en matière de traumatismes et d'abus, Lori Haskell, définit comme étant celle qui :

a résisté physiquement, a clairement dit : « Non, je ne veux pas faire ça », a dénoncé automatiquement et parlé de l'incident. Elle ressent ses émotions adéquatement, n'a aucun moment de confusion. Elle est d'une clarté absolue, elle vit sa colère et sa tristesse d'avoir été agressée. Elle va de l'avant avec un récit cohérent sans avoir de trous de mémoire. Voilà la parfaite victime (Perreault et Néron, 2021, 1:08:48).

Elle ajoute qu'elle n'a jamais rencontré la parfaite victime. Je reviendrai sur l'idée de la parfaite victime lorsque j'aborderai les mythes sur les VACS. Tant que l'on s'attendra à ce qu'une victime soit parfaite pour qu'une condamnation soit prononcée, les réponses du système de justice pénale canadien aux VACS ne seront toujours pas adéquates et adaptées aux réalités et aux besoins des survivantes (Chagnon *et al.*, 2021 ; Freeman, 2016 ; Randall, 2010).

La prochaine section propose un survol de la représentation des survivantes et des agresseurs dans l'histoire afin de démontrer que plusieurs mythes prennent origine dans l'histoire et la manière dont la perception des VACS a évolué au Canada.

2.3 Survol de la représentation des VACS, des survivantes et des agresseurs dans l'histoire canadienne

Pas une journée ne passe sans qu'on entende parler de féminisme et même de VACS dans les médias et dans la culture populaire. Ce ne fut pas toujours le cas. Pendant très longtemps, parler de VACS était un sujet très tabou, relégué aux familles et aux couples. Dans

cette section, je propose un aperçu de l'évolution des VACS au cours de l'histoire, tant dans leur perception que dans leur place au sein du système de justice pénale. De plus, il est primordial de comprendre les représentations des VACS, des survivantes et des agresseurs dans l'histoire, étant donné que cette dernière influence grandement le présent ainsi que les discours médiatiques. Cette section, divisée en trois sous-sections, aborde d'abord les VACS comme étant un crime contre la propriété, puis en tant que déviance psychologique. La dernière sous-section parle de l'influence des luttes féministes pour redéfinir les VACS afin de mettre de l'avant la perspective des survivantes et de cesser de reléguer ce phénomène à la sphère privée.

2.3.1 Le corps des femmes est la propriété des hommes

Au cours de la période coloniale au Canada (1534-1867), la culture dominante, blanche et grandement influencée par l'Église, gouvernait et s'inspirait des lois françaises puis ensuite anglaises (Lacerte-Lamontagne, 2018). La famille était l'unité centrale et les rôles étaient clairement définis. Les hommes représentaient le groupe dominant et les femmes, le groupe soumis (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992). Les rapports sexuels n'existaient que pour la procréation et les relations sexuelles hors mariage étaient immorales. Elles étaient considérées comme une offense envers la famille et la communauté. Les comportements sexuels étaient surveillés de près (surtout ceux des femmes) et lorsque des individus déviaient de la norme, les crimes sexuels étaient punis très sévèrement (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). On considérait que les femmes n'avaient aucun désir sexuel et il leur revenait de préserver leur virginité. Elles ne devaient pas avoir de contact sexuel avant le mariage, sous peine de punition. D'ailleurs, pour que la famille d'un homme

soit perçue comme modèle d'intégrité, on obligeait les femmes à la pureté et à la monogamie (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; hooks, 1981).

Le viol était le crime ultime contre la propriété du père ou de l'époux (Freeman, 2016). Une femme vierge agressée sexuellement était jugée salie, et elle ne pouvait espérer se marier dans une famille respectable (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992). De son côté, l'agresseur qui avait commis un crime sexuel à l'égard d'une femme vierge était condamné à la peine de mort (Lacerte-Lamontagne, 2018). Cela dit, la femme était chargée d'éviter l'agression à caractère sexuel ou, sinon, de prouver qu'elle n'avait pas consenti. Pour ce faire, elle devait avoir résisté physiquement à l'agresseur et avoir crié le plus fort possible. La société jugeait que si une femme criait assez fort, les autres personnes du village l'entendraient et donc elle sauverait sa dignité. Si elle était à l'écart du village, dans les champs, et que personne ne l'entendait, elle devait immédiatement se rendre au village afin de dénoncer l'agresseur aux voisins ou à sa famille (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). Les agressions à caractère sexuel jugées en procès étaient celles où l'agresseur était de classe socio-économique inférieure, où la victime était mariée ou vierge et avait bien résisté (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Freeman, 2016), c'est-à-dire qu'elle représentait la victime idéale. Il était très grave d'agresser sexuellement une femme vierge ou mariée, beaucoup plus que d'agresser sexuellement des femmes qui se retrouvaient en dehors de la norme (ex. des femmes qui avaient des relations sexuelles sans être mariées ou qui démontraient des désirs sexuels), car elles auraient provoqué l'agression avec leur comportement immoral. Il était important que les femmes restent dans la norme. Les femmes qui ne pouvaient pas prouver qu'elles n'avaient pas consenti étaient punies (Freeman, 2016).

Au 19^e siècle, et après la Confédération (en 1867), les relations sexuelles hors mariage n'étaient plus punies, mais la vertu restait primordiale, afin qu'une femme puisse trouver un époux dans une famille respectable. Il revenait encore aux femmes d'incarner la pureté et la moralité supérieure afin de contrôler le désir sexuel des hommes (Donat et D'Emilio, 1992 ; hooks, 1981). De même, les femmes étaient toujours la propriété des hommes. Célibataire, une femme était la propriété de son père. Mariée, celle de son époux. Ainsi, l'agression à caractère sexuel était encore une attaque à la propriété des hommes (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). Dans le monde universitaire, majoritairement masculin, on n'accordait pas beaucoup d'importance aux recherches sur les VACS. C'est seulement au 20^e siècle que certain.e.s psychologues et sexologues vont s'attarder à l'étude des VACS (Brownmiller, 1975).

2.3.2 La psychologisation des VACS : l'agresseur comme déviant sexuel

Freud, d'autres psychologues et des sexologues se sont attardés à l'étude des comportements sexuels et des « déviances » sexuelles au 20^e siècle. L'agression à caractère sexuel était désormais vue comme une perversion et l'agresseur un « malade mental » (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992). D'ailleurs, plusieurs criminologues freudiens décrivaient l'agresseur comme la victime d'un « “uncontrollable urge” that was “infantile” in nature, the result of a thwarted “natural” impulse to have intercourse with his mother. His act of rape was “a neurotic overreaction” that stemmed from his “feelings of inadequacy” » (Brownmiller, 1975, location Kindle 3069). En d'autres mots, on considérait l'agresseur comme un psychopathe sexuel, victime d'une maladie qui pouvait l'amener à souffrir encore plus que les survivantes. Les psychanalystes allaient jusqu'à dire que les épouses des agresseurs sexuels inviteraient inconsciemment l'agression à caractère sexuel, en répondant

froidement et en rejetant les avances sexuelles de leur conjoint (Brownmiller, 1975). En conséquence, l'époux devait prouver sa masculinité, ce qui se transformait en frustration. Cette relation avec leur épouse dominante et « castrante » n'était qu'une continuation de la relation qu'il avait avec sa mère. Cette vision de l'agression à caractère sexuel déresponsabilisait l'agresseur et attribuait le blâme aux femmes (épouses et mères) : « there can be no doubt that the sexual frustration which the wives caused is one of the factors motivating rape » (Brownmiller, 1975, location Kindle 3090).

Ce portrait de l'agresseur dirigé par ses pulsions pathologiques insiste beaucoup sur la compréhension des comportements individuels des hommes, et écarte complètement les conséquences que les VACS peuvent avoir chez les survivantes tout comme l'influence des structures de pouvoir présentes dans la société (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992). En raison de l'influence des théories psychanalytiques, les « sex offenders » étaient vus plutôt comme des déviants sexuels que comme des criminels. On cherchait à soigner la déviance sexuelle et le viol était un acte sexuel plutôt qu'un acte violent.

2.3.3 Du privé au social : les féministes redéfinissent les VACS

Des années 1960 jusqu'au début des années 1980, les groupes féministes aux États-Unis et au Canada ont redéfini les VACS afin de prendre en considération la perspective des survivantes et pour dénoncer les VACS comme un produit de la société patriarcale au lieu d'un problème privé ou d'une déviance sexuelle (Brownmiller, 1975 ; Davis, 1983; Donat et D'Emilio, 1992 ; hooks, 1981). De plus, ces groupes de femmes ont également mis de l'avant le fait que les VACS n'ont rien à voir avec l'intimité sexuelle, elles « re-envisaged rape and sexual abuse as a symptom of a culture of violence against and disrespect for women, which should be viewed as a form of sexist hate crime (rather than an impulsive act of sexual need) »

(Kitzinger, 2009, p. 77). Ainsi, les VACS permettaient de maintenir en place le système patriarcal et de contribuer à l'oppression des femmes en les maintenant en situation de peur constante de subir une VACS (Brownmiller, 1975 ; Davis, 1983 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; hooks, 1981). Comme l'indique Griffin (1971), « rape and the fear of rape are a daily part of every woman's consciousness » (p.27). Dès lors, les comportements quotidiens des femmes étaient influencés par la peur de subir une VACS (ex. prendre un emploi qui nécessite de marcher seule le soir) et d'être jugées responsables de l'acte pour ne pas avoir pris les précautions nécessaires (Brownmiller, 1975). Cette manière de comprendre les VACS montre que les hommes gardaient les femmes dans un état constant de peur à l'aide des structures patriarcales en place. Cela avait également comme effet de limiter la place des femmes dans la sphère publique (Brownmiller, 1975 ; Griffin, 1971).

C'est également grâce aux luttes féministes que nous avons pu assister à plusieurs changements positifs au sein du système de justice canadien. Ces femmes considéraient que les VACS devaient être sanctionnées au niveau social (et non privé) et que seul l'agresseur devait être tenu responsable (Brownmiller, 1975 ; Griffins, 1971). Dès lors, c'est :

en 1983, [que] le législateur procède à une réforme importante voulant éliminer la discrimination sexuelle. [...] La notion de « viol » est remplacée par celle d'« agression sexuelle » et ne nécessite pas la réalisation de la pénétration ; elle peut être commise par une personne du même sexe. La disposition conférant un droit de propriété du mari sur son épouse est supprimée (Lacerte-Lamontagne, 2018, p. 215).

Ainsi, le mari a eu droit de propriété sur son épouse jusqu'en 1983. Il pouvait avoir des relations sexuelles avec elle quand bon lui semblait, sans consentement préalable (Lacerte-Lamontagne, 2018). Ces changements colossaux au niveau juridique allaient désormais, d'après les groupes féministes, permettre aux survivantes d'être entendues par le système de justice.

Cette brève tranche d'histoire permet de comprendre l'évolution de la perception des VACS dans la société canadienne et au niveau judiciaire. Bien que les luttes féministes aient eu un grand impact sur ces transformations juridiques, cette section a montré qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Encore aujourd'hui, les mythes sur les VACS se faufilent dans les discours dominants et permettent de maintenir en place une culture du viol qui ne favorise pas les survivantes. On continue de rendre responsables les survivantes et de remettre en question leur crédibilité, particulièrement dans les discours médiatiques. Dans la prochaine section, on verra comment les mythes maintiennent la culture du viol dans la société.

2.4 Le maintien de la culture du viol dans la société actuelle

Bien que les VACS soient au premier plan de plusieurs conversations aujourd'hui, notamment dans les médias, cela n'empêche pas la culture du viol d'être présente et bien ancrée au sein des structures sociétales (Buchwald *et al.*, 2005 ; K. Harding, 2015 ; hooks, 2015). Comme la culture du viol constitue la pierre angulaire de cette thèse, il importe d'établir comment cette culture est encore maintenue aujourd'hui. La prochaine section montre comment la culture du viol se maintient à l'aide de mythes.

2.4.1 Le maintien de la culture du viol à l'aide des mythes sur les VACS

Martha Burt (1980) a été la première à utiliser l'expression « mythe du viol ». Elle la définit comme étant « prejudicial, stereotyped, or false beliefs about rape, rape victims, and rapist – in creating a climate hostile to rape victims » (p. 217). Les mythes peuvent représenter ce que la société perçoit comme de l'information importante. Cette information peut être véhiculée de plusieurs façons et les individus ont tendance à l'intégrer sans trop protester (Brownmiller, 1975 ; Burt, 1980 ; Sampert, 2010). Les mythes servent à alimenter les perceptions des personnes voulant qu'il s'agit d'éviter certains comportements et que rien ne

pourra leur arriver (Benedict, 1992 ; Deming *et al.*, 2013). Plus précisément, les mythes vont servir à banaliser, justifier et même, dans certains cas, à nier l'agression à caractère sexuel tout en perpétuant la culture du viol (Franiuk *et al.*, 2008 ; Sampert, 2010).

On demande rarement aux hommes d'adapter leurs comportements, de limiter leurs déplacements, de ne pas consommer trop d'alcool à une fête ou pire, de vivre dans la terreur constante qu'ils pourraient être victimes d'une agression à caractère sexuel. Cependant, on demande aux femmes de surveiller ce qu'elles portent, de ne pas voyager seules, de faire attention à leur consommation d'alcool et de ne pas exprimer leur sexualité d'une façon qui pourrait être « mal vue » et qui pourrait en retour leur apporter de la « mauvaise attention » (K. Harding, 2015). Les femmes sont les cibles premières des messages et des mythes qui contribuent à la culture du viol. On leur demande constamment d'ajuster leurs comportements sans considérer que les attitudes de la société patriarcale et ses différentes institutions contribuent au fait que les VACS sont si présentes dans la société (Filipovic, 2008 ; K. Harding, 2015). D'ailleurs, dans son texte sur les mythes culturels et le maintien des VACS, Martha Burt (1980) démontre qu'il y a corrélation entre les attitudes traditionnelles dégradantes envers les femmes et les VACS. Ainsi, des attitudes telles que : 1) stéréotyper les rôles de genre (ex. « une femme devrait être vierge lorsqu'elle se marie » ou « il est pire pour une femme d'être saoule que pour un homme »), 2) des croyances sexuelles accusatoires (ex. « la plupart des femmes sont sournoises et manipulatrices lorsqu'elles tentent d'attirer un homme ») et 3) l'acceptation de la violence interpersonnelle (ex. « être tabassée peut être stimulant pour les femmes »), peuvent prédire la reproduction des mythes liés aux VACS (Burt, 1980, p. 22). Ces mythes permettent le maintien de la culture du viol.

En outre, ils servent à justifier les VACS, et parfois même à amener les individus à douter de la crédibilité des survivantes et à remettre en question leurs témoignages. Ils peuvent également servir à brouiller la définition des VACS pour les individus et même pour les survivantes. Par exemple, Burnett *et al.* (2009), dans leur étude cherchant à comprendre comment les étudiant.e.s sur un campus universitaire discutent des VACS et comment elles.ils les définissent, ont trouvé que les étudiant.e.s avaient de la difficulté à définir ce que sont les VACS dans les fréquentations en exprimant que plusieurs facteurs situationnels peuvent affecter la description des événements. Elles.ils ont remis en question la définition du consentement et ont mentionné que les femmes ont la responsabilité de prendre en main leur propre sécurité.

De plus, plusieurs personnes ont tendance à croire que certains éléments doivent être présents pour qu'un acte représente une « vraie » situation de VACS (Brown et Horvath, 2009). Un concept que Deming *et al.* (2013) qualifient de « real rape stereotype » ou de « cultural rape script » (p. 466), et qui a pour effet de démontrer que les individus dressent une liste à partir des mythes qui sont véhiculés dans la société, principalement par les médias, pour déterminer si une situation particulière est réellement une agression à caractère sexuel ou non. Si plusieurs éléments ne semblent pas correspondre à cette liste, les individus ont tendance à qualifier difficilement une situation de VACS (Burnett *et al.*, 2009 ; Chasteen, 2001 ; Deming *et al.*, 2013 ; Kitzinger, 2009). Par exemple, dans l'étude de Deming *et al.* (2013), les participant.e.s, après avoir vu trois vignettes présentant différentes situations de VACS dans les fréquentations, avaient de la difficulté à l'identifier. Elles.ils avaient souvent tendance à nommer les facteurs situationnels comme étant importants (la consommation d'alcool, si la survivante connaissait l'agresseur, si elle avait clairement dit non, etc.). Une VACS n'a été

nommée que pour la vignette où les étudiant.e.s étaient certain.e.s que la survivante n'avait pas beaucoup consommé, qu'elle en était à sa première rencontre avec l'agresseur et que même si elle avait clairement dit non, l'agresseur avait continué (Deming *et al.*, 2013).

Dans une autre étude auprès des survivantes de VACS aux États-Unis, Weiss (2009) montre que dans 20 % des cas de dévoilement, les survivantes ont elles-mêmes tendance à excuser les VACS de la part des hommes dans des relations intimes ou à croire qu'elles en sont soit partiellement ou complètement responsables. On pourrait entre autres penser à la justification que les hommes sont faits ainsi (« boys will be boys »), attitude grandement véhiculée par les mythes sur les VACS qui se retrouvent à plusieurs niveaux structurels de la société (Weiss, 2009). Non seulement les comportements des survivantes avant, pendant et après l'acte contribuent au mythe que la société se fait de la « parfaite victime », mais il est également possible de reconnaître que les participant.e.s dans les études de Deming *et al.* (2013), Burnett *et al.* (2009) et Weiss (2009) ont bien intégré les mythes en lien avec les VACS et qu'elles.ils contribuent à perpétuer la culture du viol sans même le savoir.

Plus précisément, Waterhouse-Watson (2013), qui a étudié la couverture médiatique des athlètes masculins ayant commis des VACS, établit que quatre stéréotypes sont attribués aux femmes qui accusent des athlètes. Elle nomme d'abord le stéréotype de la croqueuse de diamants (« gold digger ») qui réfère aux femmes qui font de fausses accusations afin de recevoir de l'argent en retour (p. 20). On retrouve ensuite la fêtarde (« party girl ») qu'elle décrit comme étant la femme qui est « out to have a good time, consume large quantities of alcohol and... out for sex » (p. 24). C'est souvent en lien avec ce stéréotype de la femme fêtarde que la consommation d'alcool ou même l'historique sexuel de la survivante seront mentionnés dans les médias (Franiuk, 2008). Waterhouse-Watson (2013) propose ensuite la

femme méprisée (« Woman Scorned ») qui fait de fausses accusations parce qu'elle veut se venger d'avoir été rejetée par l'agresseur en question (p. 20). Le quatrième et dernier stéréotype fait référence à la femme groupie, grande amatrice d'un certain sport et qui est donc toujours disponible sexuellement pour les athlètes de ce sport ou de son équipe préférée (Waterhouse-Watson, 2013, p. 20). Ce dernier portrait stéréotypé imposé aux survivantes rejoint le terme de « puck bunnies » qui qualifie péjorativement les amatrices de joueurs de hockey qui, d'après ces derniers, voudraient coucher avec eux (Crawford et Gosling, 2004).

En somme, si la société continue de croire les stéréotypes et les mythes en lien avec les VACS, dont ceux qui influencent la crédibilité des survivantes aux yeux du public, cela continuera d'avoir un impact sur la façon dont les survivantes perçoivent leurs propres expériences. En retour, les survivantes continueront de se blâmer « for their experiences of sexual violation and thereby minimize offender responsibility » (Randall, 2010, p. 430) et hésiteront à dévoiler les VACS subies, que ce soit à leur entourage ou aux autorités. La culture du viol persistera et les agresseurs resteront impunis pour les actes de VACS, d'où l'importance d'explorer la relation entre les discours médiatiques et les mythes sur les VACS.

La prochaine sous-section aborde les espaces genrés en tant que lieux où les mythes sont monnaie courante.

2.4.2 Le maintien de la culture du viol dans les espaces genrés

Le concept de masculinité hégémonique explore les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes (Connell et Messerschmidt, 2005). Le privilège patriarcal des hommes sur toutes les femmes dans la société se mesure en partie à l'aide de l'adhésion, directe ou indirecte, à la masculinité hégémonique. Un homme qui choisit explicitement de ne pas y adhérer est souvent rejeté des milieux majoritairement masculins ou y est intimidé (Connell

et Messerschmidt, 2005). De plus, certains hommes n'ont tout simplement pas accès à cette masculinité hégémonique parce qu'ils n'incarnent pas les normes de la masculinité dominante, notamment les hommes présentant des traits typiquement associés à la féminité (ex. être plus émotif), les homosexuels (Anderson, 2009 ; Blais *et al.*, 2019) ou ceux en situation de handicap (Baril, 2018). D'ailleurs, d'après Anderson (2009), dans les cultures où l'on met moins l'accent sur la nécessité de performer la masculinité de manière hégémonique, on observe moins de misogynie et même moins d'hétérosexisme. Mais cette définition de la masculinité hégémonique demeure pertinente afin de comprendre les relations de pouvoir genrées entre les hommes et les femmes dans la société actuelle (Messerschmidt, 2019). Je retiens donc cette définition de la masculinité hégémonique. De plus, bien que ma recherche ne porte pas spécifiquement sur la culture de la masculinité hégémonique dans les espaces genrés, cette hégémonie permet à la culture du viol de perdurer dans les espaces à prévalence masculine, particulièrement dans le monde du sport (Anderson et White, 2017 ; Messner, 1992 ; Messner et Steven, 2007).

On peut observer la masculinité hégémonique en action dans le milieu militaire. En 2014, un examen externe portant sur la prévalence des VACS dans les Forces armées canadiennes (FAC) réalisé par Marie Deschamps, ancienne juge de la Cour suprême, indiquait qu'« il existe une culture sous-jacente de la sexualisation au sein des FAC [et que] cette culture est hostile aux femmes et aux LGTBQ et propice aux incidents graves que sont le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle » (Deschamps, 2015, p. i). De plus, un sondage effectué en 2018 auprès des membres des FAC (Cotter, 2019) montre qu'environ 28 % des femmes de la Force régulière et 13 % des hommes rapportent avoir subi une forme de VACS ou des gestes discriminatoires. On y indique également que la prévalence des agressions à caractère sexuel

chez les femmes dans la Force régulière était « environ quatre fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (4,3 % par rapport à 1,1 %) » (Cotter, 2019, p. 4). D'ailleurs, l'étude de Watkins *et al.* (2017) corrobore ces résultats voulant que les femmes dans les FAC sont plus à risque de subir des VACS que leurs homologues masculins, surtout lors de déploiements militaires. Le même phénomène peut être observé dans les collèges militaires canadiens (Kingston et Saint-Jean-sur-Richelieu), où 28 % des étudiantes, comparativement à 4,4 % des étudiants, rapportent avoir subi une agression à caractère sexuel lors de leur passage dans l'un des deux collèges (Maxwell, 2020). Ainsi, les femmes dans un milieu typiquement masculin comme les Forces armées sont plus à risque de subir une forme ou une autre de VACS.

On peut également observer un autre exemple de cette culture hégémonique masculine dans le milieu exclusivement masculin des fraternités. Ajoutons que les hommes qui se retrouvent normalement dans des fraternités possèdent d'emblée des privilèges en ce qui concerne le statut socioéconomique et quant à l'accès à l'éducation postsecondaire. Les résultats de l'étude de Boswell et Spade (1996) sur les fraternités et la culture du viol à l'université démontraient que les hommes dans certaines fraternités découragent les relations hétérosexuelles à long terme, dégradent les femmes de façon routinière et encouragent la culture des histoires d'un soir. En outre, montrer un intérêt à appartenir à une fraternité ou appartenir à une fraternité est plus disposé à commettre des VACS et d'adhérer aux mythes sur la culture du viol (Seabrook, McMahon *et al.*, 2018). Selon Seabrook, Ward *et al.* (2018) « fraternity members are more accepting of sexual violence against women in part because they more strongly endorse traditional masculine norms, feel pressure from their friends to uphold masculine norms, and more readily view women as sexual objects » (p. 8). Les membres d'une fraternité ont également relaté qu'ils ressentaient davantage de pression à

adhérer aux normes de la masculinité (Seabrook, Ward *et al.*, 2018). Ils se prêtent également davantage à des perceptions stéréotypées des agresseurs (ex. les bons gars ne violent pas) et à des attitudes négatives à l'égard des survivantes de VACS (Martinez *et al.*, 2018). Comme les hommes qui font partie de fraternités se voient comme de « bons gars », en raison de leur popularité et de leur statut social élevé dans le monde universitaire, il n'est pas surprenant qu'ils « would hold more favorable views about “good guys” and not perceive other good guys (or themselves) as perpetrators of sexual assault » (Martinez *et al.*, 2018, p. 6). Leur statut, ainsi que leur perception erronée de qui peut ou ne peut pas commettre des VACS, leur permettent de participer au maintien de la culture du viol en encourageant un milieu ancré dans la masculinité hégémonique.

2.4.3 Le maintien de la culture du viol dans les sports

Il est essentiel d'aborder la manière dont la masculinité hégémonique perdure dans les milieux sportifs. L'institution sportive permet de mettre en pratique cet ensemble de valeurs sexistes et de reproduire l'hégémonie masculine en accordant de l'importance aux comportements dits masculins (Anderson et White, 2017 ; Brackenridge, 2002 ; Gagnon, 1996 ; Messner, 1992 ; Messner et Stevens, 2007 ; Robinson, 1998, 2012 ; Waterhouse-Watson, 2013). Messner et Stevens (2007) soulignent cette justification des comportements masculins à travers l'institution sportive dans laquelle :

values of male heroism based on competition and winning, playing hurt, handing out pain to opponents, group-based bonding through homophobia and misogyny, and the legitimation of interpersonal violence as a means toward success are all values undergirding hegemonic masculinity in the larger gender order that are amplified in men's sport (Location Kindle 1562-1565).

Ainsi, à travers les sports, les hommes apprennent à utiliser leur corps, souvent de façon agressive, pour occuper l'espace dont ils ont besoin. Ils sont encouragés à dégager une attitude

dominante ainsi qu'à ne pas céder leur espace, sans gêne (Gagnon, 1996 ; Melnick, 1992 ; Messner et Stevens, 2007). D'ailleurs, dès leur jeune âge, les garçons apprennent que « ces comportements sont acceptables, qu'ils peuvent les pratiquer et, de concert avec d'autres, qu'ils peuvent même les applaudir » (Gagnon, 1996, p. 49). Ils auront tendance à avoir des idoles sportives qui leur serviront de modèle (Robinson, 1998 ; Waterhouse-Watson, 2013). La culture sportive encourage le « male bonding » afin de créer un sentiment d'appartenance, d'exclusivité et de solidarité (Anderson et White, 2017 ; Flood et Dyson, 2007 ; Melnick, 1992). Ce sentiment est souvent créé à travers des initiations et des rituels qui préconisent la violence (souvent à caractère sexuel), la consommation excessive d'alcool et la subordination des femmes (Anderson et White, 2017 ; Robinson, 1998, 2012). Cette attitude de loyauté envers l'équipe peut avoir comme conséquence la réduction, voire l'élimination des inhibitions envers les VACS. Elle alimente la nécessité d'appartenir au groupe (Melnick, 1992), présentant un angle mort vis-à-vis de la pression des pairs (Robinson, 1998) et encourage une culture de silence où même les athlètes non agresseurs sont complices des VACS perpétrées par les athlètes agresseurs (Messner et Stevens, 2007).

Par ailleurs, il y a également une culture qui persiste dans les vestiaires où les hommes ont souvent tendance à réduire les femmes à des objets sexuels, à démontrer un manque d'empathie envers elles et à utiliser un langage dévalorisant pour les décrire (Anderson et White, 2017 ; Curry, 1991 ; Messner, 1992 ; Robinson, 1998, 2012). Par exemple, Curry (1991) analyse le langage utilisé dans les vestiaires et identifie deux thèmes majeurs : un premier portant majoritairement sur le statut et la compétition, particulièrement en lien avec les sports et les femmes, et un deuxième où les athlètes parlaient des femmes en tant qu'objets et tenaient des propos homophobes. Curry (1991) remarque même qu'il n'y a pas souvent de

résistance envers ce genre de conversation : « no one ever publicly challenged the dominant sexism and homophobia of the locker room. Whatever oppositional thoughts there may have been were muttered quietly or remained private » (p. 199). Dans une autre étude, Curry (2000) explore le lien entre ce qui se dit dans les vestiaires et le comportement des athlètes, notamment dans les bars sur le campus et lors de la consommation d'alcool. Les résultats montrent que les propos agressifs des athlètes dans les bars sportifs peuvent souvent être liés à des comportements violents hors terrain. Une étude de Boeringer (1999) révèle également que les athlètes masculins étaient beaucoup plus en accord avec des énoncés en faveur des VACS que les hommes en général. De même, Anderson et White (2017) établissent que :

the internal and external structures of sport, at high level, can be theorized to create the kind of environments where sexual abuse and rape can more easily occur, by facilitating the proliferation and normalization of harmful cultural factors such as the objectification of women, unrestricted privilege, and the relinquishing of control and responsibility. The structures of sport in universities and the professional world facilitate the manifestation of socio-negative cultural traits that contribute to higher instances of sexual assault (and lower instances of conviction) among athletes (p. 135).

Ces structures patriarcales imbriquées dans le monde du sport (surtout professionnel et universitaire) donnent l'impression aux athlètes d'être intouchables, étant donné le statut de célébrité qui leur est accordé. Par conséquent, ils en viennent à croire qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent, puisqu'ils ne se font pas reprocher leur comportement (Anderson et White, 2017 ; Flood et Dyson, 2007 ; Melnick, 1992 ; Robinson, 1998 ; Waterhouse-Watson, 2013). En outre, les athlètes rapportent beaucoup d'argent, soit à l'université ou à l'équipe. Ces institutions ont tendance à se protéger de tout comportement qui pourrait ternir leur réputation, ce qui passe souvent par la réputation de l'athlète (Anderson et White, 2017). Alors, bien qu'une culture de masculinité hégémonique persiste dans le monde du sport, elle est souvent ignorée par les autorités, étant donné la valeur financière que représentent les athlètes pour

l'institution sportive à travers, par exemple, la vente de billets. Il n'est donc pas surprenant que les équipes tentent de protéger à tout prix la réputation des athlètes, notamment en achetant le silence des survivantes de VACS (Anderson et White, 2017).

La prochaine sous-section s'attardera sur la manière dont la culture du viol est perpétuée et maintenue à l'aide des discours médiatiques.

2.4.4 Le maintien de la culture du viol dans les médias

Comment les discours médiatiques représentent-ils les VACS lorsqu'elles sont commises par des athlètes masculins et comment les structures de pouvoir sont-elles maintenues (ou non) ? Cette sous-section présente des écrits scientifiques qui évoquent des liens entre les mythes sur les VACS, la responsabilité des médias dans la propagation de ces derniers et, par conséquent, le maintien de la culture du viol.

Au 21^e siècle, les informations médiatiques peuvent être diffusées à l'aide de divers médiums de communication : télévision, radio, journaux imprimés/électroniques, publicités, films, Internet, musique, etc. que l'on classe sous la grande catégorie de « médias ». Dans le cadre de cette thèse, le terme « médias » signifie les médias d'actualité. Les médias définissent souvent les VACS dans la société. Ils sont également en grande partie responsables de la propagation des mythes et de la mauvaise définition des VACS (Attenborough, 2014 ; Royal, 2019 ; Waterhouse-Watson, 2013, 2016). D'ailleurs, certain.e.s journalistes mentionnent que seules les agressions à caractère sexuel considérées comme exceptionnelles méritent d'être rapportées, par exemple lorsque la victime est un homme et que l'agresseuse est une femme, ou que le crime est macabre et sensationnel (Meyers, 1996 ; O'Hara, 2012). Plusieurs études montrent comment l'actualité sur les VACS peut être sensationnelle, qu'elle peut décontextualiser et minimiser l'agression à caractère sexuel, mal représenter les expériences

des femmes, encourager les discours racistes et même rapporter les VACS d'une façon qui stimule la sexualité (Attenborough, 2014 ; Christie, 1998 ; Clark, 1992). À titre d'exemple, en nommant les accusés et en ne nommant pas les survivantes, les journalistes créent un sentiment de familiarité avec l'accusé et un sentiment de détachement envers la survivante (Attenborough, 2014 ; Clark, 1992 ; Cobos, 2014). Les médias d'actualité peuvent également propager les visions traditionnelles des VACS, ainsi que les stéréotypes qui y sont rattachés, par exemple en mentionnant que l'agresseur et la survivante sont allé.e.s prendre un verre avant l'agression (Brownmiller, 1975 ; O'Hara, 2012). Les choix éditoriaux influencent la perception du lectorat, notamment quant aux conséquences des VACS. Silveirinha *et al.* (2020) ont montré que lorsque les conséquences des accusations de VACS sont mentionnées, ce sont plutôt les conséquences financières pour l'athlète agresseur ou l'équipe ainsi que celles pour de tierces parties comme les coéquipiers, la gestion de l'équipe et la famille. Par exemple, dans le cas du joueur de soccer professionnel, Cristiano Ronaldo, on parle des conséquences financières sur la formation Juventus ainsi que sur les commanditaires du joueur. On ne mentionne pas les conséquences des VACS sur les survivantes ni sur la société (Silveirinha *et al.*, 2020).

Sampert (2010) analyse la presse écrite et la façon dont les mythes portant sur la VACS sont profondément ancrés dans l'actualité. Elle montre que les journaux canadiens-anglais continuent de représenter un ou plusieurs mythes sur les VACS. De même, Benedict (1992) et Meyers (1996) ont identifié plusieurs mythes qui se retrouvaient dans l'actualité, notamment : les femmes provoquent les agressions à caractère sexuel, les femmes mentent à propos des agressions à caractère sexuel, les agressions à caractère sexuel sont commises par les « étrangers ». Dans une recherche novatrice, Helen Benedict (1992) indique que les

survivantes sont souvent représentées dans les médias comme des vierges (« virgins ») ou des femmes fatales (« vamps »). On parlera des survivantes « vierges » comme si elles avaient été attaquées par des monstres ; il faut avoir de l'empathie pour ces survivantes, car elles représentent les « bonnes victimes ». Les femmes fatales, elles, provoquent les agresseurs et représentent les « mauvaises victimes » qui n'ont pas suivi la « rape checklist » (Benedict, 1992). D'ailleurs, Kate Harding (2015) reprend ce concept de « bonne ou mauvaise victime », issu de la culture du viol, qui sert à réduire la crédibilité des survivantes lors du dévoilement de VACS. Dans les médias, cela se traduit par la tendance à blâmer les survivantes de VACS, à chercher des excuses à l'agresseur, à minimiser les faits ou même à croire que les survivantes mentent souvent au sujet des VACS qu'elles ont subies (K. Harding, 2015 ; Renard, 2018).

Nilsson (2019) analyse la façon dont les discours médiatiques présentent différentes catégories de VACS au lectorat. L'une de ces catégories porte sur les VACS commises par les célébrités, ce que Nilsson (2019) nomme le « Celebrity Rape ». Étant donné le statut de célébrité de l'agresseur, le lectorat se demande si l'acte a réellement eu lieu puisqu'il ne veut pas croire qu'une personne idolâtrée puisse commettre un tel acte. Ainsi, le lectorat va soit attribuer la responsabilité de l'acte à la survivante (elle l'aurait voulu) ou croire que cette dernière ment. Cette catégorie de VACS témoigne du besoin de la société de préserver la réputation de certaines personnes vues comme étant importantes. De plus, Nilsson (2019) indique que les « news genres produce narratives and identify problems that explicitly hide patriarchal structures either by “monstering” the perpetrator or by questioning the very existence of the specific rape » (p. 1191), dans l'optique d'éviter de parler de VACS. L'objectif est donc de distraire de la situation ou, tout simplement, de l'éviter dans son ensemble.

En outre, si les femmes choisissent de ne pas dénoncer tout de suite, on leur reproche d'inventer des choses ou d'exagérer la situation, même si nous savons qu'il arrive souvent que les survivantes parlent tardivement parce qu'elles peuvent ressentir de la honte ou elles-mêmes adhérer aux mythes du viol, et donc possiblement croire que ce qui s'est passé est de leur faute (K. Harding, 2015 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). Shi (2019) a démontré que la population en général avait plus tendance à croire les survivantes si celles-ci avaient dénoncé immédiatement après l'agression, si elles avaient porté plainte à la police et s'il y avait des témoins.

Non seulement ces mythes de la culture du viol, souvent internalisés dans la société, font en sorte que les femmes ne se sentent pas accueillies et soutenues lors du dévoilement, mais ils permettent également de maintenir les femmes en contexte de vulnérabilité, donc à risque de subir d'autres VACS (Benoit *et al.*, 2015). Ainsi, dans une société imprégnée par la culture du viol, le cercle vicieux lié au dévoilement ne fait que continuer et s'accroître. Même si ce ne sont pas tous les mythes à la fois qui apparaissent dans les actualités portant sur les VACS, plusieurs contribuent à influencer la façon dont la société voit les agressions à caractère sexuel ainsi que la perception du public face à la crédibilité des survivantes (Royal, 2019 ; Sampert, 2010 ; Waterhouse-Watson, 2016). De plus, les médias continuent de blâmer les survivantes et de déresponsabiliser les agresseurs (O'Hara, 2012 ; Royal, 2019 ; Waterhouse-Watson, 2016). Puisque les médias occupent une place de choix dans la vie des gens, ils ont une grande capacité d'influence et peuvent facilement contribuer à la culture du viol par la façon dont ils présentent l'actualité. C'est d'autant plus vrai que ce sont souvent les médias qui définissent les VACS auprès du public. En somme, l'analyse des discours

médiatiques est au cœur de cette recherche ; il est donc pertinent d’aborder les liens existants entre ceux-ci, les mythes et la culture du viol.

2.5 Contexte médiatique et VACS

Cette section situe les VACS dans le contexte médiatique. Pour ce faire, je discute d’abord de l’influence de l’affaire Ghomeshi au Canada ainsi que de l’importance de #MeToo, tant au niveau mondial que dans les médias. Je termine en précisant la place de #MeToo dans les discours médiatiques portant sur des athlètes masculins ayant commis des VACS.

2.5.1 L’influence de l’affaire Jian Ghomeshi au Canada

Bien que les VACS existent depuis toujours, ce n’est que depuis les années 1960, grâce au mouvement féministe, que l’on considère ce genre de crime non plus comme une affaire privée, mais plutôt publique (Brownmiller, 1975). Toutefois, l’arrivée des médias sociaux a propulsé le dialogue au niveau public (Mendes *et al.*, 2018). Si, aux États-Unis, les dénonciations contre Bill Cosby et Harvey Weinstein ont encouragé plusieurs survivantes à parler, au Canada, ce fut l’affaire Jian Ghomeshi qui marqua un tournant pour les survivantes.

En octobre 2014, la CBC a mis fin au contrat de Ghomeshi pratiquement au même moment où le *Toronto Star* a publié un reportage en ligne qui indiquait que trois femmes accusaient Ghomeshi de VACS (Paquette, 2018). La réaction du public était partagée : d’abord, quant au congédiement de Ghomeshi ; ensuite, à l’égard du procès ; et enfin, face à l’acquittement de Ghomeshi en mars 2016. D’un côté, le public semble croire que le système de justice pénale a bien fonctionné, et de l’autre, il déplore le fait que le système de justice pénale soit ancré dans la culture du viol, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur les survivantes qui souhaiteraient dénoncer (Coulling et Johnston, 2018). Ce procès a été grandement médiatisé et représente un moment décisif au Canada dans les discussions sur les VACS.

D'ailleurs, c'est également en raison de l'affaire Ghomeshi que le mot-clic #BeenRapedNeverReported / #aggressionsnondénoncées a été lancé par les deux journalistes Sue Montgomery et Antonia Zerbisias à la fin d'octobre 2014 (Paquette, 2018). Ces dernières avaient été choquées par les réactions du public à la suite du congédiement de Jian Ghomeshi. Ce mot-clic permettait aux survivantes de dénoncer les VACS subies, tout en indiquant les raisons pour lesquelles elles n'avaient jamais dénoncé. Le mot-clic n'a pas seulement eu un impact au Canada, comme l'indique Rima Elkouri (2014) : « en moins de 24 heures, on estime que 8 millions de personnes d'ici et d'ailleurs, de Montréal à Delhi en passant par Londres et Riyad, ont participé à cette campagne » (para. 3). Ainsi, l'impact du mot-clic s'est fait sentir partout dans le monde et a démontré la place importante des médias (et des médias sociaux) dans le dévoilement de VACS et comme lieu où poursuivre les luttes militantes des féministes des années 1970 (Boyle, 2019 ; Paquette, 2018 ; Phillips, 2017).

L'affaire Ghomeshi représente un moment décisif pour les VACS au Canada parce que le public canadien semblait désormais prêt à discuter de harcèlement à caractère sexuel en milieu de travail, mais également de la culture du viol en général. En outre, le procès a été grandement médiatisé et suivi du public. À la suite du verdict de non-culpabilité, plusieurs critiques à l'égard du système de justice pénale refirent surface, notamment en ce qui a trait à la revictimisation des survivantes lors du processus judiciaire. Cette critique, émise par des groupes féministes bien avant 2016 (Randall, 2010), découle du mythe de la « parfaite victime ». Ce mythe de la parfaite victime a d'ailleurs été critiqué dans certains discours médiatiques de l'époque, et propagé par d'autres. Comme cette affaire s'est déroulée avant #MeToo et qu'elle a eu une influence importante sur le dialogue des VACS, j'estime qu'elle a pavé la voie pour #MeToo au Canada.

2.5.2 Importance de #MeToo

L'un des objectifs de cette thèse est de comparer la représentation des VACS dans les discours médiatiques avant et après #MeToo, afin d'analyser si le mouvement a eu un impact sur la façon de rapporter les VACS commises par des athlètes masculins. Cette sous-section présente donc l'origine de #MeToo et son influence sur les discours médiatiques concernant les VACS.

Le mouvement « Me Too » a été fondé en 2006 par la survivante et activiste Tarana Burke. Lorsque Burke, une intervenante, a reçu le témoignage d'une survivante, elle indiqua ne pas avoir su comment lui répondre et lui avoir suggéré de consulter une autre intervenante (Boyle, 2019 ; T. Burke, 2022 ; Hillstrom, 2019). À ce moment, Tarana aurait voulu répondre à la survivante : « Me Too ». Depuis, elle s'est engagée à éliminer les VACS et d'autres problèmes systémiques ayant un impact disproportionné sur les personnes marginalisées, particulièrement les femmes et les filles noires, en créant le mouvement « Me Too » (Boyle, 2019 ; T. Burke, 2022 ; Hillstrom, 2019).

Plus tard, en 2017, le mouvement fut popularisé en ligne par l'actrice Alyssa Milano lorsqu'elle utilisa le mot-clic #MeToo pour démontrer l'ampleur du problème des VACS dans le monde entier :

Milano's initial aim for #MeToo was to « give people a sense of the magnitude of the problem ». In other words, it was discursive activism, aiming to change what « sexual harassment and assault » means by expanding the understanding of who its victims/survivors are (Boyle, 2019, p. 3).

Le succès de #MeToo fut instantané : plus de 13 millions de personnes ont utilisé le mot-clic dans les médias sociaux dans les 24 heures suivant le message de Milano. Les médias, notamment les médias sociaux, ont contribué à cette visibilité et ont permis aux survivantes

d'être entendues. Depuis 2017, #MeToo a été utilisé par plusieurs célébrités, notamment pour dénoncer Harvey Weinstein, célèbre producteur qui, selon plusieurs survivantes, a commis des VACS pendant des décennies à Hollywood (Boyle, 2019 ; Hillstrom, 2019).

Bien que ce fut un article de Jodi Kantor et Megan Twohey dans le *New York Times* qui a permis d'exposer les accusations contre Weinstein en octobre 2017, il y a eu des dévoilements de VACS dans le monde des médias avant et après #MeToo (Hillstrom, 2019). D'ailleurs, même avant la levée du mouvement, en 2016, Roger Ailes a quitté *Fox News* après que plusieurs employées eurent porté plainte pour VACS contre lui. De plus, plusieurs situations de harcèlement sexuel de haute visibilité⁹ ont mené le public à remettre en question la crédibilité des médias. Lorsque le mouvement #MeToo a pris de l'ampleur, les attitudes sexistes et stéréotypées présentes dans le monde médiatique ont été remises en question (Hillstrom, 2019). Bien que des formations et des grandes conférences (ex. Power Shift Summit) aient été mis en place afin de sensibiliser le monde médiatique aux VACS dans l'objectif de les éliminer, le problème demeure présent dans les salles de rédaction (Hillstrom, 2019). Kitzinger (2009) mentionne qu'on retrouve, au sein même de l'institution médiatique, des attitudes sexistes et racistes qui, combinées à la recherche de nouvelles sensationnelles et à des délais serrés, contribuent au maintien de dynamiques internes toxiques. Ainsi, si les journalistes ont d'emblée une attitude sexiste, peut-on s'attendre à ce qu'elles.ils dressent un portrait adéquat des VACS dans les médias, notamment les journalistes qui rapportent une VACS de la part d'une personne célèbre ? Il est donc important d'aborder les stéréotypes et

⁹ On pense entre autres à la couverture médiatique des élections américaines où plusieurs journalistes (ex. Matt Lauer de la NBC) furent accusés de harcèlement sexuel. Leurs attitudes sexistes et leurs comportements d'agresseurs les ont portés à offrir une couverture médiatique plus positive de Donald Trump et plus négative de Hillary Clinton (Hillstrom, 2019).

les mythes sur les VACS présents à tous les niveaux structurels de la société afin d'améliorer les reportages sur les VACS.

2.5.2.1 L'influence de #MeToo sur la couverture médiatique des VACS

On l'a vu, le mouvement #MeToo a eu un impact au sein des institutions médiatiques, mais a-t-il influencé la façon de rapporter les VACS ? Shi (2019) a examiné les facteurs qui influencent l'opinion publique envers les survivantes et les agresseurs. Ses résultats témoignent que bien que #MeToo ait permis de propulser le dialogue sur les VACS, plusieurs personnes maintiennent des opinions stéréotypées face à la crédibilité des survivantes. Toutefois, lorsque positive, la réaction du public envers #MeToo s'avère importante pour modeler l'opinion publique devant le système de justice. Cela permet au public d'exercer à son tour des pressions pour apporter un changement de politique au sein du système de justice afin de mieux répondre aux besoins des survivantes (Shi, 2019 ; Tippet, 2018). Dans le même ordre d'idée, Blumell et Mulupi (2021) ont comparé la couverture médiatique du cas de la survivante Anita Hill (en 1991, avant #MeToo) et celui de Christine Blasey Ford (en 2018, après #MeToo), toutes deux portant des accusations de VACS à l'égard d'un candidat à la Cour suprême américaine¹⁰. Les résultats démontrent que la culture du viol était plus présente dans la couverture médiatique du cas de Christine Blasey Ford, particulièrement dans les reportages en ligne. Toutefois, les autrices indiquent qu'il est possible d'observer que les reportages en ligne ont nommé davantage les impacts sur l'entourage (pour la survivante et l'agresseur) dans le cas de Blasey Ford. Les reportages en ligne donnent une voix à la survivante au lieu de seulement nommer les conséquences des VACS sur l'agresseur. Cela

¹⁰ Dans le cas d'Anita Hill, elle a dénoncé le harcèlement à caractère sexuel de Clarence Thomas et Christine Blasey Ford a dénoncé une agression sexuelle de Brett Kavanaugh, à l'époque de leurs études postsecondaires. Dans les deux cas, les hommes ont été nommés à la Cour suprême.

dit, il est possible d'observer que même si #MeToo a eu plusieurs impacts positifs pour dénoncer la culture du viol, cette dernière reste présente dans les discours médiatiques, même après #MeToo.

En outre, Silveirinha *et al.* (2020) montrent que #MeToo a permis à plusieurs survivantes de dénoncer des situations de VACS, même dans le monde des célébrités. Cependant, les résultats soulignent que #MeToo n'est pas infaillible et qu'une plainte de VACS ne signifie pas nécessairement que des accusations seront portées ni « the end of the perpetrator's popularity [as] indeed often a highly public or celebrity status tends to protect the accused through disbelief of the accuser in the public eye » (p. 208). Le statut de pouvoir que détiennent ces agresseurs l'emporte sur l'opportunité de #MeToo. Des résultats similaires sont observables dans une recherche de Sophie Hindes et Bianca Fileborn (2020) qui porte sur la couverture médiatique et le mouvement #MeToo à la suite de VACS impliquant le comédien et acteur Aziz Anzari. Elles ont trouvé que même après #MeToo, le discours médiatique « continues to reproduce limited and stereotypical understandings of sexual violence informed by rape myths, working to serve the gendered power relations that enable and perpetuate the occurrence of sexual violence » (p. 652). Dans les discours médiatiques faisant référence à la situation d'Ansari, plusieurs médias ont tenté de déresponsabiliser l'acte qu'il avait commis (Hindes et Fileborn, 2020). On pourrait donc se demander si c'est en raison de son statut de célébrité que l'on tendait à minimiser l'acte (Nilsson, 2019). Toutefois, Ansari a tout de même été effacé de la sphère publique et, à cet effet, on peut se demander si c'est parce qu'il est un homme racisé. Cette situation mériterait d'être analysée avec un regard féministe intersectionnel.

Ainsi, dans la littérature, il est possible d'observer quelques changements positifs dans les discours médiatiques à la suite de #MeToo. Néanmoins, les changements ne sont pas significatifs et le progrès doit continuer.

2.5.3 *Le monde du sport et #MeToo*

Même avant #MeToo, que ce soit dans l'actualité, sur les médias sociaux et dans la recherche, on parlait de plus en plus des agressions à caractère sexuel commises par des athlètes. Pensons entre autres au cas de Ben Rothlisberger, joueur de football qui a payé les survivantes pour qu'elles retirent leurs accusations (Brumback, 2010) ; au viol de Stubenville où les médias se sont concentrés sur la « pauvre carrière ruinée » des agresseurs (Bérubé, 2013) ou sur le partage excessif dans les médias sociaux des cas de VACS (Pennington et Birthisel, 2016) ; et au joueur de hockey Patrick Kane (Hine, 2015), contre qui les accusations n'ont pas été retenues et qui a connu la meilleure année de sa carrière l'année suivante. Plus près de nous, on peut penser au viol commis par deux joueurs de hockey de l'équipe de l'Université d'Ottawa dans une chambre d'hôtel de Thunder Bay pendant un tournoi (Larouche, 2014). L'équipe de hockey au complet a été suspendue, non sans provoquer un tollé ; aux Olympiques de Gatineau où les comportements des joueurs de hockey ont été excusés en blâmant la victime en état d'ébriété (Ébacher, 2015) ; ou à Hockey Canada qui a balayé sous le tapis le viol collectif d'une jeune femme intoxiquée commis par huit joueurs de hockey junior (T. Burke, 2022 ; H. Lee, 2022). Il ne s'agit là que de quelques exemples qui se sont retrouvés dans les actualités. Comme le monde du sport n'est pas à l'abri des VACS et que les athlètes, surtout au niveau professionnel, détiennent souvent un statut de célébrité, plusieurs recherches (Royal, 2019 ; Silveirinha, 2020 ; Waterhouse-Watson, 2013, 2016) se sont attardées à la couverture médiatique d'un athlète agresseur accusé de VACS.

Waterhouse-Watson (2016) indique qu'il est commun, dans les couvertures médiatiques, de souvent ramener le lectorat à la carrière sportive de l'athlète agresseur ainsi que de parler de sa famille et de son entourage. Cela permet de distraire le lectorat de la situation de VACS, de rendre l'athlète agresseur plus sympathique et de susciter de l'empathie envers lui. De plus, présenter les commentaires des entraîneurs et de l'entourage qui appuient l'athlète agresseur permet de distraire de ses actions, voire de fortifier la présomption d'innocence que le lectorat lui accorde (Waterhouse-Watson, 2016).

En outre, Royal (2019) montre que la couverture médiatique du procès de Ched Evans (joueur de soccer professionnel) tentait de distraire le lectorat de l'athlète agresseur et de l'incident en donnant des informations non nécessaires, portant notamment sur sa carrière. Une fois le verdict de non-culpabilité confirmé, les discours médiatiques se sont concentrés sur ses perspectives de carrière, ses potentielles pertes de revenus ou même sur les commentaires des gestionnaires d'équipes. D'ailleurs, d'après Waterhouse-Watson (2013, 2016) et Royal (2019), dans les situations de VACS commises par un athlète, ce dernier est souvent connu et idolâtré par le lectorat. Les journalistes ont ainsi souvent des choses positives à nommer pour distraire des actions de l'athlète agresseur. L'inverse ne s'applique toutefois pas aux survivantes, puisque leur identité est souvent confidentielle. Ces dernières sont donc grandement désavantagées.

Enfin, bien que les accusations de viol à l'égard du joueur international de soccer Cristiano Ronaldo aient été déposées avant #MeToo, elles ont refait surface dans les médias dans la foulée du mouvement. Silveirinha *et al.* (2020) analysent la couverture médiatique des accusations de viol contre Cristiano Ronaldo au Portugal, son pays d'origine. Les résultats montrent que près de 25 % des reportages rejetaient les accusations de viol contre Ronaldo, et

que plusieurs présentaient même des citations positives issues de l'entourage de Ronaldo, notamment un tweet de sa mère niant les accusations de viol contre son fils. Ainsi, le statut de célébrité des athlètes, par exemple celui de Cristiano Ronaldo (Silveirinha *et al.*, 2020), constitue un élément qui compromet une couverture médiatique éthique des VACS. En retour, cela augmente l'empathie envers l'agresseur, ce qui réduit la crédibilité de la survivante (Royal, 2019 ; Silveirinha, 2020 ; Waterhouse-Watson, 2013, 2016).

Il existe une quantité importante d'études au sujet de la propagation des mythes sur les VACS dans les discours médiatiques, de la reproduction de la masculinité hégémonique dans les sports masculins et même de l'influence de #MeToo sur la couverture médiatique portant sur les VACS. Toutefois, la littérature spécifique au sujet de la représentation des VACS dans les discours médiatiques lorsqu'elles sont commises par des athlètes masculins reste émergente. J'ai donc choisi d'étudier la représentation des VACS commises par des athlètes masculins dans les discours médiatiques canadiens anglophones et francophones.

2.6 Question de recherche et objectifs de la thèse

Cette thèse veut démontrer la façon dont les médias d'actualité informent le lectorat sur les VACS commises par un athlète. Pour ce faire, la question de recherche est la suivante :

Que nous révèlent les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes au sujet des relations de pouvoir fondées sur le genre dans notre société ?

L'objectif principal est de comprendre la façon dont les discours médiatiques représentent les VACS lorsque commises par des athlètes masculins et comment les structures de pouvoir sont maintenues (ou non).

Cet objectif est accompagné des objectifs spécifiques suivants : 1) examiner à qui et de quelle manière la responsabilité pour les VACS commises par des athlètes masculins est attribuée dans les discours médiatiques ; 2) étudier le rôle que joue la position sociale des athlètes agresseurs et des survivantes dans la représentation des VACS dans les discours médiatiques ; 3) explorer la relation entre les discours médiatiques, les mythes sur les VACS et la culture du viol dans les articles de journaux portant sur les VACS commises par des athlètes masculins, et ; 4) comparer la représentation des VACS dans les discours médiatiques avant et après #MeToo afin d'analyser si le mouvement a eu un impact sur la façon de rapporter les VACS commises par des athlètes masculins.

2.7 Pertinence de l'étude

Cette section présente la problématique de l'étude et précise sa pertinence sociale et sa pertinence scientifique.

2.7.1 Pertinence sociale

Plusieurs avantages ressortent de cette recherche. Tout d'abord, elle sert à sensibiliser la population quant à la manière de reconnaître les rapports de pouvoir subtils véhiculés à travers les discours médiatiques. De plus, dans un contexte où les discours médiatiques ne sont pas souvent remis en question, cette étude rend également « visible the operations of discursive power which are often hidden in plain sight as “common sense” or accepted disciplinary ideas » (Willey-Sthapit *et al.*, 2022, p. 2-3). D'ailleurs, l'analyse féministe critique du discours (AFCD), méthodologie de cette thèse, accorde beaucoup d'importance à l'émancipation des groupes opprimés dans la société, et offre donc une opportunité pour une intervention en matière de justice sociale (Lazar, 2005, 2007, 2014 ; Willey-Sthapit *et al.*, 2022), particulièrement en ce qui a trait aux inégalités de genre. Cette recherche est donc utile

pour les intervenantes spécialisées en matière de VACS, dans le sens où elle peut sensibiliser et mieux les outiller sur l'apport des discours médiatiques chez les survivantes de VACS. Finalement, j'offre, en conclusion, des outils aux institutions médiatiques afin qu'elles puissent mieux rapporter les situations de VACS en contexte sportif tout en ayant une approche centrée sur les survivantes.

2.7.2 Pertinence scientifique

Le recours à l'AFCD comme méthode d'analyse des données m'a permis non seulement d'étudier ce que nous révèlent les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes, mais témoigne également du caractère innovant de cette recherche. À ce sujet, Willey-Sthapit *et al.* (2022) indiquent que l'analyse critique du discours (ACD) est une méthode d'analyse sous-utilisée dans les recherches en travail social. Il m'apparaît donc important de contribuer au bassin de recherche utilisant l'ACD en travail social. De plus, mes recherches spécifiques quant à l'AFCD démontrent qu'il y a un manque de ressources francophones à ce sujet, et surtout quant à son imbrication au féminisme intersectionnel. Par conséquent, cette recherche contribue au corpus des recherches féministes et critiques au niveau francophone. D'ailleurs, l'analyse des médias canadiens au sujet des VACS commises par des athlètes masculins est quasi inexistante, encore moins une analyse des médias dans différentes langues (français et anglais). Je souhaite donc que ma recherche puisse combler ces lacunes dans la littérature. Finalement, les caractères interdisciplinaires de la praxis de l'intersectionnalité, d'un cadre théorique féministe et de l'AFCD permettent de rejoindre plusieurs domaines de recherches (études féministes et de genre, travail social, sociologie, communication, études du sport, etc.), ce qui permettra une large diffusion des résultats de recherche.

Dans ce chapitre, j'ai défini les concepts qui seront utilisés dans cette études, j'ai présenté un portrait des VACS dans le contexte canadien, tant historiquement qu'actuellement, et j'ai proposé une revue de la littérature portant sur le maintien de la culture du viol, les VACS et le contexte médiatique ainsi que #MeToo et le monde du sport. Dans le prochain chapitre, je présente ma posture épistémologique et je développe le cadre théorique, soit le féminisme intersectionnel.

CHAPITRE 3

CADRE THÉORIQUE

En vue d'assurer une approche centrée sur les survivantes, imprégnée de justice sociale et ancrée dans la mobilisation politique, j'ai retenu le féminisme inspiré de l'intersectionnalité en tant que cadre théorique. J'ai également choisi une épistémologie féministe, et ce, pour développer un savoir provenant d'une femme (moi-même) ayant le privilège de se retrouver en milieu universitaire, mais où je me retrouve également à la marge de ce milieu privilégié en raison de mes identités multiples et de ma forte adhésion au milieu militant.

Dans ce chapitre, qui se divise en cinq grandes sections, je présente d'abord mon positionnement en tant que chercheuse, ce qui en retour influence mes choix épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Par la suite, j'explique ma posture épistémologique. Ensuite, je définis le féminisme intersectionnel et j'aborde ce dernier sous l'angle de la justice sociale, dans le milieu universitaire et en tant que praxis. Puis, je présente les grandes critiques émises à l'égard de l'intersectionnalité et j'explique la matrice de domination telle qu'elle est définie par Patricia Hill Collins (2000), théorie intersectionnelle que j'ai retenue pour analyser ce sujet de recherche. Je termine cette section en précisant la pertinence d'un cadre féministe inspiré de l'intersectionnalité. Ce chapitre prépare le chapitre suivant qui porte sur les choix méthodologiques, notamment l'analyse féministe critique du discours (AFCD) qui se veut autant critique des inégalités sociales de pouvoir et émancipatrice que l'épistémologie féministe et le féminisme inspiré de l'intersectionnalité.

3.1 Positionnement de la chercheuse

Il importe d'aborder le positionnement de cette recherche. Tout d'abord, je suis une femme queer cisgenre acadienne ayant grandi avec une grand-mère sans statut autochtone

officiel, mais qui a su m'enseigner des valeurs autochtones dès ma petite enfance. Les valeurs féministes intersectionnelles sont indissociables autant de mes valeurs professionnelles, c'est-à-dire en tant que chercheuse et lorsque j'ai été intervenante¹¹ auprès des survivantes de VACS, que de mes valeurs personnelles. En tant qu'intervenante féministe, il m'a toujours été impossible de prendre les survivantes hors du contexte social dans lequel elles évoluaient. Ce même contexte qui tend à maintenir en place des rapports sociaux inégaux. Les survivantes sont expertes de leur situation : il faut non seulement prendre en compte leur point de vue, mais les rejoindre à l'intersection de leurs multiples identités, elles-mêmes en constante interaction avec les structures sociales opprimantes. Il était important pour moi, en tant qu'intervenante, de toujours accueillir les survivantes dans leur ensemble et en tant qu'expertes de leur situation, tout en leur assurant un espace sécuritaire, anti-oppressif, antiraciste, décolonial et pro-choix. En outre, en tant que chercheuse enracinée dans une perspective féministe intersectionnelle, il est essentiel de ne pas m'éloigner de mes valeurs d'intervenante, de mes valeurs personnelles et de celles que je souhaite faire transparaître dans ma recherche. Je crois fortement que tenir une posture féministe intersectionnelle représente un enracinement dans la justice sociale et dans la mobilisation politique, sujet que j'explorerai davantage dans les prochaines sections.

Dans le but de rester fidèle à mes valeurs et de préserver le lien important entre le militantisme, la pratique et la recherche, j'ai choisi une posture épistémologique féministe, un cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité et une méthodologie qui se base sur l'AFCD.

¹¹ Au cours de mon parcours doctoral, j'ai travaillé auprès des femmes survivantes de VACS dans un CALACS et ensuite en tant qu'intervenante spécialisée en matière de violences à caractère sexuel dans un cégep.

3.2 Posture épistémologique

Étant donné ma posture féministe et militante, je crois qu'il est important d'inclure les femmes et leurs perspectives dans la production de savoir. C'est pourquoi cette recherche s'inscrit dans une posture épistémologique féministe (Anderson, 1995 ; S. Harding, 2004, 2015 ; Collins, 2000, 2017 ; Fricker, 2007). D'ailleurs, les femmes ont souvent été exclues des activités de recherche, particulièrement au niveau universitaire, tant comme sujets des recherches que comme chercheuses (Anderson, 1995 ; S. Harding, 2004, 2015 ; Collins, 2000, 2017 ; Fricker, 2007, 2017). Le mouvement féministe a longtemps été critiqué de n'être qu'un mouvement politique et non un endroit de création de savoir, et ce, même si les théories féministes ont souvent remis en question les manières conventionnelles de faire de la recherche et la capacité de produire des résultats de recherches objectifs (Anderson, 1995 ; S. Harding, 2004, 2015 ; Collins, 2000, 2017 ; Fricker, 2007, 2017). À travers cette recherche, je souhaite déconstruire les dynamiques de pouvoir genrées maintenues en place par les institutions patriarcales dans la société (ex. les discours médiatiques, le milieu du sport) (Anadon, 2006) et contribuer à l'émancipation des femmes par la mobilisation sociale (Anderson, 1995 ; Collins, 2000, 2017 ; Fricker, 2007, 2017 ; S. Harding, 2004, 2015 ; Lazar, 2005, 2007, 2014).

L'épistémologie féministe réfère à la manière dont le genre influence notre conception du savoir et nos pratiques (Anderson, 1995). Les femmes créent un savoir dans lequel « *the social location of the knower affects what and how she knows* » (Anderson, 2020, section 1, para. 4). Cette position sociale a été définie entre autres en tant que savoir situé par la sociologue canadienne Dorothy Smith (1987) et en tant que théorie du « *standpoint* » par la philosophe américaine Sandra Harding (2004, 2017), et représente un concept central au sein

des épistémologies féministes, étant donné que tous les savoirs sont produits par des personnes situées à l'intersection de différentes formes d'identité (Anderson, 1995). Dans cette thèse, j'ai retenu le concept du *standpoint* défini par Sandra Harding (2004, 2017) comme étant la perspective à partir de laquelle les individus, notamment les femmes, perçoivent socialement le monde et établissent leurs connaissances.

Toutefois, la question se pose sur qui peut produire des connaissances fiables et justifiables. Ainsi, se retrouver au sein de certains groupes sociaux marginalisés influence les perspectives des groupes dominants et les amène à remettre en question le savoir créé par ledit groupe marginalisé, ce que Miranda Fricker (2007, 2017) appelle des injustices épistémiques. Fricker (2007, 2017) nomme deux formes d'injustices épistémiques, dont les questions de distribution et d'accès au savoir (ex. avoir accès à différentes formes d'éducation) et la discrimination épistémique (ex. définir qui peut ou ne peut pas produire du savoir). Elle subdivise cette discrimination en deux formes d'injustices épistémiques : 1) les injustices liées aux témoignages, et 2) les injustices herméneutiques. On assiste à des injustices liées aux témoignages lorsqu'on refuse de faire confiance aux paroles d'une personne en raison de nos préjugés et stéréotypes liés à notre socialisation (Fricker, 2007, 2017). Fricker (2007) donne l'exemple d'une rencontre de travail où les propos de la seule femme sont ignorés des hommes, souvent en raison du sexisme encore présent dans la culture organisationnelle de plusieurs milieux de travail (Lee-Gosselin et Ann, 2011). Lorsqu'on parle d'injustices herméneutiques, on réfère aux perceptions et interprétations que se font les personnes à l'égard de leurs propres expériences et la façon dont celles-ci sont incomprises par les autres. En outre, on peut parler d'injustice herméneutique extrême lorsque les personnes elles-mêmes ne comprennent pas leurs propres expériences (Fricker, 2007, 2017). À titre d'exemple, on peut

parler du concept de « problème sans nom » tel qu'expliqué par Betty Friedan en 1963, où les femmes sentaient que quelque chose n'allait pas, mais elles ne pouvaient pas le nommer et la société ne voulait pas l'entendre. Ainsi, à travers les injustices épistémiques, on maintient les femmes à la marge de la production du savoir. C'est d'ailleurs ce que Patricia Hill Collins (2000, 2017) exprime en donnant l'exemple des femmes noires qui ont longtemps été écartées des milieux de production de savoir, particulièrement dans les milieux universitaires. Dans ces milieux, le savoir situé majoritairement au sein de mobilisations politiques et pour la justice sociale est considéré moins important et fiable, et leurs expériences sont perçues comme étant incomprises par les groupes majoritaires.

Ainsi, afin de produire un savoir féministe, ancré dans une perspective de justice sociale et émancipatrice, j'ai mobilisé un cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité, qui sera défini dans les prochaines sections. J'aurai aussi recours à une méthodologie enracinée dans l'AFCD, ce qui me permet de découvrir et de dénoncer les inégalités dans les discours médiatiques à l'aide d'injustices à plusieurs niveaux systémiques de la société (Lazar, 2005, 2007, 2014) (voir le chapitre sur la méthodologie). Par ailleurs, cette recherche ne présente pas les perspectives des groupes opprimés, étant donné que l'échantillon est composé d'articles de journaux. Toutefois, l'objectif est plutôt de voir si les voix des survivantes de VACS (groupe en situation d'oppression) sont prises en compte dans les discours médiatiques, au même niveau que celles des athlètes masculins ayant commis des VACS (groupe dominant).

3.3 Le féminisme intersectionnel

L'intersectionnalité est devenue une notion fondamentale pour plusieurs disciplines, tant au niveau militant que pratique et théorique, notamment au sein du féminisme (Bilge,

2009 ; Brah et Phoenix, 2004 ; Cho *et al.*, 2013 ; Collins, 2015, 2017, 2019 ; Collins et Bilge, 2020). Étant donné son caractère transdisciplinaire et sa position de savoir situé, il est difficile d’offrir une définition consensuelle du féminisme intersectionnel (Bilge, 2015 ; Cho *et al.*, 2013 ; Collins, 2017). J’ai retenu celle de Collins et Bilge (2020), étant donné l’accent mis sur les expériences quotidiennes de chaque personne et la complexité de chaque individu. De plus, Collins et Bilge (2020) insistent beaucoup sur le pont entre le militantisme, la théorie et la praxis :

Intersectionality investigates how intersecting power relations influence social relations across diverse societies as well as individual experiences in everyday life. As an analytic tool, intersectionality views categories of race, class, gender, sexuality, nation, ability, ethnicity, and age – among others – as interrelated and mutually shaping one another. Intersectionality is a way of understanding and explaining complexity in the world, in people, and in human experiences (Collins et Bilge, 2020, p. 2).

Comme l’indique cette définition, les différentes relations de pouvoir ne sont pas exclusives l’une l’autre, ne sont pas indissociables et ne travaillent pas parallèlement. Plutôt, elles travaillent conjointement à tous les niveaux de la société afin de reléguer et de maintenir certaines populations en situation d’infériorité. En adoptant une approche intersectionnelle, on reconnaît que l’identité d’une personne est complexe et ne peut être divisée en pièces détachées. En retour, cette complexité peut mener à diverses formes d’oppressions et de violences (Bilge, 2015 ; Collins, 2000, 2015, 2019 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989, 1991), dont les VACS (Gill, 2018).

Les prochaines sections servent à situer l’intersectionnalité au sein des mobilisations politiques et pour la justice sociale, dans le milieu universitaire et en tant que praxis critique.

3.3.1 Mobilisations politiques et justice sociale

L'intersectionnalité se retrouve aux États-Unis aussi tôt qu'en 1832, lorsque l'écrivaine africaine-américaine Maria Stewart émet des remarques à propos des effets combinés des oppressions de genre et de race¹² (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981). Par la suite, dans un discours en 1851, Sojourner Truth, ancienne esclave et abolitionniste noire, interpelle les féministes abolitionnistes sur le fait de reconnaître les diverses oppressions que subissent les femmes noires, notamment les oppressions de race, de sexe et de classe. Elle dénonce les groupes féministes qui la rejettent parce qu'elle est noire et les groupes abolitionnistes parce qu'elle est une femme (Brah et Phoenix, 2004 ; Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981). Plus tard, on trouve des traces de la pensée intersectionnelle dans les écrits de Cooper en 1892 ainsi que dans ceux de DuBois en 1920. Ces auteur.trice.s s'intéressent à la complexité des systèmes d'oppressions et aux dynamiques qui peuvent être identifiées entre les identités et les structures sociales qui affectent la vie des gens. Plus d'un siècle plus tard, en 1977, le Combahee River Collective publie un manifeste qui insiste sur la simultanéité des oppressions, l'importance des points de vue de celles et ceux qui les subissent et leur incapacité à les séparer en catégories distinctes (Brah et Phoenix, 2004 ; Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981). D'ailleurs, le Combahee River Collective dénonce précisément le féminisme universaliste qui ne prend pas en considération l'intersection du racisme et de l'hétérosexisme (Collins et Bilge, 2020).

¹² J'utilise le concept de race tel qu'il est utilisé par les théoriciennes et militantes féministes intersectionnelles. Cependant, je crois que comme toute autre forme d'oppression, le concept de race est un construit social fait par des sociétés capitalistes et colonialistes afin de maintenir certains groupes en situation d'oppression à travers des pratiques racistes (Guillaumin, 2002).

Dans les années 1970, plusieurs groupes de femmes, dont les femmes noires et autochtones, critiquent le mouvement féministe universaliste qui prétend défendre les droits de toutes les femmes. Ces femmes accusent le féminisme universaliste d'avoir une vision monolithique et réductrice du pouvoir, en mettant l'accent sur le patriarcat comme unique système d'oppression des femmes (Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989, 1991 ; Davis, 1983 ; Maillé, 2014). Elles soulignent que les réalités des systèmes colonialistes et racistes à l'intérieur d'un système capitaliste, qui contribuent à l'oppression des femmes non blanches, sont souvent oubliées, voire ignorées, par les féministes (Collins, 2000 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981 ; Maillé, 2014). Par conséquent, plusieurs groupes de femmes indiquent ne pas trouver leur place au sein du mouvement féministe universaliste (Brah et Phoenix, 2004 ; Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981). Par exemple, dans un recueil de textes dirigé par Hull, Bell-Scott et Smith publié en 1982, on remet en question la place inférieure accordée aux femmes noires dans la société, notamment au sein des discours et des savoirs féministes. D'ailleurs, les féministes noires soutiennent que lutter contre une seule structure d'oppression ne fait que rendre invisibles les expériences des femmes qui n'entrent pas dans le moule du féminisme universaliste (Pagé, 2014). Pour ces femmes, il est important de déconstruire le mouvement féministe afin de mettre l'accent sur un mouvement féministe inclusif qui reconnaît les multiples réalités des femmes. Ainsi, ces femmes vont axer leur discours sur le croisement des rapports de domination et préciser l'importance de tenir compte de la complexité des identités des femmes, de leur différent positionnement social et de leurs expériences distinctes (Brah et Phoenix, 2004 ; Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989 ; Davis, 1983 ; hooks, 1981).

Cette tranche d'histoire montre que les principes fondamentaux de l'intersectionnalité sont fondés sur la justice sociale et qu'ils sont ancrés dans une mobilisation plurielle, pluraliste et solidaire. L'intersectionnalité n'est donc pas un produit de l'académie blanche, mais elle représente plutôt un savoir mis en lumière par les groupes de femmes maintenues à la marge du féminisme dit universaliste, dont les femmes noires (Collins, 2000 ; Corbeil et Marchand, 2006 ; Crenshaw, 1991 ; hooks 1981).

3.3.2 L'intersectionnalité à l'université

La juriste et activiste Kimberlé Crenshaw a nommé l'intersectionnalité pour la première fois en 1989 en guise de métaphore pour déterminer le point de rencontre où les identités et les oppressions d'une personne se rejoignent (Collins, 2019 ; Collins et Bilge, 2020). Elle souhaitait analyser la manière dont la race et le genre interagissaient pour créer les multiples dimensions vécues par les femmes noires dans leur emploi (Crenshaw, 1989). Dans cet article, Crenshaw avançait que le mouvement des femmes était raciste et le mouvement noir sexiste. Elle a ensuite approfondi sa vision du concept dans un article de 1991 où elle critiquait les lois américaines qui, selon elle, ne répondaient pas adéquatement aux besoins des femmes noires victimes de violence (Crenshaw, 1991). Pour Crenshaw, le concept de l'intersectionnalité permettait de nommer « the structural convergence among intersecting systems of power that created blind spots in antiracist and feminist activism » (Collins, 2019, p. 26).

Bien que l'intersectionnalité ait monté en popularité dans certains domaines d'études, les institutions universitaires l'ont accueillie avec résistance (Bilge, 2015 ; Collins, 2015, 2017 ; Thornton Dill et Kohlman, 2012). Il n'était pas avantageux, pour la plupart des universités, adhérant aux principes néolibéraux mis en place par les différents paliers de gouvernements et participant au maintien des inégalités dans la société, de souscrire à

l'approche intersectionnelle pensée par des groupes de femmes opprimées et militantes (Thornton Dill et Kohlman, 2012). Cela n'empêche pas que l'intersectionnalité a tout de même gagné de la visibilité dans certains domaines, dont celui des études féministes et de genre, étant donné son caractère critique et émancipateur. L'intersectionnalité, ancrée dans un savoir situé et dans la mobilisation politique, permettait de donner un espace aux groupes opprimés pour partager leurs expériences et les encourager à développer leur pouvoir d'agir (Bilge, 2015 ; Cho *et al.*, 2013 ; Collins, 2019 ; Collins et Bilge, 2020 ; Thornton Dill et Kohlman, 2012).

3.3.3 La praxis critique de l'intersectionnalité

On vient de le voir, l'intersectionnalité ne s'est pas développée dans les universités ou dans les institutions gouvernementales. Les travailleuses communautaires et militantes politiques sont les premières à avoir mis en application des principes intersectionnels critiques, dans le but de résoudre des problèmes sociaux liés à des inégalités sociales complexes (Collins, 2015). L'intersectionnalité en tant que praxis critique est fondée dans la justice sociale et permet de souligner « sa spécificité comme mode de production de savoir, qui dépasse le clivage usuel entre théorie et expérience/pratique, et rappelle sa parenté avec d'autres savoirs aux visées transformatrices et émancipatrices » (Bilge, 2015, p. 17). L'idée n'étant pas de déterminer si la pratique influence la théorie ou le contraire, mais plutôt de la façon de repenser les problématiques de similarités et de différences en conjonction avec les relations de pouvoir (Cho *et al.*, 2013, p. 795), « dans la circulation d'idées et des sensibilités intersectionnelles » (Bilge, 2015, p. 12). Dans le même ordre d'idées, Collins (2019) inscrit le développement de l'intersectionnalité dans un processus heuristique, où les groupes ont adopté une analyse intersectionnelle dans leur résolution de problème, tout comme l'a fait

Crenshaw (1989, 1991) lorsqu'elle souhaitait dénoncer le traitement des femmes noires victimes de violence conjugale dans le système de justice américain.

La pratique intersectionnelle et la théorie se nourrissent l'une l'autre, le militantisme se retrouvant à l'intersection des deux (Cho *et al.*, 2013). D'ailleurs, tout au long de mon parcours universitaire, j'ai toujours continué de travailler dans le milieu communautaire auprès de groupes opprimés, particulièrement avec les femmes victimes de violence. Il a toujours été important de faire le pont entre la théorie et la pratique en militant pour des pratiques plus féministes intersectionnelles (place des femmes trans dans les services pour femmes victimes de violences, prendre en considération les réalités spécifiques des femmes autochtones en raison du colonialisme, le contexte particulier des femmes francophones hors Québec, etc.) et de la pratique vers la théorie (les réalités des femmes âgées francophones survivantes de VACS en contexte minoritaire et rural, le sexisme dans les sports, etc.). J'ai ainsi pu appliquer cette posture féministe intersectionnelle à mon enseignement universitaire aux premier et deuxième cycles dans les disciplines du travail social, des études féministes et de genre ainsi que de la criminologie (lectures obligatoires de textes écrits par des femmes des communautés PANDC¹³ et 2SLGBTQIA+¹⁴, etc.). Adopter une posture féministe inspirée de l'intersectionnalité réside dans la façon de la mettre en application autant dans ma pratique, dans mes revendications militantes que dans ma recherche. D'ailleurs, au niveau de la recherche, cette application du féminisme inspiré par l'intersectionnalité se traduit par le positionnement expliqué au début du chapitre, par la réflexivité constante tout au long du

¹³ « Personnes autochtones, noires et de couleur ».

¹⁴ Le 2 (two-spirit ou bispiritualité) apparaît en premier afin de reconnaître que le Canada est un territoire non cédé.

processus de recherche (voir le chapitre 4), en reconnaissant que chaque femme est unique en soi et en maintenant une approche centrée sur les survivantes de VACS.

3.4 Grands débats et critiques

Cette section présente les grands débats sur l'intersectionnalité et les critiques qui lui sont adressées. D'abord, la section se penche sur les raisons des résistances des Canadiennes francophones à l'égard de l'intersectionnalité. Par la suite, j'aborde les critiques de blanchiment et de dépolitisation de l'intersectionnalité, notamment dans les milieux universitaires. La section se termine en abordant les critiques sur l'ambiguïté quant au cadre conceptuel et la méthodologie intersectionnelle ainsi que sur l'affirmation que l'intersectionnalité fractionne le mouvement féministe.

3.4.1 Résistances des Canadiennes francophones

J'ai choisi de mettre l'accent sur les résistances des Canadiennes francophones face à l'intersectionnalité, étant donné que l'échantillon est composé d'un nombre équivalent de journaux francophones et anglophones. En outre, étant acadienne, j'ai grandi dans une communauté minoritaire francophone, qui se relève encore de la colonisation anglophone et qui est toujours victime d'oppression en raison de la langue parlée. Ainsi, au sein de ma pratique (ex. à Action ontarienne contre la violence faite aux femmes) et dans mes revendications militantes féministes, il a toujours été essentiel de prendre en compte l'oppression de la langue que subissent les femmes dans les communautés minoritaires francophones. Par exemple, plusieurs survivantes de VACS n'ont toujours pas accès à des services de soutien en français en Ontario, particulièrement dans les régions rurales où le financement est rare. Il est important d'aborder l'oppression de la langue dans les luttes féministes intersectionnelles en raison de mon positionnement social.

Au Canada francophone, la perspective intersectionnelle a été accueillie avec résistance par les féministes francophones universalistes (Baril, 2017 ; Lamoureux, 2011 ; Maillé, 2007, 2014). L'ensemble des femmes francophones du Canada sont encore fragilisées par la colonisation subie aux mains des anglophones, mais ces mêmes femmes se retrouvent également en position de colonisatrices envers les communautés autochtones (Lamoureux, 2011 ; Maillé, 2007, 2014 ; Perreault, 2015). L'intersectionnalité, qui encourage une remise en question de ses propres privilèges, tend à leur rappeler cette position de colonisatrices (Anctil Avoine *et al.*, 2019 ; Maillé, 2014). L'intersectionnalité est également perçue comme étant anglo-normative, un concept que Baril (2016, cité dans Baril, 2017) définit comme étant un « system of structures, institutions, and beliefs that marks English as the norm. In Anglonormative contexts, Anglonormativity is the standard by which non-Anglophone people are judged, discriminated against, and excluded » (p. 127). Cette opposition de plusieurs féministes francophones à l'approche intersectionnelle part donc de la menace d'être à nouveau victimes de la colonisation et de l'assimilation anglophone (Baril, 2017 ; Lamoureux, 2011).

Au niveau de l'oppression de langue, Crenshaw (1991) a dénoncé l'unilinguisme comme étant une barrière significative pour les femmes non anglophones aux États-Unis (Baril, 2017, p. 134). Collins et Bilge (2020) indiquent qu'au Canada, et au Québec, on attribue beaucoup d'importance aux luttes entre le français et l'anglais, mais on oublie les langues autochtones (Collins et Bilge, 2020). Ainsi, la majorité des féministes intersectionnelles anglophones ne dénoncent pas la langue comme étant une forme d'oppression qui maintient les personnes en position de subordination. Par conséquent, la question de la langue et des relations de pouvoir demeure pratiquement absente de l'analyse

féministe intersectionnelle anglophone, ce qui explique en partie la frilosité de plusieurs féministes canadiennes francophones à l'égard du féminisme intersectionnel (Baril, 2017 ; Lamoureux, 2011 ; Maillé, 2007, 2014).

3.4.2 Blanchiment et dépolitisation de l'intersectionnalité

L'intersectionnalité a fait sa marque dans les milieux universitaires, particulièrement dans des domaines d'études (sociologie, études féministes et de genre, travail social, etc.) qui encouragent l'analyse critique, la relation d'aide et la mobilisation politique (Bilge, 2015 ; Collins, 2019). On peut cependant dire qu'elle a été victime de son propre succès et que son appropriation par plusieurs groupes majoritaires a contribué à son « blanchiment ». Les productrices de savoir, les femmes noires et les personnes issues de communautés opprimées sont écartées à ce jour pour faire place aux théoriciennes blanches qui deviennent ensuite productrices de savoir (Bilge, 2015). L'avis des universitaires de la majorité est que si on canalise largement les points de vue spécifiques des groupes minoritaires (ex. femmes noires qui vivent de la VACS), on risque de ne pas produire des savoirs qui seraient représentatifs pour les « gens ordinaires » (Prins, 2006, p. 282). Les savoirs minoritaires qui réussissent à percer, comme l'intersectionnalité, paient donc le prix du blanchiment universitaire et les recherches de la majorité blanche deviennent ce qui est généralisable (Bilge, 2015).

La recherche féministe intersectionnelle est vulnérable à ce phénomène parce que ses principes de bases résident dans la mobilisation politique, l'émancipation et la reprise de pouvoir des femmes (Bilge, 2015 ; Corbeil et Marchand, 2006 ; Tomlinson, 2013). Ce genre de comportement ne fait que reléguer certains groupes de chercheur.e.s à la marge et rendre invisibles les groupes opprimés, notamment les femmes noires (Bilge, 2015 ; Tomlinson, 2013). D'ailleurs, Cho *et al.* (2013) se questionnent sur l'avenir de l'intersectionnalité et se

demandent si les chercheuses intersectionnelles devraient occuper (ou maintenir) une position dans la marge. C'est à se demander comment mettre son savoir de l'avant tout en adhérant aux principes de base de l'intersectionnalité.

En outre, avec la montée en popularité de l'intersectionnalité, particulièrement dans les milieux universitaires, on assiste à l'érosion de son caractère mobilisateur et militant autour duquel se sont développés les principes de base. L'institutionnalisation de l'intersectionnalité a mené à sa dépolitisation. Bilge (2013, dans 2015) va parler de la « coïncidence » entre le succès de l'intersectionnalité dans le milieu universitaire féministe et la dépolitisation de l'intersectionnalité. Elle distingue deux types de féminismes : le féminisme universitaire et le féminisme disciplinaire. Elle met l'accent sur ce dernier qu'elle définit comme étant un féminisme qui « renforce plus qu'il ne la confronte la façon hégémonique de faire la science. Il est plus soucieux du succès institutionnel des savoirs qu'il produit que de transformer ou de déstabiliser l'institution, les disciplines ainsi que leurs méthodes et épistémologies dominantes » (Bilge, 2015, p. 18). Pour reprendre les idées de Cho *et al.* (2013) et de Tomlinson (2013), ce genre de féminisme s'éloigne des principes de base militants et émancipateurs du féminisme. Ces partisan.e.s ne souhaitent pas rester dans la marge, mais plutôt être chefs de file dans le monde universitaire, et ce, peu importe le prix à payer.

À ce sujet, Bilge (2015) avance qu'il est important que nous revoyions nos propres pratiques de création des savoirs intersectionnels « qui risquent de participer à cet effacement si elles ne tiennent pas compte des liens entre politiques du savoir, pratiques disciplinaires et inégalités sociales » (p. 15). Pour ce faire, il faut d'abord reconnaître que le savoir intersectionnel a pris forme dans les luttes politiques et militantes des femmes PANDC et non dans le milieu universitaire chez des chercheur.euse.s blanc.he.s (Bilge, 2015 ; Collins, 2015).

Ensuite, il faut développer des pratiques réflexives et accepter de remettre en question nos propres privilèges en tant que chercheur.euse.s en milieux universitaires. Finalement, il importe d'utiliser nos privilèges afin de mettre de l'avant les expériences variées des femmes (Collins, 2017).

3.4.3 Ambiguïté et fractionnement

L'intersectionnalité est souvent critiquée en raison de son ambiguïté, puisqu'elle n'a pas de cadre conceptuel défini et de méthodologie précise (Cho *et al.* 2013 ; Collins, 2015 ; Davis, 2008 ; McCall, 2005). Davis (2008) avance que cette ambiguïté peut être vue comme étant l'une des forces principales de l'intersectionnalité, et que l'incertitude de cette théorie pourrait être le secret de son succès. Collins et Bilge (2020) sont du même avis, indiquant que « this lack of precision at this point in intersectionality's development may not be a bad thing, intersectionality's critical inquiry reflects the ambiguities of a field in formation that is actively engaged in processes of self-definition » (p. 50). Ce que Bilge (2015) confirme en indiquant qu'il vaut mieux pour l'intersectionnalité de ne pas devenir une théorie stable, en partie afin de préserver son caractère militant et pour permettre aux personnes en situation d'oppression de continuer de participer à la production du savoir. L'ambiguïté est vue comme un élément à critiquer parce que l'approche intersectionnelle ne rentre pas dans la « norme » de ce qui est attendu en recherche, notamment un cadre théorique précis et une méthodologie procédurale qui permet de créer un savoir dit objectif. L'intersectionnalité permet plutôt de créer des savoirs qui partent de la marge, directement des communautés opprimées, et offre une plateforme à ces communautés pour s'exprimer (Collins, 2017). Bien qu'on reproche à l'intersectionnalité d'être ambiguë, elle est largement utilisée comme cadre théorique dans maintes disciplines universitaires (ex. service social, études féministes et des genres,

criminologie). De plus, cette critique de l'ambiguïté de l'intersectionnalité ne présente pas un obstacle dans le cadre de cette recherche, étant donné que ce cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité s'unit parfaitement à l'épistémologie féministe et à l'AFCD pour permettre de créer un savoir militant et critique des discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins.

On reproche également à l'approche intersectionnelle de fractionner le mouvement féministe en petits groupes opérant en silos, et de diviser les expériences des femmes sur des échelles individuelles (Davis, 2008 ; Pagé, 2014). Le féminisme intersectionnel serait coupable d'éradiquer la solidarité féminine à la base du mouvement féministe universaliste. Cependant, les partisans de l'approche intersectionnelle rejettent ces accusations en indiquant que l'intersectionnalité répond aux préoccupations de la différence et de la diversité, tout en prenant en considération les similarités des femmes au niveau global (Davis, 2008). D'ailleurs, Pagé (2014) rejoint ces propos en exprimant que l'intersectionnalité n'apporte pas de fractionnement du mouvement féministe, puisque les divisions entre les différents groupes de femmes étaient déjà présentes. Au contraire, le féminisme intersectionnel détourne plutôt l'attention d'un féminisme exclusif vers un féminisme plus inclusif représentant les expériences variées de toutes les femmes.

J'adhère au féminisme inspiré de l'intersectionnalité tel qu'il a été établi par les femmes noires aux États-Unis, puisque mon but est de créer un savoir centré sur les survivantes de VACS et les multiples formes d'oppressions qui s'imbriquent à l'oppression sexiste. Je souhaite également créer un savoir qui s'inscrit dans une perspective militante et émancipatrice. De plus, dans le cadre de cette recherche, je souhaite identifier ce que révèlent les discours médiatiques sur les VACS, notamment au sujet des relations de pouvoir fondées

sur le genre dans notre société. Ainsi, il m'apparaît inévitable de mener cette recherche en définissant le rôle que prennent les structures patriarcales dans le maintien de la culture du viol dans les discours médiatiques. En outre, la méthodologie choisie, dont l'AFCD, place l'importance sur l'analyse genrée des discours médiatiques et concorde davantage avec la vision du féministe intersectionnel.

3.5 La matrice de domination

Pour l'analyse des données (chapitre 6), j'ai mobilisé la théorie de la matrice de domination que Collins (2000) a développée en 1989 et qui s'ancre dans les principes de base de l'intersectionnalité issue des savoirs des féministes militantes noires. La matrice de domination offre une explication de la hiérarchie des relations de pouvoir dans la société situées à l'intersection du genre, de la classe, de la race, de l'orientation sexuelle et d'autres identités uniques à chaque femme (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). Elle permet notamment de discuter de la place prise par l'oppression patriarcale au sein des différentes structures de la société, ce qui permet le maintien de la culture du viol.

La matrice de domination se compose de quatre domaines de pouvoir qu'il faut démanteler afin d'établir des relations de pouvoir égalitaires dans la société soit : le domaine du pouvoir structurel, le domaine du pouvoir disciplinaire, le domaine du pouvoir hégémonique et le domaine du pouvoir interpersonnel. Pour les définir, j'ai recours à des exemples issus de l'institution sportive, étant donné qu'un regard féministe intersectionnel du milieu sportif nous permet de constater que l'institution sportive au niveau global est organisée de façon à recréer les relations de pouvoir, de race, de sexe, de genre, de classe, de nation, de capacité, etc. (Collins et Bilge, 2020).

3.5.1 Domaine du pouvoir structurel

Le domaine du pouvoir structurel réfère aux structures des institutions sociales qui reproduisent la subordination des groupes en situation d'oppression (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). À travers les lois et les politiques, les systèmes et les institutions conservent une distribution inégale des ressources. Ce qui permet de maintenir l'inégalité entre groupes dominants et groupes marginalisés, notamment entre les survivantes de VACS et les athlètes agresseurs.

Dans le milieu du sport, on peut penser entre autres aux nombreuses opportunités offertes aux hommes versus aux femmes (Collins et Bilge, 2020). Par exemple, la Fédération internationale de hockey sur glace (FIHG) a, en décembre 2021, annulé le championnat mondial féminin U18, en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19, mais a maintenu le tournoi masculin. Les réactions sur les médias sociaux étaient mitigées, certaines personnes déplorant la décision de la FIHG en nommant le sexisme de la situation et d'autre tentant de justifier la décision en indiquant que le tournoi féminin ne rapporte « juste pas le même montant d'argent » (La Presse Canadienne, 2021 ; Sportsnet Staff, 2021).

3.5.2 Domaine du pouvoir disciplinaire

Lorsqu'on fait référence au domaine du pouvoir disciplinaire, on évoque la façon dont les règles et les règlements s'appliquent aux individus et aux groupes en fonction de leur position dans la société. La gestion des rapports de pouvoir passe par des techniques, implicites ou explicites, de contrôle social. En outre, les structures sociétales font que les individus qui dévient de la norme en subissent les conséquences par des pratiques disciplinaires variées (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). Par exemple, maintenir les femmes en situation de peur constante de subir des VACS par des techniques subtiles ancrées

dans la culture du viol, au point où elles modifient leur comportement, est une manière implicite de les contrôler socialement. Une analyse intersectionnelle permet de percevoir que « intersecting power relations use categories of gender or race, for example, to create pipelines to success or marginalization, and then encourage, train, or coerce people to stay on their prescribed paths » (Collins et Bilge, 2020, p. 10). Il n'est donc pas encouragé de dévier des normes prescrites par les structures sociétales dominantes.

En 2016, le joueur de football américain Colin Kaepernick s'est agenouillé pendant l'hymne national américain en guise de mobilisation contre la brutalité policière et les injustices sociales subies par les personnes noires aux États-Unis. Kaepernick a utilisé sa visibilité pour mettre de l'avant une plateforme antiraciste pour laquelle il était même prêt à perdre sa place dans le monde du football. « I have to stand up for people that are oppressed. ... If they take football away, my endorsements from me, I know that I stood up for what is right » (Wyche, 2016, para. 11). Son militantisme a été accueilli avec amertume par plusieurs lorsqu'il a été hué tout au long du match et que, malgré ses bons résultats, sa carrière de football s'est terminée à la fin de la saison 2016-2017 (Boren, 2021 ; Martin, 2018 ; Wyche, 2016). On s'attend à ce que les athlètes pratiquent leurs sports et ne dévient pas du statut de célébrité athlétique et apolitique qui leur est accordé, sans quoi ils doivent faire face aux conséquences allant jusqu'à l'expulsion.

3.5.3 Domaine du pouvoir hégémonique

Le domaine du pouvoir hégémonique sert de lien entre les institutions sociales (domaine structurel) et leurs pratiques organisationnelles (domaine disciplinaire) (Collins, 2000, p. 284). Il sert à justifier les pratiques permettant de maintenir certaines personnes et certains groupes en situation d'oppression (ex. les discours médiatiques qui perpétuent des mythes sur

les VACS servent à maintenir les femmes en situation d'oppression). Le domaine du pouvoir hégémonique permet l'organisation du pouvoir par la manipulation de la culture et des idéologies qui façonnent la société (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020).

D'ailleurs, le monde du sport nous porte souvent à croire que lorsqu'une équipe gagne contre une autre, c'est tout simplement parce qu'elle était la meilleure. Les gens diront que chaque équipe avait les mêmes chances de remporter la partie, que tout le monde joue sur le même terrain de jeu. Toutefois, ce qu'on ne remarque pas, c'est que la « capacité de gagner » va au-delà des « mêmes chances ici et maintenant ». Pensons à deux équipes de la National Basketball Association (NBA) qui s'affrontent : l'équipe de basketball mauve joue contre l'équipe orange. Le filet de l'équipe mauve fait 46 cm, soit le diamètre normal d'un panier de basketball dans la NBA, et celui de l'équipe orange fait 92 cm, soit le double de celui de l'autre équipe. Si c'était le cas dans une vraie partie de la NBA, les gens s'indigneraient de cette injustice qui donne plus de chance à une équipe. Pourtant, personne ne semble s'indigner face aux inégalités qui font que certaines équipes sont plus prédisposées à gagner que d'autres. Cette idée de « fair play » continue d'être transmise par les médias qui :

[help] manufacture and disseminate this narrative of fair that claims that we all have equal access to opportunities across social institutions, that competitors among individuals or groups (teams) are fair, and that resulting patterns of winners and losers have been fairly accomplished (Collins et Bilge, 2020, p. 9).

Les athlètes possèdent donc différents privilèges et statuts en comparaison avec d'autres individus de la société qui occupent souvent des positions hiérarchiques inférieures.

3.5.4 *Domaine du pouvoir interpersonnel*

Le domaine du pouvoir interpersonnel se manifeste dans les interactions routinières de la vie de tous les jours. Ici, Collins (2000) fait référence aux pratiques discriminatoires qui émergent dans les expériences quotidiennes. Ces pratiques discriminatoires sont tellement intériorisées qu'elles se remarquent difficilement et sont ardues à définir. Elles ont des impacts souvent invisibles chez les individus et sont maintenues en place par la juxtaposition du pouvoir structurel, hégémonique et disciplinaire. Les mythes attribués aux agressions à caractère sexuel et aux attitudes sexistes, par exemple, sont tellement intériorisés dans la société que les gens ont tendance à y adhérer sans même s'en rendre compte (Sampert, 2010).

Par ailleurs, la pratique sexiste de surnommer les amatrices de hockey des « puck bunnies » maintient un préjugé qui porte à supposer que l'intérêt des femmes pour le hockey n'est pas motivé par le sport lui-même, mais plutôt par le physique des joueurs masculins et par le désir d'être remarquées par eux (Crawford et Gosling, 2004).

Dans ce chapitre, j'ai spécifié mon positionnement social. Puis j'ai présenté ma posture épistémologique féministe et j'ai défini le féminisme intersectionnel. J'ai ensuite exposé plusieurs critiques à l'égard du féminisme intersectionnel, dont celles en lien avec la résistance des femmes francophones à l'égard du féminisme intersectionnel. Pour conclure, j'ai défini les domaines de pouvoir de la matrice de domination et la manière dont ces domaines permettent à l'oppression patriarcale de perdurer dans la société. En somme, je retiens la théorie de la matrice de domination et les quatre domaines de pouvoir. Le prochain chapitre expliquera la démarche méthodologique, dont le processus d'analyse des données.

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre décrit la démarche méthodologique qui a guidé le processus de recherche et qui a permis de répondre aux objectifs de recherche. Il revient d'abord sur la question et les objectifs de recherche. Ensuite, il aborde l'ACD pour en arriver à l'AFCD afin de préciser la démarche méthodologique. Puis, il discute de la collecte des données, de l'échantillon et de la procédure d'analyse des données. Le chapitre se conclut par les limites de l'étude.

4.1 Les analyses critiques du discours

La démarche méthodologique mobilisée est celle de l'analyse féministe critique du discours (AFCD), en raison de son caractère critique des relations de pouvoir inégales qui se recréent à travers des discours précis, notamment ceux des médias (Lazar, 2005, 2007, 2014). Les prochaines sous-sections abordent l'analyse critique du discours (ACD), pour ensuite cibler l'AFCD comme choix méthodologique.

4.1.1 L'analyse critique du discours

L'analyse critique du discours (ACD) perçoit le langage comme une forme de pratique sociale¹⁵ et se concentre sur la manière dont la domination sociale et politique est reproduite à travers les discours et leurs structures (Fairclough, 1992, 1995 ; van Dijk, 2015). Elle examine les structures de pouvoir à travers l'analyse des relations entre le discours et les idéologies (Fowler, 1991 ; van Dijk, 2008 ; Wodak, 2001 ; Wodak et Meyer, 2009). Les théoricien.ne.s critiques du discours cherchent à comprendre, à exposer et à remettre en

¹⁵ Le langage est utilisé quotidiennement par les citoyen.ne.s dans une société, et ce, souvent de façon typique et habituelle. Ici, on réfère autant au langage verbal que non verbal (écriture, musique, mouvement du corps, etc.).

question les inégalités sociales ainsi que la façon dont le discours et les idéologies peuvent contribuer tant au maintien qu'à la résistance des inégalités sociales (van Dijk, 2015). L'ACD prend en compte l'idée que les discours sont structurés par la domination ; que chaque discours est produit et interprété historiquement, donc situé dans l'espace et le temps ; et que les structures dominantes sont rendues légitimes par les idéologies des groupes au pouvoir (Fairclough et Wodak, 1997 ; Wodak et Meyer, 2009).

À l'opposé des autres approches en linguistique qui étudient les aspects formels du langage (la structure de phrase, les variations de langage, etc.), l'ACD analyse le rôle du langage dans la structuration des relations de pouvoir dans la société (Wodak et Meyer, 2009). Ainsi, « by rendering visible the operations of discursive power which are often hidden in plain sight as “common sense” or accepted disciplinary ideas, CDA [critical discourse analysis] offers an important lens for social justice intervention » (Willey-Sthapit *et al.*, 2020, p. 3). Cela dit, l'ACD permet l'analyse des pressions provenant des groupes au pouvoir, des possibilités de résistance des groupes opprimés ainsi que des relations d'inégalité qui sont représentées comme la norme sociale (Wodak, 2001). Par ailleurs, l'utilisation du langage, du discours, de l'interaction verbale et de la communication fait partie de la sphère microsociale (van Dijk, 2015), tandis que le pouvoir, la domination et les inégalités sociales entre les groupes font partie de la sphère macrosociale. Les deux sphères s'influencent mutuellement ; l'ACD permet de révéler cette réciprocité et de l'interpréter.

La prochaine sous-section reprend les principes de base de l'ACD et y ajoute spécifiquement une analyse féministe critique des rapports de pouvoir, ce que Michelle Lazar (2005, 2007, 2014) nomme l'AFCD.

4.1.2 L'analyse féministe critique du discours (AFCD)

L'analyse féministe critique du discours (AFCD) examine la manière dont l'idéologie du genre et les relations hégémoniques de pouvoir genrées sont (re)produites, négociées et mises au défi dans les représentations des pratiques sociales, dans les relations sociales ainsi que dans les identités sociales et personnelles des individus dans les textes et les discussions (Lazar, 2007, p. 142). Par conséquent, l'AFCD critique les discours qui maintiennent les pratiques sociales patriarcales, soit les hommes en position de pouvoir et les femmes en position d'infériorité. Elle mobilise les théories afin de créer une conscience critique et de développer des stratégies féministes pour la résistance et le changement (Lazar et Kramerae, 2011). D'ailleurs, Lazar (2014) définit l'AFCD en tant que :

perspective that seeks to examine the complex, subtle, and sometimes not so subtle ways in which frequently taken-for-granted gendered assumptions and power asymmetries get discursively produced, sustained, negotiated, and contested in specific communities and discourse contexts. With a focus on social justice and transformation, the aim is to challenge discourses that entrench gendered social arrangements that work toward a closure of possibilities for women and men as human persons (p. 182).

Ainsi, l'AFCD s'enracine dans la justice et la transformation, met l'accent sur les changements sociaux radicaux et précise que ceux-ci ne pourront pas arriver si nous ne portons pas étroitement attention au langage et aux autres formes de discours (Lazar et Kramerae, 2011).

L'AFCD s'allie avec les théories féministes intersectionnelles en portant l'attention « both to individuals' multiple identities and the diversity among “women” (and “men”) » (Lazar, 2014, p. 183). De plus, son ancrage dans les études féministes l'amène à dénoter l'importance de la création d'un savoir par les femmes et provenant des différentes perspectives des femmes. Son agenda axé sur l'émancipation et la transformation des

« workings of power and ideology that sustain hierarchal gender relations » (Lazar, 2014, p. 184) dans les discours « makes it a praxis-oriented research that is based on a dialectical relationship between theory and practice » (Lather, 1986 dans Lazar, 2014, p. 184). Dès lors, avoir recours à l'AFCD en tant que démarche méthodologique permet non seulement de porter une attention particulière aux rapports inégaux de genre dans les discours médiatiques, mais également d'être ancrée dans un processus d'émancipation et de transformation sociale. L'AFCD permet de déconstruire les textes à l'analyse, mais également de se soucier de la reproduction des rapports inégaux de pouvoir (athlètes agresseurs et survivantes) dans l'actualité (Olesen, 2018), particulièrement dans les discours médiatiques au sujet des VACS commises par des athlètes agresseurs.

4.2 Collecte de données et échantillon

Cette section discute du choix d'échantillon, offre un profil de l'échantillon et explique le processus de collecte de données.

4.2.1 Choix de l'échantillon

Pour choisir les journaux qui forment cet échantillon, j'ai consulté le rapport de diffusion des journaux canadiens de 2015 (Newspaper Canada, 2015) qui indique les journaux les plus lus au Canada. Ce choix a été fait avant la collecte des données qui a commencé au printemps 2017. Ensuite, j'ai tenu compte de la langue de distribution et de la couverture géographique de chaque journal. Il s'agissait de choisir un nombre égal de journaux en français et en anglais ainsi que des journaux ayant une couverture géographique provinciale ou nationale. J'ai retenu les six journaux suivants : *Acadie Nouvelle*, *Journal de Montréal*, *La Presse*, *The Globe and Mail*, *National Post* et *Toronto Star* (le **Tableau 1** dresse un bref portrait de chaque journal).

4.2.2. Profil de l'échantillon

L'échantillon se compose donc de plusieurs journaux, soit en français ou en anglais avec une couverture géographique dans l'ensemble du Canada, afin d'assurer une diversité des données recueillies. Les journaux choisis représentent également des idéologies différentes, donc une variété de lectorats, ce qui permet d'analyser des discours différents sur les VACS (Ujevic, 2015). Étant donné que la perspective féministe intersectionnelle et l'AFCD incitent la prise en considération du contexte, le **Tableau 1** offre un bref portrait de chaque journal composant l'échantillon.

Tableau 1. Descriptions des journaux composant l'échantillon de recherche

Journal	Circulation hebdomadaire ¹⁶ (imprimé/numérique)	Couverture géographique	Propriétaire	Année de fondation
Journaux francophones				
<i>Acadie Nouvelle</i>	108 612	Provinces de l'Atlantique	Acadie Nouvelle ltée.	1984 ¹⁷
<i>Journal de Montréal</i>	1 626 327	Province de Québec	Québecor	1964
<i>La Presse</i>	1 739 598	Province de Québec	La Presse Inc.	1884 ¹⁸
Journaux anglophones				
<i>The Globe and Mail</i>	2 018 923	Nationale canadienne	The Woodbridge Company Limited	1844 ¹⁹
<i>National Post</i>	1 116 647	Nationale canadienne	Postmedia Network Inc.	1998
<i>Toronto Star</i>	2 231 338	Région du grand Toronto	Toronto Star Newspaper Ltd.	1892 ²⁰

¹⁶ Newspapers Canada (2015) *Circulation Report: Daily Newspapers 2015* https://nmc-mic.ca/wp-content/uploads/2016/06/2015-Daily-Newspaper-Circulation-Report-REPORT_FINAL.pdf

¹⁷ Acadie Nouvelle : <https://www.acadienouvelle.com/historique/>

¹⁸ La Presse : <https://info.lapresse.ca/>

¹⁹ The Globe and Mail : <https://www.theglobeandmail.com/about/>

²⁰ Toronto Star : <https://www.thestar.com/about/aboutus.html>

4.2.3 Collecte des données

Pour déterminer l'étendue des périodes d'analyse et la taille de l'échantillon, j'ai consulté des études (Cobos, 2014 ; Sampert, 2010 ; Ujevic, 2015) contenant des analyses médiatiques. Dans ces études, la taille de l'échantillon et les périodes d'analyse variaient entre 1532 articles de journaux collectés sur une période de 1 an dans l'étude Sampert (2010), de 40 articles collectés sur une période de 6 mois dans l'étude Cobos (2014) et de 43 articles également pour une période de 1 an dans celle d'Ujevic (2015). Par considération de la spécificité du sujet d'analyse, j'ai choisi, au début de la collecte de données, en été 2017, de réunir une collection d'articles sur une période de 3 ans, de 2014 à 2016. Par la suite, en automne 2017, l'actrice Alyssa Milano a popularisé le mot-clic #MeToo (Boyle, 2019). J'ai alors décidé d'ajouter un volet à cette recherche et d'effectuer une deuxième collecte de données sur 2 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et cela afin de comparer des discours médiatiques avant et après le mouvement #MeToo (2014-2016 et 2018-2019).

J'ai utilisé la base de données *Eureka.cc* pour les articles de journaux francophones et la base de données *Canadian Major Dailies* pour les articles de journaux en anglais. J'ai d'abord fait une recherche par mots clés (voir le **Tableau 2**), et leurs variantes. Pour ce faire, en anglais, il s'agissait tout simplement de cocher les cases « variantes orthographiques dans vos termes de recherche » et « variantes typographiques dans vos termes de recherche » dans le moteur de recherche. En français, il s'agissait d'ajouter un « + » après les mots afin que les variantes des mots se retrouvent dans les résultats. Il importe d'ajouter que j'ai effectué la recherche d'articles uniquement dans les versions imprimées des journaux choisis. Une exception s'applique à *La Presse*, où j'ai également cherché des articles dans *La Presse+*,

notamment parce que *La Presse* a limité sa version imprimée au samedi en 2016, et a cessé l'impression à compter du 30 décembre 2017 (La Presse Inc., s.d.).

Tableau 2. Mots clés utilisés pour la collecte de données

Mots clés		Keywords	
agression sexuelle	sport	sexual assault	sport
	athlète		athlete
crime sexuel	sport	sex crime	sport
	athlète		athlete
abus sexuel	sport	sexual abuse	sport
	athlète		athlete
inconduite sexuelle	sport	sexual misconduct	sport
	athlète		athlete
violence sexuelle	sport	sexual violence	sport
	athlète		athlete
viol	sport athlète	Rape	sport athelete

J'ai vérifié les mêmes mots clés, sur les périodes choisies, dans chaque journal. J'ai fait une première lecture rapide des articles afin d'identifier les cas les plus médiatisés, dans le but de procéder à une recherche par cas (**Tableau 3**). Pour chaque cas, j'ai ressorti tout ce qui se trouvait dans les journaux choisis pendant les périodes déterminées. Au total, après cette première lecture, j'ai conservé 460 articles.

Tableau 3. Recherche par cas précis

En anglais		En français	
2014-2016	2018-2019	2014-2016	2018-2019
Patrick Kane	Cristiano Ronaldo	Patrick Kane	Cristiano Ronaldo
Evander Kane	Antonio Brown	Evander Kane	Antonio Brown
University of Ottawa	Conor McGregor	Université d'Ottawa	Conor McGregor
Brock Turner	Thorbjørn Olesen	Jean Pascal	Thorbjørn Olesen
	Roberto Osuna	Guy Lafleur	Roberto Osuna
	Auston Matthews		

À la deuxième lecture, j'ai éliminé tous les doublons et les articles qui ne correspondaient pas aux critères de sélection. J'ai donc utilisé une stratégie d'échantillonnage intentionnel, qui consiste à sélectionner consciemment certains articles pour leur pertinence face aux objectifs de recherche (Gray *et al.*, 2007), c'est-à-dire des articles soulignant un cas de VACS par un athlète masculin à l'égard d'une femme. Cela m'a amenée à éliminer les articles au sujet de Guy Lafleur, qui a été poursuivi en justice pour avoir caché des informations lors du procès de son fils pour agression sexuelle, ainsi que les articles au sujet de Roberto Osuna, qui portaient sur la violence conjugale et non spécifiquement sur les VACS. C'est également à cette étape que j'ai éliminé tous les textes d'opinion et toutes les lettres à l'éditeur.trice. À la suite de cette deuxième lecture, j'ai conservé 273 articles, dont 147 en français et 126 en anglais (voir le **Tableau 4**). (Pour les articles composant l'échantillon, voir l'annexe 1. Pour un portrait complet des cas composant l'échantillon, voir l'annexe 2.)

Tableau 4. Portrait complet de la collecte de données

	2014	2015	2016	Total	2018	2019	Total
Acadie Nouvelle	8	17	6	31	2	6	8
Le Journal de Montréal	8	25	12	45	2	14	16
La Presse	9	18	2	29	5	13	18
Total	25	60	20	105	9	33	42
Toronto Star	8	5	6	19	9	6	15
National Post	3	15	3	21	6	15	21
The Globe and Mail	7	16	8	31	4	15	19
Total	18	36	17	71	19	36	55
	Total 2014-2016			176	Total 2018-2019		96
	Nombre total d'articles						
	273						

L'objectif de cette thèse n'est pas de comparer les journaux, mais plutôt de collecter un échantillon représentatif et varié provenant de grands journaux canadiens afin de pouvoir

analyser les discours médiatiques, soit les thèmes complémentaires, contradictoires et en compétition, ainsi que le contexte (relation intertextuelle ou interdiscursive) et les conditions socioculturelles qui ont influencé les textes. De plus, les cas qui se retrouvent dans les articles colligés sont variés. Je ne me suis pas limitée à une couverture géographique spécifique des cas ni à un sport spécifique. Les journaux choisis sont tous canadiens, toutefois, on retrouve des cas aux États-Unis, en Irlande, au Canada, etc. On y retrouve également des athlètes professionnels, des athlètes amateurs et des athlètes au niveau universitaire.

4.3 Réflexivité et position sociale

Étant donné que le savoir se situe avant tout dans l'imbrication des identités sociales et les expériences professionnelles et universitaires de la chercheuse, son implication va au-delà de la simple réflexion du processus de recherche (Collins, 2000 ; S. Harding, 2015 ; Lazar, 2005, 2007, 2014 ; Ollivier et Tremblay, 2000). En l'occurrence, dans une recherche féministe comme celle-ci où une posture épistémologique féministe est adoptée et qui retient le concept du « standpoint » (S. Harding, 2015 ; Ollivier et Tremblay, 2000). D'ailleurs, une recherche menée par une féministe effectuant une AFCD ne s'avère jamais impartiale et objective dans le sens traditionnel du mot « since no one can stand outside of discourse in CDA [critical discourse analysis] research, there is not an objective standpoint from which to observe the text » (Willey-Sthapit *et al.*, 2022, p. 10). Ainsi, à travers un processus de réflexivité constante, on demande à la chercheuse un « steady, uncomfortable assessment about the interpersonal and interstitial knowledge-producing dynamics of qualitative research, in particular acute awareness as to what unrecognized elements in the researchers' background contribute » (Olesen, 2018, p. 277). Ce processus est une remise en question constante de son positionnement quant au sujet de la recherche, et surtout, de ses privilèges (Lazar, 2005, 2007,

2014). Alors, est-ce possible de faire une analyse féministe et critique rigoureuse de la représentation des VACS dans les médias, lorsqu'on est soi-même militante et survivante de VACS ? Se positionner en tant qu'alliée solidaire des autres survivantes de VACS et garder une perspective centrée sur les survivantes permet de résoudre le dilemme. Il ne s'agit pas de critiquer les célébrités sportives, encore moins le domaine sportif, mais plutôt d'assurer un espace sécuritaire pour les survivantes dans les discours médiatiques.

4.4 Analyse des données

Cette section énumère les différentes étapes de l'analyse des données. J'ai d'abord fait une analyse verticale des données en effectuant plusieurs lectures des articles et en codifiant les données à l'aide d'une grille d'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2021). Par la suite, j'ai procédé à une analyse comparative afin d'identifier les similarités et les divergences entre les deux périodes d'études, 2014-2016 (avant #MeToo) et 2018-2019 (après #MeToo).

4.4.1 Analyse verticale des données

Le processus d'analyse des données a été inductif, ce qui signifie que j'ai laissé les grands thèmes et les discours émerger de manière organique lors de la lecture des articles (Willey-Schapit *et al.*, 2022). J'ai commencé par une microanalyse consistant en une analyse de chaque texte (Fairclough, 1992, 1995), où je cherchais à faire ressortir des grands thèmes afin de créer une grille thématique (Paillé et Mucchielli, 2021) qui servirait à la codification au moment de l'analyse en profondeur. Plusieurs informations ressortaient, dont la variété de mots (ou ensembles de mots) pour décrire les athlètes agresseurs, les survivantes et les actes de VACS. J'ai pris cette information en note en utilisant les fonctionnalités surligner et souligner dans Adobe Pro DC et en prenant des notes dans mon journal de bord de recherche. J'ai également examiné les textes qui mentionnaient le consentement et utilisaient le terme

culture du viol. Pour ne pas me perdre dans la multitude d'informations qui ressortaient des textes, je me suis constamment rappelé les objectifs spécifiques de cette thèse, notamment : la reproduction des mythes qui alimentent la culture du viol, les positions sociales de la victime et de l'agresseur ainsi que la responsabilité des VACS. À la suite de cette première lecture, j'ai établi trois grandes catégories d'analyse et plusieurs sous-catégories (**Tableau 5**).

Tableau 5. Regroupements thématiques pour codification des données

Représentations	Des survivantes	Parler des survivantes
		Souligner l'âge
		Nommer l'occupation
		Apparence physique
	Des agresseurs	Scores et performances
		Salaires et contrats
		Luxe et opulence
		Réputation et position sociale
Mythes et culture du viol	Avant l'acte	
	L'acte de VACS	Mots utilisés pour nommer l'acte
	Réactions à l'acte	Cacher
		Dévier
		Minimiser
		Nier
		Accepter
	Retombées après l'acte	Accusations (légales ou non)
		Résultats suite à une enquête (policière ou des responsables du sport)
Conséquences des VACS	Pour les survivantes	
	Pour les agresseurs	Sur la carrière
		Sur les commandites
		Sur la réputation sociale
	Pour l'entourage	Pour l'équipe
		Pour les proches et la famille

J'ai ensuite procédé à une deuxième lecture des textes médiatiques avec l'aide du logiciel N'Vivo afin de bien organiser les données sous les différents thèmes et sous-thèmes (voir Annexe 3). J'ai catégorisé les données sous les différents thèmes tout en prenant en compte les deux périodes d'analyse (2014-2106 et 2018-2019). J'ai noté mes impressions au

sujet de ce qui était présent dans les données, de ce qui manquait, de ce qui concordait avec d'autres études, du nombre de mots utilisés à certains endroits et de l'emplacement de certaines informations dans les données. Cela m'a permis de m'assurer que je traitais les discours analysés avec une lentille féministe inspirée de l'intersectionnalité critique et de maintenir une réflexivité à l'égard des données (Lazar, 2005, 2007, 2014).

4.4.2 Analyse comparative des données

Après la microanalyse verticale de chaque texte, j'ai procédé à une mésoanalyse des données, ce qui a donné un nouveau sens aux données en les rattachant à un contexte social (Fairclough, 1992, 1995). Le contexte social était en lien avec les deux périodes d'analyse, soit avant la montée en popularité dans les médias sociaux de #MeToo (données de 2014-2016) et après #MeToo (2018-2019). J'ai donc repris chaque thème et j'ai comparé les données, tout en prenant des notes sur mes impressions. Je souhaitais identifier les différences et les similarités dans la représentation des VACS commises par des athlètes masculins dans les discours médiatiques avant et après #MeToo.

Ensuite, j'ai effectué une macroanalyse des différents éléments de cette analyse où j'ai pu situer mes données dans les conditions socioculturelles, historiques et idéologiques dans lesquelles elles ont été produites (Fairclough, 1992, 1995), par exemple dans une société imprégnée des structures patriarcales qui maintiennent en place la culture du viol et qui continuent de propager des mythes sur les VACS dans les discours médiatiques. Cette dernière étape m'a permis d'approfondir mes réflexions (voir le chapitre 5) et de proposer des changements pour créer des contextes favorables à l'émergence de nouveaux discours médiatiques centrés sur le point de vue des survivantes.

4.5 Limites de l'étude

Le choix des journaux ne permet pas d'analyser les discours présentés dans les petites communautés, les communautés rurales et les communautés isolées. De plus, il y a un manque de représentation de certaines régions canadiennes, notamment l'Ouest canadien et l'Atlantique, ce qui peut nuire à la généralisation des résultats.

En outre, l'analyse a été limitée par l'ensemble des cas de VACS qui se sont produits lors des périodes d'analyse, que les actualités canadiennes ont décidé de rapporter et le nombres d'articles dédiés à chaque cas²¹ (voir l'Annexe 2). Les résultats pourraient donc varier en fonction des situations de VACS qui se sont produites à un temps donné.

De plus, pratiquement aucune information n'était disponible sur les survivantes dans les discours médiatiques. Cela limite donc la possibilité d'une analyse intersectionnelle, notamment quant au niveau de racisme qui pourrait être présent à leur égard dans les discours médiatiques.

Finalement, le fait d'avoir limité les données uniquement à la presse écrite écarte des considérations verbales et non verbales importantes (ex. ton, expression faciale, etc.). Ajouter des médias télévisés ou radiophoniques aurait pu apporter une plus grande richesse des résultats. Il importe de prendre en compte ces limites lors de la lecture des résultats.

Ce quatrième chapitre a permis de faire un rappel de la question de recherche et de détailler la démarche méthodologique privilégiée. J'ai également décrit le processus de

²¹ Dans les données de 2014-2016, 58 articles sont dédiés au joueur de hockey professionnel Patrick Kane, 37 à l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa et 23 au joueur de hockey professionnel Evander Kane, et cela, sur un total de 176 articles. Quant aux données de 2018-2019, 37 articles sont dédiés au joueur de football professionnel Antonio Brown et 18 au joueur de soccer professionnel Cristiano Ronaldo, sur un total de 97 articles retenus.

réflexivité et les limites de l'étude. Le prochain chapitre présente les résultats principaux qui ressortent de l'analyse des données.

CHAPITRE 5

RÉSULTATS

Cette étude vise à montrer comment les médias d'actualité informent la population sur des VACS commises par un athlète. Ce chapitre présente les résultats principaux liés à trois des objectifs spécifiques de cette recherche, soit : 1) examiner à qui, et de quelle manière, la responsabilité des VACS commises par des athlètes masculins est attribuée dans les discours médiatiques ; 2) étudier le rôle que joue la position sociale des athlètes agresseurs et des survivantes dans la représentation des VACS dans les discours médiatiques, et ; 3) explorer la relation entre les discours médiatiques, les mythes sur les VACS et la culture du viol dans les articles portant sur les VACS commises par des athlètes masculins. Les résultats mettent également en lumière, de façon transversale, les différents éléments du langage utilisé dans les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins. Effectuer une analyse critique des discours médiatiques permet de constater les relations de pouvoir et les stéréotypes reproduits dans les médias (Fowler, 1991 ; Lazar, 2005, 2007, 2014). De plus, cela permet de comprendre que le langage et les structures linguistiques utilisées dans les médias ne sont pas neutres (Fowler, 1991). Il est donc essentiel d'étudier en détail le langage des médias afin d'exposer la manière dont les inégalités de genre persistent dans les discours médiatiques (Lazar, 2005, 2007, 2014).

Les sections présentent trois grands thèmes dégagés à l'aide des données brutes et qui réfèrent directement aux trois objectifs déjà mentionnés. La première section permet de dresser un portrait des représentations des survivantes et des agresseurs telles qu'exhibées dans les discours médiatiques. Dans la deuxième section, on identifie des éléments retrouvés dans les discours médiatiques qui maintiennent en place les mythes sur les VACS, et donc,

qui alimentent la culture du viol. La troisième section présente la manière dont les discours médiatiques formulent les conséquences que peuvent avoir les VACS sur les personnes qui, d'après les discours médiatiques, subissent ces conséquences. Les résultats des deux périodes analysées, soit 2014-2016 et 2018-2019, sont présentés. La comparaison de ces deux périodes distinctes, avant et après la montée en popularité du mouvement #MeToo, est détaillée au chapitre 6 (pour un portrait complet des cas composant l'échantillon, voir l'annexe 2). Ajoutons que le système judiciaire est différent d'un pays à l'autre, ce qui peut avoir une influence sur le langage juridique utilisé.

5.1 Représentation des survivantes et des agresseurs dans les discours médiatiques

La question de la position sociale est primordiale lorsqu'on parle de VACS par une personne de grande influence dans la sphère publique, comme un athlète, à l'égard d'une autre personne, souvent de moins grande renommée, voire anonyme. La position sociale réfère à la place qu'occupe une personne au sein de sa communauté et sert à définir son statut. Le statut social peut être attribué (ex. un homme cisgenre) ou acquis (ex. un athlète de renommée mondiale). Plus le statut social est élevé, plus la personne a accès à certains privilèges et détient du pouvoir social (Lindemann, 2007 ; Ritzer et Ryan, 2011). Ainsi, les athlètes masculins détiennent un statut plus élevé que les survivantes.

À l'aide de l'AFCD, j'ai identifié plusieurs thèmes récurrents en lien avec les représentations des survivantes ainsi que les représentations des agresseurs dans les discours médiatiques à l'étude. Bien qu'il soit possible d'affirmer que les discours médiatiques ont tendance à représenter les agresseurs sous une lentille positive et de moins parler des survivantes, il faut noter que cette dernière affirmation est due à certaines contraintes légales comme les avis de non-publication du nom des survivantes. Cela n'empêche pas que même

lorsque la survivante est nommée, particulièrement si elle est connue, il n'y a jamais beaucoup d'information sur elle dans les discours médiatiques.

5.1.1 Représentations des survivantes

Étant donné les restrictions sur les informations pouvant être divulguées au sujet des survivantes, la plupart des articles médiatiques font référence à la survivante par son âge, et parfois son occupation. La majorité des articles analysés ne parlaient que très brièvement des survivantes, et certains ne les mentionnaient pas du tout. Cela pourrait nous porter à croire qu'on tente d'omettre la survivante pour se concentrer uniquement sur l'agresseur. Par ailleurs, dans quelques articles datant de 2018 à 2019 où la survivante est identifiée, on s'empresse de préciser qu'il n'est pas pratique courante de nommer les survivantes, mais que la survivante a consenti à être nommée. C'est le cas de Kathryn Mayorga dans le cas de Cristiano Ronaldo, joueur professionnel de soccer, et de Britney Taylor dans le cas d'Antonio Brown, joueur professionnel de football :

L'Associated Press n'identifie habituellement pas les victimes alléguées de crimes sexuels, mais Mayorga a consenti par le biais de ses avocats à ce qu'elle soit identifiée (AN²², 6 juin 2019, p. 26).

The AP does not typically identify people who say they are victims of sexual assault unless they come forward publicly. Taylor was identified in the federal lawsuit and was quoted in a statement provided by her lawyer, David Haas (GM, 16 septembre 2019, B.13).

Dans ces extraits, Associated Press indique la raison pour laquelle on nomme la survivante. Ce n'est pas le cas dans la plupart des articles analysés.

²² Les initiales AN réfèrent à *Acadie Nouvelle*, GM à *Globe and Mail*, TS à *Toronto Star*, JdM au *Journal de Montréal*, NP au *National Post* et Pe à *La Presse*.

5.1.1.1 Parler des survivantes

Les résultats démontrent que, généralement, on utilise les termes « la présumée victime », « une femme » en français et la même chose en anglais « alleged victim », « a woman », et ce, tant dans les données de 2014-2016 que de 2018-2019. Le terme « survivante » n'est utilisé qu'à quelques occurrences et toujours en lien avec le même cas médiatisé, celui sur la grande bagarre au hockey universitaire en Nouvelle-Écosse. Le terme est utilisé directement dans le titre d'un article publié par le *Globe and Mail*, le 5 février 2019, intitulé « N.S. University says hockey brawl started with comment about survivor of sex assault » (B.15) et ensuite dans le corps des textes portant sur ce cas en particulier :

Southam claims in a statement issued late Thursday night to have been unaware that Sam Studnicka, the target of his comment, has a sexual-assault survivor in his family (GM, 9 février 2019, S.3).

St. FX centre Sam Studnicka said in a statement Monday that in his three-year AUS career he has been « dealing with insulting and derogatory comments on the ice pertaining to the shaming of a sexual-assault survivor » (TS, 7 février 2019, S.1).

Le mot semble avoir été utilisé parce que le joueur ayant été la cible de commentaires haineux a lui-même utilisé le terme « survivante ». D'ailleurs, ce cas n'a été discuté que dans deux journaux anglophones, *The Globe and Mail* (n=4) et le *Toronto Star* (n=1).

De plus, on peut remarquer que dans plusieurs articles, des pronoms possessifs étaient utilisés pour parler de la survivante. Cette façon de faire peut porter à croire que la survivante « appartient » à l'agresseur. Comme je l'expliquerai plus en détail (voir le chapitre 6), ce n'est pas propice à la reprise de pouvoir de la survivante. Cela permet également le maintien du pouvoir patriarcal à travers les discours médiatiques. D'ailleurs, c'est le cas des extraits ci-dessous où l'utilisation du « s » en anglais et du pronom « sa » en français qui, d'après le

Larousse en ligne, signifie « Qui est à lui, à elle, qui vient de lui, d'elle, qui le, la concerne, lui est propre, qui est tel par rapport à lui, à elle. »

L'escouade des crimes sexuels a confirmé mener une enquête, sans toutefois révéler l'identité du suspect. Sa présumée victime aurait des problèmes de mémoire. Les enquêteurs ne s'attendent pas à déposer des accusations dans un avenir rapproché (*Pe*, 28 décembre 2015, p. S.4).

Only one of Sharper's victims, a young woman with long blond hair, chose to address the court during sentencing, saying he had given her a drug that could have killed her - and similarly abused multiple others (GM, 19 août 2016, S.6).

Toujours d'après le journal, Kang aurait rencontré sa présumée victime sur un site de rencontre et l'aurait invitée dans sa chambre d'hôtel lors d'un voyage de l'équipe à Chicago (*JdM*, 6 juillet 2016, p. 68).

Ces extraits sont tirés des données de 2014 à 2016, mais on remarque le même phénomène dans les données de 2018-2019, après la montée en popularité du #MeToo. Dans le passage suivant, on peut lire les propos de la survivante qui, elle-même, s'identifie comme la victime de viol d'Antonio Brown :

« As a rape victim of Antonio Brown, deciding to speak out has been an incredibly difficult decision, » Taylor said (GM, 16 septembre 2019, B.13).

Dans le titre même de l'article en question, « NFL to meet with Brown's accuser », on fait référence à la survivante en tant que « l'accusatrice de Brown ». Parallèlement, dans un texte publié deux jours plus tôt par le *National Post*, on parle déjà de Britney Taylor comme de « l'accusatrice de Brown ». Comme mentionné précédemment, cette façon de faire référence aux survivantes nous fait croire que ces dernières sont la propriété de l'agresseur et que c'est lui qui détient le pouvoir ultime. Un des objectifs de l'AFCD étant d'exposer les relations de pouvoir inégales dans la société (Lazar 2005, 2007, 2014), il est crucial d'exposer cette reproduction du déséquilibre de pouvoir présente dans les discours médiatiques.

À ce sujet, dans un article de 2019, la journaliste prend la peine de citer les propos de Chanel Miller, la survivante²³ dans le cas de Brock Turner, qui mentionne qu'elle est une victime, mais pas la victime de Brock Turner, athlète universitaire en natation, parce qu'elle ne lui appartient pas :

Yes, she tells us, she is a victim, but she is not Brock Turner's victim, because she does not belong to him (NP, 26 septembre 2019, FP.18).

Cet extrait souligne l'importance de la représentation des survivantes dans les discours médiatiques, et particulièrement l'importance des mots utilisés. En utilisant un pronom possessif, on déclare que les survivantes appartiennent aux agresseurs, alors que les paroles de Chanel Miller montrent bien que ce n'est pas le cas. Les survivantes voient ce qui est écrit dans les médias et la façon dont on parle d'elles. Comme en témoignent les deux sous-sections suivantes, souvent la seule information connue est l'âge de la survivante et, parfois, son occupation ; le choix des mots est donc l'un des seuls moyens disponibles pour faire preuve de respect à leur égard.

5.1.1.2 Souligner l'âge et l'occupation

Même lorsqu'on connaît l'identité de la survivante, on ne donne jamais beaucoup d'information sur elle, surtout s'il s'agit d'une personne connue. Afin de répondre à l'objectif sur le rôle que joue la position sociale de la victime dans la représentation des VACS, j'ai recueilli l'information disponible sur les survivantes dans les discours médiatiques. Dans les données analysées, on fait souvent allusion à l'âge de la survivante et, lorsque possible, à son occupation, sans plus de détail. Ce type d'information donne des indices sur la position sociale

²³ Au moment de la publication de cet article en 2019, l'avis de non-publication avait été levé à la demande de la survivante. Toutefois, dans les articles du corpus de 2014-2016, l'identité de la survivante n'était pas connue.

qu'occupe la survivante dans la communauté, et pourrait contribuer aux mythes de la culture du viol, notamment celui de la bonne ou de la mauvaise victime (Benedict, 1992 ; K. Harding, 2015 ; Sampert, 2010) (voir le chapitre 6). En outre, si l'âge n'est pas indiqué directement, on fait référence à la survivante en parlant de la « jeune femme » ou « d'une femme dans la vingtaine » :

Two players from the University of Ottawa Gee-Gees hockey team were charged this week with sexually assaulting a young woman in a Thunder Bay hotel almost seven months ago (TS, 23 août 2014, A.1).

Kane is accused of assaulting a woman in her 20s in August at his off-season home outside Buffalo... (NP, 19 septembre 2015, FP.16).

Kathryn Mayorga, une Américaine de 34 ans, a déposé une plainte pour viol au civil contre Ronaldo l'automne dernier (JdM, 11 janvier 2019, p. 53).

Bien qu'on fasse référence à l'âge dans un grand nombre des articles recensés, les survivantes dont on connaît l'âge semblent toujours être jeunes, plus spécifiquement entre 13 et 34 ans. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de femmes plus âgées qui sont survivantes, mais plutôt que leur âge n'a pas été mentionné dans les données analysées.

L'occupation des survivantes est également mentionnée lorsqu'elle est connue ou pertinente au cas discuté, par exemple dans un cas où la survivante a subi des actes de VACS dans le cadre de ses fonctions. D'ailleurs, le premier extrait indique que la survivante était nourrice chez l'agresseur au moment des actes de VACS :

Une ancienne nourrice du hockeyeur québécois Mike Ribeiro accuse le joueur de centre des Predators de Nashville de l'avoir agressée en 2012 (Pe+, 6 mars 2015).

On explique que l'agresseur et la survivante étaient collègues de classe et qu'ensuite la survivante a travaillé pour l'agresseur en tant qu'entraîneuse. Cela nous permet également d'apprendre que l'agresseur et la survivante se connaissaient bien avant les actes de VACS :

Brown has been accused of rape and sexual assault in a lawsuit in Florida by a former college classmate who worked for Brown as his trainer (NP, 14 septembre 2019, FP.15).

Les deux passages suivants, en plus de nommer la profession de la survivante, réfèrent au fait que les actes de VACS ont eu lieu pendant que la survivante travaillait. Dans le premier extrait, on explique que les survivantes sont des membres des Forces armées canadiennes et que les agresseurs étaient des passagers à bord d'un vol international. Dans le deuxième extrait, il est indiqué que la survivante est garde de sécurité :

Two members of Canada's military alleged that they were sexually harassed by passengers during a troubled VIP trip last December to visit Canadian troops overseas... (TS, 15 mai 2018, A.7).

The guard, Fayola Dozithee, handled it all pretty well, if by her own account... (TS, 25 septembre 2019, S.1).

Ces deux extraits permettent de noter que les survivantes détiennent un statut social positif, étant donné qu'elles occupent un emploi jugé respectable. Cela rejoint l'objectif de comprendre le rôle que joue la position sociale des survivantes dans la représentation des VACS dans les discours médiatiques. Ici, les survivantes sont perçues comme possédant un statut social moins éloigné de celui des athlètes agresseurs que si elles ne travaillaient pas ou que leur emploi était jugé négligeable par le groupe dominant de la société (ex. une nourrice ou une travailleuse du sexe).

Finalement, une seule fois, dans un article du *Globe and Mail* (19 août 2016, S.6), on fait référence à l'apparence physique d'une survivante en nommant la couleur et la longueur de ses cheveux. Règle générale, même lorsque la victime est identifiée, parce qu'il est essentiel de se rappeler qu'il y a souvent des avis de non-publication pour les survivantes, les journalistes ne font pas référence à l'apparence physique de la survivante.

5.1.2 Représentations des agresseurs

Au Canada, les journalistes ont le droit constitutionnel de publier des informations sur les cas de VACS, surtout lorsqu'il y a procès, ces derniers étant publics. Toutefois, il existe des restrictions en termes d'avis de non-publication qui ne s'appliquent pas de la même manière aux agresseurs, qui sont presque toujours nommés dans les discours médiatiques (Freeman, 2016). En général, ces restrictions sont imposées par la cour pour protéger la vie privée des survivantes, des témoins ou des jeunes contrevenants. De plus, le nom de l'agresseur ne doit pas être publié si ce dernier est lié à la survivante par le sang ou le mariage (Freeman, 2016). Les médias qui ne respectent pas les avis de non-publication peuvent faire face à de lourdes conséquences (Cours Suprême, 2018 ; Freeman, 2016). Par ailleurs, dans les cas où l'interdiction de publication n'est pas imposée par le juge, les journalistes doivent trouver l'équilibre entre respecter la confidentialité de la survivante, les droits de l'accusé et la liberté d'expression de la presse (Cours Suprême, 2018 ; Freeman, 2016). D'autres pays peuvent avoir des lois différentes, par exemple, comme le montre l'extrait en Irlande, où l'accusé n'est pas nommé tant qu'il n'est pas condamné :

Les médias irlandais avaient rapporté l'affaire pour la première fois à la fin de l'année dernière, mais sans nommer McGregor. La législation irlandaise interdit aux médias de nommer les personnes accusées de viol, à moins qu'elles ne soient condamnées, ce qui n'est pas arrivé dans cette affaire (Pe+, 27 mars 2019).

Dès lors, dans tous les textes recensés, on nommait les agresseurs. À de rares exceptions près, la mention de l'agresseur est accompagnée du sport qu'il pratique ou d'un qualificatif positif, comme « le joueur étoile », « le golfeur », « le patineur artistique », « la star », « former NHL player ». De plus, comme pour les survivantes, l'âge de l'athlète est fréquemment mentionné :

L'homme de 29 ans a indiqué qu'il plaiderait non coupable aux accusations... (Pe+, 22 août 2019).

Claiming the 31-year-old wide receiver sent her « intimidating and threatening » texts (NP, 21 septembre 2019, FP.16).

Il est possible d'observer ce fait tant avant (2014-2016) et après #MeToo (2018-2019).

Cela dit, la mention de l'âge de l'athlète agresseur ne semble pas avoir la même connotation que lorsqu'on mentionne l'âge de la survivante. Étant donné qu'il existe d'autres informations au sujet de l'agresseur, l'accent mis sur l'âge de l'athlète agresseur ne semble pas aussi important, notamment pour établir sa position sociale.

Par ailleurs, on constate que les journaux francophones ont tendance à préciser lorsque l'agresseur est originaire du Québec (*Journal de Montréal* et *La Presse*) ou du Nouveau-Brunswick (*Acadie Nouvelle*). Cela peut amener le lectorat à créer un lien de familiarité avec l'agresseur et donc de partager un lien identitaire. Dans le premier extrait suivant, on précise que les deux hommes accusés d'agression sexuelle sont originaires du Québec, soit David Faucher et Guillaume Donovan, hockeyeurs au niveau universitaire. Le deuxième extrait ne parle de l'agresseur qu'en faisant allusion à son sport et en le qualifiant de « québécois » :

Deux hockeyeurs québécois ont été accusés d'agression sexuelle à la suite des événements qui avaient entraîné la suspension des activités des Gee-Gees de l'Université d'Ottawa, en mars (*JdM*, 23 août 2014, p. 15).

Le boxeur québécois avait quitté le pays au lendemain de cette fête... (Pe+, 25 mars 2014).

De même, bien que l'ancien entraîneur du club de hockey de l'Université d'Ottawa et du Titan de l'Acadie-Bathurst, Réal Paiement, n'ait pas été accusé de VACS, l'*Acadie Nouvelle* lui a consacré un article complet. Paiement a été congédié après avoir caché l'agression sexuelle commise par deux joueurs de l'équipe des Gee Gees. Dans l'article intitulé « Un ancien entraîneur du Titan au cœur d'un scandale à Ottawa », on confirme la

bonne réputation de l'entraîneur en nommant ses exploits, en rapportant des commentaires de l'ancien propriétaire et des joueurs du Titan :

Le vétéran entraîneur était derrière le banc d'Acadie-Bathurst de 2000 à 2004 et lors de la saison 2010-2011. Il revient chaque année dans la région pour le programme de hockey estival qui porte son nom. L'ancien propriétaire du Titan, Léo-Guy Morrisette, a été très surpris d'apprendre la nouvelle. « Réal tient au respect entre les gens et à la discipline hors glace. C'est un être humain exceptionnel. Il a eu une belle carrière et il tient à la discipline plus que tout » [...] Réal Paiement, âgé de 54 ans, a déjà été nommé entraîneur de l'année dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Il a dirigé 1251 matchs (610-589-52) en carrière dans le circuit Couteau à Granby, Chicoutimi, Moncton, St. John's et Bathurst. Il est à la barre des Gee-Gees depuis juin 2011. [...] « Je ne peux pas juger, je n'ai jamais vécu une telle situation. Et je ne connais pas l'histoire au complet non plus. Mais je suis avec Réal et je le soutiens fermement » [ex-joueur du Titan] (AN, 6 mars 2014, p. 2).

Je n'ai pu déterminer si la tendance de nommer le lien familial de l'agresseur avec la région dans laquelle le journal est publié se reproduisait dans les journaux anglophones. Dans les cas médiatisés de la période d'analyse, il y avait peu d'athlètes originaires des provinces canadiennes autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick. Les trois journaux francophones de l'échantillon offrent une couverture géographique surtout au niveau du Québec, dans le cas de *La Presse* et du *Journal de Montréal*, ainsi que du Nouveau-Brunswick, dans le cas de *l'Acadie Nouvelle*. Le *Toronto Star* offre une couverture géographique plus limitée à Toronto, tandis que le *National Post* et le *Globe and Mail* proposent une couverture géographique nationale. Toutefois, tous les journaux présentent quand même des actualités internationales, mais de façon plus limitée.

Les prochaines sous-sections portent sur le rôle que joue la position sociale des agresseurs dans la représentation des VACS dans les discours médiatiques. Je présente les grands thèmes dégagés des données quant aux représentations des agresseurs. Pour la plupart, les discours médiatiques présentent les agresseurs de façon très positive et mettent l'accent

sur leurs prouesses sportives, l'énorme valeur de leur contrat et leur réputation sociale. Cela a pour effet de distraire le lectorat des actes de VACS, mais également crée un lien de familiarité avec l'athlète agresseur.

5.1.2.1 *Salaires et contrats*

Connaître la valeur financière d'une personne contribue à la perception de sa position sociale par le grand public (Lindemann, 2007 ; Ritzer et Ryan, 2011). Le statut socio-économique supérieur, notamment des athlètes professionnels, permet de situer leur position sociale et, en retour, d'accentuer le déséquilibre de pouvoir avec une personne qui ne détient pas une position sociale similaire. Les cas trouvés dans les articles présentent généralement des athlètes qui détiennent une position sociale plus élevée que les survivantes. Cela joue donc sur le pouvoir que possèdent les survivantes en comparaison avec celui que détiennent les athlètes qui ont commis les actes. D'ailleurs, tout comme pour les scores et les performances sportives, plusieurs articles mentionnent les énormes salaires des athlètes ou l'ampleur de leur contrat de travail, souvent au sein d'une équipe prestigieuse. Ce qui a comme conséquence de mettre de l'avant le statut social de l'agresseur. Encore une fois, on peut retrouver ce genre de discours un peu partout dans les textes à l'étude. À titre d'exemple, à la fin d'un article au sujet du joueur de hockey professionnel Mike Ribeiro²⁴, on mentionne non seulement le contrat qu'il a signé avec les Prédateurs de Nashville, mais également les points qu'il a récoltés au cours de la dernière année :

²⁴ En mai 2022, Ribeiro fut à nouveau accusé d'agression à caractère sexuel : <https://www.lapresse.ca/sports/hockey/2022-05-04/texas/mike-ribeiro-fait-face-a-la-justice-pour-agressions-sexuelles.php>

Le 1^{er} juillet dernier, Mike Ribeiro a signé une entente de deux ans, d'une valeur de 7 millions, avec les Predators. En 2014-2015, il a terminé au deuxième rang à Nashville avec une récolte de 62 points en 82 rencontres. (*Pe+*, 17 juillet 2015)

Dans un autre article, publié dans le *Globe and Mail*, qui ne compte que 150 mots, on consacre les 134 premiers mots à rapporter les accusations d'agression sexuelle à l'égard de Tiger Williams. Néanmoins, on clôt l'article en mentionnant la carrière d'athlète de l'agresseur :

Williams played in the NHL from 1974-78 on five different teams, including the Toronto Maple Leafs (GM, 10 février 2018, S.10).

Parallèlement, un autre texte, publié dans l'*Acadie Nouvelle* et intitulé « Ronaldo est prêt à jouer malgré les allégations de viol », commence en mentionnant que le « joueur étoile, qui fait face à des accusations de viol » pourrait être de la partie pour le prochain match de l'équipe. L'article évoque le professionnalisme de l'athlète, tout en donnant quelques détails au sujet des accusations. Il se termine en mettant l'accent sur le montant que l'équipe a déboursé pour acquérir Ronaldo :

En plus de jouer pour la Juventus, Ronaldo est également la vedette de l'équipe nationale du Portugal. Ronaldo, âgé de 33 ans, a entrepris sa carrière au Sporting de Lisbonne avant de se joindre à Manchester United et au Real Madrid. Il a quitté l'Espagne après un séjour de neuf ans pour relever le défi de la Juventus, ce qui a coûté 112 millions d'euros (167 millions \$CAN) au club italien (*AN*, 6 octobre 2018, p. 45; *Pe+*, 6 octobre 2018).

Dans les extraits suivants du *Globe and Mail* et du *Journal de Montréal*, on constate l'effort mis pour faire ressortir le prestige lié au salaire et aux contrats de Cristiano Ronaldo :

Ronaldo made the third big transfer of this career in July, leaving Real Madrid after nine years for Juventus, a move that cost the Italian club 112-million (then US\$132-million) (GM, 5 octobre 2018, B.18).

Après avoir évolué pour le Real Madrid de 2009 à 2018, Ronaldo s'est joint à la Juventus l'été dernier. Le montant de son transfert est de 112 millions d'euros (172 millions \$ en dollars canadiens). Précédemment, il avait joué pendant sept ans avec le Manchester United (*JdM*, 11 janvier 2019, p. 53).

En mettant de l'avant l'énormité du contrat et du salaire de Ronaldo, on expose sa position sociale, particulièrement en ce qui a trait au statut socio-économique. Il est donc possible d'établir que sa position sociale est supérieure à la norme sociétale, ce qui en retour contribue à son statut de célébrité.

Une autre façon de contribuer à positionner les agresseurs dans la société est de signaler le niveau de luxe et d'opulence dans lequel ils baignent. Par exemple, on mentionnera que « l'événement » aurait eu lieu dans la « résidence d'été » de l'agresseur ou dans son « manoir au bord de l'eau », comme ces deux extraits le montrent :

Kane faisait l'objet d'une enquête pour « un incident qui se serait produit » à la résidence d'été du hockeyeur en banlieue de Buffalo (AN, 10 août 2015, p. 38).

Kane was accused of assaulting a young woman in his waterfront mansion after they met at a nightclub (GM, 24 septembre 2015, S.4).

De plus, quoique certains des propos suivants soient rapportés par la survivante et qu'ils n'évoquent pas directement le luxe, on peut tout de même comprendre le niveau d'opulence de l'agresseur lorsqu'on parle de la suite sur le *Strip* de Las Vegas où il invite la survivante :

Elle raconte ensuite que le populaire joueur a invité un groupe de personnes dans sa suite pour « profiter de la vue sur le Strip de Las Vegas », puis dans le bain à remous (AN, 3 octobre 2018, p. 26).

Les passages suivants évoquent explicitement le luxe auquel a droit l'athlète agresseur. Dans le premier passage, on utilise des mots comme « upmarket hotel » à Paris, ville souvent synonyme de luxe. Dans le deuxième passage, on écrit spécifiquement le mot « luxe », ce qui témoigne de l'opulence de l'agresseur :

An unnamed woman alleges the sports star drunkenly assaulted her at an upmarket hotel in the French capital (NP, 3 juin 2019, B.4).

Les faits qui lui sont reprochés se seraient produits dans un hôtel près de Dublin, où il loue régulièrement une chambre de luxe (JdM, 27 mars 2019, p. 60).

Finalement, dans un article intitulé « McGregor announces retirement from MMA; Fighter accused of sex assault in Ireland » publié dans le *National Post*, on indique le nombre de ventes de diffusions à la carte pour quelques combats de Conor McGregor, professionnel d'arts martiaux mixtes. On mentionne également le montant qui lui fut payé :

That UFC 229 card drew 2.4 million pay-per-view buys, the most ever for an MMA event. In August 2017, McGregor fought in a heavily hyped boxing match against undefeated champion Floyd Mayweather Jr., which drew 4.3 million pay-per-view buys in North America and earned McGregor a reported payday of more than US\$100 million (NP, 27 mars 2019, B.1).

Ce dernier passage est suivi d'une citation de Dana White, président de Ultimate Fighting Championship (UFC), qui dit comprendre la raison de la retraite soudaine de McGregor, étant donné sa valeur nette et le succès de son whiskey. En outre, dans cet article de 338 mots, on ne fait référence aux actes de VACS de McGregor qu'en 41 mots, en se basant sur les propos d'un autre journal :

Meanwhile, according to the New York Times, McGregor has been accused of sexual assault. The Times reports McGregor is under investigation in Ireland after a woman made the claim in December. He hasn't been charged with a crime, the newspaper said (NP, 27 mars 2019, B.1).

Lorsque l'accent est mis sur le statut économique de l'agresseur, le lectorat peut facilement identifier sa position sociale non seulement dans le monde du sport, mais également auprès des fans. Cela augmente le privilège auquel a droit l'agresseur et donc son pouvoir vis-à-vis de la survivante.

5.1.2.2 Réputation sociale

Cette dernière sous-section aborde la place de la réputation sociale des agresseurs dans les discours médiatiques. Les résultats témoignent de l'accent mis sur la réputation positive des agresseurs, ce qui amène certaines personnes du lectorat à croire que leur athlète favori ne

pourrait pas commettre des actes de VACS. L'extrait suivant met en relief la bonne réputation de Tiger Williams et on mentionne brièvement qu'il est accusé d'agression sexuelle. Toutefois, on fait également référence à sa carrière en tant que joueur au sein de la formation des Maple Leafs de Toronto, ce qui a d'autant plus d'impact que l'article est publié dans le *Toronto Star*, majoritairement lu dans la grande région de Toronto. De plus, on mentionne qu'il offre un soutien indéniable aux soldats des Forces armées canadiennes. Dans un deuxième extrait au sujet de Tiger Williams, cette fois publié dans le *National Post*, on met l'accent sur sa carrière et sa performance sportive, tout en ajoutant qu'il participe à des collectes de fonds pour des événements de charité et qu'il collabore avec la police régionale de York. Dans le troisième extrait, on établit la réputation de Milan Lucic, joueur de hockey professionnel, dès le début de l'article :

Former NHL player Dave « Tiger » Williams has been charged with sexual assault and assault following incidents on board a Canadian military flight as he headed overseas for a morale-boosting visit with deployed troops. [...] Military police announced Friday that Williams - whose NHL career started as a Maple Leafs enforcer - had been charged with one count of assault and one count of sexual assault. [...] The lawyer said Williams has a « proud » history of taking part in Armed Forces morale tours and « has been an enthusiastic supporter of our troops » (TS, 10 février 2018, A.1).

Williams, 64, played for the Toronto Maple Leafs, Vancouver Canucks, Detroit Red Wings, Los Angeles Kings and Hartford Whalers - famously, often riding his hockey stick like a broom to celebrate scoring a goal. He amassed a league record 3,966 penalty minutes in his 14-season career. While best known for his take-no-prisoners style, he scored 513 points before retiring in 1988, and was the top goal scorer for the Canucks one season. Since retiring, Williams has spent much of his time taking part in various NHL alumni events, celebrity tournaments and charity fundraisers. On Dec. 9, York Regional Police invoked Williams as part of a safe-driving campaign on social media (NP, 10 février 2018, A.10).

Know this : If you run into Boston Bruins forward Milan Lucic, odds are he'll reveal himself to be a funny, warm and personable fellow. But good people sometimes make awful choices, and it becomes an occupational hazard when they are paid to be aggressive and borderline combustible (GM, 18 octobre 2014, S.9).

Ce genre de discours humanise l'agresseur, ce qui en retour permet de créer de la compassion envers lui. Ce phénomène est également observable dans le premier extrait suivant où McGregor est comme un Monsieur et Madame Tout-le-Monde lorsqu'on indique qu'il a commencé en tant que plombier avant d'évoquer ses prouesses sportives. Quoique plus subtil, cela est également identifiable dans le deuxième passage où l'on invoque les études de chaque agresseur après avoir également louangé Donovan :

Si elle est définitive cette fois, la retraite de McGregor mettra fin à une remarquable ascension de l'ancien plombier de Dublin, qui est devenu la plus grande vedette en arts martiaux mixtes avec ses poings et son sens de l'autopromotion. Il a remporté 15 combats de suite au cours de son ascension, dont un spectaculaire K.-O. en 13 secondes contre José Aldo pour enlever le titre des poids plumes, en décembre 2015 (*Pe+*, 27 mars 2019).

Donovan, a forward who led the team in scoring during the 2012-2013 season, studies geography at the university, according to the team roster. Foucher, a defenceman, majored in human kinetics (TS, 23 août 2014, A.1).

Par ailleurs, selon une étude de *Forbes* publiée en mai 2022, Cristiano Ronaldo était le troisième athlète le mieux payé²⁵ du monde au cours des 12 derniers mois et il comptait plus de 690 millions d'abonnés sur les médias sociaux (Knight, 2022). Son statut social élevé est donc difficile à nier. Malgré cela, un article du *Toronto Star* indique que la survivante s'est sentie encouragée à dénoncer à la suite du gain en popularité du mouvement #MeToo, alors qu'elle avait refusé de nommer Cristiano Ronaldo au moment d'une plainte déposée en 2009. Son dévoilement du nom de l'agresseur a amené la police de Las Vegas à rouvrir l'enquête criminelle. D'après le journaliste, cette plainte pour viol à l'égard de Ronaldo est un test idéal pour le mouvement international prenant place sur les médias sociaux :

²⁵ De manière intéressante, deux autres athlètes agresseurs figurant dans les articles analysés se retrouvent sur cette liste : Neymar au 4^e rang et McGregor au 35^e rang. Ce dernier était au 1^{er} rang en 2020 à la suite de la vente de son entreprise de fabrication de whisky.

Kathryn Mayorga – who went public with her story in a German magazine last weekend – said she ended her silence in part from the waves created by the #MeToo movement, and the ripples that have reached Hollywood, the U.S. Supreme Court and the White House. [...] If you were designing a hypothetical case to test how much the public was willing to accept the idea that women should always be believed, the alleged events of this real-world one would be a good starting point. It couldn't be a better example of the thorny issues of giving credibility to the accuser while allowing due process to the accused had it been grown in a lab. The power imbalance that the #MeToo movement has been credited with upending is plain to see. On one side is not just a famous and wealthy athlete, but possibly the single-most famous and wealthy athlete on the planet. Juventus pays Ronaldo a reported \$50 million annually and among his many sponsor contracts is a billion-dollar lifetime deal with Nike. He holds piles of goal-scoring records and has the looks and physique of a model, often on public display when he removes his jersey to celebrate another goal (NP, 6 octobre 2018, A.3).

Toutefois, le passage suivant, tiré du même article, démontre que malgré le mouvement #MeToo, la popularité de Ronaldo n'a pas fléchi :

When the Italian soccer club Juventus bought superstar Cristiano Ronaldo from Spanish side Real Madrid last summer, the impact of the Portuguese striker's worldwide popularity was immediately made clear (NP, 6 octobre 2018, A.3).

Le statut de célébrité de l'athlète agresseur accentue sa position sociale positive, et donc sa crédibilité, auprès de la population en général. En échange, la crédibilité de la survivante est minée, jusqu'à remettre en question la possibilité qu'un acte de VACS ait eu lieu (voir le chapitre 6).

Dans certains articles, on mentionne tout de même la mauvaise réputation de l'agresseur. Dans les extraits ci-dessous, le premier au sujet du hockeyeur professionnel Patrick Kane, le deuxième au sujet d'Antonio Brown et le troisième au sujet de Conor McGregor, on mentionne leur position d'athlète élite, tout en nommant leurs comportements dans la vie civile.

He was sanctified by Men's Journal. « How Patrick Kane Saved Hockey, » the magazine headline read a year ago. [...] Now the NHL's Buffalo-born Prince Hal

finds himself the subject of a criminal investigation into a rape allegation.[...] In Madison, Wisconsin, in May 2012, he roamed about, by his own admission, drunk much of the time, and, students told Deadspin, almost getting into a fight. There was a photo of him stumbling away from a police officer. [...] Kaner's drinking might go beyond boys will be boys (NP, 17 septembre 2015, B.3).

A third NFL team in six months has had it with Antonio Brown. The New England Patriots on Friday afternoon announced they were done with the controversy magnet, who has doubled this decade as one of pro football's most premier wide receivers. Off the field in recent years, especially since December, the 31-year-old has proved incapable time and time again of not misbehaving to such a degree as to make three NFL employers get rid of him in exasperation (NP, 21 septembre 2019, FP.14).

Reconnu pour ses sautes d'humeur et ses mésaventures à l'extérieur de l'octogone, McGregor fait l'objet d'une enquête quant à un cas d'agression sexuelle commise sur une femme en décembre 2018 (*JdM*, 18 août 2019, p. 62).

En positionnant la réputation de « bad boy » de l'agresseur, cela indique au lectorat qu'il n'est pas surprenant que cet athlète ait commis d'autres actes controversés. Un lectorat qui ne fait pas une lecture critique de ce genre d'article peut donc être porté à minimiser l'impact de l'acte de VACS qui a été commis par cet agresseur, et développe l'espoir que seuls les athlètes avec de mauvaises réputations en commettent.

5.2 Les mythes sur les VACS et la culture du viol dans les discours médiatiques

Les mythes, qui représentent de fausses conceptions que se font les personnes quant aux VACS, aux survivantes et aux agresseurs, contribuent à justifier les VACS et à mener les individus à douter de la crédibilité de la survivante (Burnett *et al.*, 2009 ; K. Harding, 2015 ; Shi, 2019). Cette section présente les résultats où l'on voit la tendance à recréer les mythes sur les VACS ou à maintenir en place la culture du viol. J'y explore donc les différentes façons dont on représente les VACS commises par un athlète masculin dans les discours médiatiques.

5.2.1 Avant l'acte de VACS

Dans les articles, on rapporte ce qui s'est passé avant l'acte, notamment lorsque la victime a rencontré l'agresseur dans un bar ou dans une soirée. On identifie généralement ces lieux précis comme étant des endroits où on retrouve de l'alcool et parfois même des drogues, donc des substances qui peuvent diminuer les inhibitions. En se référant aux mythes sur les violences à caractère sexuel, avoir les facultés affaiblies s'avère positif pour les agresseurs et négatif pour les survivantes, dans l'optique où on déresponsabilise l'agresseur et on remet en question la véracité de l'agression. Décrire ce qui s'est passé avant l'acte peut donc favoriser l'agresseur et désavantager la survivante. Les deux passages ci-dessous, le premier portant sur le boxeur professionnel Jean Pascal et le deuxième sur Evander Kane, mentionnent que l'agresseur avait rencontré la survivante dans un bar avant que l'acte soit commis :

Au bar, il y avait une jeune femme, fan du boxeur, qui s'est intéressée à lui. Il l'a invitée à se joindre à la fête. Quand ils sont sortis, le chum de la jeune femme était dehors et fumait une cigarette. Elle lui a dit qu'elle s'en allait à une soirée chez Jean Pascal. Et ils sont partis (*JdM*, 29 mars 2014, p. 128).

Selon les documents de la cour, Kuechle a rencontré Kane [Evander] au Encore Restaurant and Bar le 26 décembre en soirée et Kane lui aurait payé des consommations avant de l'inviter à sa chambre sous ce que les avocats ont qualifié de « faux prétexte » de faire la fête. Les deux individus ont été transportés à l'hôtel Buffalo Marriott Harborcenter par le chauffeur de Kane. Une fois dans la chambre, Kane se serait comporté de « manière extrême et outrageuse » envers Kuechle (*AN*, 3 août 2016, p. 27).

De même, dans l'article ayant pour sous-titre « Une soirée qui tourne mal », un paragraphe indique bien que la survivante a rencontré l'agresseur dans un bar le soir de l'agression :

Au moment des événements, Ronaldo était âgé de 24 ans. Selon la plaignante, elle aurait rencontré le joueur portugais dans une boîte de nuit au Palms Casino Resort de Las Vegas le soir même de l'agression présumée (*JdM*, 11 janvier 2019, p. 53).

Comme en témoignent les extraits ci-dessous, on fait également référence au fait que la survivante connaissait l'agresseur avant l'acte (ou l'avait connu) de façon intime bien avant que l'acte soit commis :

The court heard he was 18 when he and the girl had a brief relationship, the paper reported (GM, 13 janvier 2018. A.10).

Une jeune fille qui connaissait un membre de l'équipe aurait prétendument été agressée sexuellement par plusieurs joueurs. Elle n'aurait pas porté plainte dans l'immédiat (*Pe*, 4 mars 2014, p. A6).

Cela appuie le mythe voulant qu'il est impossible de subir des VACS dans le cadre de relations intimes et laisse sous-entendre que la survivante a déjà consenti à des relations sexuelles avec l'agresseur dans le passé. Ce qui peut donc nous amener à remettre en question le consentement de la survivante (voir le chapitre 6).

5.2.2 Les actes de VACS

Les mots utilisés pour qualifier les actes de VACS varient d'un article à l'autre ; certains sont des termes juridiques et d'autres servent simplement à éviter les vrais termes (ex. « dans la tourmente », « scandale sexuel », « ennui », « controverse », etc.). Par exemple, dans le titre même d'un article, on fait référence à l'acte de VACS en tant qu'histoire scabreuse et scandaleuse.

Au cœur d'une histoire scabreuse. Peyton Manning se retrouve au cœur d'un scandale (*JdM*, 15 février 2016, p. 83).

En anglais et en français, que ce soit lors des recherches originales par mots clés, dans les articles conservés pour l'analyse ou dans les résultats, les mots pour qualifier les actes de VACS qui reviennent le plus souvent sont « agression sexuelle » ou « sexual assault ». Le **Tableau 6** dresse la liste des mots utilisés dans l'ensemble des données pour parler des actes de VACS dans les discours médiatiques.

Tableau 6. La façon dont on parle des actes de VACS dans les discours médiatiques

	2014-2016		2018-2019
Français	Agression sexuelle	Inconduite [sexuelle] [grave]	Agression sexuelle
	Altercation	Infraction [de nature] sexuelle	Agressions faites aux femmes
	Cette affaire	La controverse	Aurait complètement dérapé
	Crime à caractère sexuel	La crise	Beaucoup de démêlés
	Dans l'eau chaude	Le chaud dossier	Comportement inapproprié
	Dans l'embarras	Les faits allégués	Encore dans l'embarras
	Dans la tourmente	Méfait	Faveurs sexuelles
	Dans le pétrin	Plein cœur d'une tempête	Inconduite sexuelle
	De mauvais goût	Prétendue agression	La saga
	Débordement	Récents frasques	Les faits qui lui sont reprochés
	Délits sexuels	Relation sexuelle non consensuelle	Multiples ennuis
	Échauffourée avec des femmes	Scandale sexuel	Nager dans la controverse
	Encore des ennuis	Se sont fait pincer	Relation sexuelle non consensuelle
	Événements	Une belle patate chaude entre les mains	Tempérament bouillant
	Gestes déplacés	Viol [collectif]	Une soirée qui tourne mal
	Incident		Viol
Anglais	Alleged assault	Sexual encounter	Alleged he did a stupid drunken thing
	Attack	Sexual misconduct	Bizarreness quickly turned to darker and more disturbing incidents
	Checkered past	Sexually attacked	Encounter
	Gang-raping	Sexually charged scandals	Exposed himself and kissed her without her permission
	Having sex	Something much darker	"Forcibly" raped her
	Incident	The matter	Inappropriate sexual behaviour
	Issue of sexual violence	Tumultuous off-season	Incident
	Mimicking an auto-erotic gesture	Unacceptable behaviour	Misbehaviour
	Misbehaviour		Rape
	Misconduct		Sex assault
	Off-ice controversy		Sexual assault
	Rape		Sexual interference
	Scandal		Sexual misconduct
	Sex assault		Sexually harassed
	Sex offence		Unwanted sexual advances
	Sex crime		
	Sexual assault		

En somme, à la suite de l'analyse de l'ensemble des données (2014-2016 et 2018-2019), les termes « viol », « agression sexuelle » et « inconduite sexuelle » reviennent le plus souvent en français. En anglais, on parle de « sexual assault » et « rape ». Cela inclut tous les dérivés de ces mots. L'utilisation des mots justes pour qualifier les actes de VACS est importante, étant donné qu'on informe le lectorat sur l'acte commis. Si on interchange les mots viol et agression sexuelle dans les discours médiatiques, le lectorat utilisera également ces termes de façon interchangeable. Si l'on refuse de nommer l'acte en utilisant des mots qui le minimisent (*misbehaviour*, *encounter*, faveurs sexuelles, relations sexuelles non consensuelles, etc.), certain.e.s lecteur.trice.s vont aussi utiliser des mots qui minimisent les actes de VACS dans leurs conversations sur le sujet et donc participer au maintien de la culture du viol (voir le chapitre 6).

5.2.3 Les réactions à l'acte de VACS

Notre réaction face aux VACS permet d'emblée d'établir la façon dont on perçoit l'acte en question, qui on croit et de qui on doute. Les personnes qui adhèrent davantage aux mythes sur les VACS ont tendance à participer à la culture du viol, de façon implicite ou explicite, à ne pas croire les survivantes, ou du moins, à minimiser l'ampleur des actes (K. Harding, 2015 ; Renard, 2018). Ainsi, si les discours médiatiques ont tendance à recréer les mythes sur les VACS, ils entretiennent également la culture du viol auprès du lectorat. D'ailleurs, les résultats montrent que les discours médiatiques rapportent les propos des agresseurs ou de leur entourage qui ont surtout tendance à cacher, minimiser, nier les actes de VACS ou même à faire diversion. Il est essentiel de noter que l'objectif ici n'est pas de prêter une intention aux journalistes. La plupart pourraient recréer des mythes de manière inconsciente et sans le vouloir. Toutefois, certain.e.s journalistes se prêtent au jeu et remettent directement en

question la responsabilité de l'agresseur, tout en perpétuant des mythes quant à la culture du viol. De plus, quoique, dans la majorité des cas présentés dans les données, l'athlète agresseur niait les accusations, dans de rares occasions, on retrouve des propos qui montrent que l'agresseur accepte la responsabilité de ses actes. Cependant, cela est basé sur les cas où l'agresseur a effectivement accepté la responsabilité de ses actes. Dans les pages suivantes, je présente les réactions observées dans les articles, que ce soit les réactions de la survivante, des entraîneurs, des membres de l'équipe, de la famille ou de l'agresseur lui-même.

5.2.3.1 *Cacher*

Bien que, dans plusieurs cas, l'agresseur et son entourage aient tenté de cacher les actes de VACS, à plusieurs reprises les journalistes ont contesté ce genre d'action à l'aide de propos comme « it appears », « afin de se taire », « to keep quiet », ou tout simplement en mettant l'accent sur les propos rapportés. Par exemple, plusieurs journalistes ont indiqué que l'équipe de Cristiano Ronaldo a exigé le silence de la survivante contre une somme d'argent :

La police de Las Vegas avait rouvert le dossier de Mme Mayorga après que les médias eurent rapporté qu'elle portait plainte contre Ronaldo pour viol et pour avoir exigé son silence en échange de 375 000 \$ (*JdM*, 11 janvier 2019, p. 53).

The 34-year-old Mayorga has filed a civil lawsuit in Nevada state court seeking money from Ronaldo and a court order to void a non-disclosure agreement the court filing acknowledges she signed when she accepted US\$375,000 in 2010 to keep quiet (GM, 19 octobre 2018, B.16).

...une Américaine qui stipule, dans une poursuite distincte, qu'elle a été contrainte de conclure une entente afin de se taire en échange d'un montant de 375 000 \$ US (*AN*, 22 août 2019, p. 26).

Ronaldo aurait ensuite envoyé une équipe pour entraver l'enquête criminelle et pousser la victime à rester silencieuse en échange de 375 000 \$ (*AN*, 3 octobre 2018, p. 26).

Une situation similaire est rapportée dans un article du *Journal de Montréal* où on indique que la survivante a reçu une somme d'argent afin de garder le silence au sujet des actes de VACS commis par Peyton Manning, joueur de football maintenant à la retraite :

Une plainte a ensuite été déposée par la victime, mais une entente aurait été conclue entre l'Université et Mme Naughtright afin qu'elle ne fasse pas éclater cette histoire au grand jour. Ce pacte de confidentialité aurait rapporté 300 000 \$ à la femme concernée, selon le Knoxville News-Sentinel (*JdM*, 15 février 2016, p. 83).

De même, dans un texte au sujet de 20 femmes ayant été victimes de VACS aux mains de joueurs de football à Florida State University (FSU) au cours des neuf dernières années, on indique que l'université a tenté de cacher les documents :

Des dirigeants de FSU avaient cherché à empêcher le dévoilement des documents, mais un juge a ordonné de les rendre publics (*JdM*, 27 novembre 2015, p. 91).

Parmi les athlètes agresseurs de l'équipe de football de la FSU, on retrouve le footballeur Jameis Winston. Quelques articles des données de 2014-2016 (n=3) portent spécifiquement sur Winston lorsqu'on discute du repêchage de la NFL et des VACS pour lesquelles il a été accusé, alors qu'il jouait pour les Seminoles de la FSU²⁶.

Finalement, lorsqu'on parle de cacher un acte de VACS, on peut également penser au cas impliquant l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa, où l'équipe et les dirigeants ont caché l'agression sexuelle jusqu'à ce que l'équipe soit rayée des séries éliminatoires. Cependant, cela ne semble être remis en question dans aucun des articles analysés. Cacher les actes de VACS s'ancre dans la culture du viol ; en exposant ce genre de réaction aux actes

²⁶ Winston n'aurait reçu aucune sanction après avoir été accusé pour VACS lorsqu'il jouait pour les Seminoles de la FSU. De plus, en 2015, il a été repêché en première position par les Tampa Bay Buccaneers de la NFL.

subis par les survivantes, les médias combattent la culture du viol. À l'inverse, en refusant d'exposer ce genre de réaction, ils participent à son maintien.

5.2.3.2 *Dévier*

J'ai identifié des passages où les mots utilisés, les citations rapportées et les sujets soulevés par certain.e.s journalistes ont pour effet de dévier des actes de VACS. Ce genre de réaction des personnes impliquées (athlètes agresseurs et leur entourage) rapporté dans les discours médiatiques a pour conséquence d'éviter de discuter de l'acte et de responsabiliser les athlètes agresseurs. L'entraîneur d'Antonio Brown a refusé de répondre aux questions portant sur les accusations de VACS auxquelles faisait face Brown. Il a renvoyé plutôt les journalistes à un communiqué de presse émis plus tôt.

Avant la séance d'entraînement, l'entraîneur-chef Bill Belichick avait refusé de répondre aux autres questions relatives à Brown, dont son statut en vue du match de dimanche contre les Dolphins à Miami. Il a plutôt recommandé aux journalistes de consulter le communiqué des Patriots émis mardi soir, dans lequel ils ont indiqué qu'ils étaient au courant de la poursuite et qu'ils « prenaient ces allégations très sérieusement » (AN, 12 septembre 2019, p. 30).

Ce cas particulier est intéressant parce que l'équipe en question venait tout juste de signer un contrat avec Brown, la même semaine où une deuxième survivante l'a accusé de VACS. Certains médias se sont demandé si l'administration de l'équipe était déjà au courant des accusations lors de la signature du contrat :

Personne ne sait de quelle façon l'interminable feuilleton impliquant Antonio Brown se terminera, mais on doute que les Patriots l'auraient embauché s'ils avaient su qu'il serait poursuivi au civil pour agression sexuelle et viol quelques jours plus tard (Pe+, 14 septembre 2019).

Lorsque les médias ont demandé à l'équipe si elle était au courant des accusations contre Brown, les réponses n'étaient pas claires et on reportait toujours les conversations au football.

Un autre exemple intéressant de conversation déviée est le cas de Patrick Kane et des Blackhawks de Chicago, où les entraîneurs et l'équipe de gestion ont refusé à maintes reprises de discuter des actes pour lesquels Kane était accusé. Cela leur a valu plusieurs critiques de la population en général, même une fois les accusations abandonnées. Ils ont plutôt choisi de dévier de la situation, ce qui pourrait porter à croire qu'ils espéraient qu'on puisse passer à autre chose. Le journaliste remet en question la réaction de la LNH quant à la couverture médiatique du cas impliquant Patrick Kane :

Jusqu'ici, la gestion de crise laisse à désirer. La LNH semble en effet croire que la meilleure façon de composer avec ce dossier délicat est de l'éviter à tout prix. Ainsi, on ne retrouve aucune couverture de la part de la LNH au sujet des éléments troublants qui ont fait surface dans les médias au cours des derniers jours. Sur son site officiel, la LNH nous parle des matchs présaison et de la récente nomination de John Tortorella au sein de l'équipe nationale américaine comme si de rien n'était, omettant complètement l'affaire Patrick Kane (*JdM*, 25 septembre 2015, p. 101).

Dans un article du *National Post*, la journaliste offre une analyse critique de la réaction de la LNH qui ne faisait que dévier les accusations envers Patrick Kane. La journaliste fait d'ailleurs référence à la victime et au fait qu'en ne reconnaissant pas les accusations, l'équipe semble tout simplement dire que la victime ment :

So at some point, you might suppose, someone in the public relations end of either operation might say: « Uh, boss, don't you think this is making us look a little ... callous ? I mean, what about the victim, just supposing the accuser isn't lying ? » But that conversation, if it ever took place, has had no effect. The Hawks push on with Patrick Kane, accused rapist, in training camp, while the fans cheer him lustily. The NHL puts out a blanket, « Well, he hasn't been charged with anything, so ... » and passes the buck (NP, 24 septembre 2015, B.1).

En outre, dans le passage ci-dessous provenant d'un article de 936 mots consacré à la fabuleuse carrière du joueur de basketball professionnel Kobe Bryant, on n'accorde que 52 mots aux accusations de viol auxquelles l'athlète agresseur a fait face en 2003. D'ailleurs, on indique clairement, mais entre parenthèses, que ce n'est pas ce dont il est question lorsqu'on

fait un retour sur la carrière de Bryant et sur ses exploits. Cela laisse sous-entendre que les VACS commises ne sont pas si importantes et que le lectorat peut simplement se concentrer sur ce qui est considéré comme étant la merveilleuse carrière de Bryant.

(Also, Bryant was charged with rape, although the charges were eventually dropped. He offered an apology to the victim after the civil case was settled. While this, with good reason, made many disdain Bryant, it is not what we discuss when we debate his basketball merits, and his likeability on the court) (NP, 9 décembre 2015, B.1).

De plus, à la suite de la mort tragique de Kobe Bryant en janvier 2020, une journaliste du *Washington Post* a publié un lien sur Twitter qui dirigeait les internautes vers un article du *Daily Beast* de 2016 qui détaillait l'accusation de viol à laquelle Bryant avait fait face en 2003. La journaliste a été immédiatement suspendue de son poste au *Washington Post* et a reçu des dizaines de milliers de menaces par courriel et sur les réseaux sociaux (Abrams, 2020). On ne souhaitait pas seulement dévier de l'acte, mais carrément l'effacer de l'héritage de Bryant.

Toujours sur le même sujet, mais plutôt afin de dévier de la responsabilité de l'athlète agresseur, on retrouve, dans un article sur le cas de Brock Turner, que l'Université Stanford interdit désormais les boissons contenant un certain pourcentage d'alcool afin de réduire les VACS sur le campus :

Stanford University is banning hard liquor from on-campus parties after a high-profile sex assault in which the attacker blamed alcohol for his actions. [...] Turner, who was in his first year at Stanford at the time, blamed the attack in part on a culture of binge drinking at the California university. [...] The policy change has led to accusations the university is providing an excuse for sexual assault. « Sadly Stanford appears to agree with Brock Turner that “alcohol” and “party culture” are to blame for his conduct, » Michele Dauber, a Stanford law professor, wrote on Twitter (NP, 24 août 2016, A.6).

Cet extrait montre que l'université cherche à mettre la responsabilité des actes sur l'alcool et non sur l'agresseur, et donc à déresponsabiliser les agresseurs. D'ailleurs, la

journaliste semble remettre cette idée en question en écrivant « the university is providing an excuse for sexual assault ». Par ailleurs, dans les passages suivants, les journalistes semblent également faire allusion au fait que l'acte de VACS pourrait avoir eu lieu parce qu'il y avait présence excessive d'alcool :

The incident, believed to have taken place in an atmosphere of excessive drinking, is alleged to have occurred during a team trip to Thunder Bay for two games against Lakehead University on Jan. 31 and Feb. 1 (GM, 23 août 2014, A.6).

C'est dans des circonstances festives où l'alcool a coulé à flots qu'un footballeur des Gee-Gees, entraîneur pour l'équipe féminine, aurait commis des gestes déplacés envers une joueuse (JdM, 27 novembre 2015, p. 21).

La.le journaliste rapporte, ci-dessous, que le général Vance a annoncé que l'alcool serait banni des voyages de Team Canada à la suite du cas de Tiger Williams :

Vance received the results of the air force review in February and immediately announced that he had temporarily suspended Team Canada trips and ordered a ban on alcohol on military aircraft when they do resume. But he also defended such visits as a valuable morale-booster for troops serving overseas and suggested the conduct was isolated (TS, 6 avril 2018, A.8).

Toutefois, la.le journaliste ne semble pas remettre ces propos en question, ce qui pourrait nous porter à croire qu'en enlevant l'alcool, on va prévenir les VACS. Ce mode de pensée provient des mythes sur les VACS selon lesquels les agresseurs ont agi ainsi parce qu'ils étaient intoxiqués. On fait également référence à la réputation en imaginant que s'il n'était pas en état d'ébriété, jamais un athlète réputé n'aurait commis de tels actes (voir le chapitre 6).

5.2.3.3 Minimiser

Lorsqu'on parle de culture du viol, on réfère au fait que les VACS sont minimisées, normalisées ou même tolérées (Buchwald *et al.*, 2005 ; K. Harding, 2015 ; Pearson, 2000 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). Ce phénomène est présent dans les articles par les mots utilisés, le choix des propos rapportés ou l'omission de certaines informations. Cela permet

de maintenir la culture du viol dans la société. Dans le passage ci-dessous, au sujet de Patrick Kane, on utilise des phrases comme « avoir relégué aux oubliettes la scabreuse histoire » pour ensuite mentionner des individus qui n'ont pas choisi Kane dans leur « pool²⁷ », peu importe la raison, afin de leur faire savoir que ce n'était pas le bon choix. L'extrait se termine en indiquant ledit soulagement de Kane de ne pas avoir eu d'accusation déposée contre lui, et fait un jeu de mots en utilisant le mot « emprisonnement » pour faire référence à son score au sommet de la LNH plutôt qu'à un pénitencier :

L'attaquant des Blackhawks de Chicago Patrick Kane semble avoir relégué aux oubliettes la scabreuse histoire d'agression sexuelle dont il a fait l'objet plus tôt cette année et il suffit de constater la colonne des pointeurs de la LNH pour s'en apercevoir. Les gens ayant fui comme la peste le numéro 88 au moment de préparer leur « pool » de hockey doivent s'en mordre les doigts actuellement. Après avoir eu le soulagement de voir l'histoire d'un présumé viol se terminer par aucune accusation déposée contre lui, Kane est emprisonné non pas dans un quelconque pénitencier des États-Unis, mais plutôt au sommet de la LNH avec ses 31 points (*JdM*, 22 novembre 2015, p. 87).

Cet extrait montre comment on minimise les VACS dans les discours médiatiques et comment cela est généralement toléré parce que l'athlète n'a finalement pas été accusé formellement, et en plus, il se surpasse. On accorde donc beaucoup d'importance au sport, on minimise l'acte et on oublie la survivante. On observe la même tendance dans les passages suivants au sujet des Olympiques de Gatineau, équipe de hockey junior majeur, où six joueurs ont commis une VACS envers une femme intoxiquée. D'ailleurs, dans le premier extrait provenant du *Journal de Montréal*, l'article indique que les joueurs se sont « fait pincer avec une femme », ce qui minimise la façon dont on parle de VACS. Cela semble également donner l'impression que le problème n'est pas tant de commettre des VACS, mais plutôt « de se faire

²⁷ Simulation d'une ligue de hockey. Chaque personne se met dans la peau de la direction générale, choisit ses joueurs et accumule des points au fur et à mesure que la vraie saison de hockey avance.

pogner » à le faire. De plus, dans les autres passages pris dans un article de *La Presse+*, on rapporte les propos de témoins qui assument que la survivante était consentante malgré son état d'ébriété. Néanmoins, en faisant référence à des personnes expertes dans le troisième passage, on précise qu'une personne avec jugement affaibli en raison d'intoxication ne peut pas consentir à des relations sexuelles, et donc qu'il y aurait eu agression sexuelle :

Le 20 février, six joueurs de la formation de l'Outaouais se sont fait pincer avec une femme dans les toilettes d'un restaurant [...] En plein cœur d'une tempête, les Olympiques pourraient s'assurer une place en séries éliminatoires avec une victoire ce soir (*JdM*, 13 mars 2015, p. 90).

Selon des témoins, une femme visiblement très intoxiquée s'est rendue dans les toilettes de l'établissement avec des joueurs de l'équipe. [...] La femme aurait été consentante, bien que son jugement semblait affecté par une substance délétère, selon des témoins (*Pe+*, 24 février 2015).

Selon l'avocate Kim Beaudoin, le seul fait qu'une personne soit intoxiquée, même si elle donne son consentement, peut aboutir à des accusations d'agression sexuelle. « Le "oui" ne compte pas si la personne est intoxiquée et ne sait pas ce qu'elle fait, résume-t-elle. Mais pour qu'il y ait accusation, il doit y avoir une plainte. » (*Pe+*, 24 février 2015).

Bien qu'on discute de l'impossibilité de donner son consentement en état d'intoxication dans l'article de *La Presse+*, on souligne que la survivante n'a pas déposé plainte et donc, qu'il n'y a pas eu d'accusation. Cela n'empêche pas qu'en parlant de « se faire pincer » pour parler d'un acte de VACS ou en partageant des propos de témoins qui ne croient pas qu'il y ait eu agression parce que la survivante leur semblait consentante, l'article peut amener les lecteur.trices. à se demander s'il y a bien eu un acte de VACS ou, du moins, à minimiser la gravité de l'acte.

Par ailleurs, le fait de mentionner que la survivante a dénoncé immédiatement ou non les VACS qu'elle a subies peut semer le doute dans le lectorat : la survivante est-elle réellement une victime ? On fait donc référence au mythe de la « bonne et de la mauvaise »

victime (Benedict, 1992 ; K. Harding, 2015 ; Perreault et Néron, 2021). En outre, le délai de prescription pour dénoncer un acte de VACS est illimité dans la majorité des provinces et territoires canadiens (Gray, 2011). Aux États-Unis, le délai de prescription varie entre les différents États (ex. 15 ans au Massachusetts), et peut parfois être illimité (ex. en Alaska). Certaines exceptions s'appliquent, en fonction du type d'acte de VACS commis (Rape, Abuse & Incest National Network [RAINN], s.d.). Dans les deux premiers extraits ci-dessous, on indique que les survivantes ont immédiatement rapporté l'agression. Dans le troisième extrait, on mentionne le moment précis où l'acte a eu lieu et le fait que la survivante n'a émis une plainte officielle que plus tard. Dans le quatrième extrait, la survivante ne s'est pas présentée immédiatement aux autorités :

Il l'aurait invitée à une fête, dans sa suite, à l'hôtel. C'est alors qu'il l'aurait agressée bien qu'elle le suppliait d'arrêter. Il lui aurait ensuite permis de quitter la chambre et se serait excusé, disant qu'il est habituellement un « gentleman ». Mme Mayorga a immédiatement rapporté l'agression à la police (*JdM*, 11 janvier 2019, p. 53).

Elle aurait ensuite quitté la maison en compagnie de son amie et a contacté des proches pour se rendre à l'hôpital. La police a ensuite été informée de l'incident (*JdM*, 12 août 2015, p. 83).

La plainte faisait état d'allégations d'une agression remontant au mois d'août 2012 (*AN*, 17 juillet 2015, p. 36).

Mais son avocat, Larry Friedman, a déclaré à l'Associated Press jeudi que sa cliente a été victime d'une agression sexuelle de la part de Ribeiro, bien qu'elle ne se soit pas immédiatement présentée aux autorités. La femme réclame, notamment, plus de 1 million \$ en dommages (*AN*, 6 mars 2015, p. 32).

On retrouve des propos similaires dans un article de 2019 au sujet de Cristiano Ronaldo où l'on indique que le viol a eu lieu il y a plus de 10 ans :

Cristiano Ronaldo won't face criminal charges after a woman accused the soccer star of raping her in his suite at a Las Vegas resort more than 10 years ago, the city's top prosecutor said Monday (GM, 23 juillet 2019, B.13).

Il n'est pas rare que les survivantes ne dénoncent pas immédiatement, surtout dans les cas d'inceste ou lorsque l'agresseur est connu de la survivante. De plus, pour plusieurs raisons déjà mentionnées au premier chapitre, plusieurs survivantes choisissent même de ne pas dénoncer (K. Harding, 2015 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). Insister sur le temps que met une survivante avant de dénoncer ou de porter plainte ne fait que renforcer la culture du viol (voir le chapitre 6).

Minimiser les actes de VACS déresponsabilise les athlètes agresseurs. Dans le passage suivant, le journaliste partage les propos de la police militaire qui demande au public de ne pas s'emporter, étant donné que l'agresseur est innocent jusqu'à preuve du contraire. Le deuxième passage montre que la NFL est consciente des accusations portées contre Antonio Brown, mais que celles-ci n'ont pas encore été prouvées :

« In all cases, the subject of charges [Tiger Williams] is presumed innocent until proven guilty, » the military said in a news release (TS, 10 février 2018, A.1).

The league considers the allegations of rape and sexual assault against Brown, made in a lawsuit, to be alarming and lurid but realizes that the accusations are not proven and that they have been denied by Brown, according to those familiar with the case (NP, 14 septembre 2019, FP.15).

On déresponsabilise également les athlètes agresseurs lorsqu'on rapporte des propos de témoins qui minimisent l'agression. Dans l'extrait suivant, on indique que, d'après ses comportements, la survivante semblait chercher l'attention de l'agresseur :

Néanmoins, celui-ci a ajouté que le comportement de la dame en question semblait sans équivoque, à ses yeux. « Elle l'entourait littéralement et ce fut ainsi pendant au moins deux heures, a indiqué Croce au journal. Elle était à côté de lui et s'organisait pour que les autres femmes se tiennent loin. » (JdM, 10 août 2015, p. 87).

Enfin, à la fin d'un article portant sur les conséquences que les accusations de VACS ont eues sur Ronaldo, le journaliste termine l'article en rappelant la grande valeur de

l'athlète agresseur. Les dernières phrases sont consacrées aux propos de la nouvelle équipe de Ronaldo où on minimise les actes en mentionnant que Ronaldo demeure professionnel, voué à sa performance et que l'acte a eu lieu il y a plus de 10 ans :

Whereas other players might be winding down their careers at 33, Ronaldo is still in demand by leading clubs. Ronaldo made the third big transfer of his career in July, leaving Real Madrid after nine years for Juventus, a move that cost the Italian club 112-million (then US\$132-million).

Breaking its silence on the alleged assault, Juventus strongly backed its most expensive star in a Twitter statement. « Cristiano Ronaldo has shown in recent months his great professionalism and dedication, which is appreciated by everyone at Juventus, » the Italian league champions said. « The events allegedly dating back to almost 10 years ago do not change this opinion, which is shared by anyone who has come into contact with this great champion. » (GM, 5 octobre 2018, B.18).

En somme, peu importe la manière dont les actes de VACS sont minimisés dans les discours médiatiques ainsi que l'intention des journalistes, ce genre de comportement maintient la culture du viol en place dans l'imaginaire du lectorat et dans sa construction sociale.

5.2.3.4 Nier

Nier les accusations de VACS est la réaction la plus courante chez les athlètes agresseurs. Cela se reflète dans les discours médiatiques où on mentionne explicitement que l'agresseur nie les accusations ou on partage des propos où l'on évoque de « fausses accusations ». Dans le passage ci-dessous, on peut lire que peu de femmes émettent de fausses accusations, mais que lorsque c'est le cas elles le font dans un esprit de vengeance ou d'extorsion. La le journaliste utilise des données provenant d'études universitaires pour appuyer ses dires et remettre en question les accusations portées contre Patrick Kane :

Few women falsely cry rape. But some do, for a variety of unpalatable reasons - from revenge to extortion. Academic studies analyzing crime records consistently

conclude that provably false rape allegations occur at a rate of 2 to 10 per cent. That's a huge swing margin, but it should also be noted that provably false means ironclad. [...] Specifically, Kane's DNA was not present on the woman's genital area or in her undergarments, though it was found on the woman's shoulders and fingernails. This is strongly suggestive that Kane had no sexual contact with his accuser. [...] Here's the thing about Kane, idolized as an Irish-Catholic working-class son of south Buffalo: He was the perfect patsy. An infamous party-boy whose drinking and carousing had scandalized and exasperated the Blackhawks organization - misbehaviour that provided a displeasing counterpoint to his MVP bona fides on the ice (TS, 7 novembre 2015, A.2).

Dans cet extrait, la journaliste indique qu'il est possible de remettre en question les accusations, étant donné qu'il n'y avait aucun ADN provenant de Kane dans les sous-vêtements de la survivante, seulement sous ses ongles et sur ses épaules. Il n'y aurait pas eu de contact sexuel. Par la suite, on met l'accent sur le fait que Kane était le parfait bouc émissaire, compte tenu de la réputation de « bad boy » qu'il avait déjà. Ainsi, on ne nie pas seulement les accusations, mais on déresponsabilise l'agresseur, on offre une définition médiocre des VACS et on entretient le mythe des fausses accusations.

De même, lorsqu'on parle de fausses accusations, comme l'indiquent les propos rapportés dans les trois premiers extraits ci-dessous, on insiste sur le fait que la survivante ne voulait que de l'argent ou, comme dans le quatrième extrait, qu'elle a choisi d'accuser l'athlète en question en raison de son statut de célébrité sportive :

[l'agent d'Antonio Brown] « Je ne réaliserais pas cette entrevue si je ne croyais pas Antonio, a-t-il émis. Ces allégations sont fausses. Il nie chacune d'entre elles. J'ai confiance que son équipe légale le prouvera. » « Je lui ai conseillé de laisser la vérité éclater au grand jour, de se concentrer sur le football et de collaborer, a-t-il continué. Nous n'approuvons pas ce type de comportement et de conduite illégale. C'est une manœuvre pour soutirer de l'argent, selon moi. » (JdM, 12 septembre 2019, p. 59).

First, a week ago Tuesday a former female personal trainer of Brown's filed a civil suit in south Florida, seeking unspecified monetary damages. She claims Brown sexually assaulted her three times from 2017-18, including one incident of rape. Brown's lawyer vehemently denied all accusations, and his agent described the woman's lawsuit as a lowly money-grab (NP, 21 septembre 2019, FP.14).

Defence lawyers tarred the woman as a liar who tried to sway jurors through her tears to get at Rose's fortune. They claimed she was angry he had dumped her and she set him up and brought the lawsuit in hopes of a big payoff (GM, 20 octobre 2016, S.6).

« I think it's safe to say he had turned a new page in his life and was doing well - until this. »

Delapaz [avocat de Robertson], like Robertson himself, insists he is innocent. He says Robertson's loyalty to old friends has led him to be unduly caught up in this case and that he is being targeted because of his high profile (TS, 11 novembre 2014, S.3).

À aucun moment dans les données recensées, les journalistes ne contestent les propos émis au sujet des fausses accusations. On rapporte les propos de façon prétendument neutre, mais ceux-ci contribuent à la culture du viol en laissant croire que les fausses accusations sont fréquentes, du moins dans le cas des athlètes détenant une certaine position sociale.

En outre, la notion de consentement n'est pratiquement pas abordée dans les données. Si celle-ci est mentionnée, c'est plutôt pour nier le fait qu'il y a eu une VACS, notamment en mentionnant que la relation était consensuelle. Dans le premier passage ci-dessous, Ronaldo maintient que ce qui s'est passé entre lui et la survivante « était de nature consensuelle », donc il nie l'acte de VACS. On retrouve des propos similaires dans les quatre autres passages, où l'avocat de Brown précise qu'il s'agissait d'une « relation personnelle consensuelle », où Brock Turner indique qu'il croyait qu'il y avait consentement parce qu'il ne savait pas que la survivante était inconsciente et où Bezerra stipule que les interactions avec la survivante étaient consentantes.

Ronaldo a toujours affirmé – et le maintient aujourd'hui – que ce qui est arrivé à Las Vegas en 2009 était de nature consensuelle (*Pe+*, 11 janvier 2019).

Darren Heitner, un avocat qui représente Brown, a déclaré qu'il s'agissait d'une « relation personnelle consensuelle » (*Pe+*, 11 septembre 2019).

Turner, who has appealed the conviction, has maintained that he believed the act was consensual and that he hadn't realized the woman was unconscious (TS, 8 juin 2016, A.4).

In a statement to Brazil's GloboEsporte.com, Bezerra claims he is innocent, all interactions with the victim were consensual and he was not aware of the allegations until Friday's news conference in Toronto (NP, 25 juillet 2015, A.10).

Dans ces extraits, on met beaucoup l'accent sur les propos de tous, sauf sur ceux de la survivante. On indique que l'agresseur mentionne ou croyait que la relation était consentante. Cependant, on ne cherche pas à confirmer si la survivante avait offert un consentement ou a perçu la relation comme étant consensuelle. Lorsqu'il n'y a pas d'autres preuves concrètes, le consentement est normalement ce qui est remis en question si la cause se rend au procès :

That said, many rape cases go to trial without DNA evidence. But the issue of consent then becomes the primary test, and it often is the victim who is put on trial (NP, 24 septembre 2015, B.1).

De plus, au niveau légal au Canada, la responsabilité du consentement est remise à l'agresseur. Il doit obtenir un consentement affirmatif, c'est-à-dire que le consentement ne se limite pas à un non ou à l'absence d'un non, et peut encore moins être présumé (Éducloï, 2020). Malgré cela, comme on peut le lire dans l'extrait ci-dessus, c'est souvent la victime qui doit prouver qu'elle n'a pas donné son consentement, et non le contraire. Somme toute, on laisse croire au lectorat que si l'agresseur présumait qu'il y avait consentement, il n'y a donc pas eu d'abus. De la sorte, on participe à nourrir les mythes sur les VACS et on renforce la culture du viol auprès du lectorat.

5.2.4. Les retombées à la suite de l'acte de VACS

Il s'agit de revenir sur la culture du viol en présentant les expressions utilisées, qu'elles soient à titre légal ou non, pour déterminer le développement de la situation après l'acte. Si les médias ont une part de responsabilité pour définir les VACS dans la société, utiliser un

jargon légal non défini pourrait avoir un impact sur la perception des VACS parmi le lectorat. Par exemple, s'il y a mise en accusation, on augmente le doute que l'agression aurait eu lieu, mais sans comprendre que c'est seulement parce que le procureur croit que les preuves admissibles peuvent l'aider à gagner. Les deux prochaines sous-sections aborderont les accusations, légales ou non, et la façon dont les discours médiatiques présentent les informations lorsqu'il y a conclusion avérée de cas de VACS.

5.2.4.1 Accusations et enquête : légales ou non

Comme énoncé dans le premier chapitre, lorsqu'on parle d'accusations pour VACS, cela ne signifie pas qu'il y a eu des accusations légales, mais plutôt qu'une survivante dévoile publiquement et accuse l'agresseur. Toutefois, le même terme peut être utilisé pour signifier qu'il y a eu des accusations officielles sur le plan juridique. Ce genre de nuance manque généralement dans les articles qui composent l'échantillon. Ainsi, à maintes occasions, la manière dont les journalistes formulent les phrases ou les mots au moment de mentionner des accusations peut prêter à confusion pour un lectorat ayant peu ou aucune connaissance du système juridique. D'ailleurs, faire la différence entre un procès au civil et au criminel s'avère déjà une tâche en soit pour certaines personnes. Ainsi, on laisse au lectorat la tâche de tout déchiffrer et de faire sens des informations partagées. Cela permet, en certaines occasions, de glisser des mythes sur les VACS parmi le jargon légal. Par exemple, dans l'extrait ci-dessous, la survivante « a déposé une plainte en bonne et due forme », ce qui laisse croire qu'il y a de mauvaises façons de déposer une plainte et peut donc décourager les survivantes de dénoncer si elles subissent un acte de VACS :

Une jeune femme a déposé une plainte d'agression sexuelle en bonne et due forme à la police contre quatre joueurs de la formation (*JdM*, 13 mars 2015, p. 90).

En outre, dans les données analysées, on met beaucoup d'importance sur le fait qu'il n'y a pas (encore) eu d'accusations (on parle d'accusations formelles) émises à l'égard de l'athlète agresseur. Ce genre de propos semble faire référence à la « présomption d'innocence » et donc à communiquer au lectorat qu'il ne faut pas s'emporter avant que des accusations officielles soient déposées. Les prochains extraits témoignent de l'importance mise sur les accusations formelles dans les discours médiatiques :

L'ex-choix de premier tour n'a pas encore été formellement accusé (AN, 17 septembre 2015, p. 36).

The Chicago Blackhawks star is under investigation by police in his hometown of Hamburg, N.Y., over an incident that occurred at his house. He has not been charged (GM, 10 septembre 2015, S.6).

Des accusations formelles n'ont toutefois pas encore été déposées. L'enquête est en cours (JdM, 9 août 2015, p. 81).

Le genre de discours que l'on peut observer dans ces extraits peut avoir un effet négatif sur les survivantes. En mettant l'accent sur le fait qu'il faut d'abord attendre que des accusations formelles soient déposées avant de (peut-être) croire qu'un acte de VACS ait pu être commis, peut amener certain.e.s membres du lectorat à croire que les survivantes mentent d'emblée. Une fois les accusations formelles déposées, on continue de mettre en doute la parole des survivantes parce qu'il faut désormais attendre que les accusations soient prouvées en cour de justice avant de pouvoir, avec certitude, croire qu'un acte de VACS a été commis. Et encore, comme on l'a vu au premier chapitre, on revient aux mythes sur les VACS pour remettre en question les comportements de la survivante avant l'acte et lui attribuer le blâme parce qu'elle n'aurait pas suivi une « checklist » permettant d'éviter de subir des VACS (Burnett *et al.*, 2009 ; Chasteen, 2001 ; Deming *et al.*, 2013 ; Kitzynger, 2009).

Pour conclure cette sous-section, il est essentiel de souligner la place qu'occupe la collaboration (ou non) de la survivante dans les discours médiatiques, afin de pouvoir l'interpréter davantage au chapitre 6. Pour qu'il y ait des accusations formelles, la survivante doit accepter de porter plainte à la police. Une fois les accusations déposées, la survivante devient la témoin principale dans l'enquête. Ainsi, si elle arrête de collaborer, il est souvent difficile de poursuivre le processus, étant donné qu'il n'y a plus de témoin. C'est pourquoi, à plusieurs reprises dans les articles, on mentionne la collaboration ou non de la survivante. Dans le premier extrait portant sur le cas impliquant l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa, on précise que la survivante collabore à l'enquête. En revanche, dans les deux autres passages, on précise d'abord que la survivante a refusé de témoigner et ensuite que la survivante a cessé de collaborer à l'enquête, et que les procureurs ont donc abandonné l'enquête :

La police de Thunder Bay, en Ontario, a révélé hier que la victime alléguée d'un présumé viol collectif qui impliquerait des membres de l'équipe masculine de hockey de l'Université d'Ottawa collabore avec les enquêteurs (*JdM*, 5 mars 2014, p. 10).

Le patineur artistique français Morgan Ciprès fait l'objet d'une enquête, soupçonné d'avoir envoyé deux photos obscènes à une adolescente de 13 ans en 2017 [...] La police américaine n'a pas diligenté d'investigations, l'adolescente ayant refusé de témoigner, selon USA Today (*Pe+*, 11 décembre 2019).

Les procureurs ont abandonné l'enquête pour viol contre l'attaquant vedette des Blackhawks de Chicago Patrick Kane, citant un manque de preuves crédibles dans un dossier « truffé de doutes raisonnables » et la décision de la plaignante de cesser de collaborer à l'enquête (*Pe*, 6 novembre 2015, p. S4).

En mettant l'accent sur la collaboration (ou non) des survivantes, on peut influencer la perception du lectorat quant à croire la survivante ou non. D'ailleurs, si on insiste sur le fait que cette dernière a cessé de collaborer, on peut porter le lectorat à croire que c'est parce

qu'elle mentait, plutôt que de prendre en considération le fait que naviguer dans le système de justice est très difficile (voir le chapitre 6).

5.2.4.2 Résultats de l'enquête ou du procès

Cette courte sous-section évoquera les résultats qui font suite à l'enquête policière²⁸ ou au procès. Dans les articles qui mentionnent que l'enquête a été abandonnée ou qu'il y a eu un verdict de non-culpabilité après procès, il arrive que les journalistes soulignent que l'athlète agresseur est innocent. Dans le passage suivant portant sur le cas de Patrick Kane, on indique explicitement qu'il peut maintenant se concentrer sur sa carrière parce qu'il a évité des accusations criminelles, laissant croire que s'il n'y a pas d'accusations, il est innocent :

Chicago Blackhawks forward Patrick Kane can focus solely on his NHL career after avoiding criminal charges in a rape investigation, with prosecutors ending a bizarre three-month ordeal that put one of hockey's biggest stars at the centre of intense speculation and criticism (GM, 6 novembre 2015, S.3).

Cependant, comme le montrent les extraits ci-dessous, il importe de noter que lorsqu'il y a des accusations, il faut prouver hors de tout doute raisonnable qu'un crime a été commis, sinon les accusations seront abandonnées. Ainsi, s'il y a un doute minime sur le fait que le crime ait été commis, le juge ou le jury devra acquitter l'accusé. Par exemple, un manque de preuve concrète peut semer le doute, mais les preuves ne sont pas toujours disponibles, étant donné que certains actes de VACS se passent entre deux personnes et en privé :

Cristiano Ronaldo won't face criminal charges after a woman accused the soccer star of raping her in his suite at a Las Vegas resort more than 10 years ago, the city's top prosecutor said Monday. Clark County District Attorney Steve Wolfson said he reviewed a new police investigation and determined that Kathryn Mayorga's claim can't be proved beyond a reasonable doubt (GM, 23 juillet 2019, B.13).

²⁸ L'accent est ajouté sur « enquête policière » étant donné que les différentes ligues sportives (ex. NFL, LNH, NBA, etc.) et les institutions (ex. Université d'Ottawa) mènent également leurs propres enquêtes.

Ronaldo a été accusé d'avoir violé une femme à Las Vegas il y a plus de 10 ans, mais il n'a pas été mis en accusation après qu'une enquête policière ait été incapable de trouver suffisamment de preuves tangibles pour l'inculper. [...] Il s'est dit reconnaissant et fier que son innocence ait été démontrée (AN, 22 août 2019, p. 26).

En mettant l'accent sur l'abandon des accusations ou le verdict de non-culpabilité, ce type de discours confirme ce que certaines personnes veulent lire : que leur athlète préféré n'a pas commis d'acte de VACS et que la victime a menti. Ainsi, on soutient l'idée que l'on peut « maintenant oublier cet inconvénient et se concentrer sur ce qui est important : le sport ».

5.3 Les conséquences des VACS évoquées dans les discours médiatiques

En continuité avec la place que prend la culture du viol dans les discours médiatiques portant sur les VACS commises par des athlètes masculins, cette section traite des conséquences des VACS évoquées dans les articles recensés. D'abord, je souligne les conséquences subies par les survivantes dans les articles. Ensuite, celles vécues par les agresseurs, notamment sur leur carrière, leurs commandites et leur réputation. Enfin, je termine par les conséquences sur l'entourage, dont les équipes et la famille.

5.3.1 Pour les survivantes

Un acte de VACS a plusieurs conséquences, particulièrement pour les survivantes. Néanmoins, dans la grande majorité des articles analysés, on ne mentionne pas les conséquences que les actes de VACS pourraient avoir provoquées sur la vie des survivantes. Lorsqu'on souligne les conséquences, c'est en rapportant les propos d'une autre personne. On l'observe dans l'extrait suivant portant sur le cas de Neymar, joueur professionnel de soccer, qui rapporte que les forces policières françaises mentionnent que la survivante était « secouée émotionnellement et effrayée » :

The woman told police she returned home to Brazil two days later without telling French police about the alleged rape because she was « emotionally shaken and afraid to register the facts in another country, » according to the report (NP, 3 juin 2019, B.4).

Les deux prochains passages rapportent indirectement les propos des survivantes elles-mêmes où elles énoncent avoir subi un traumatisme émotionnel, dans le premier passage qui porte sur le cas de Evander Kane, et un stress énorme en raison de l'enquête, dans le deuxième passage qui porte sur le cas de Patrick Kane.

La femme prétend avoir souffert d'un traumatisme émotionnel et avoir eu besoin de multiples interventions chirurgicales et transfusions sanguines à la suite de l'incident de décembre (AN, 22 septembre 2016, p. 29).

Le journal avait dévoilé mardi que la plaignante avait fait savoir au procureur du comté d'Érié qu'elle ne voulait plus collaborer à l'enquête. Elle aurait dit aux autorités que l'enquête a causé un stress énorme à elle et à sa famille (JdM, 6 novembre 2015, p. 88).

Bien qu'il ne soit pas commun, dans les discours médiatiques, d'aborder les conséquences des VACS chez les survivantes, il n'en va pas de même pour les agresseurs et leur entourage. Ainsi, les deux prochaines sections portent sur les conséquences pour les agresseurs et leur entourage qui sont présentées dans les discours médiatiques.

5.3.2 Pour les agresseurs

Il est plutôt commun de mentionner les conséquences pour les agresseurs à la suite des accusations (formelles ou non) de VACS. En général, les conséquences identifiées dans les articles créent de la compassion pour les agresseurs. Dans l'extrait ci-dessous, Patrick Kane mentionne qu'il a surmonté les accusations d'agression sexuelle, mais que cette épreuve a été difficile pour lui :

J'avais toujours confiance en moi malgré tout ce qui se passait, mais en même temps, cela ne signifie pas que ces problèmes sont faciles à supporter sur vos épaules, a-t-il dit au quotidien *Calgary Sun* avant l'affrontement en Alberta. Par

contre, je crois que le hockey a été pour moi le moyen d'échapper à tout cela. [...] C'est un peu comme à l'école, où vous préférez jouer avec vos amis et oublier vos devoirs (JdM, 22 novembre 2015, p. 87).

Dans un autre article, on explique que Patrick Kane a dû entendre les fans scander « Non c'est non ! » dans ses premiers matchs après les accusations et lorsque l'équipe était en déplacement. On met l'accent sur le fait que ce n'était pas facile pour lui et qu'il a même dû annuler des activités planifiées avec la Coupe Stanley :

The high-profile investigation led to Kane's removal from the cover of a popular NHL video game and fan chants of « She said no ! » and « No means no ! » during a couple of early road games. [...] It still wasn't easy for Kane to deal with scrutiny he attracted in both Chicago and hometown of Buffalo. Kane's day to spend hosting the Stanley Cup was Aug. 8, but he called off a public display of the iconic trophy because of the investigation and instead spent the day with family and friends (GM, 6 novembre 2015, S.3).

Ce genre de discours, qui se concentre sur les conséquences subies par les agresseurs et qui omet les conséquences des VACS chez les survivantes, a pour conséquences de minimiser l'impact des VACS chez ces dernières et maintient la réputation des agresseurs.

5.3.2.1 Sur la carrière

On retrouve dans un grand nombre d'articles des mentions du fait que les accusations ont des impacts majeurs sur la carrière des athlètes. Par exemple, une distraction de son sport, ce qui provoque un manque de concentration, ou, en revanche, le fait que l'athlète agresseur s'est surpassé, malgré les inconvénients sur sa concentration. Dans le premier extrait, on indique qu'étant donné les accusations de viol, Ronaldo ne pourra pas jouer les prochains matchs avec l'équipe nationale du Portugal. Dans le deuxième extrait, on mentionne qu'un circuit de golf important a suspendu le golfeur professionnel Olesen. Enfin, dans le troisième extrait, Antonio Brown ne pourra pas continuer à jouer avec une équipe prestigieuse parce qu'il est accusé de VACS :

Cristiano Ronaldo a été écarté hier de la sélection nationale du Portugal en prévision de ses deux prochains matchs, une décision qui survient au moment où le joueur de soccer étoile nie les allégations de viol dont il fait l'objet aux États-Unis. [...] L'entraîneur-chef du Portugal, Fernando Santos, a ajouté que Ronaldo ne serait pas sélectionné non plus pour la prochaine série de matchs internationaux en novembre (Pe+, 5 octobre 2018).

Le golfeur danois Thorbjorn Olesen a été suspendu du circuit européen PGA après l'annonce des poursuites pour agression sexuelle dont il fait l'objet (Pe+, 8 août 2019).

The Patriots signed him after he was granted a release from the Raiders, but Brown played only one game with the reigning Super Bowl champions in Week 2 before being released following the abuse allegations (NP, 28 décembre 2019, FP.11).

En mentionnant les conséquences des accusations sur les athlètes agresseurs, on semble laisser sous-entendre que « c'est dommage » qu'ils subissent ce genre de conséquences. Toutefois, en ne mentionnant pas les conséquences des VACS pour les survivantes, celles qui ont subi ces actes, cela réduit leur importance et banalise les conséquences des VACS. Le lien peut donc être fait avec la culture du viol qui se définit en partie comme la banalisation des VACS (Buchwald *et al.*, 2005 ; K.Harding, 2015 ; Pearson, 2000 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019).

5.3.2.2 Sur les commandites

Par ailleurs, une grande partie de la carrière des athlètes est basée sur les commandites. Avoir des commandites permet d'augmenter la visibilité d'un athlète et d'aller chercher des fans qui s'associent avec la marque en question. Par conséquent, être l'image d'une marque populaire (ex. Nike) ou d'un grand jeu (ex. EA Sport) accroît le statut social et économique d'un athlète. Si un athlète agresseur perd une commandite, il perd donc une partie de ses revenus et sa réputation en subit les conséquences. Dans les articles recensés, j'ai repéré des passages et même des articles complets consacrés à la perte de commandites des athlètes

agresseurs, généralement présentée comme conséquences négatives des accusations, formelles ou non. Brown a perdu deux commandites.

La compagnie Nike a résilié son entente de commandite avec le receveur de passes des Patriots de la Nouvelle-Angleterre Antonio Brown. [...] Le fabricant de casques Xenith avait aussi mis fin à son association avec Brown, qui peut toujours jouer (*JdM*, 20 septembre 2019, p. 65).

De plus, on semble remettre en question cette décision en mentionnant « [qu'il] peut toujours jouer ». On peut donc se demander si la personne qui a écrit l'article se dit qu'il n'aurait pas dû perdre les commandites tant qu'il peut jouer.

Ce genre de propos, dans lesquels on minimise les actes et où l'on met l'accent sur les pertes de commandites comme conséquence, se retrouve à maintes reprises dans les données, comme le démontrent les passages ci-dessous :

La pression commence à se faire sentir autour de Ronaldo, après que l'équipementier Nike eut imité EA Sports et exprimé ses préoccupations quant aux allégations de viol qui pèsent sur l'attaquant portugais (*Pe+*, 5 octobre 2018).

The NHL likes its stars squeaky clean. When the matter first arose, the first casualty was his EA Sports NHL 16 cover, originally designed to feature both him and teammate Jonathan Toews. Later, some pressed the Blackhawks to keep him out of training camp until the case was resolved (GM, 21 novembre 2015, S.3).

Dès lors, il est fréquent dans les articles d'ignorer ou du moins de choisir de ne pas nommer les conséquences des VACS pour les survivantes pour discuter des conséquences pour les agresseurs.

5.3.2.3 Sur la réputation

On l'a vu, maintenir une bonne réputation est essentiel pour les athlètes. Dans les articles, j'ai observé que l'on nommait souvent les conséquences des accusations sur la réputation des athlètes agresseurs. Plusieurs des mesures prises par les agresseurs et leur équipe avaient pour but de ne pas ternir la réputation de l'agresseur. D'autant plus qu'une

mauvaise réputation pourrait lui faire perdre des contrats, ce qui nous ramène aux conséquences sur sa carrière. Dans le premier extrait portant sur le cas de Ronaldo, on rapporte ses propos où il mentionne explicitement que ce fut difficile pour lui lorsque les gens doutaient de sa réputation. Dans le deuxième extrait, non seulement la carrière d'Antonio Brown est terminée, en grande partie en raison des accusations de VACS à son égard, mais que sa réputation et son patrimoine sportif sont également amoindris :

Ronaldo a déclaré à la chaîne de télévision portugaise TVI que « 2018 a probablement été la pire année de ma vie, d'un point de vue personnel ». Il a ajouté que « lorsque des gens doutent de ta réputation, ça fait mal, très mal ». [...] Le vétéran âgé de 34 ans a mentionné qu'il n'était « pas à l'aise » de discuter de ce dossier, « mais quand des gens attaquent ta crédibilité, c'est difficile (à digérer). » (AN, 22 août 2019, p. 26).

If Brown's NFL career is indeed now over – and it sure felt like it was after his latest bombshell of breaking news – his reputation and legacy seem poisoned for good (NP, 21 septembre 2019, FP.14).

On se réjouit que l'image publique du boxeur Jean Pascal ne soit pas ternie.

Vérification faite avec son conseiller Gilles Corriveau, l'image publique de Jean Pascal n'est pas ternie par cet épisode. Ce qui se négociait a continué de se négocier et tout au plus, certains projets ont été retardés. Mais déjà cette semaine, le rythme de croisière des affaires avait été retrouvé (JdM, 29 mars 2014, p. 128).

Il importe de mentionner que ce cas est particulier, étant donné que Jean Pascal n'a jamais été accusé de VACS, mais qu'il a plutôt été qualifié de témoin dans la situation. De plus, celui-ci a très brièvement fait allusion aux conséquences des VACS pour la survivante, propos que le journaliste a rapportés. Toutefois, en général, l'accent était plutôt mis sur les conséquences subies par Jean Pascal et sur l'importance de sauvegarder sa réputation.

5.3.3 Pour l'entourage

Bien qu'on ne traite pratiquement pas des conséquences des VACS pour les survivantes dans l'ensemble des données de l'échantillon, on s'assure de nommer les conséquences pour

l'entourage des athlètes agresseurs. En général, on rapporte les propos des agresseurs qui mentionnent ne pas vouloir distraire les autres membres de leur équipe. On rapporte également des propos d'autres joueurs qui louangent l'agresseur pour ne pas se laisser distraire par les accusations. En aucun cas n'a-t-on rapporté les propos d'un coéquipier qui dénonçait les actes de l'agresseur.

On va également évoquer les conséquences pour les employeurs, c'est-à-dire les personnes qui gèrent ou possèdent les équipes. À ce sujet, dans un article publié par le *Journal de Montréal*, on parlait des employeurs trahis en raison des trous laissés dans la masse salariale par les athlètes agresseurs :

À Chicago, les décideurs des Blackhawks se préparent au pire. Ils ne pourront probablement pas compter sur Kane. Ils ne paieront pas Kane si jamais il est suspendu par la ligue, mais comme les Kings de Los Angeles, ils ne pourront effacer le salaire du joueur sur la masse salariale. Kane doit amorcer en 2015-2016, la première saison d'un contrat de huit ans évalué à 84 millions \$. Pour obtenir les services de Kane, les équipes dont la masse salariale approche la limite de 71,4 millions devraient délester beaucoup d'argent pour faire place à son salaire de 10,5 M\$ applicable sur la masse. De plus, le joueur représente un risque financier. Tant qu'il se comporte bien, ça va (*JdM*, 3 septembre 2015, p. 72).

Dans un autre article, on mentionne également les conséquences financières des actes des agresseurs. On souligne le coût du vol payé aux survivantes afin qu'elles ne reviennent pas avec l'agresseur :

A Canadian Forces VIP trip that ended in a sex assault charge against former NHL player Dave « Tiger » Williams cost taxpayers more than \$337,000, according to figures compiled by Postmedia. [...] Another \$24,000 was paid by taxpayers to fly four flight attendants home on a commercial carrier so they would not be on board the Polaris aircraft returning Williams and the other VIPs to Canada [...] Proulx noted the RCAF made the decision to send the flight personnel home on a commercial carrier. « This was not part of the Team Canada budget; rather a cost resulting from an unfortunate circumstance, » he added (NP, 26 juin 2018, A.4).

Ces propos, qui peuvent être lus par les survivantes, pourraient leur faire croire qu'elles sont un fardeau pour les contribuables. D'autres personnes survivantes qui lisent ces propos pourraient hésiter à dénoncer des actes de VACS de peur d'être partiellement blâmées pour des coûts supplémentaires. On nourrit la culture du viol en responsabilisant indirectement les survivantes pour les conséquences des actes de VACS qu'elles ont subis.

Par ailleurs, dans plusieurs articles, on mentionne même les conséquences des VACS pour les autres membres de l'équipe, sur la réputation de cette dernière et de l'institution au sein de laquelle évolue l'équipe. Somme toute, on mentionne les conséquences des actes de VACS pour tout le monde, sauf pour les survivantes.

Une récapitulation des résultats révèle la présence de mythes dans les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes. En outre, on observe également que les discours médiatiques n'accordent pas beaucoup d'espace aux survivantes de VACS commises par des athlètes masculins, puisque l'on nomme rarement les conséquences des VACS sur les survivantes. En revanche, on accorde beaucoup d'espace aux athlètes agresseurs en nommant les conséquences des VACS sur eux, mais aussi en octroyant beaucoup d'espace à leurs prouesses sportives, au montant de leur contrat, à leur salaire et à l'importance de leur réputation sociale. D'ailleurs, cette dernière est normalement présentée de façon positive. Enfin, les résultats montrent que les discours médiatiques tendent à minimiser les actes de VACS, à distraire le lectorat en déviant vers d'autres sujets et en accordant beaucoup d'espace aux athlètes agresseurs.

Au prochain chapitre, j'interprète les résultats en les mettant en dialogue avec la revue de littérature du premier chapitre. Par la suite, j'offrirai une analyse théorique des résultats.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

Dans ce chapitre, je mets en dialogue mes résultats avec la littérature scientifique, ce qui me permet d'interpréter les résultats de manière plus approfondie et de répondre à la question de recherche : **Que nous révèlent les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes au sujet des relations de pouvoir fondées sur le genre dans notre société ?** Dès lors, je mobilise un cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité afin d'illustrer les différentes relations de pouvoir qui travaillent conjointement à tous les niveaux de la société, afin de reléguer et de maintenir certaines populations en situation d'infériorité (Bilge, 2015 ; Collins, 2000, 2015, 2019 ; Collins et Bilge, 2020 ; Crenshaw, 1989, 1991), tout en maintenant une approche centrée sur les survivantes de VACS (Gill, 2018).

Le chapitre aborde en premier lieu le pouvoir des mots dans les discours médiatiques sur les VACS, particulièrement afin d'exposer comment les structures du pouvoir patriarcales perdurent à l'aide des mots utilisés dans les discours médiatiques. Par la suite, il y aura une discussion sur la place de la réputation sociale au moment d'attribuer la responsabilité des VACS dans les discours médiatiques, notamment pour nourrir l'image positive de l'athlète agresseur. Ensuite, je reviens sur la littérature sur les mythes concernant les VACS et sur la manière dont ils contribuent au maintien de la culture du viol dans les discours médiatiques. La dernière section discute de la reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins et offre des recommandations pour y remédier. En outre, grâce à l'AFCD, qui permet de dégager des stratégies féministes de résistance et de changement (Lazar, 2005, 2007, 2014 ; Lazar et Kramerae, 2011), j'offre

également aux médias, à la fin de cette dernière section, des recommandations focalisées sur les changements sociaux émancipateurs et centrées sur les survivantes. Tout au long de ce chapitre, l'analyse sera liée à une comparaison des deux périodes étudiées (2014-2016 et 2018-2019) afin d'identifier si le mouvement #MeToo a influencé les discours médiatiques concernant les VACS commises par des athlètes masculins.

6.1 Les structures du pouvoir dans les discours médiatiques sur les VACS

Cette section expose la manière dont les structures de pouvoir patriarcales perdurent à l'aide des mots utilisés dans les articles analysés.

6.1.1 L'histoire et le pouvoir des mots

Historiquement, il a toujours été pratique courante de nier les VACS ou de minimiser leur impact sur la société. On a longtemps attribué la responsabilité aux survivantes d'éviter de se mettre dans des situations où elles pourraient subir une VACS. Si un tel acte se produisait et qu'on jugeait qu'un crime avait été commis, ce dernier l'avait été soit contre le père ou le mari de la survivante, étant donné qu'elle était leur propriété (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Freeman, 2016). Encore aujourd'hui, les personnes qui adhèrent aux mythes sur les VACS et à la culture du viol auront tendance à en imputer la responsabilité aux survivantes (K. Harding, 2015). De la sorte, ces dernières ont la responsabilité de se protéger contre les VACS et lorsqu'elles en subissent, au lieu de responsabiliser l'agresseur, on se demande ce que la survivante a (ou n'a pas) fait (K. Harding, 2015). De plus, à l'aide des idéologies patriarcales imbriquées dans les structures sociétales, on continue de traiter les femmes comme étant la propriété des hommes et donc, à maintenir des relations de pouvoir inégales fondées sur le genre (Delphy, 1980 ; Dobash et Dobash, 1979 ; Hunnicutt, 2009). Par exemple, une femme qui refuse des avances dans un bar en utilisant uniquement le mot

« Non » ne sera pas prise autant au sérieux qu'une femme qui répond « J'ai déjà un copain ». Cette dernière est « déjà prise » et il faut respecter son copain. Cela s'applique aux relations hétérosexuelles, car une femme qui répond qu'elle est déjà en couple avec une autre femme s'attirera non seulement des commentaires sexistes, mais également homophobes. Sans s'y attarder, cet élément doit également être pris en considération lorsqu'on parle des femmes en tant que propriété des hommes.

Ainsi, ce genre de relation de pouvoir est évidente dans les résultats lorsque les pronoms possessifs sont employés afin de parler des survivantes, comme si elles appartenaient à l'agresseur. Dans le cas de Jung-ho Kang, joueur de baseball dans la MLB, on parle de sa présumée victime : « Kang aurait rencontré sa présumée victime sur un site de rencontre... » (*JdM*, 6 juillet 2016, p. 68). Le même phénomène est observable dans l'extrait suivant où l'on fait référence à une des survivantes comme la victime du joueur de la NFL, Darren Sharper : « Only one of Sharper's victims, a young woman with long blond hair... » (*GM*, 19 août 2016, S.6). Cette utilisation de pronoms possessifs contribue aux mythes sur les VACS en nous ramenant au fait que les femmes sont la propriété des hommes, et donc qu'elles leur sont soumises (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). En retour, cela permet aux agresseurs de justifier les VACS qu'ils commettent parce qu'en théorie, ils peuvent faire ce qu'ils veulent de leur propriété.

L'utilisation de pronoms possessifs dans les discours médiatiques pour parler des survivantes est un exemple de la manière dont la matrice de domination, telle que définie par Patricia Hill Collins (2000), est maintenue en place dans la société.

6.1.2 La matrice de domination et le pouvoir des mots

La matrice de domination, décrite par Patricia Hill Collins (2000) et rediscutée dans Collins et Bilge (2020), est une approche théorique où on met l'accent sur l'interconnexion des différents systèmes d'oppression auxquels sont confrontés les groupes opprimés dans la société. La **Figure 1** rappelle les quatre domaines de pouvoir selon Collins (2000).

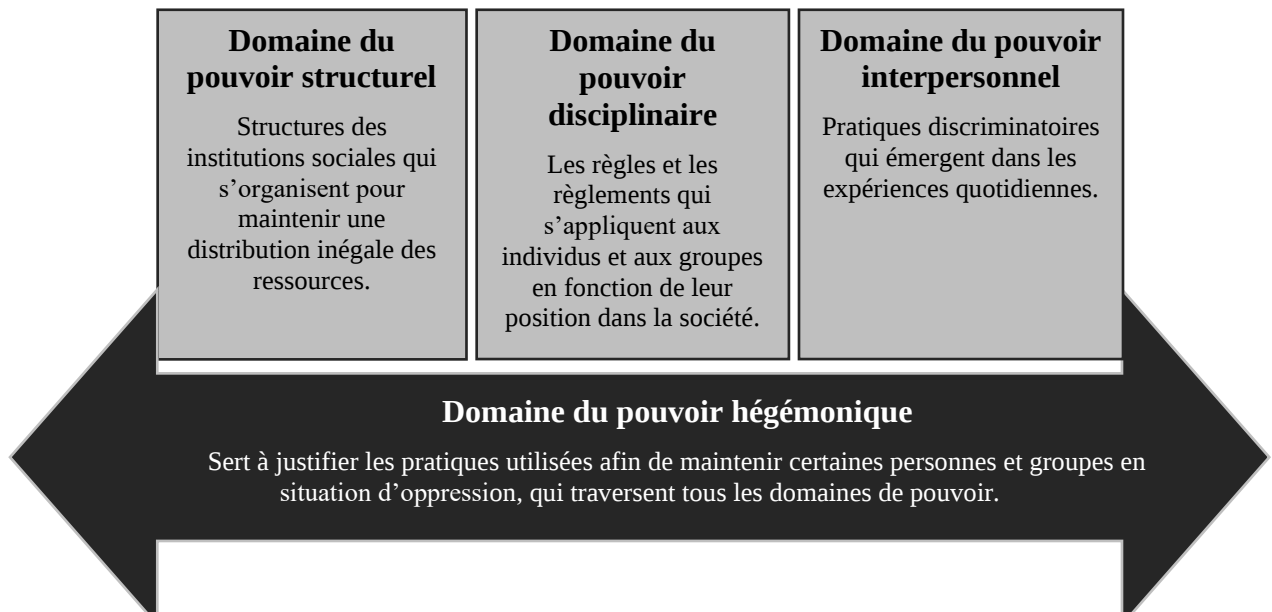


Figure 1. Matrice de domination de Patricia Hill Collins (Collins, 2000; Collins et Bilge, 2020)

L'utilisation de pronoms possessifs peut sembler banale, voire tirée par les cheveux, mais représente une pratique discriminatoire subtile, parfois même invisible, présente dans les discours médiatiques. On peut alors se référer au domaine du pouvoir interpersonnel qui représente l'un des quatre domaines du pouvoir dans la matrice de domination (Collins, 2000). Ce domaine du pouvoir se manifeste à travers les interactions quotidiennes des individus à l'aide de pratiques discriminatoires qui peuvent être subtiles ou explicites notamment des pratiques sexistes, racistes et capitalistes. Ainsi, en utilisant des pronoms possessifs, les

journalistes participent de façon subtile, voire inconsciente, au maintien des survivantes en position de subordination. Cette pratique est invisible aux yeux de plusieurs membres du lectorat et a un impact direct sur le maintien des mythes (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020), étant donné que les personnes vont intérioriser que la survivante appartient à l'athlète agresseur, et qu'il peut faire ce qu'il veut d'elle.

Cette utilisation de pronoms possessifs a également pour effet de maintenir de façon subtile le pouvoir patriarcal en place dans notre société, en laissant croire que les femmes appartiennent aux hommes, et que les hommes sont donc supérieurs. On peut alors se référer au domaine du pouvoir hégémonique, également issu de la matrice de domination de Collins (2000). Ce domaine de pouvoir justifie les pratiques utilisées dans la société afin de maintenir certains groupes de personnes en situation d'oppression. Lorsqu'on parle de VACS, on parle entre autres du maintien des femmes dans des situations d'inégalité par la manipulation de l'idéologie dominante à travers laquelle on fait croire aux survivantes qu'il leur revient de se protéger des VACS. Dès lors, lorsqu'une femme subit une VACS, il est plus facile de la blâmer. Les discours médiatiques, consciemment ou non, contribuent donc à la manipulation de la culture et à la fabrication des idéologies afin de maintenir la croyance que les femmes sont en quelque sorte la propriété des hommes (Collins, 2000 ; Collins et Bilge 2020). Ainsi, la crédibilité des survivantes n'est pas au même niveau que celle des hommes. Il est essentiel de mentionner qu'autant les médias participent au maintien de la culture du viol, autant les journalistes subissent également les influences de la société patriarcale. L'intériorisation des mythes sur les VACS par les journalistes fait donc partie d'un cercle vicieux où elles.ils sont influencé.e.s, influencent en retour des membres du lectorat, ces membres du lectorat

influencent l'idéologie, et l'idéologie influence les journalistes. On se retrouve ainsi dans une matrice de domination de l'idéologie patriarcale.

6.1.3 Les injustices épistémiques et le pouvoir des mots

Les injustices épistémiques liées aux témoignages font référence au fait que les discours de certains groupes sont perçus comme étant moins crédibles, normalement en raison des préjugés inconscients qu'ont les personnes à leur égard (Collins, 2017 ; Fricker, 2007, 2017). On peut penser entre autres aux dévoilements des femmes noires qui sont souvent perçus comme étant moins crédibles, notamment en raison de l'imbrication du racisme à l'oppression sexiste (Tillman *et al.*, 2010). Dès lors, si on revient sur la représentation des survivantes et des agresseurs dans l'histoire, on remarque que ces femmes n'ont pas été entendues par la société avant que les luttes féministes leur donnent une voix (Brownmiller, 1975 ; Davis, 1983 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; hooks, 1981). Avant cela, on n'entendait que les hommes, soit les agresseurs ou ceux qui étaient considérés comme propriétaires desdites survivantes, soit l'époux ou le père (Brownmiller, 1975 ; Donat et D'Emilio, 1992 ; Lacerte-Lamontagne, 2018). De plus, bien qu'aujourd'hui, en théorie et sur papier, le système juridique donne plus de place aux survivantes, le documentaire *La parfaite victime* donne la parole aux survivantes qui témoignent qu'elles se sentent rarement entendues (Perreault et Néron, 2021). Leurs voix sont souvent éliminées du processus judiciaire, notamment parce qu'elles sont considérées comme des témoins de l'acte qu'elles ont subi et souvent, dès le dévoilement à la police, on juge la plainte non fondée (Chagnon *et al.*, 2021 ; Perreault et Néron, 2021 ; Randall, 2010). Elles n'ont donc pas la chance de se faire entendre. Il est possible d'observer dans les résultats de cette recherche que les propos des survivantes sont rarement publiés dans les journaux et qu'à l'inverse, il est commun d'y retrouver ceux des athlètes agresseurs. Le même phénomène

peut être observé lorsqu'on discute des conséquences des VACS. L'exemple ci-dessous souligne les conséquences subies par Patrick Kane à la suite des accusations de VACS :

The high-profile investigation led to Kane's removal from the cover of a popular NHL video game and fan chants of « She said no ! » and « No means no ! » during a couple of early road games. [...] It still wasn't easy for Kane to deal with scrutiny he attracted in both Chicago and hometown of Buffalo (GM, 6 novembre 2015, S.3).

Ce propos attire de l'empathie pour l'athlète agresseur (voir la prochaine section), et se concentre sur les difficultés émotionnelles vécues après son retour au jeu après les accusations. Ce qui est remarquable, c'est qu'on ne porte aucune attention aux difficultés émotionnelles subies par les survivantes de VACS. D'ailleurs, plusieurs survivantes qui dévoilent des VACS infligées par des athlètes continuent d'être constamment revictimisées, souvent à travers les médias sociaux et les commentaires sur les articles médiatiques. C'est le cas pour Chanel Miller, agressée sexuellement par Brock Turner. Bien qu'elle ait utilisé le pseudonyme « Emily Doe » lors du procès, elle a continuellement reçu des menaces de viol et de mort de la part d'hommes inconnus (Miller, 2019). Ce genre de récit n'est guère partagé dans les discours médiatiques comme conséquences émotionnelles pour les survivantes.

En outre, les discours médiatiques vont mettre beaucoup l'accent sur les conséquences financières pour l'athlète agresseur ou même l'équipe de l'agresseur, ce que confirme l'exemple suivant au sujet d'Antonio Brown, joueur de football professionnel : « La compagnie Nike a résilié son entente de commandite avec le receveur de passes [...] Le fabricant de casques Xenith avait aussi mis fin à son association avec Brown, qui peut toujours jouer. » (*JdM*, 20 septembre 2019, p. 65) Encore une fois, ces mêmes discours médiatiques n'exposent pas les sommes que les survivantes doivent déboursier. On peut penser entre autres

aux frais d'avocat.e.s et de thérapie ainsi qu'aux journées de congé/maladie au travail et aux appareils pour se sentir en sécurité²⁹.

Avec le manque de publication des propos des survivantes et des conséquences des VACS qu'elles subissent, elles peuvent en venir à croire que les perceptions et interprétations qu'elles ont à l'égard de leurs expériences sont incomprises d'autres membres de la société. En outre, comme je l'ai observé dans ma pratique, plusieurs survivantes ont de la difficulté à nommer ce qu'elles ont subi. Elles continuent de se demander si elles ont bien dit « non », si elles avaient (peut-être) pu faire croire à l'agresseur qu'elles étaient consentantes. D'autant plus que le consentement, et encore moins sa définition, sont rarement évoqués dans les discours médiatiques sur les VACS. Ne sachant trop comment définir le consentement, les survivantes vont se demander si elles ont réellement subi une VACS. On fait donc référence aux injustices épistémiques herméneutiques (Fricker, 2007, 2017). Par conséquent, plusieurs survivantes peuvent choisir de ne pas dénoncer les VACS qu'elles ont subies par peur d'être incomprises ou de ne pas être crues ou tout simplement parce qu'elles ne peuvent pas identifier si elles ont bien subi une VACS ou non.

Les discours médiatiques ont donc un rôle à jouer dans l'exposition des conséquences que vivent les survivantes après un acte de VACS, dans l'offre d'une définition adéquate des VACS ainsi que dans l'explication de consentement auprès du lectorat. En retour, les survivantes auront plus de facilité à comprendre le consentement et à identifier si elles ont subi une VACS. De plus, le lectorat aura une meilleure compréhension des VACS et de l'impact sur les survivantes, ce qui permettra de leur offrir une meilleure écoute et un soutien

²⁹ J'ai observé dans ma pratique que plusieurs survivantes sentent le besoin de se doter d'un système de sécurité des plus sophistiqués afin de se sentir en sécurité.

plus adéquat. De plus, comme mentionné par Waterhouse-Watson (2016), la large couverture médiatique accordée aux athlètes est susceptible de jouer un rôle important dans la perception du public de cas précis, et des VACS en général (Waterhouse-Watson, 2016). Le rôle des médias devrait donc être d'exposer les conséquences des VACS pour les survivantes, les agresseurs et la société dans son ensemble.

La prochaine section discute de la place importante que prend la réputation des athlètes agresseurs dans l'attribution de la responsabilité des VACS dans les discours médiatiques. Les athlètes agresseurs détiennent non seulement un pouvoir en raison de leur place dominante en tant qu'hommes dans la société, mais également en raison de leur statut social élevé compte tenu de la bonne réputation attribuée aux athlètes au Canada et partout dans le monde.

6.2 L'importance de la réputation

Cette section aborde l'importance de la réputation sociale des athlètes agresseurs dans l'attribution de la responsabilité des VACS. À titre de rappel, la position sociale réfère à la place qu'occupe une personne au sein de sa communauté et sert à définir son statut social. Plus l'individu a une bonne réputation, plus son statut social est élevé, plus il a accès à certains privilèges et plus il détient du pouvoir dans la société (Lindemann, 2007 ; Ritzer et Ryan, 2011). D'ailleurs, les résultats de cette étude témoignent que les propos rapportés dans les reportages confirment souvent la bonne réputation de l'athlète agresseur. On partage des commentaires de soutien de la part de l'entourage, de l'équipe et de la famille (Royal, 2019 ; Silveirinha *et al.*, 2020 ; Waterhouse-Watson, 2016). Le contraire arrive peu, et ce, même si la survivante est également une personne connue et que les journalistes pourraient recueillir des propos positifs pour appuyer sa bonne réputation. De même, lorsqu'on parle d'athlètes, il y a plusieurs façons de souligner leur bonne réputation dans les discours médiatiques. Dans le

passage suivant portant sur le cas du joueur de hockey Mike Ribeiro, on nourrit son image positive en nommant non seulement sa valeur financière, mais également ses prouesses sportives : « Mike Ribeiro a signé une entente de deux ans, d'une valeur de 7 millions, avec les Predators. En 2014-2015, il a terminé au deuxième rang à Nashville avec une récolte de 62 points en 82 rencontres » (*Pe+*, 17 juillet 2015). En mettant l'accent sur l'image positive de l'athlète agresseur, on rappelle son statut social souvent supérieur à celui de la survivante, et on véhicule l'idée que, dans la société, les hommes avec une bonne réputation ne commettent pas des VACS (Freeman, 2016; Nilsson, 2019).

Les prochaines sous-sections se concentrent sur le statut de célébrité des athlètes et abordent la manière dont les médias tentent de créer un lien de familiarité avec les athlètes agresseurs afin de faire oublier les situations de VACS.

6.2.1 *L'athlète célèbre qui se permet tout*

Le statut de célébrité accordé aux athlètes, que ce soit au niveau local ou international, contribue à augmenter la bonne réputation des athlètes agresseurs dans les yeux du lectorat (Hindes et Fileborn, 2020 ; Nilsson, 2019 ; Silveirinha *et al.*, 2020). Si ces mêmes athlètes se retrouvent au sommet de leur sport (ex. Cristiano Ronaldo, Patrick Kane, Evander Kane et Antonio Brown), le statut qui leur est conféré par les autres athlètes va également nourrir leur bonne réputation (Nilsson, 2019 ; Waterhouse-Watson, 2016). Dans les milieux sportifs, il est important de solidifier le lien entre les athlètes (« male bonding »), soit par la fierté de la pratique de son sport ou pour encourager la solidarité entre les membres de l'équipe (Anderson et White, 2017 ; Flood et Dyson, 2007 ; Melnick, 1992). Cela pourrait expliquer pourquoi, dans les articles, certain.e.s journalistes choisissent plutôt de partager des commentaires en

faveur de l'athlète agresseur par des coéquipiers ou des entraîneurs. Dans l'extrait suivant, au sujet de Cristiano Ronaldo, on rapporte les propos des dirigeants de son équipe de soccer :

Breaking its silence on the alleged assault, Juventus strongly backed its most expensive star in a Twitter statement. « Cristiano Ronaldo has shown in recent months his great professionalism and dedication, which is appreciated by everyone at Juventus, » the Italian league champions said. « The events allegedly dating back to almost 10 years ago do not change this opinion, which is shared by anyone who has come into contact with this great champion. » (GM, 5 octobre 2018, B.18).

L'équipe Juventus a payé cher l'acquisition de Ronaldo, et la base de fans de Ronaldo est énorme (690 millions d'abonnés sur les médias sociaux). Ainsi, il est dans l'intérêt fondamental de l'équipe de soutenir son joueur vedette. De plus, en présentant des commentaires plutôt négatifs ou qui dénoncent les comportements de l'athlète agresseur, on risquerait de brimer la solidarité de l'équipe et même de s'attirer des commentaires pernicioeux de la part de certain.e.s membres du lectorat. Surtout que d'après Nilsson (2019), la société démontre un besoin important de préserver la réputation de personnes qu'elle juge importantes, dont les célébrités sportives.

En outre, en joignant le statut de célébrité à la masculinité hégémonique (Connell et Messerschmidt, 2005), qui sert à faire perdurer la culture du viol dans les espaces masculins (Anderson et White, 2017 ; Messner, 1992 ; Messner et Steven, 2007), on se retrouve non seulement devant un individu détenant certains privilèges parce qu'il est un homme, mais également parce qu'il est idolâtré en raison de son statut d'athlète. De plus, l'athlète qui se retrouve dans un milieu majoritairement masculin et qui choisit d'adhérer à la masculinité hégémonique aura davantage tendance à avoir une attitude sexiste, et donc à commettre des VACS (Anderson et White, 2017 ; Messner, 1992 ; Messner et Steven, 2007). Le privilège masculin accordé aux athlètes agresseurs à l'aide des structures patriarcales, ainsi que le statut

de célébrité qui leur est conféré, leur permettent déjà de croire qu'ils sont intouchables (Anderson et White, 2017 ; Flood et Dyson, 2007 ; Melnick, 1992 ; Robinson, 1998 ; Waterhouse-Watson, 2013). Si les médias choisissent de constamment présenter les athlètes agresseurs sous un angle positif et de nourrir leur statut de célébrité auprès du lectorat, sans donner d'espace aux discours des survivantes, on risque de recréer les inégalités de pouvoir entre l'athlète agresseur et la survivante, en plus de maintenir en place la culture du viol.

L'athlète célèbre qui se permet tout est rarement tenu responsable des VACS, ni par la société ni dans les discours médiatiques. Cela m'amène à faire un lien avec le domaine du pouvoir disciplinaire issu de la matrice de domination (Collins, 2000). On l'a vu, le domaine du pouvoir disciplinaire réfère à la façon dont les règles et les règlements s'appliquent aux individus en fonction de leur position dans la société. Les personnes qui transgressent la norme sociétale, dont les groupes détenant des positions moins privilégiées dans la société (ex. les survivantes de VACS), vont subir des conséquences à l'aide de pratiques disciplinaires variées (Collins, 2000 ; Collins et Bilge, 2020). Néanmoins, plus une personne possède un statut social élevé, moins elle risque de subir des conséquences pour avoir enfreint les règles prescrites par le groupe dominant, puisqu'elle en fait partie. Ainsi, le statut de célébrité et d'idole que possèdent les athlètes agresseurs peut expliquer pourquoi ils ne subissent pas le même niveau de conséquences disciplinaires que les survivantes, notamment dans les discours médiatiques. Nous assistons donc ici à un déséquilibre de pouvoir en raison du statut social de l'agresseur face à la survivante, mais également en raison des inégalités de genre toujours présentes dans la société. Il serait donc important pour les discours médiatiques de moins insister sur le statut de célébrité des athlètes agresseurs et d'approcher les cas de VACS par des athlètes agresseurs avec une approche centrée sur les survivantes (voir la section 6.4).

6.2.2 Lien de familiarité et distraction

Plusieurs études confirment que nommer les agresseurs et parler d'eux en détail de façon positive, sans faire de même pour les survivantes, sert à développer un sentiment de familiarité avec l'accusé et de détachement avec la survivante (Attenborough, 2014 ; Clark, 1992 ; Cobos, 2014). De plus, ramener le lectorat à la carrière sportive de l'athlète agresseur, ainsi que mettre de l'avant des commentaires positifs de son entourage, peut avoir comme conséquences de distraire de l'acte de VACS tout en permettant au lectorat de cultiver un sentiment d'empathie à l'égard de l'athlète agresseur (Royal, 2019 ; Silveirinha *et al.*, 2020 ; Waterhouse-Watson, 2016). Cette étude ne fait pas exception : les résultats confirment que plusieurs stratégies sont présentes dans les discours médiatiques qui créent un sens de familiarité avec l'athlète agresseur et distraient des VACS commises. Ainsi, on remarque dans les articles analysés qu'on met beaucoup l'accent sur les prouesses sportives des athlètes agresseurs, on offre des commentaires positifs des coéquipiers et des entraîneurs, on discute des salaires et contrats des athlètes, on insiste sur les conséquences subies par les athlètes agresseurs après les accusations et on s'entretient sur la réputation positive de l'athlète au niveau de la société. Dans le passage suivant, on tente de créer de la compassion envers l'ancien joueur de hockey, Tiger Williams, en mentionnant ses activités de philanthropie, notamment des collectes de fonds pour des œuvres de charité et une campagne de sensibilisation importante : « Since retiring, Williams has spent much of his time taking part in various NHL alumni events, celebrity tournaments and charity fundraisers. On Dec. 9, York Regional Police invoked Williams as part of a safe-driving campaign on social media » (NP, 10 février 2018, A.10). En plus de confirmer l'exemplarité habituelle de l'athlète agresseur, ce genre de propos a pour résultats de distraire le lectorat de la situation de VACS et même sème le doute qu'une telle

personne puisse commettre ce type d'acte. Si le lectorat doute de l'acte de VACS, il remettra également en question la crédibilité de la survivante (Royal, 2019 ; Silveirinha *et al.*, 2020 ; Waterhouse-Watson, 2016).

L'extrait qui suit se concentre plutôt sur le bon caractère de l'athlète agresseur en indiquant qu'il est normalement une bonne personne, mais qu'il a commis une erreur :

Know this : If you run into Boston Bruins forward Milan Lucic, odds are he'll reveal himself to be a funny, warm and personable fellow. But good people sometimes make awful choices, and it becomes an occupational hazard when they are paid to be aggressive and borderline combustible (GM, 18 octobre 2014, S.9).

Ce genre de propos permet de justifier les actions inappropriées de l'agresseur, en mettant l'accent non seulement sur le fait qu'il est un homme chaleureux, mais également que le sport est à blâmer pour les comportements de l'athlète. Qu'on le veuille ou non, on crée un sentiment de familiarité avec l'athlète agresseur et on distrait le lectorat de la culture hégémonique acceptée dans le monde du sport. Certes, il existe bel et bien une culture du viol dans le monde du sport, maintenue en raison de l'idéologie patriarcale qui persiste dans la société, notamment dans les milieux sportifs composés seulement d'hommes (Anderson et White, 2017 ; Messner, 1992 ; Messner et Steven, 2007), mais il ne faut pas oublier que l'athlète agresseur est tout de même responsable des actes qu'il choisit de commettre.

Cela m'amène également à me référer au domaine du pouvoir hégémonique de Collins (2000), où certaines pratiques s'assurent de maintenir en situation d'oppression des groupes particuliers dans la société. Ici, on peut penser entre autres aux groupes de survivantes de VACS qui ne sont pas présentés de la même manière que les athlètes agresseurs dans les discours médiatiques. Par conséquent, en raison de pratiques médiatiques qui ont comme retombées de créer un lien de familiarité avec l'athlète agresseur et distraient le lectorat de

l'acte de VACS, les survivantes continuent d'être reléguées à un statut social inférieur à celui des athlètes agresseurs. Elles n'ont également pas accès aux mêmes privilèges que les athlètes agresseurs auprès du lectorat. Ainsi, influencé.e.s par la bonne réputation de l'athlète agresseur, certain.e.s membres du lectorat douteront de la crédibilité des survivantes. Les mythes sur les VACS servent également à influencer le lectorat et sa perception des survivantes et des athlètes agresseurs.

6.3 Le rôle des mythes dans les discours médiatiques sur les VACS

Plusieurs études confirment que les mythes sur les VACS sont présents dans les discours médiatiques (Attenborough, 2014 ; Benedict, 1992 ; Christie, 1998 ; Clark, 1992 ; Franiuk *et al.*, 2008 ; Freeman, 2016 ; Kitzinger, 2009 ; Meyers, 1996 ; O'Hara, 2012 ; Sampert, 2010 ; Waterhouse-Watson, 2013), et ce, même après que le mouvement #MeToo eut conquis le monde (Blumell et Mulupi, 2021 ; Hindes et Fileborn, 2020 ; Shi, 2019 ; Silveirinha, 2020). Ces études attestent que les mythes sur les VACS ont un impact négatif sur les survivantes, notamment sur leur crédibilité non seulement auprès du lectorat, mais également tout au long du processus judiciaire (Freeman, 2016). Les résultats de cette étude ne font pas exception à la règle et il est possible d'identifier de multiples mythes sur les VACS dans les deux périodes d'articles analysés, soit 2014-2016 (avant #MeToo) et 2018-2019 (après #MeToo).

Cette section revient sur les stéréotypes attribués aux femmes qui accusent des athlètes de VACS tels que présentés par Deb Waterhouse-Watson (2013) (**Tableau 7**), et comment ceux-ci se manifestent dans les résultats. Par la suite, je fais des liens entre ces stéréotypes, dont le stéréotype du « real rape » (Brown et Horvath, 2009 ; Deming *et al.*, 2013), et le mythe de la bonne ou de la mauvaise victime tel que mis de l'avant par Helen Benedict (1992). Enfin, je reviens sur le concept du pouvoir hégémonique de Patricia Hill Collins (2000) et de Collins

et Bilge (2020), étant donné que les mythes sont intégrés dans les idéologies de la société et se recréent donc de façon quotidienne dans les domaines du pouvoir interpersonnel.

6.3.1 Les stéréotypes attribués aux femmes qui accusent des athlètes de VACS

Au premier chapitre, j'ai abordé l'étude de Waterhouse-Watson (2013) où elle identifie quatre stéréotypes attribués aux survivantes dans les discours médiatiques (**Tableau 7**).

Tableau 7. Stéréotypes attribués aux femmes qui accusent des athlètes de VACS (Waterhouse-Watson, 2013)

Stéréotype	Définition
Fêtarde	Celle qui sort beaucoup, qui consomme de grandes quantités d'alcool et qui cherche à avoir des relations sexuelles.
Croqueuse de diamants	Celle qui accuse de VACS faussement afin de recevoir de l'argent en retour.
Femme méprisée	Celle qui fabrique de fausses accusations pour se venger contre un athlète qui l'a refusée.
Groupie	Celle qui est toujours disponible sexuellement parce qu'elle est admiratrice de l'équipe ou de l'athlète en question.

On peut identifier chacun de ces stéréotypes dans les résultats, et ce, avant et après #MeToo. Ces stéréotypes contribuent à blâmer les survivantes et à déresponsabiliser les athlètes agresseurs en contestant la crédibilité de la survivante (Burnett *et al.*, 2009 ; K. Harding, 2015 ; Shi, 2019). Ainsi, je m'attarde d'abord sur le stéréotype de la fêtarde en discutant de faire la fête et consommer de l'alcool. Ensuite, je fais surtout référence aux stéréotypes de la croqueuse de diamants et de la groupie en discutant du mythe des fausses accusations.

6.3.1.1 *Faire la fête et consommer de l'alcool : mauvais pour les survivantes,
mais bon pour les athlètes agresseurs*

Le stéréotype de la fêtarde réfère à la femme qui sort beaucoup, qui consomme de grandes quantités d'alcool et qui cherche à avoir des relations sexuelles (Waterhouse-Watson, 2013). Ce stéréotype, qui se traduit par le mythe de « she was asking for it », peut amener le lectorat à se demander si la survivante n'avait pas plutôt cherché la situation, réduisant ainsi l'empathie qui lui est accordée ainsi que la crédibilité de son dévoilement (K. Harding, 2015). En indiquant dans les articles que la survivante a rencontré l'athlète agresseur le jour même, et ce, dans un bar, on fait référence au stéréotype de la fêtarde. Ce stéréotype est présent dans les résultats, notamment dans le cas de Patrick Kane, où l'on indique à plusieurs reprises « a woman he had met at a nightclub » (*GM*, 6 novembre 2015, S.3), et dans celui de Cristiano Ronaldo où la survivante « aurait rencontré le joueur portugais dans une boîte de nuit au Palms Casino Resort de Las Vegas le soir même de l'agression présumée » (*JdM*, 11 janvier 2019, p. 53). En faisant référence à ce mythe de la fêtarde, on met l'accent sur les comportements des survivantes ; ces dernières auraient dû ajuster leurs comportements afin d'éviter de subir des VACS (Deming *et al.* 2013 ; K. Harding, 2015 ; Filipovic, 2008). En outre, dans les discours médiatiques, on remet rarement en question l'incapacité des survivantes à consentir lorsqu'elles sont intoxiquées, et lorsqu'on le fait, on rapporte tout de même les propos de témoins indiquant que « la femme aurait été consentante, bien que son jugement semblait affecté par une substance délétère » quand « au moins six joueurs des Olympiques auraient encouragé ou se seraient livrés (*sic*) à des gestes de nature sexuelle avec une femme fortement intoxiquée » (*Pe+*, 24 février 2015). Ce genre de propos ne sert pas à réfuter le stéréotype de la fêtarde, mais plutôt à amener le lectorat à croire que les femmes devraient surveiller leurs

comportements afin de ne pas subir de VACS, c'est-à-dire modérer leur consommation d'alcool et éviter les fêtes.

Par ailleurs, à part le cas de Ronaldo, on remarque que l'on a moins recours au stéréotype de la fêtarde dans les articles de 2018-2019, soit après #MeToo. Toutefois, dans les deux corpus d'articles, on mentionne la consommation d'alcool de l'athlète agresseur ou on indique qu'il aime « faire la fête », et cela, surtout dans les articles où l'on semble plutôt prendre le parti de l'athlète agresseur. Dans le cas d'Olesen, on indique que « sous l'effet de l'alcool, Olesen se serait mis à importuner les autres passagers » (*JdM*, 2 août 2019, p. 53). On précise également, dans le cas de Patrick Kane, que « [h]e was the perfect patsy. An infamous party-boy whose drinking and carousing had scandalized and exasperated the Blackhawks organization » (*TS*, 7 novembre 2015, A.2), ce qui fait croire qu'il a été accusé parce que sa consommation d'alcool et son comportement de fêtarde en faisaient le parfait bouc émissaire. Ces exemples nourrissent l'idée que les agresseurs commettent des actes de VACS parce qu'ils étaient sous l'effet de l'alcool et que le lectorat devrait les excuser pour leurs comportements, étant donné qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Ainsi, au lieu de remettre en question les structures qui tolèrent, minimisent et permettent les VACS, et qui maintiennent donc en place la culture du viol, ce genre de discours médiatique sert à déresponsabiliser les athlètes agresseurs (Burnett *et al.*, 2009 ; Deming *et al.*, 2013). En retour, cela influence les décisions de certaines institutions qui consacrent davantage d'efforts à prévenir la consommation excessive d'alcool qu'à remettre en question la culture du viol au sein de leur institution. C'est d'ailleurs le cas pour l'Université Stanford (cas de Brock Turner), qui a choisi de bannir « hard liquor from on-campus parties after a high-profile sex assault in which the attacker blamed alcohol for his actions » (*NP*, 24 août 2016, A.6) et celui des Forces

armées canadiennes (cas de Tiger Williams) qui « [are] calling for changes that include curbing the amount of alcohol served on these flights, training for all flight attendants who serve booze and clear authority for them to cut off inebriated flyers and curb questionable behaviour » (TS, 21 février 2018, A.10).

Faire allusion à la consommation d'alcool ou au fait que la survivante ou l'athlète agresseur a fait la fête avant l'acte de VACS s'avère négatif pour les survivantes et positif pour les athlètes agresseurs. Ce genre de discours permet de déresponsabiliser l'athlète agresseur et de rejeter la responsabilité sur la survivante pour ses comportements, minant ainsi sa crédibilité (Burnett *et al.*, 2009 ; Deming *et al.*, 2013). Par conséquent, cela permet au lectorat, s'il le veut, de justifier les VACS, ou même, de douter s'il y a réellement eu une VACS.

6.3.1.2 *Tout mène aux fausses accusations*

Avant même l'ère coloniale, en Europe, on accusait les femmes de mentir au sujet des VACS et donc de porter de fausses accusations (Brownmiller, 1975). Encore aujourd'hui, trois des quatre stéréotypes présentés par Waterhouse-Watson (2013) font référence aux fausses accusations (**Tableau 7**).

On parle d'abord du stéréotype de la croqueuse de diamants où l'on accuse la survivante de répandre de fausses accusations contre une somme d'argent. On peut observer ce stéréotype dans les résultats, comme dans le cas d'Antonio Brown où le *Journal de Montréal* rapporte les propos de son agent : « c'est une manœuvre pour soutirer de l'argent » (JdM, 12 septembre 2019, p. 59). Ce phénomène est encore plus observable dans le cas d'athlètes agresseurs, étant donné leur valeur financière. Au chapitre 5, j'ai brièvement rappelé que Cristiano Ronaldo était l'un des athlètes les mieux payés du monde en 2021 et que dans cette liste, on retrouvait

également Neymar en 4^e place et McGregor au sommet de la liste en 2020 (Knight, 2022). Plusieurs personnes idolâtaient ces athlètes. Ainsi, la majorité des fans ne veulent pas croire que leur athlète préféré pourrait être l'auteur d'actes aussi répréhensibles (Nilsson, 2019). Il est donc plus facile de croire que la survivante ment, notamment pour soutirer de l'argent à l'athlète.

Le deuxième stéréotype lié à l'idée que la survivante émet de fausses accusations est celui de la groupie toujours disponible sexuellement parce qu'elle admire l'équipe ou l'athlète en question. Dans ce cas, on s'attend à ce que la survivante ait cherché à avoir des relations sexuelles avec l'athlète, et que ses accusations seraient donc fausses (Waterhouse-Watson, 2013). C'est d'ailleurs ce stéréotype qui ressort dans l'extrait suivant dans lequel on interroge le propriétaire du bar où se trouvait Patrick Kane et la survivante avant qu'elle l'accompagne chez lui en compagnie d'autres personnes :

Néanmoins, celui-ci a ajouté que le comportement de la dame en question semblait sans équivoque, à ses yeux. « Elle l'entourait littéralement et ce fut ainsi pendant au moins deux heures, a indiqué Croce au journal. Elle était à côté de lui et s'organisait pour que les autres femmes se tiennent loin. » (*JdM*, 10 août 2015, p. 87).

Dans ce passage, les propos évoquent que la survivante était une groupie et qu'elle souhaitait bien avoir l'attention de Kane. Ce stéréotype est lié au mythe voulant que la survivante l'aurait « cherché » (« asking for it »), et voulait des relations sexuelles avec lui (K. Harding, 2015). Ce genre de propos amène le lectorat à se créer des scénarios où la survivante ment, par exemple, parce qu'elle regrette de s'être exposée ainsi et invente donc des fausses accusations ; encore une fois, dans le but de préserver la réputation de l'athlète agresseur et de rendre responsables les survivantes.

Enfin, le troisième stéréotype est celui de la femme méprisée, qui fait de fausses accusations par vengeance parce que l'athlète agresseur aurait refusé d'avoir des relations sexuelles avec elle (Waterhouse-Watson, 2013). Quelques passages témoignent de ce stéréotype dont l'extrait suivant, au sujet des accusations contre Patrick Kane : « Few women falsely cry rape. But some do, for a variety of unpalatable reasons – from revenge to extortion. » (TS, 7 novembre 2015, A.2) L'article semble avoir été écrit principalement pour souligner que les fausses accusations sont rares. Malgré cela, il laisse sous-entendre que les accusations contre Kane sont fausses. De plus, des mythes comme celui-ci, portant sur les fausses accusations, peuvent même influencer les avocat.e.s de la défense lors des procès sur les VACS. Ensuite, les propos de ces avocat.e.s sont rapportés dans les médias et confirment auprès du lectorat qui parfois veut lire ce genre de propos, que les survivantes mentent, parce qu'elles se sentent rejetées par l'athlète agresseur ou tout simplement pour avoir de l'argent :

Defence lawyers tarred the woman as a liar who tried to sway jurors through her tears to get at Rose's fortune. They claimed she was angry he had dumped her and she set him up and brought the lawsuit in hopes of a big payoff (GM, 20 octobre 2016, S.6).

D'ailleurs, les membres des jurys sont également exposés aux mythes propagés dans les médias. Par exemple, Hildebrand et Najdowski (2015), dans leur recherche sur les procès pour agressions à caractère sexuel, indiquent que les membres du jury sont influencés par les mythes sur la VACS qu'ils ont intégrés, et que cela a un impact sur leur décision et le verdict du procès. Il y a là un sujet intéressant à explorer davantage dans une autre recherche.

Ainsi, ces trois stéréotypes attribués aux survivantes de VACS concordent directement avec le mythe des fausses accusations, soit qu'elles mentent (Benedict, 1992 ; Brownmiller, 1975 ; Meyers, 1996 ; O'Hara, 2012). De plus, aucune différence significative ne fut identifiée entre la période de 2014-2016 et celle de 2018-2019, en ce qui a trait aux mythes des fausses

accusations. Par ailleurs, le mythe des fausses accusations s'allie également à celui de la « bonne ou de la mauvaise » victime afin de diminuer la crédibilité des survivantes.

6.3.2 *Est-ce un vrai viol ? La bonne ou la mauvaise victime*

Les mythes sur les VACS peuvent influencer non seulement la manière dont la société définit ces violences, mais entre autres le statut conféré à la survivante (Sampert, 2010). Si la survivante est considérée comme une bonne victime, on a tendance à la croire ; si elle est une mauvaise victime, on a plutôt tendance à croire qu'elle ment : « the “ideal victim” myth often works to undermine the credibility of those women who are seen to deviate too far from stereotypical notions of “authentic” victims, and from what are assumed to be “reasonable” victim responses » (Randall, 2010). On évalue la crédibilité de la survivante en examinant ses comportements avant (ex. consommation d'alcool) et pendant l'acte (ex. si elle a clairement refusé de donner son consentement), et on l'évalue également en étudiant ses comportements à la suite de l'acte (Benedict, 1992). Ainsi, les résultats indiquent qu'on souligne la manière dont la survivante a choisi de dévoiler les actes de VACS, à quel moment elle a choisi de les dévoiler et si elle a collaboré sans interruption avec la police. L'extrait suivant fait référence à la plainte de la survivante déposée en « bonne et due forme » : « Une jeune femme a déposé une plainte d'agression sexuelle en bonne et due forme à la police contre quatre joueurs de la formation » (*JdM*, 13 mars 2015, p. 90). En présentant l'information ainsi, on laisse sous-entendre que la survivante est une « bonne victime » parce qu'elle a déposé une plainte à la police directement, au lieu par exemple de dévoiler les VACS dans les médias sociaux.

À l'inverse, les prochains extraits mettent l'accent sur le fait que les survivantes n'ont pas dévoilé immédiatement les actes de VACS : « La plainte faisait état d'allégations d'une agression remontant au mois d'août 2012 » (AN, 17 juillet 2015, p. 36) et « son avocat, Larry

Friedman, a déclaré à l'Associated Press jeudi que sa cliente a été victime d'une agression sexuelle de la part de Ribeiro, bien qu'elle ne se soit pas immédiatement présentée aux autorités » (AN, 6 mars 2015, p. 32). De même, comme le démontre l'étude de Shi (2019), la population en général a davantage tendance à croire les survivantes si celles-ci dénoncent immédiatement après avoir subi une VACS. Ainsi, en portant l'attention sur le fait que la survivante n'a pas dénoncé immédiatement, on indique qu'elle est une « mauvaise victime » et donc, qu'elle est moins crédible.

Comme l'histoire continue d'influencer les mythes sur les VACS aujourd'hui, on a tendance à croire que la bonne victime est celle qui se débat, qui repousse l'agresseur du mieux qu'elle peut, qui dévoile immédiatement l'acte et qui se souvient parfaitement de tous les détails (Brownmiller, 1975 ; Freeman, 2016 ; Randall, 2010). Tandis que la mauvaise victime, celle qui ment, va révéler lesdits actes plus tard et ses souvenirs seront flous. Encore aujourd'hui, on confère aux survivantes de VACS le statut de bonnes et de mauvaises victimes en se basant sur leurs comportements avant, pendant et après l'acte (Freeman, 2016 ; Perreault et Néron, 2021 ; Randall, 2010).

Par conséquent, les survivantes qui voient la crédibilité d'autres survivantes constamment remise en question dans les discours médiatiques seront plus réticentes à dévoiler les VACS qu'elles ont subies, de peur de voir leur propre crédibilité remise en question. Cela pourrait en partie expliquer la raison pour laquelle plusieurs survivantes choisissent de dénoncer plus tard, de ne pas porter plainte à la police ou, tout simplement, de ne pas parler (K. Harding, 2015 ; Renard, 2018 ; Zaccour, 2019). Dès lors, les survivantes qui ne dénoncent pas immédiatement voient leur crédibilité contestée, ce qui crée un cercle vicieux.

Avant de clore cette section, il est essentiel de mentionner que dans le corpus d'articles analysés, on ne fait jamais directement référence aux personnes PANDC. Je ne m'y attendais pas puisque nos sociétés nord-américaines (ici je fais plutôt référence aux États-Unis et au Canada) semblent vouloir présenter une forme de « colour blindness » où mentionner l'idée de la race, peu importe la raison, représente une forme de racisme (Eid, 2018). Toutefois, il serait important, de reconnaître que nous assistons encore, dans nos sociétés actuelles, à une sexualisation du corps des femmes PANDC, surtout les femmes noires (Collins, 2016). Ainsi, cette sexualisation souvent présentée dans les médias populaires (ex. films, musique, etc.) minimise les actes de VACS à l'égard des femmes noires et donc, déresponsabilise les agresseurs (West, 2009). En conséquence, les femmes noires auront moins tendance à dévoiler les VACS, car elles ont moins de chances d'être crues (Tillman *et al.*, 2010). Ne connaissant pas les profils spécifiques de toutes les survivantes, il est difficile de savoir si les discours médiatiques analysés et en général présentent davantage une minimisation des actes de VACS lorsqu'elles sont commises à l'égard de femmes PANDC. Il serait pertinent et important de poursuivre des recherches directement auprès des survivantes de VACS dont les cas furent médiatisés, notamment auprès des femmes PANDC, afin de recueillir leurs témoignages (leur donner une voix) et de connaître leur profil.

6.4 La reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques sur les VACS et des recommandations pour y remédier

Cette dernière section revient, en premier lieu, sur l'influence de #MeToo sur la représentation des VACS dans les discours médiatiques lorsque commises par des athlètes masculins. En deuxième lieu, elle expose la reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques. En dernier lieu, j'offre des recommandations aux médias afin qu'ils puissent en finir avec la reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques sur les VACS.

6.4.1 L'influence #MeToo

Au premier chapitre, j'ai explicité que le mouvement #MeToo, dont l'utilisation du mot-clic a eu un impact mondial, a permis aux survivantes de se faire entendre (Boyle, 2019 ; Hillstrom, 2019). Étant donné le succès de #MeToo, il est possible d'extrapoler que les survivantes de VACS commises par des athlètes ont également utilisé le mot-clic #MeToo. De ce fait, les études de Royal (2019), Silveirinha *et al.* (2020) et Waterhouse-Watson (2016) se sont explicitement attardées à la couverture médiatique d'un athlète agresseur ayant été accusé de VACS, et ce, après #MeToo. Les trois études ont trouvé que, malgré l'influence de #MeToo sur l'idéologie populaire, la culture du viol est toujours présente dans les discours médiatiques portant sur les VACS commises par des athlètes masculins.

Mes résultats ne divergent pas de ces études : les mythes sur les VACS se retrouvent toujours au sein des discours médiatiques. De plus, les structures de pouvoir fondées sur le genre restent également présentes et la réputation de l'athlète agresseur est encore présentée majoritairement de façon positive dans les médias. Cela a pour effet de remet en question la crédibilité des survivantes, continue à leur attribuer la responsabilité des VACS et les représente comme étant inférieures aux athlètes agresseurs. Par ailleurs, dans quelques articles publiés après #MeToo, les journalistes semblent avoir voulu ouvrir le dialogue sur les VACS en contestant, à la suite d'accusations, les réactions défensives en faveur des agresseurs de la part de leur équipe et de leur entourage. C'est le cas pour le passage suivant dans lequel le journaliste du *Washington Post* dénonce les inégalités de pouvoir entre Ronaldo et Mayorga :

If you were designing a hypothetical case to test how much the public was willing to accept the idea that women should always be believed, the alleged events of this real-world one would be a good starting point. It couldn't be a better example of the thorny issues of giving credibility to the accuser while allowing due process to the accused had it been grown in a lab. The power imbalance that the #MeToo movement has been credited with upending is plain to see. On one side is not just

a famous and wealthy athlete, but possibly the single-most famous and wealthy athlete on the planet. Juventus pays Ronaldo a reported \$50 million annually and among his many sponsor contracts is a billion-dollar lifetime deal with Nike. He holds piles of goal-scoring records and has the looks and physique of a model, often on public display when he removes his jersey to celebrate another goal.

On the other side is a then model whose job was to hang around outside Vegas clubs with other paid models, with drinks in hand, to encourage patrons to venture inside (NP, 6 octobre 2018, A.3).

Tout au long de cet article, le journaliste met l'accent sur les inégalités de pouvoir entre la survivante et l'athlète agresseur, tout en dénonçant le fait que le statut de célébrité de Ronaldo³⁰ risque de l'emporter au détriment de #MeToo. De plus, dans le même article, le journaliste démystifie le stéréotype de la croqueuse de diamants en indiquant que la survivante a reçu de l'argent pour se taire, mais qu'elle a déposé une plainte formelle au niveau légal. Cela s'explique par le fait que l'argent n'est pas primordial, et que certaines survivantes cherchent plutôt à atteindre l'égalité devant la justice.

Bien que ce genre d'article représente une amélioration, les résultats de cette étude démontrent qu'il ne représente pas la norme. Cela étant dit, les données recueillies dans la période après #MeToo datent de 2018 et 2019, lorsque le mouvement n'en était qu'à ses débuts dans les médias sociaux et dans son exposition au niveau mondial. #MeToo a certainement permis d'entamer un dialogue sur les VACS au sein de plusieurs institutions de la société au Canada et aux États-Unis, notamment dans le monde sportif. Cependant, les mythes sur les VACS, maintenus en place par l'oppression patriarcale, sont présents dans la société depuis des centaines d'années. Il faut donc s'attendre à ce que leur déconstruction prenne du temps.

³⁰ Depuis, Ronaldo a été acquitté et continue de jouer ainsi que de figurer sur la liste des athlètes les mieux payés du monde (Knight, 2022).

6.4.2 Reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques

Les résultats de cette étude confirment que les relations de pouvoir fondées sur le genre que l'on retrouve dans la société sont également présents dans les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins, à travers des discours implicites ou explicites ancrés dans la culture du viol. En outre, la culture du viol est nourrie par les mythes présents dans les discours médiatiques, ce qui en retour amène le public à remettre en question les actes de VACS subis par les survivantes. Ainsi, si on présente des mythes sur les VACS dans les médias, le lectorat, qui a souvent déjà intériorisé plusieurs mythes, peut sentir sa perception des VACS validée. Subséquemment, ces personnes perpétueront les mythes dans leur vie quotidienne, ce qui maintient le statu quo en termes d'inégalité de pouvoir dans la société. Nilsson (2019) explique ce cercle vicieux :

Regardless of rape being explicitly addressed or not in news reports on rape cases, it seems rare that the « problem » is identified and articulated as men raping; the « blame » is never put on « men » as a category; and as a consequence, the « solution » is hardly ever presented as working to stop men raping. This means that despite examples of changes in legislation being a direct consequence of massive coverage and debate in the media, news coverage of rape above all works to maintain the status quo (p. 1191).

Ainsi, le blâme est rarement attribué aux structures de pouvoir patriarcales présentes dans la société. Cela empêche de mettre en place des solutions adéquates pour réduire la portée de la culture du viol dans les discours médiatiques. De plus, la reproduction de la culture du viol dans les discours médiatiques expose les survivantes au fait que leur crédibilité est constamment remise en question, et réduit donc la possibilité qu'elles dénoncent les VACS, encore plus si elles sont des femmes PANDC ou lorsqu'elles se retrouvent devant une personne détenant un statut social considéré supérieur au leur, tel un athlète.

6.4.3 Recommandations aux médias

Le but de cette étude n'est pas de critiquer les journalistes ou les journaux, mais plutôt d'offrir des recommandations aux médias en général afin qu'ils puissent écrire sur les VACS commises par des athlètes masculins avec une perspective centrée sur les survivantes. Il existe déjà d'excellentes ressources à l'intention des médias qui rapportent les VACS. D'ailleurs, le guide canadien en anglais intitulé *Use the Right Words : Media Reporting on Sexual Violence in Canada*³¹ de Femifesto et autres collaborateur.trice.s, incluant des survivantes et des membres de la communauté, a été publié en 2015. Ce guide donne des conseils sur les bons mots à utiliser lorsque les journalistes rapportent les VACS, des informations sur les VACS, des ressources ainsi qu'un guide pour les survivantes lorsqu'elles accordent des entrevues aux journalistes. Au Québec et en français, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publie sur son site une trousse média sur les agressions sexuelles³² dans laquelle on retrouve, entre autres, une explication du rôle des médias dans la prévention des VACS (dernière mise à jour en septembre 2017) et des pratiques à privilégier dans le traitement des VACS (dernière mise à jour en octobre 2016). Bien que ces ressources soient essentielles pour les médias, il est crucial de noter qu'elles datent d'avant #MeToo et présentent un portrait plutôt général des VACS. Je vais m'inspirer de ces deux trousse afin de formuler des recommandations, tout en prenant en considération l'influence de #MeToo sur la population.

³¹ Le guide se trouve à l'adresse suivante : <http://www.femifesto.ca/media-guide/>

³² Pour accéder à la trousse média sur les agressions sexuelles, voir le site de l'INSPQ au <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/accueil>

RECOMMANDATION N° 1

Donner de l'importance aux mots.

Aucune forme de langage n'est neutre. C'est d'ailleurs le cas pour le langage dans le discours médiatique.

Pratiques à éviter :

- Utiliser des pronoms possessifs pour parler des survivantes (« Brown's accuser »).
- Minimiser les VACS en n'utilisant pas les vrais mots pour les nommer (« faveurs sexuelles », « sexual encounter », « scandale sexuel » ou « forcibly raped her »).

Pratiques suggérées :

- Définir réellement les VACS, soit des actes de domination et de pouvoir.
- Utiliser les termes appropriés : agression sexuelle, harcèlement sexuel, violence à caractère sexuel, etc.

RECOMMANDATION N° 2

Éviter de donner des détails inutiles.

Mettre l'accent sur des détails qui ne sont pas liés aux VACS peut servir à minimiser et à distraire des actes de VACS, ainsi qu'à embellir la réputation positive de l'athlète agresseur. Cela tend à remettre en question la crédibilité de la survivante et à recréer des relations de pouvoir inégales dans les discours médiatiques.

Pratiques à éviter :

- Nommer les prouesses sportives des athlètes agresseurs, l'énormité de leurs contrats, les scores de leurs équipes, etc.

- Insister sur le statut social (bonne réputation) des athlètes agresseurs en donnant des détails sur leurs œuvres de charité ou sur les bonnes causes auxquelles ils ont contribué.
- Rédiger ou partager des propos qui laissent sous-entendre que la survivante tente de ruiner la réputation de l'athlète agresseur ou de lui soutirer de l'argent.

Pratiques suggérées :

- Se demander si ces informations sont nécessaires à la compréhension du public quant à l'acte de VACS, et si elles évoquent des stéréotypes à l'égard des survivantes de VACS.

RECOMMANDATION N° 3

Établir son propre processus de réflexion en tant que journaliste.

Reconnaître que les relations de pouvoir existent dans la société et que le statut de célébrité accordé aux athlètes agresseurs leur donne un avantage auprès du public par rapport à la survivante.

Pratiques à éviter :

- Ignorer les relations de pouvoir inégales entre les survivantes et les athlètes agresseurs découlant de leur genre et de leur statut social.

Pratiques suggérées :

- Entamer un processus de réflexion en explorant ses propres préjugés et croyances. Cela implique de reconnaître ses privilèges et son propre positionnement social ; par exemple, un journaliste cisgenre blanc qui joue au hockey peut reconnaître qu'il a une

perception positive des joueurs de hockey. En reconnaissant cette perception, il risque d'être moins influencé dans ses pratiques journalistiques.

- Comprendre et accepter que les formes d'oppressions s'imbriquent l'une dans l'autre pour maintenir certains groupes à la marge.

RECOMMANDATION N° 4

Faire de la place aux survivantes dans les discours médiatiques.

Produire des discours médiatiques qui s'ancrent dans l'approche centrée sur les survivantes. Les groupes féministes ont dénoncé les VACS comme étant un problème de société et non un problème privé. Il importe que les médias présentent les conséquences sociales des VACS afin de combattre l'oppression patriarcale qui maintient en place la culture du viol. Mais surtout, il est crucial d'établir que les survivantes sont les premières à subir les conséquences des VACS, et d'exposer ces conséquences.

Pratiques à éviter :

- Nommer uniquement les conséquences des VACS sur les athlètes agresseurs, leur entourage et les équipes.
- Présenter des commentaires positifs sur l'athlète agresseur pour consolider sa réputation, sans faire de même pour les survivantes.

Pratiques suggérées :

- Exposer les conséquences des VACS sur les survivantes, dont les conséquences physiques, mais également psychologiques, sociales et financières.
- Exposer les conséquences des VACS sur la société. Parler de la culture du viol et des facteurs de risque qui restent présents pour les survivantes.

RECOMMANDATION N° 5

Éviter d'avoir recours à l'idée qu'une parfaite victime existe.

Il n'existe pas de façon adéquate de se comporter afin d'éviter de s'exposer aux VACS.

Seul l'agresseur est responsable des VACS commis.

Pratiques à éviter :

- Partager des informations qui contribuent à faire croire qu'une parfaite victime existe, ainsi que des propos qui tendent à cacher l'acte, à en minimiser l'importance ou à remettre en question la survivante (ex. dire que l'agresseur nie l'acte de VACS ou que la survivante a consommé de l'alcool).
- Mettre l'accent sur le moment du dévoilement de la survivante et la façon dont elle a choisi de le faire (ex. une plainte portée « more than 10 years ago », un dévoilement dans les médias sociaux par #MeToo ou une plainte immédiate directement à la police).

Pratiques suggérées :

- Rappeler au lectorat qu'il n'existe pas de parfaite victime.
- Ce ne sont pas toutes les survivantes qui souhaitent porter plainte à la police ou entreprendre un processus criminel. Il existe plusieurs obstacles au dévoilement des survivantes.

RECOMMANDATION n° 6

Offrir des ressources.

- Préparer une liste de ressources utilisables.
- Une liste non exhaustive de ressources pour les survivantes, l'entourage, etc. se trouve à l'Annexe 3.

Les médias peuvent améliorer leur discours quant aux VACS commises par des athlètes masculins. Dès lors, si les médias peuvent contribuer à maintenir les inégalités sociales, ils peuvent aussi choisir de les dénoncer et de les remettre en question. De plus, si les médias sont souvent responsables de définir les VACS auprès de la société, il est crucial que cette définition s'inscrive dans une perspective féministe intersectionnelle centrée sur les survivantes, afin de créer un contexte favorable à l'émergence d'un nouveau discours.

CONCLUSION

Cette recherche a identifié ce que **nous révèlent les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins à l'égard des femmes au sujet des relations de pouvoir fondées sur le genre dans notre société.** Pour ce faire, en utilisant une AFCD, j'ai analysé 273 articles issus de 6 grands journaux canadiens, dont 3 journaux anglophones et 3 journaux francophones. Les résultats montrent que les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins envers des femmes n'accordent pas beaucoup d'espace aux survivantes. En revanche, ils se concentrent plutôt à établir une réputation positive de l'athlète agresseur auprès du public, en présentant ses prouesses sportives, l'immensité de son salaire et des contrats qui lui sont offerts ou des commentaires positifs à son égard. Le statut d'athlète est normalement synonyme de célébrité, ce qui concorde généralement avec une réputation sociale positive et contribue aux relations de pouvoir inégales entre l'athlète agresseur et la survivante.

On peut aussi conclure que les discours médiatiques accordent beaucoup de place aux conséquences des VACS, mais très rarement à celles sur les survivantes ou la société. On nomme celles sur l'agresseur, comme perdre un contrat d'envergure avec un commanditaire, devoir transiger avec des difficultés émotionnelles, devoir surmonter les distractions de son sport, etc. Ou sur l'entourage de l'athlète agresseur et des équipes, dont les conséquences financières, mais également quant à l'impact de la distraction sur la capacité de gagner.

Enfin, les mythes sur les VACS demeurent présents dans les discours médiatiques, et ce, même après l'influence de #MeToo sur la société. Dans les discours médiatiques, on continue d'observer que la responsabilité des VACS est généralement attribuée aux survivantes et que les athlètes agresseurs sont excusés. La gravité des actes y est minimisée et

plusieurs pratiques ont pour effet de distraire le lectorat des actes de VACS. En retour, cela remet en cause la crédibilité de la survivante et contribue au faible taux de dévoilement des VACS. Il reste donc important de dévouer notre énergie de chercheuses et militantes à dénoncer les inégalités de pouvoir fondées sur le genre toujours présentes dans les discours médiatiques sur les VACS commises par des athlètes masculins.

Il est essentiel de mentionner que ce cadre théorique féministe inspiré de l'intersectionnalité a permis de produire une recherche qui me ressemble, sans devoir séparer mes différentes identités, soit celles de chercheuse, de militante et d'intervenante. Plus précisément, ce cadre théorique m'a permis un aller-retour constant entre la théorie et la pratique et m'a donné la possibilité d'identifier différentes formes d'oppressions toujours présentes dans la société dont le sexisme, le classisme, le capitalisme et, à quelques reprises, le racisme. De plus, l'AFCD m'a servi de méthode de recherche, m'a permis d'examiner la manière dont les inégalités de pouvoir genrées se reproduisent à travers les discours médiatiques (Lazar, 2005, 2007, 2014 ; Lazar et Kramerae, 2011). Cette méthode m'a également donné l'occasion d'identifier les embûches auxquelles les survivantes se heurtent lorsqu'elles dévoilent des VACS commises par des athlètes masculins, et les conséquences qu'elles subissent.

Afin de conclure, il est pertinent d'offrir des pistes de recherches pour de futures études. D'abord, il serait pertinent de poursuivre l'analyse sur la langue comme forme d'oppression des femmes au sein de l'approche intersectionnelle, d'autant plus que le statut minoritaire francophone au Canada représente en soi une forme d'oppression, c'est-à-dire une minorisation vécue en raison de l'origine linguistique (et culturelle) (Descarries, 2014 ; Pagé, 2014). Il serait donc intéressant d'analyser les statuts particuliers des femmes franco-

canadiennes, dont celui de colonisatrices envers les femmes autochtones, et celui de colonisées par les femmes anglophones sous une lentille féministe intersectionnelle.

Ensuite, dans les études journalistiques, on aborde de plus en plus le concept de « ethics of care » (Camponez, 2014 ; Freeman, 2016 ; Silveirinha, 2016). Cette notion, qui encourage une couverture médiatique éthique et empathique, émane en partie des principes de l'éthique féministe. Il serait intéressant d'aborder cette notion conjointement avec le processus de réflexivité afin de peaufiner les recommandations à l'intention des journalistes. D'ailleurs, une recherche de ce type pourrait conduire à l'élaboration d'une formation pour les journalistes sportifs, non seulement en ce qui a trait à la couverture des VACS, mais également sur d'autres formes d'oppression comme l'hétérosexisme, le racisme, le cisgenrisme, le capacitisme, etc.

Enfin, dans les deux périodes d'analyse, soit 2014-2016 et 2018-2019, on fait souvent référence à la mise en place de nouvelles politiques en matière de violence conjugale et sexuelle dans les différentes ligues de sports professionnelles. Pour certaines, ce ne fut qu'une mise à jour des politiques existantes, mais pour la plupart, ces politiques explicitement vouées aux violences conjugales et aux VACS sont nouvelles. Il est non seulement important de poursuivre des recherches quant au discours utilisé dans les différentes politiques, mais également d'évaluer la mise en pratique de ces politiques dans les différentes ligues. Cette évaluation de la mise en pratique pourrait mener à examiner s'il y a eu des changements sur le traitement des plaintes de violence conjugale et de VACS par des athlètes masculins, et quelles en sont les retombées. À titre d'incitation pour lancer cette dernière piste de recherche, au moment où j'écris ces dernières lignes, l'ancienne juge fédérale américaine Sue L.

Robinson³³ a octroyé une suspension de six matchs au quart arrière Deshaun Watson à la suite d'une enquête indépendante. Ce dernier a été accusé de VACS par 24 massothérapeutes, dont 10 ont déposé des plaintes pénales. Toutefois, deux grands jurys du Texas ont refusé d'inculper l'athlète agresseur (V. Lee, 2022 ; Maaddi, 2022). D'ailleurs, la NFL porte en appel la décision de la juge Robinson afin de demander une suspension indéfinie. Nous verrons bien quelle sera la décision finale !

³³ La juge Robinson vient tout juste d'être nommée enquêteuse pour la ligue, et ce, conjointement par la ligue et l'association des joueurs de la NFL.

BIBLIOGRAPHIE

- Abram, R. (2020, 28 janvier). Washington post suspends a reporter after her tweet on Kobe Bryant. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2020/01/27/business/media/kobe-bryant-washington-post-felicia-sonmez.html>
- Acadie Nouvelle Itée. (s.d.). À propos. Acadie Nouvelle. <https://www.acadienouvelle.com/historique/>
- Ahmad, M., Becerra, B., Hernandez, D., Okpala, P., Olney, A. et Becerra, M. (2020). “You do it without their knowledge.” Assessing knowledge and perceptions of *Stealth* among college students. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(10), 3527–3537. <https://doi.org/10.3390/ijerph17103527>
- Allan, E., Kerschner, D. et Payne, J. (2019). College student hazing experiences, attitudes, and perceptions: Implications for prevention. *Journal of Student Affairs Research and Practice*, 56(1), 32–48. <https://doi.org/10.1080/19496591.2018.1490303>
- Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5–31. <https://doi.org/10.7202/1085396ar>
- Anctil Avoine, P., Veillette, A.-M. et Pagé, G. (2019). Le renouvellement de l’approche féministe des Centres d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel face à la nécessité intersectionnelle : un engagement mitigé malgré des efforts certains. *Recherches féministes*, 32(2), 197–215. <https://doi.org/10.7202/1068346ar>
- Anderson, E. (1995). Feminist epistemology: An interpretation and a defense. *Hypatia*, 10(3), 50–84. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.1995.tb00737.x>
- Anderson, E. (2020). Feminist epistemology and philosophy of science. Dans E.N. Zalta (dir.), *The Stanford encyclopedia of philosophy* (printemps 2020). Metaphysics research lab, Stanford University. <https://plato.stanford.edu/archives/spr2020/entries/feminism-epistemology/>
- Anderson, E. (2009). *Inclusive masculinity: The changing nature of masculinities*. New York : Routledge.
- Anderson, E. et White, A. (2017). Sport’s use in marginalizing women. Dans E. Anderson (dir.), *Sport, theory and social problems : a critical introduction* (2^e éd., p. 123-139). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315515816>
- Anthias, F. (2005). Social stratification and social inequality: Models of intersectionality and identity. Dans D. Fiona (dir.), *Rethinking Class: Culture, Identities and Lifestyles* (p. 24-45). Palgrave Macmillan.
- Attenborough, F. (2014). Rape is rape (except when it's not): the media, recontextualisation and violence against women. *Journal of Language Aggression and Conflict*, 2(2), 183–203. <https://doi.org/10.1075/jlac.2.2.01att>

- Aulombard, N. (2019). Femmes handicapées et violences sexuelles : entre difficultés de prise en charge et empuissancement. *Mouvements*, 99(3), 131-135. <https://doi.org/10.3917/mouv.099.0131>
- Bailey, A. (1998). Privilege: Expanding on Marilyn Frye's 'Oppression'. *Journal of social Philosophy*, 29(3), 104-119. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9833.1998.tb00124.x>
- Baril, A. (2017). Intersectionality, Lost in translation? (Re)thinking inter-sections between Anglophone and Francophone intersectionality. *Atlantis (Wolfville)*, 38(1), 125-137.
- Baril, A. (2018). Hommes trans et handicapés : une analyse croisée du cisgenrisme et du capacitisme. *Genre, Sexualité & Société*, 19(19). <https://doi.org/10.4000/gss.4218>
- Baril, K. et Maurice, P. (2018). La couverture journalistique des agressions sexuelles dans la presse écrite au Québec. Portrait et enjeux concernant la prévention. Dans M. Fernet et S. Bergheul (dir.), *Les violences à caractère sexuel: représentations sociales, accompagnement, prévention* (p. 18-45). Presses de l'Université du Québec.
- Benedict, H. (1992). *Virgin or vamp: How the press covers sex crimes*. Oxford University Press.
- Benoit, C., Shumka, L., Phillips, R., Kennedy, M. C. et Belle-Isle, L. (2015). *Dossier d'information: la violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada*. Document commandé par le Forum fédéral-provincial-territorial des hautes et des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine. <https://swc-cfc.gc.ca/svawc-vcsfc/index-fr.html>
- Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett- Sirois, L. Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. et Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Université du Québec à Montréal. <https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Rapport-ESSIMU-UQAM-2.pdf>
- Bérubé, N. (2013, 19 mai). Viol de Steubenville : deux adolescents condamnés et l'enquête continue. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201303/18/01-4632316-viol-de-steubenville-deux-adolescents-condamnes-et-lenquete-continue.php>
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2) 9-32. <https://doi.org/10.7202/1034173ar>
- Blais, M., Lavigne, J. et Médico, D. (2019). La masculinité à l'épreuve de la diversité des sexualités, des corps et des genres. Dans J.M. Deslauriers (dir.), *Réalités masculines oubliées* (p. 43-65). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1gbrx7j>
- Blumell, L.E. et Mulupi, D. (2022). Investigating rape culture in news coverage of the Anita Hill and Christine Blasey Ford cases. *Violence Against Women*, 28(2), 487-509. <https://doi.org/10.1177/10778012211021129>

- Boeringer, S.B. (1999). Associations of rape-supportive attitudes with fraternal and athletic participation. *Violence Against Women*, 5(1), 81-90. <https://doi.org/10.1177/10778019922181167>
- Boren, C. (2020, 26 août). A timeline of Colin Kaepernick's protests against police brutality, four years after they began. *Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/sports/2020/06/01/colin-kaepernick-kneeling-history/>
- Boswell, A.A. et Spade, J.A. (1996). Fraternities and collegiate rape culture. Why are some fraternities more dangerous places for women?. *Gender & Society*, 10(2), 133-147. <https://doi.org/10.1177/089124396010002003>
- Boyle, K. (2019). *#MeToo, Weinstein and feminism*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-28243-1>
- Brackenridge, C. (1997). 'He owned me basically...': Women's experience of sexual abuse in sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 32(2), 115-130. <https://doi.org/10.1177/101269097032002001>
- Brackenridge, C. (2002). Men loving men hating women: The crisis of masculinity and violence to women in sport. Dans S. Scraton et A. Flintoff (dir.), *Gender and sport: A reader* (p. 255-268). Routledge.
- Brah, A. et Phoenix, A. (2004). Ain't I A Woman? Revisiting intersectionality. *Journal of International Women's Studies*, 5(3), 75-89.
- Brown, J. et Horvath, M. (2009). Do you believe her and is it a real rape?. Dans J. Brown et M. Horvath (dir.), *Rape: Challenging contemporary thinking* (p. 325-342). Willan Publishing. <https://doi.org/10.4324/9781843927129>
- Brownmiller, S. (1975). *Against our will: men, women, and rape* [Kindle book]. Simon and Schuster
- Brumback, K. (2010, 6 mars). Roethlisberger soupçonné une fois de plus d'agression sexuelle. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/sports/football/201003/06/01-4258118-roethlisberger-soupconne-une-fois-de-plus-dagression-sexuelle.php>
- Buchwald, E., Fletcher, P. et Roth, M. (dir.) (2005). *Transforming a rape culture* (édition révisée). Milkweed Editions.
- Burczycka, M. (2020). *Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019* (publication no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.htm>
- Burke, A. (2022, 29 juillet). Crisis on ice: What you need to know about the Hockey Canada scandal. *Radio-Canada*. <https://www.cbc.ca/news/politics/hockey-canada-sexual-assault-crisis-parliamentary-committee-1.6535248>
- Burke, T. (2022). *History & inception*. me too <https://metoomvmt.org/get-to-know-us/history-inception/>

- Burnett, A. (2016). Rape culture. Dans N.A. Naples (dir.), *The Wiley Blackwell encyclopedia of gender and sexuality studies* (p. 541-545). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118663219.wbegss541>
- Burnett, A., Mattern, J., Herakova, L., Kahl, D., Tobola, C. et Bornsen, S. (2009). Communicating/muting date rape: A co-cultural theoretical analysis of communication factors related to rape culture on a college campus. *Journal of Applied Communication Research*, 37(4), 465-485. <https://doi.org/10.1080/00909880903233150>
- Burt, M. (1980). Cultural myths and supports for rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38, 217-230. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.38.2.217>
- Camponez, C. (2014). Between truth and respect – towards an ethics of care journalism. *Comunicação e Sociedade* (Braga.), 25, 124–136. [https://doi.org/10.17231/comsoc.25\(2014\).1864](https://doi.org/10.17231/comsoc.25(2014).1864)
- Canada (AG) v Bedford, 2013 SCC 72, [2013] 3 SCR 1101. <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/13389/index.do>
- Chagnon, R., Boulebsol, C. et Frenette, M. (2021). La judiciarisation criminelle des violences envers les femmes: vers un droit sensible aux victimes?. *Canadian Journal of Women and the Law*, 33(2), 131-154.
- Chasteen, A.L. (2001). Constructing rape: Feminism, change, and women's everyday understandings of sexual assault. *Sociological Spectrum*, 21, 101-139. <https://doi.org/10.1080/02732170121403>
- Cho, S., Crenshaw, K. W. et McCall, L. (2013). Toward a field of intersectionality studies: Theory, applications, and praxis. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 38(4), 785– 810. <https://doi.org/10.1086/669608>
- Christie, C. (1998). Rewriting rights: A relevance theoretical analysis of press constructions of sexual harassment and the responses of readers. *Language and literature*, 7(3), 215-234. <https://doi.org/10.1177/096394709800700303>
- Clark, K. (1992). The linguistics of blame: Representations of women in The Sun's reporting of crimes of sexual violence. Dans M. Toolan (dir.), *Language, text, and context* (p.183-197). Routledge.
- Cobos, A. (2014). "Rape Culture" language and the news media: contested versus non-contested cases. *Journal for Communication Studies*, 7(2), 37-52.
- Collins, P.H. (2000). *Black feminist thought knowledge, consciousness, and the politics of empowerment* (édition révisée, anniversaire de 10 ans). Routledge.
- Collins, P.H. (2015). Intersectionality's Definitional Dilemmas. *Annual Review of Sociology*, 41(1), 1-20. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-073014-112142>
- Collins, P.H. (2016). Quelles politiques sexuelles pour les femmes noires ?. *Cahiers du Genre*, S4, 97-127. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs04.0097>
- Collins, P.H. (2017) Intersectionality and epistemic injustice. Dans M.J. Kidd et J. Pohlaus (dir.), *The routledge handbook of epistemic injustice* (p. 115-124). Routledge.
- Collins, P.H. (2019). *Intersectionality as critical social theory*. Duke University Press.

- Collins, P.H. et Bilge, S. (2020). *Intersectionality* (2e éd.). Polity Press.
- Combahee River Collective. (1977). 'A Black Feminist Statement' (pp. 210-18).
- Connell, R. W. et Messerschmidt, J. W. (2005). Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept. *Gender & Society*, 19(6), 829–859. <https://doi.org/10.1177/0891243205278639>
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40–57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Cotter, A. (2019, 22 mai). *Les inconduites sexuelles dans les Forces régulières des Forces armées canadiennes, 2018* (publication no 85-603-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-603-x/85-603-x2019002-fra.htm>
- Cotter, A. (2021a). *Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu* (publication no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00003-fra.htm>
- Cotter, A. (2021b). La victimisation criminelle au Canada, 2019 (publication no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=OuZRCdX>
- Coulling, R. et Johnston, M.S. (2018). The criminal justice system on trial: Shaming, outrage, and gendered tensions in public responses to the Jian Ghomeshi verdict. *Crime, Media, Culture*, 14(2), 311–331. <https://doi.org/10.1177/1741659017715059>
- Cours Suprême (2018). *Ordonnances de non-publication et autres restrictions*. <https://www.scc-csc.ca/media/ban-nonpub-fra.aspx>
- Couturier, E-L. et Posca, J. (2014). *Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/14-01239-IRIS-Notes-Taches-domestiques_WEB.pdf
- Crawford, G. et Gosling, V. K. (2004). The myth of the 'Puck Bunny': Female fans and men's ice hockey. *Sociology*, 38(3), 477–493. <https://doi.org/10.1177/0038038504043214>
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 139-167.
- Crenshaw, K.W. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics and violence against women. *Stanford Law Review*, 43, 1241-1298. <https://doi.org/10.2307/1229039>
- Curry, T.J. (1991). Fraternal bonding in the locker room: A profeminist analysis of talk about competition and women. *Sociology of Sport Journal*, 8(2), 119-135. <https://doi.org/10.1123/ssj.8.2.119>
- Curry, T.J. (2000). Booze and bar fights: A journey to the dark side of college athletics. Dans J. McKay, M. A. Messner, et D. Sabo (dir.), *Masculinities, gender relations and sport* (p. 162-175). SAGE.
- Davis, A.Y. (1983). *Women, Race and Class*. Vintage Books.

- Davis, K. (2008). Intersectionality as buzzword: A sociology of science perspective on what makes a feminist theory successful. *Feminist Theory*, 9(1), 67– 85. <https://doi.org/10.1177/1464700108086364>
- Delphy, C. (1981). Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles. *Nouvelles questions féministes*, 2, 58-74.
- Deming, M.E., Krassen Covan, E., Swan, S.C. et Billings, D.L. (2013). Exploring rape myths, gendered norms, group processing, and the social context of rape among college women: A qualitative analysis. *Violence Against Women*, 19(4). 465-485. <https://doi.org/10.1177/1077801213487044>
- Deschamps, M. (2015, avril). *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*. Défense nationale et les Forces Canadiennes. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/inconduite-sexuelle/examen-externe-sexuelle-hd-2015.html>
- Dobash, R. E. et Dobash, R. P. (1979). *Violence against wives: A case against the patriarchy*. Free Press.
- Donat, P.L.N. et D'Emilio, J. (1992). A feminist redefinition of rape and sexual assault: Historical foundations and change. *Journal of Social Issues*, 48(1), 9-22. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1992.tb01154.x>
- Dupuis, J. (journaliste). (2015). Abus de la SQ : les femmes brisent le silence (épisode de 22 octobre 2015) [reportage]. Dans E. Marchand (réalisateur), *Enquête*. Société Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq>
- Ébacher, L-D. (2015, 23 février). Des joueurs des Olympiques eaux troubles. *Le Droit*. <https://www.ledroit.com/2015/02/23/des-joueurs-des-olympiques-en-eaux-troubles-b9eb640573facfac4cdce4c6a1f098ce>
- Ebrahim, S. (2019). I'm not sure this is rape, but: An exposition of the stealthing trend. *SAGE Open*, 9(2), 215824401984220–. <https://doi.org/10.1177/2158244019842201>
- Éducaloi. (2020). *Le consentement sexuel*. Éducaloi – La loi expliquée en un seul endroit. <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel/>
- Eid, P. (2018). Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de « blanchité » pour la sociologie du racisme. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 125– 149. <https://doi.org/10.7202/1066816ar>
- Elkouri, R. (2014, 5 novembre). Le courage de dénoncer. *La Presse* https://plus.lapresse.ca/screens/fb82298a-9b94-4301-a29e-04f1ab43cba3%7C_0.html
- Ewing, L. (2022, 28 mars). Canadian gymnasts call for probe into years of abuse: 'We can no longer sit un silence'. *Global News*. <https://globalnews.ca/news/8717066/canada-gymnastics-abuse-letter/>
- Fairclough, N. (1992). *Discourse and social change*. Polity Press
- Fairclough, N. (1995). *Critical discourse analysis: The critical study of language*. Longman.

- Fairclough, N. et Wodak, R. (1997). Critical discourse analysis. Dans T. van Dijk (dir.), *Discourse as social interaction* (p. 258-284). SAGE
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). *Prévenir et contrer les agressions sexuelles par une politique globale sur l'élimination des violences envers les femmes*.
https://www.fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/recommandations_consultations_agressions_sexuelles_fmfh_mars_2015.pdf
- Femifesto. (2015). *Use the right words: Media reporting on sexual violence in Canada*.
<http://www.femifesto.ca/media-guide/>
- Filipovic, J. (2008). Offensive feminism: The conservative gender norms that perpetuate rape culture, and how feminists can fight back. Dans J. Friedman et J. Valenti (dir.), *Yes Means Yes!: Visions of Female Power and a World Without Rape* (p. 13-28). Seal.
- Flood, M. et Dyson, S. (2007). Sport, athletes, and violence against women. *NTV Journal*, 4(3), 37-46.
- Flynn, C., Lessard, G., Montminy, L. et Brassard, R. (2013). Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain. *Alterstice*, 3(2), 37-50. <https://doi.org/10.7202/1077519ar>
- Fogel, C. et Quinlan, A. (2021). Sexual assault in locker room: sexually violent hazing in Canadian sport. *Journal of sexual aggression*, 27(3), 353-372.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2020.1773952>
- Fowler, R. (1991). *Language in the News: Discourse and Ideology in the Press*. Routledge.
- Franiuk, R., Seefeldt, J. L., Cephress, S. L. et Vandello, J. A. (2008). Prevalence and effects of rape myths in print journalism: The Kobe Bryant case. *Violence Against Women*, 14(3), 287-309. <https://doi.org/10.1177/1077801207313971>
- Freeman, H. (2018, 26 janvier). How was Larry Nassar able to abuse so many gymnasts for so long? *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/sport/2018/jan/26/larry-nassar-abuse-gymnasts-scandal-culture>
- Freeman, B.M. (2016). "Did she consent to this sex act with this accused?" The news media, sexual-assault myths, and the complainant's private records in court testimony. Dans C. Richardson et R. Smith Fullerton (dir.), *Covering Canadian crime : what journalists should know and the public should question* (p. 165-190). University of Toronto Press.
- Fricker, M. (2007). *Epistemic injustice power and the ethics of knowing*. Oxford University Press.
- Fricker, M. (2017). Evolving concepts of epistemic injustice. Dans M.J. Kidd et J. Pohlaus (dir.), *The routledge handbook of epistemic injustice* (p. 53-60). Routledge.
- Friedan, B. (1963). *The feminine mystique*. Norton.
- Fry, M. (1983). Oppression. Dans M. Fry (dir.), *The politics of Reality: Essays in Feminist Theory* (p. 1-16). The Crossing Press.

- Gagnon, N. (1996). Culture sportive et violence envers les femmes: au cœur d'une controverse sociale. *Loisir et société*, 19(2), 507–535. <https://doi.org/10.1080/07053436.1996.10715530>
- Gill, A. (2018). Survivor-centered research: Towards an intersectional gender-based violence movement. *Journal of Family Violence*, 33, 559-562. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1007/s10896-018-9993-0>
- Gollom, M. et Iorfida, C. (2022, 24 juin). Ruling comes a month after leaked opinion draft raised tension. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/world/ussc-dobbs-abortion-ruling-1.6495637>
- Gouvernement du Canada. (2022). Modifications à l'article 33.1 du *Code criminel* relativement à l'intoxication volontaire extrême. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/ive-sei/index.html>
- Gray, A. (2011). Extending time limits in sexual abuse cases in Australia, America and Canada. *Whittier Journal of Child and Family Advocacy*, 10(2), 227-250.
- Gray, P., Williamson, J., Karp, D. et Dalphin, J. (2007). *The research imagination: An introduction to qualitative and quantitative methods*. Cambridge University Press.
- Griffin, S. (1971). Rape: The All-American Crime. *Ramparts* 10(3), 26-35
- Guillaumin, C. (2002). *L'idéologie raciste*. Gallimard « Folio essai ».
- Harding, K. (2015). *Asking for It: The Alarming Rise of Rape Culture —and What We Can Do About It*. Da Capo Lifelong Books.
- Harding, S. (2004). A socially relevant philosophy of science? Resources from standpoint theory's controversiality. *Hypatia*, 19(1), 25-39. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2004.tb01267.x>
- Harding, S. (2015). *Objectivity and diversity : Another logic of scientific research*. University of Chicago Press. <https://doi.org/10.7208/9780226241531>
- Herman, D.F. (1984). The Rape Culture. Dans J. Freeman (dir.), *Women: A Feminist Perspective* (p. 45–53). Mayfield.
- Hilderbrand, M.M. et Najdowski, C.J. (2015). The potential impact of rape culture on juror decision making: Implications for wrongful acquittals in sexual assault trials. *Albany Law Review* 78(3), 1059-1086.
- Hillstrom, L.C. (2019). *The #MeToo movement*. ABC-CLIO, An Imprint of ABC-CLIO, LLC.
- Hindes, S. et Fileborn, B. (2020). “Girl Power gone wrong”: #MeToo, Aziz Ansari, and media reporting of (grey area) sexual violence. *Feminist Media Studies*, 20(5), 639-656. <https://doi.org/10.1080/14680777.2019.1606843>
- Hine, C. (2015, 5 novembre). Sexual assault awareness advocates react to Patrick Kane news. *Chicago Tribune*. <http://www.chicagotribune.com/sports/hockey/blackhawks/ct-kane-victims-advocates-spt-1106-20151105-story.html>
- hooks, b. (1981). *Ain't I a woman: Black women and feminism*. South End Press.

- hooks, b. (2015). *Feminist theory: from margin to center* (3^e éd.). Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9781315743172>
- Hull, A. G., Bell-Scott, P. et Smith, B. (1982). *All the women are White, all the Blacks are men, but some of us are brave : Black women's studies*. Feminist Press.
- Hunnicut, G. (2009). Varieties of patriarchy and violence against women. Resurrecting “Patriarchy” as a theoretical tool. *Violence Against Women*, 15(5), 553-573.
<https://doi.org/10.1177/1077801208331246>
- Ibos, C. (2021). Travail domestique/domesticité. Dans *Encyclopédie critique du genre* (p. 784–794). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2021.01.0784>
- Ingrey, J. C. (2016). Gender Oppression. Dans N.A. Naples (dir.), *The Wiley Blackwell encyclopedia of gender and sexuality studies* (p. 324-327). John Wiley & Sons, Ltd.
<https://doi.org/10.1002/9781118663219.wbegss324>
- Institut national de santé publique du Québec. (2016). *Traiter des agressions sexuelles dans les médias*. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/medias/traiter-des-agressions-sexuelles-dans-les-medias>
- Institut national de santé publique du Québec. (2017). *Médias et agressions sexuelles*.
<https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/medias-et-agressions-sexuelles>
- Jaffray, B. (2020). *Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada* (publication no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-fra.htm>
- Johnson, H. (2015). *L'amélioration des interventions policières face aux crimes de violence contre les femmes : les Ottaviennes s'expriment*. Université d'Ottawa.
- Johnson, J., Guerrero, M., Holman, M., Chin, J. et Signer-Kroeker, M. A. (2018). An examination of hazing in Canadian intercollegiate sports. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 12(2), 144–159. <https://doi.org/10.1123/jcsp.2016-0040>
- Justice Canada. (2022). *Modifications à l'article 33.1 du Code criminel relativement à l'intoxication volontaire extrême*. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/ive-sei/index.html>
- Kelly, L. (1988). *Surviving sexual violence*. Cambridge: Polity
- Kelly, L. et Tillous, M. (2019). Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du Genre*, 66, 17-36. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/cdge.066.0017>
- Kennedy, S. et Grainger, J. (2011). *Why I didn't say anything the Sheldon Kennedy story*. Insomniac Press.
- Kitzinger, J. (2009). Rape in the media. Dans J. Brown et M. Horvath (dir.), *Rape: Challenging contemporary thinking* (p. 74-98). Willan Publishing.
<https://doi.org/10.4324/9781843927129>
- Knight, B. (2022). The world's 10 highest-paid athletes. *Forbes*.
<https://www.forbes.com/sites/dassaultsystemes/2022/07/22/4-things-decision-makers->

[should-know-about-manufacturing-and-supply-chain-responsiveness/?sh=3f12d8df6565](https://doi.org/10.1080/17405900701464816)

- Knudsen, S. V. (2006). 'Intersectionality – A theoretical inspiration in the analysis of minority cultures and identities in textbooks. Dans E. Bruillard, B. Aamotsbakken, S. V. Knudsen et M. Horsley (dir.), *Caught in the web or lost in the textbook?* (p. 61– 76). SAGE Publications.
- La presse canadienne. (2021, 24 décembre). Le championnat mondial féminin U18 annulé, une décision critiquée. *La Presse*+. <https://www.lapresse.ca/sports/hockey/2021-12-24/covid-19/le-championnat-mondial-feminin-u18-annule-une-decision-critiquee.php>
- La Presse Inc. (s.d.). À propos. La Presse. <https://info.lapresse.ca/>
- Lacerte-Lamontagne, C. (2018). Le traitement judiciaire des crimes à caractère sexuel. Dans M. Fernet et S. Bergheul (dir.), *Les violences à caractère sexuel: représentations sociales, accompagnement, prévention* (p. 213-235). Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, D. (2011). *Les ambivalences du féminisme québécois face au discours postcolonial* [communication orale]. XIe congrès de l'Association française de science politique, Strasbourg. <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2011/sectionsthematiques/st53/st53lamoureux.pdf>
- Larouche, V. (2014, 4 mars). Crise à l'Université d'Ottawa. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/sports/sport-universitaire/201403/03/01-4744340-crise-a-luniversite-dottawa.php>
- Laufer, J., Lemièrre, S. et Silvera, R. (2014). Pourquoi le travail des femmes vaut-il moins ? Dans L. Laufer et F. Rochefort (dir.), *Qu'est-ce que le genre ?* (p. 137-154). Payot & Rivage
- Lazar, M.M. (2005). *Feminist critical discourse analysis: Gender, power and ideology in discourse*. Palgrave.
- Lazar, M.M. (2007). Feminist critical discourse analysis: Articulating a feminist discourse praxis. *Critical Discourse Studies*, 4(2), 141-164. <https://doi.org/10.1080/17405900701464816>
- Lazar, M.M. (2014). Feminist critical discourse analysis. Relevance for current gender and language research. Dans S.L. Ehrlich, M. Meyerhoff et J. Holmes (dir.), *The handbook of language, gender, and sexuality* (2^e éd.) (p. 180-199). Wiley Blackwell.
- Lazar, M.M. et Kramarae, C. (2011). Gender and power in discourse. Dans T. van Dijk (dir.), *Discourse studies* (p. 217–240). SAGE
- Lee-Gosselin, H. et Ann, H. (2011). Modèle d'analyse de la culture organisationnelle et diversité des genres. *Humanisme et Entreprise*, 305, 65-80. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/hume.305.0065>
- Lee, H. (2022, 9 juillet). Sexual violence is deeply rooted in Canadian sports, experts say. What's the fix?. *Global News*. <https://globalnews.ca/news/8958810/hockey-canada-sexual-assault-systemic-fix/>

- Lee, V. (2022, 8 août). CTV National News. CTV News. <https://www.ctvnews.ca/ctv-national-news/video?clipId=2494521>
- Lindemann, K. (2007). The impact of objective characteristics on subjective social position. *Trames (Tallinn)*, 11(1), 54–68.
- Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. LQ. (2017). c. P -22.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-22.1>
- Maaddi, R. (2022, 3 août). La NFL porte en appel la suspension imposée à Watson. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/sports/741252/la-nfl-porte-en-appel-la-suspension-imposee-a-watson>
- Maillé, C. (2007). Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois. *Recherches féministes*, 20(2), 91-111. <https://doi.org/10.7202/017607ar>
- Maillé, C. (2014). Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones. *Politique et Sociétés*, 33(1), 41-60. <https://doi.org/10.7202/1025586ar>
- Martin, L.L. (2018). The Politics of sports and protest: Colin Kaepernick and the practice of leadership. *American Studies Journal*, 64. DOI 10.18422/64-06.
- Martinez, T., Wiersma-Mosley, J., Jozkowski, K. et Becnel, J. (2018). “Good guys don’t rape”: Greek and non-Greek college student perpetrator rape myths. *Behavioral Sciences*, 8(7), 1-10. <https://doi.org/10.3390/bs8070060>
- Masson, D. (2013). Femmes et handicap. *Recherches féministes*, 26(1), 111-129. <https://doi.org/10.7202/1016899ar>
- Maxwell, A. (2020). *Experiences of unwanted sexualized and discriminatory behaviours and sexual assault among students at canadian military colleges, 2019* (publication no 85-002-X) Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics, 4-38. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00011-eng.htm>
- McCall, L. (2005). The complexity of intersectionality. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 30(3), 1771-1800. <https://doi.org/10.1086/426800>
- Melnick, M. (1992). Male Athletes and Sexual Assault. *Journal of Physical Education, Recreation & Dance*, 63(5), 32–36. <https://doi.org/10.1080/07303084.1992.10604186>
- Mendes, K., Ringrose, J. et Keller, J. (2018). MeToo and the promise and pitfalls of challenging rape culture through digital feminist activism. *The European Journal of Women’s Studies*, 25(2), 236–246. <https://doi.org/10.1177/1350506818765318>
- Messerschmidt, J. (2019). The salience of ‘hegemonic masculinity’. *Men and Masculinities*, 22(1). 85–91. <https://doi.org/10.1177/1097184X18805555>
- Messner, M. (1992). *Power at play: Sports, and the problem of masculinity*. Boston: Beacon
- Messner, M. et Stevens, M. (2007). Scoring without consent. Confronting male athletes’ sexual violence against women. Dans M. Messner, *Out of play: Critical essays on gender and sports*, (p. 107-120). State University of New York Press.

- Meyers, M. (1996). *News coverage of violence against women: Engendering blame*. Sage Publications.
- Miller, C. (2019). *Know my name*. Viking Press.
- Newspapers Canada (2015) *Circulation report : Daily Newspapers 2015* https://nmc-mic.ca/wp-content/uploads/2016/06/2015-Daily-Newspaper-Circulation-Report-REPORT_FINAL.pdf
- Nilsson, G. (2019). Rape in the news: on rape genres in Swedish news coverage. *Feminist Media Studies*, 19(8), 1178-1194. <https://doi.org/10.1080/14680777.2018.1513412>
- O'Hara, S. (2012). Monsters, playboys, virgins, and whores: Rape myths in the news media's coverage of sexual violence. *Language and Literature*, 21, 247-259. <https://doi.org/10.1177/0963947012444217>
- Olesen, V. (2018). Feminist qualitative research in the millennium's first decade: Developments, challenges, prospects. Dans N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), *The Sage handbook of qualitative research* (5^e eds) (p. 264-316). Sage.
- Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. HARMATTAN.
- Organisation mondiale de la santé. (2021). *Violence à l'encontre des femmes*. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- Organisation Nations unies Femmes. (2020). *La violence à l'égard des femmes, cette pandémie fantôme*. <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/4/statement-ed-phumzile-violence-against-women-during-pandemic>
- Organisation Nations unies Femmes. (2022). *Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles*. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures#notes>
- Pagé, G. (2014). Sur l'indivisibilité de la justice sociale ou Pourquoi le mouvement féministe québécois ne peut faire l'économie d'une analyse intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 200-217. <https://doi.org/10.7202/1029271ar>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 269-357). Armand Colin.
- Paquette, B. (2018). *La déferlante #MoiAussi. Quand la honte change de camp*. M Éditeur.
- Parent, S. et Fortier, K. (2018). Comprehensive overview of the problem of violence against athletes in sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 42(4), 227-246. <https://doi.org/10.1177/0193723518759448>
- Parent, S., Lavoie, F., Thibodeau, M.-È, Hébert, M., Blais, M. et Team, P. A. J. (2016). Sexual violence experienced in the sport context by a representative sample of Quebec adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(16), 2666-2686. <https://doi.org/10.1177/0886260515580366>
- Pearson, A. (2000). Rape Culture: It's all around us. *Off Our Backs*, 30(8), 12-14.

- Pennington, R. et Birthisel, J. (2016). When new media make news: Framing technology and sexual assault in the Steubenville rape case. *New Media & Society*, 18(11), 2435-2451. <https://doi.org/10.1177/1461444815612407>
- Perreault, J. (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone. *Recherches féministe*, 28(2), 33-52. <https://doi.org/10.7202/1034174ar>
- Perreault, É. et Néron, M. (réalisatrices) (2021). *La Parfaite Victime* [film documentaire]. Cinémaginaire Inc. <https://ici.tou.tv/la-parfaite-victime>
- Phillips, D. (2017). Let's talk about sexual assault: Survivor stories and the law in the Jian Ghomeshi media discourse. *Osgoode Hall Law Journal*, 54(4), 1133-1180.
- Pineda, A. (2018, 6 juin). Agressions sexuelles: quatre autres victimes de Bertrand Charest brisent le silence. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/529549/agressions-sexuelles-quatre-autres-skieuses-victimes-de-bertrand-charest-brisent-le-silence>
- Prins, B. (2006). Narrative accounts of origins: A blind spot in the intersectional approach. *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 277-290. <https://doi.org/10.1177/1350506806065757>
- R. c. Brown, 2022 CSC 18. <https://www.scc-csc.ca/case-dossier/cb/2022/39781-fra.aspx>
- Rape, Abuse & Incest National Network. (s.d.). Understanding statutes of limitations for sex crimes. RAINN. <https://www.rainn.org/articles/statutes-limitations-sex-crimes>
- Randall, M. (2010). Sexual assault law, credibility, and “ideal victims”: consent, resistance, and victim blaming. *Canadian Journal of Women and the Law*, 22(2), 397-434. <https://doi.org/10.1353/jwl.2010.0025>
- Raycraft, R. (2022, 29 juillet). Supreme Court rules not wearing a condom against partner's wishes could lead to sexual assault conviction. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/politics/scc-condom-use-case-decision-1.6535127>
- Renard, N. (2018). *En finir avec la culture du viol*. Les Petits Matins.
- Ritzer, G. et Ryan, J. M. (2011). *The concise encyclopedia of sociology*. Wiley-Blackwell.
- Robinson, L. (1998). *Crossing the line: violence and sexual assault in Canada's national sport*. M & S.
- Robinson, L. (2012). Hockey Night in Canada. Dans E. Sheehy (dir.), *Sexual assault in Canada law, legal practice, and women's activism* (p. 73-86). University of Ottawa Press.
- Royal, K. (2019). An Analysis of a high-profile rape trial: the case of UK footballer Ched Evans. *Journal of Gender-Based Violence*, 3(1), 83-99. <https://doi.org/10.1332/239868019X15475689978131>
- Service d'aide légale pour victimes d'abus sexuels (producteur). (2021). Le travail du sexe [épisode d'un balado audio]. Dans *Regards féministes*. SALVAS. <https://www.lesalvas-aidelegale.com/podcast-1>
- Sampert, S. (2010). Let me tell you a story: English canadian newspapers and sexual assault myths. *Canadian Journal of Women and the Law* 22(2), 301-328. <https://doi.org/10.1353/jwl.2010.0019>

- Santos, S.J., Garraio, J., de Sousa Carvalho, A. et Amaral, I. (2022). A space to resist rape myths? Journalism, patriarchy and sexual violence. *European Journal of Women's Studies*, 29(2), 298-315. <https://doi.org/10.1177/13505068211048465>
- Seabrook, R.C., McMahon, S. et O'Connor, J. (2018). A longitudinal study of interest and membership in a fraternity, rape myth acceptance, and proclivity to perpetrate sexual assault. *Journal of American College Health*, 66(6), 510-518. <https://doi.org/10.1080/07448481.2018.1440584>
- Seabrook, R.C., Ward, L.M. et Giaccardi, S. (2018). Why is fraternity membership associated with sexual assault? Exploring the roles of conformity to masculine norms, pressure to uphold masculinity, and objectification of women. *Psychology of Men & Masculinity*, 19(1), 3-13. <https://doi.org/10.1037/men0000076>
- Shi, L. (2021). Public opinion about #MeToo victims and offenders: A nationwide experiment. *Violence Against Women*, 0(0), 107780122110548–10778012211054868. <https://doi.org/10.1177/10778012211054868>
- Silveirinha, M. J. (2016). Sensitive to others: emotions, care and gender in the construction of news. Dans C. Cerqueira, R. Cabecinhas et S. I. Magalhães (dir.), *Gender in focus: (new) trends in media* (p. 125-140). Braga: CECS.
- Silveirinha, M.J., Simões, R. B. et Santos, T. (2020). Him too? Cristiano Ronaldo and the news coverage of a rape case allegation. *Journalism Practice*, 14(2), 208-224. <https://doi.org/10.1080/17512786.2019.1693279>
- Sinha, M. (2013). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques (publication no 85-002-X). Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>
- Smith, D. (1987). Women's perspective as a radical critique of sociology. Dans S. Harding (dir.), *Feminism and Methodology* (p. 84-86). Indiana University Press.
- Sportsnet Staff. (2021, 24 décembre). Hockey world not impressed with cancellation of women's under-18 worlds. *Sportsnet* <https://www.sportsnet.ca/women-hockey/article/hockey-world-not-impressed-cancellation-womens-18-worlds/>
- Statistique Canada. (2020). Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans (tableau 35-10-0166-01). https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510016601&request_locale=fr
- Tarzia, L., Srinivasan, S., Marino, J. et Hegarty, K. (2020). Exploring the gray areas between “stealth” and reproductive coercion and abuse. *Women & Health*, 60(10), 1174–1184. <https://doi.org/10.1080/03630242.2020.1804517>
- The Globe and Mail Inc. (s.d.). About us. The Globe and Mail. <https://www.theglobeandmail.com/about/>
- Thornton Dill, B. et Kohlman, M.H. (2012). Intersectionality: A transformative paradigm in feminist theory and social justice. Dans, S. Hesse-Biber (dir.), *Handbook of feminist research: theory and praxis* (2^e éd.) (p. 154–174). SAGE Publications, Inc. <https://doi.org/10.4135/9781483384740.n8>

- Tillman, S., Bryant-Davis, T., Smith, K. et Marks, A. (2010). Shattering Silence: Exploring Barriers to Disclosure for African American Sexual Assault Survivors. *Trauma, Violence & Abuse*, 11(2), 59–70. <https://doi.org/10.1177/1524838010363717>
- Tippet, E.C. (2018). The legal implications of the MeToo movement. *Minnesota Law Review*, 103, 229-302.
- Tomlinson, B. (2013). To tell the truth and not get trapped: desire, distance, and intersectionality at the scene of argument. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 38(4), 993–1017. <https://doi.org/10.1086/669571>
- Tonsing, J.C. et Tonsing, K.N. (2019). Understanding the role of patriarchal ideology in intimate partner violence among South Asian women in Hong Kong. *International Social Work*, 62(1), 161-171. <https://doi.org/10.1177/0020872817712566>
- Toronto Star Newspapers Ltd. (s.d.). *About the Star*. Toronto Star. <https://www.thestar.com/about/aboutus.html?rf>
- Ujevic, D. (2015). *(RE)Presentations of sexual violence against women: An Analysis of medias reports of rape* [Thèse de maîtrise. Université d'Ottawa]. Recherche uO. <https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/32069>
- Ussher, J.M., Hawkey, A., Perz, J., Liamputtong, P., Sekar, J., Marjadi, B., Schmied, V., Dune, T. et Brook, E. (2020). Crossing boundaries and fetishization: Experiences of sexual violence for trans women of color. *Journal of Interpersonal Violence*, 00(0), 1-33. <https://doi.org/10.1177/0886260520949149>
- Van Dijk, T.A. (2008). *Discourse & power*. Palgrave Macmillan.
- Van Dijk, T.A. (2015) Critical discourse analysis. Dans D. Tannen, H.E. Hamilton et D. Schiffrin (dir.), *The Handbook of Discourse Analysis* (2^e ed.) (p. 465-485). Hoboken Wiley.
- Waterhouse-Watson, D. (2013). *Athletes, sexual assault, and “trials by media” : narrative immunity*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203076071>
- Waterhouse-Watson, D. (2016). News media on trial: towards a feminist ethics of reporting footballer sexual assault trials. *Feminist Media Studies*, 16(6), 952-967. <https://doi.org/10.1080/14680777.2016.1162827>
- Watkins, K., Bennett, R., Zamorski, M.A. et Richer, I. (2017). Military-related sexual assault in Canada: a cross-sectional survey. *CMAJ Open*, 5(2), E496 -E507. <https://doi.org/10.9778/cmajo.20160140>
- Weiss, K.G. (2009). “Boys will be boys” and other gendered accounts. An exploration of victims’ excuses and justifications for unwanted sexual contact and coercion. *Violence Against Women*, 15(7), 810-834. <https://doi.org/10.1177/1077801209333611>
- West, C. M. (2009). Still on the auction block: The (s)exploitation of Black adolescent girls in rap(e) music and hip hop culture. Dans S. Olfman (Dir.), *The sexualization of childhood* (pp. 89-102). Westport, CT: Praeger Press.

- Willey-Sthapit, C., Jen, S., Storer, H.L. et Gonzalez Beson, O. (2022). Discursive decisions: Signposts to guide the use of critical discourse analysis in social work. *Qualitative Social Work*, 0(0), 1-18. <https://doi.org/10.1177/1473325020979050>
- Wodak, R. (2001). What CDA is about – A summary of its history, important concepts and its developments. Dans R. Wodak et M. Meyer (dir.), *Methods of Critical Discourse Analysis* (p. 1-13). SAGE Publications Ltd.
- Wodak, R. et Meyer, M. (2009). Critical discourse analysis: history, agenda, theory and methodology. Dans R. Wodak et M. Meyer (dir.), *Methods of critical discourse analysis* (2^e éd.) (p. 1-33). Sage
- Wyche, S. (2016). Colin Kaepernick explains why he sat during national anthem. *NFL News*. <https://www.nfl.com/news/colin-kaepernick-explains-why-he-sat-during-national-anthem-0ap3000000691077>
- Yuval-Davis, N. (2006). Intersectionality and feminist politics. *The European Journal of Women's Studies*, 13(3), 193–210. <http://dx.doi.org/10.1177/1350506806065752>
- Zaccour, S. (2019). *La fabrique du viol : essai*. Leméac.

ANNEXE 1 – LISTE DES ARTICLES DE JOURNAUX³⁴

Acadie Nouvelle n=39

2014-2016 (n=31)

- (1) La Presse Canadienne. (2014, 28 janvier). Agression : Pascal est « témoin important ». *Acadie Nouvelle*, 35.
- (2) La Presse Canadienne. (2014, 31 janvier). Jean Pascal a rencontré les policiers. *Acadie Nouvelle*, 33.
- (3) Rennie, S. (2014, 4 mars). Agression sexuelle alléguée : l'Université d'Ottawa suspend son programme hockey. *Acadie Nouvelle*, 17.
- (4) Dionne, S. (2014, 6 mars). Un ancien entraîneur du Titan au cœur d'un scandale à Ottawa. *Acadie Nouvelle*, 2.
- (5) Dallaire, J. (2014, 20 mars). La culture du viol dans notre société. *Acadie Nouvelle*, 15.
- (6) La Presse Canadienne. (2014, 25 mars). Prémumée agression sexuelle chez Jean Pascal : aucune accusation n'est portée. *Acadie Nouvelle*, 19.
- (7) La Presse Canadienne. (2014, 26 juin). Univ. d'Ottawa : le hockey masculin suspendu. *Acadie Nouvelle*, 35.
- (8) Bileaud, J. (2014, 19 septembre). Violence familiale : une autre tuile pour la NFL. *Acadie Nouvelle*, 42.
- (9) La Presse Canadienne. (2015, 14 janvier). Recours possible des hockeyeurs suspendus par l'Université d'Ottawa. *Acadie Nouvelle*, 33.
- (10) La Presse Canadienne. (2015, 6 mars). Ribeiro fait l'objet d'une poursuite. *Acadie Nouvelle*, 32.
- (11) La Presse Canadienne. (2015, 4 juin). U d'Ottawa : du hockey masculin en 2016-2017. *Acadie Nouvelle*, 33.
- (12) Associated Press. (2015, 17 juillet). Allégations d'agression sexuelle : Mike Ribeiro en vient à une entente. *Acadie Nouvelle*, 36.
- (13) Associated Press. (2015, 7 août). Blackhawks : Patrick Kane ferait l'objet d'une enquête policière. *Acadie Nouvelle*, 37.
- (14) Associated Press. (2015, 8 août). Blackhawks : les policiers de Hamburg confirment qu'ils enquêtent sur Patrick Kane. *Acadie Nouvelle*, 50.
- (15) Wawrow, J. (2015, 10 août). Patrick Kane embauche un avocat pour le défendre. *Acadie Nouvelle*, 38.

³⁴ Les articles de journaux sont énumérés par journaux en ordre chronologique, et cela, 2014-2016 et 2018-2019.

- (16) Associated Press. (2015, 11 août). L'enquête policière concernant Patrick Kane implique une femme dans la vingtaine. *Acadie Nouvelle*, 36.
- (17) La Presse Canadienne. (2015, 13 août). NHL 16 : EA Sports retire Patrick Kane de la couverture. *Acadie Nouvelle*, 35.
- (18) Associated Press. (2015, 9 septembre). L'audience de Patrick Kane aurait été repoussée. *Acadie Nouvelle*, 36.
- (19) Associated Press. (2015, 17 septembre). Blackhawks : Patrick Kane participera au camp. *Acadie Nouvelle*, 36.
- (20) Cohen, J. (2015, 18 septembre). Patrick Kane affirme n'avoir rien fait de mal. *Acadie Nouvelle*, p. 35.
- (21) Associated Press. (2015, 24 septembre). Un mystérieux sac de preuve vide apparaît dans l'affaire Patrick Kane. *Acadie Nouvelle*, 33.
- (22) Associated Press. (2015, 26 septembre). Enquête sur Patrick Kane : la mère de la présumée victime a menti. *Acadie Nouvelle*, 51.
- (23) Associated Press. (2015, 6 novembre). Blackhawks : Patrick Kane ne sera pas accusé de viol. *Acadie Nouvelle*, 33.
- (24) Associated Press. (2015, 28 décembre). Kane dans le pétrin. *Acadie Nouvelle*, 34.
- (25) Associated Press. (2015, 29 décembre). Sabres : Evander Kane clame son innocence. *Acadie Nouvelle*, 27.
- (26) La Presse Canadienne. (2016, 10 mars). LNH : les allégations contre Kane ne sont pas fondées. *Acadie Nouvelle*, 34.
- (27) Associated Press. (2016, 23 juillet). Sabres : Evander Kane est accusé de harcèlement dans un bar. *Acadie Nouvelle*, 49.
- (28) Associated Press. (2016, 3 août). Evander Kane a encore des ennuis... *Acadie Nouvelle*, 27.
- (29) Associated Press. (2016, 19 août). NFL : Darren Sharper condamné à 18 ans de prison pour de multiples viols. *Acadie Nouvelle*, 28.
- (30) Associated Press. (2016, 22 septembre) Sabres : Evander Kane veut obtenir l'annulation de la plainte. *Acadie Nouvelle*, 29.
- (31) Associated Press. (2016, 1 novembre). LNH : Kane s'en tire bien. *Acadie Nouvelle*, 27.

2018-2019 (n=8)

- (1) Associated Press. (2018, 3 octobre). Une femme affirme que Ronaldo l'a violée. *Acadie Nouvelle*, 26.
- (2) Associated Press. (2018, 6 octobre). Ronaldo est prêt à jouer malgré les allégations de viol. *Acadie Nouvelle*, 45.
- (3) Ritter, K. (2019, 6 juin). La poursuite contre Cristiano Ronaldo est changée de juridiction. *Acadie Nouvelle*, 26.

- (4) Associated Press. (2019, 22 août). Golf : Olesen subira son procès. *Acadie Nouvelle*, 28.
- (5) Associated Press. (2019, 22 août). Cristiano Ronaldo dit que 2018 a probablement été sa « pire année à vie ». *Acadie Nouvelle*, 26.
- (6) Associated Press. (2019, 12 septembre). Malgré les allégations, Antonio Brown s'entraîne avec les Patriots. *Acadie Nouvelle*, 30.
- (7) Associated Press. (2019, 21 septembre). Les Patriots libèrent Antonio Brown... *Acadie Nouvelle*, 42.
- (8) Associated Press. (2019, 23 septembre). La fin dans la NFL pour Antonio Brown ? *Acadie Nouvelle*, 26.

La Presse n=47

2014-2016 (n=29)

- (1) Cameron, D. (2014, 27 janvier). Perquisition chez Jean Pascal. *La Presse*, A5.
- (2) Béland, G. et Touzin, C. (2014, 28 janvier). « C'est de la bullshit », selon Jean Pascal. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/40fb-93c8-52e690fb-a033-270aac1c606a%7C_0.html
- (3) Larouche, V. et Ebacher, L-D. (2014, 4 mars). Crise à l'Université d'Ottawa. *La Presse*, A6.
- (4) Teisceira-Lessard, P. (2014, 4 mars) Les Gee-Gees en colère. *La Presse*+. <https://plus.lapresse.ca/screens/4d49-2948-5314b1c8-8f6b-0550ac1c606d%7C2myEQUOFJPvB.html>
- (5) Touzin, C. (2014, 25 mars). Aucune accusation contre Jean Pascal. *La Presse*+. <https://plus.lapresse.ca/screens/446c-fa3c-533050ca-9f8d-3bc8ac1c606d%7Ci~SKnj7PQRtw.html>
- (6) Ebacher, L-D. (2014, 26 juin). L'Université d'Ottawa suspend son programme de hockey et renvoie l'entraîneur. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/44d60998-53aa-ee21-9c4c-17f7ac1c606d%7C_0.html
- (7) Ebacher, L-D. (2014, 26 juin). Suspension de la saison de hockey. *La Presse*, A18.
- (8) Mehta, D. (2014, 23 août). Des hockeyeurs sont accusés d'agression sexuelle. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/93a70aa2-ce35-4bb6-bc66-973c767910b3%7C_0.html
- (9) Bileaud, J. (2014, 19 septembre). NFL : à son tour, Dwyer est arrêté. *La Presse*, A30.
- (10) La Presse Canadienne. (2015, 17 janvier). Pas de hockey à l'Université d'Ottawa avant 2016-2017. *La Presse*, S6.
- (11) Ebacher, L-D. (2015, 24 février). « Actions indécentes » chez les Olympiques : les enquêtes sont déclenchées. *La Presse*+. <https://plus.lapresse.ca/screens/091e9023-01c9-49ab-99fa-501f05828d42%7C48QfDreIERbT.html>
- (12) Walker, T.M. (2015, 6 mars). Mike Ribeiro poursuivi pour agression. *La Presse*+. <http://plus.lapresse.ca/screens/6f0a8812-6a73-4a6c-8e41-da5f6f1ed094%7CyqSiTtkCWlhV.html>
- (13) Bujold, M. (2015, 30 avril). Seront-ils à la hauteur ? *La Presse*, 131(158), S5.
- (14) La Presse Canadienne. (2015, 4 juin). L'Université d'Ottawa relance son programme. *La Presse*+. <https://plus.lapresse.ca/screens/f753be1a-107e-4f2c-b430-9178260bda7b%7C33SJ24F8Lw~o.html>
- (15) Walker, T.M. (2015, 17 juillet). Mike Ribeiro conclut une entente à l'amiable. *La Presse*+. <https://www.lapresse.ca/sports/hockey/201507/16/01-4886088-allegations-dagression-sexuelle-mike-ribeiro-conclut-un-arrangement-a-lamiable.php#:~:text=Hockey-.All%C3%A9gations%20d'agression%20sexuelle%3A%20Mike%20Ribeiro%20concl>

[ut,un%20arrangement%20%C3%A0%20l'amiable&text=Mike%20Ribeiro%2C%20de%20Predators%20de,du%20Canadien%20par%20leur%20nourrice](#)

- (16) La Presse Canadienne. (2015, 25 juillet). Un athlète brésilien est recherché par la police. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/45760013-5d37-4e21-81b1-a0d61b8487c3%7C_0.html
- (17) Lefrançois, G. (2015, 7 août). Kane encore dans la tourmente. *La Presse*, 131(234), S3.
- (18) Lefrançois, G. (2015, 8 août). La police confirme la tenue de l'enquête sur Kane. *La Presse*, 131(241), S5.
- (19) Associated Press. (2015, 11 août). L'enquête concernant Patrick Kane. *La Presse*, 131(243), S4.
- (20) La Presse Canadienne. (2015, 13 août). La couverture de NHL 16 sans Patrick Kane. *La Presse*, 131(245), S5.
- (21) Associate Press. (2015, 17 septembre). Patrick Kane au camp malgré les procédures judiciaires. *La Presse*, 131(273), S3.
- (22) Cohen, J. (2015, 18 septembre). Patrick Kane dit qu'il n'a « rien fait de mal ». *La Presse+*. <https://www.lapresse.ca/sports/hockey/201509/17/01-4901473-patrick-kane-dit-qu'il-na-rien-fait-de-mal.php>
- (23) Brunet, M. (2015, 24 septembre). La preuve a-t-elle été manipulée. *La Presse*, 131(279), S3.
- (24) Associated Press. (2015, 26 septembre). La mère de la plaignante a menti. *La Presse*, 131(281), S5.
- (25) Thompson, C. (2015, 6 novembre). Kane ne sera pas accusé de viol. *La Presse*, 132(16), S4.
- (26) La Presse Canadienne. (2015, 28 décembre). Evander Kane dans le pétrin. *La Presse*, 132(59), S4.
- (27) Associated Press. (2015, 29 décembre). Evander Kane se défend. *La Presse*, 132(60), S4.
- (28) Associated Press. (2016, 23 juillet). Kane accusé de harcèlement dans un bar. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/f1f8c7d7-1113-40dd-b8bf-c01788493508%7C_0.html
- (29) Associated Press. (2016, 2 décembre). Jung Ho Kang arrêté, son président désappointé. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/3c514ae7-a4c4-4c7e-9954-570de2f456e2%7C_0.html

2018-2019 (n=18)

- (1) La Presse Canadienne. (2018, 10 février). Tiger Williams accusé d'agression sexuelle. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/6b04b588-d760-4c69-9f7c-2c74814f631e%7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen

- (2) Associated Press. (2018, 4 octobre). Ronaldo nie les accusations de viol. *La Presse+*. http://plus.lapresse.ca/screens/6b5b66c1-bc2a-45b8-89ed-72822270d3c5_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (3) Associated Press. (2018, 5 octobre). Ronaldo écarté de la sélection du Portugal. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/ab7a3398-1c96-4782-8cc4-219b923f113f_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (4) Associated Press. (2018, 6 octobre). Ronaldo est prêt à jouer. *La Presse+*. http://plus.lapresse.ca/screens/5fc5d107-7929-40f0-b0a1-5d123f035299_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (5) Associated Press. (2018, 7 octobre). Ronaldo marque à son retour. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/572a84bf-2db0-44dd-bfdb-e4b8327714a0_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (6) Associated Press et Agence France-Presse. (2019, 11 janvier). La police de Las Vegas exige l'ADN de Cristiano Ronaldo. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/079a6649-eb8b-47e6-982b-78dc920bfb87_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (7) Beacham, G. (2019, 27 mars). Conor McGregor sort de l'octogone. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/cc82e0c9-7b34-4ff4-92f0-512ace19d3a4_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (8) Associated Press. (2019, 23 juillet). Pas d'accusations contre Ronaldo. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/58ed1153-9182-4754-96df-58a5d6301024_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (9) Agence France-Presse. (2019, 2 août). Olesen arrêté pour agression sexuelle. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/8b82b85a-4754-4db9-b67b-32268428133d_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (10) Agence France-Presse. (2019, 8 août). Olesen poursuivi et suspendu. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/b738e6ca-725d-4c29-b36c-d835ed9bb0dc_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (11) Associated Press. (2019, 22 août). Thorbjørn Olesen aura un procès. *La Presse+*. https://plus.lapresse.ca/screens/be6ac29e-c9f4-4878-85d2-030caa16a266_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen

- (12) Associated Press. (2019, 11 septembre). Brown accusé de viol. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/a5cf6e50-9ee1-4d9b-b9f8-e82afbc80568_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (13) Associated Press. (2019, 12 septembre). Brown s'est entraîné avec les Patriots. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/f34d1e2d-ce6d-4ad4-ae93-fab627e9849e_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (14) Bujold. M. (2019, 14 septembre). Le début d'une saison parfaite ? *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/fb0d017d-c726-44f1-9192-4c08f27c39ef_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (15) Associated Press. (2019, 19 septembre). Olesen reste suspendu. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/bb790744-2bae-4322-80cd-c7407337241d_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (16) Agence France-Presse. (2019, 20 septembre). Nike rompt son contrat avec Antonio Brown. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/01fb31b7-850e-44fc-982e-27c70e9b5608_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (17) Associated Press. (2019, 20 novembre). Brown s'excuse aux Patriots. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/981d583b-eb8c-4072-bdb7-f1befb142416_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen
- (18) Agence France-Presse. (2019, 11 décembre). Un patineur français fait l'objet d'une enquête. *La Presse*+. https://plus.lapresse.ca/screens/542a08d1-9a34-429c-a3d3-a66ae7f7fb89_7C_0.html?utm_medium=Twitter&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen

Le Journal de Montréal n=61

2014-2016 (n=45)

- (1) Geoffroy, G. (2014, 27 janvier). Jean Pascal serein. *Le Journal de Montréal*, 3.
- (2) Turbide, M. (2014, 8 février). Le boxeur Jean Pascal est témoin dans une enquête pour viol. » Ça me brûle les lèvres, j'aimerais en parler ». *Le Journal de Montréal*, 4.
- (3) Agence QMI. (2014, 4 mars). Des joueurs de hockey soupçonnés de viol collectif. *Le Journal de Montréal*, 3.
- (4) Hempstead, D. (2014, 5 mars). La présumée victime d'un viol collectif collabore avec la police. *Journal de Montréal*, 10.
- (5) Agence QMI. (2014, 13 mars). Les policiers de Thunder Bay à l'œuvre à Ottawa. *Le Journal de Montréal*, 39.
- (6) Tremblay, R. (2014, 29 mars). « En parlant à angel, j'ai éclaté en larmes ». *Le Journal de Montréal*, 128.
- (7) Agence QMI. (2014, 26 juin). Pas de hockey pour les gee-gees en 2014-2015. *Le Journal de Montréal*, 89.
- (8) Bérubé, H. (2014, 23 août). Deux hockeyeurs québécois accusés d'agression sexuelle. *Le Journal de Montréal*, 15.
- (9) Agence QMI. (2015, 14 janvier). Des anciens joueurs de hockey poursuivent l'université d'Ottawa pour 6 millions \$. *Le Journal de Montréal*, 28.
- (10) (2015, 13 mars). 3 scandales. *Le Journal de Montréal*, 90.
- (11) Agence QMI. (2015, 25 juillet). Mandat d'arrêt contre un athlète brésilien. *Le Journal de Montréal*, 89.
- (12) Agence QMI. (2015, 7 août). Patrick Kane dans l'embarras ? *Le Journal de Montréal*, 71.
- (13) Agence QMI. (2015, 8 août). Kane est l'objet d'une enquête. *Le Journal de Montréal*, 110.
- (14) Agence QMI. (2015, 9 août). Kane défendu par le même avocat qu'en 2009. *Le Journal de Montréal*, 81.
- (15) Agence QMI. (2015, 10 août). Des détails troublants dans l'affaire Kane. *Le Journal de Montréal*, 87.
- (16) Agence QMI. (2015, 12 août). Affaire Patrick Kane : la procédure respectée. *Le Journal de Montréal*, 83.
- (17) Pedneault, Y. (2015, 14 août). Des Blackhawks sans Kane ? *Le Journal de Montréal*, 66.
- (18) Agence QMI. (2015, 14 août). Du nouveau dans la saga Patrick Kane. *Le Journal de Montréal*, 63.
- (19) Agence QMI. (2015, 17 août). Un policier aurait ramené Kane est sa victime à la maison. *Le Journal de Montréal*, 75.

- (20) De Foy, M. (2015, 3 septembre). Que faire de Patrick Kane ? *Le Journal de Montréal*, 72.
- (21) Pedneault, Y. (2015, 7 septembre). Petit tour d'horizon. *Le Journal de Montréal*, 72.
- (22) Agence QMI. (2015, 10 septembre). La LNH veut rencontrer Kane. *Le Journal de Montréal*, 75.
- (23) Agence QMI. (2015, 18 septembre). Kane s'excuse et plaide son innocence. *Le Journal de Montréal*, 91.
- (24) Agence QMI. (2015, 24 septembre). D'autres détails troublants dans l'affaire Patrick Kane. *Le Journal de Montréal*, 87.
- (25) Joncas, D. (2015, 25 septembre). Silence radio. *Le Journal de Montréal*, 101.
- (26) Agence QMI. (2015, 26 septembre). L'enquête sur Kane se poursuit. *Le Journal de Montréal*, 121.
- (27) Agence QMI. (2015, 4 novembre). La présumée victime de Kane ne veut plus collaborer à l'enquête. *Le Journal de Montréal*, 87.
- (28) Agence QMI. (2015, 6 novembre) Patrick Kane ne sera pas accusé de viol. *Le Journal de Montréal*, 88.
- (29) Agence QMI. (2015, 22 novembre). À plein régime. Patrick Kane a surmonté les allégations d'agression sexuelle. *Le Journal de Montréal*, 87.
- (30) Papineau Robichaud, L. (2015, 27 novembre). Autre scandale sexuel à l'Université d'Ottawa. *Le Journal de Montréal*, 21.
- (31) Agence QMI. (2015, 27 novembre). L'Université Florida State dans la tourmente. *Le Journal de Montréal*, 91.
- (32) Agence QMI. (2015, 28 décembre). Kane dans l'embarras. *Le Journal de Montréal*, 97.
- (33) Agence QMI. (2015, 29 décembre). Evander Kane clame son innocence. *Le Journal de Montréal*, 90.
- (34) Agence QMI. (2016, 15 février). Au cœur d'une histoire scabreuse. *Le Journal de Montréal*, 83.
- (35) Agence QMI. (2016, 16 février). Des vacances qui tombent à pic pour Manning. *Le Journal de Montréal*, 79.
- (36) Agence QMI. (2016, 7 mars). Manning annoncera officiellement sa retraite. *Le Journal de Montréal*, 59.
- (37) Agence QMI. (2016, 10 mars). L'affaire Patrick Kane est close. *Le Journal de Montréal*, 91.
- (38) Agence QMI. (2016, 25 juin). Evander Kane encore dans l'eau chaude. *Le Journal de Montréal*, 103.
- (39) Agence QMI. (2016, 6 juillet). Kang dans le pétrin. *Le Journal de Montréal*, 68.

- (40) Agence QMI. (2016, 8 juillet). Evander Kane accusé, mais pas au criminel. *Le Journal de Montréal*, 79.
- (41) Agence QMI. (2016, 28 juillet). Des menaces de mort d'Evander Kane ? *Le Journal de Montréal*, 83.
- (42) Agence QMI. (2016, 2 août). Kane plaide non coupable en lien avec un incident dans un bar. *Le Journal de Montréal*, 70.
- (43) Agence QMI. (2016, 3 août). Autre plainte contre Kane. *Le Journal de Montréal*, 79.
- (44) Agence QMI. (2016, 17 septembre). Intronisé au temple de la renommée ? *Le Journal de Montréal*, 123.
- (45) Chaumont, J-F. (2016, 14 octobre). Evander Kane encore une image à changer. *Le Journal de Montréal*, 83.

2018-2019 (n=16)

- (1) Benoit, P. (2018, 6 janvier). À la défense des femmes. Le joueur des alouettes Martin Bédard dénonce toutes les formes d'agressions. *Le Journal de Montréal*, 26
- (2) Agence QMI. (2018, 12 octobre). Brown soutient n'avoir rien à se reprocher. *Le Journal de Montréal*, 63.
- (3) Agence QMI. (2019, 11 janvier). Ronaldo devra fournir un échantillon d'ADN. *Le Journal de Montréal*, 53.
- (4) Agence QMI. (2019, 27 mars). Arts Martiaux Mixtes : McGregor, sous enquête, se retire. *Le Journal de Montréal*, 60.
- (5) Agence QMI. (2019, 2 août). Thorbjorn Olesen dans l'eau chaude. *Le Journal de Montréal*, 53.
- (6) Agence QMI. (2019, 18 août). L'UFC soutient, malgré tout, Conor McGregor. *Le Journal de Montréal*, 62.
- (7) Agence QMI. (2019, 11 septembre). NFL : Brown accusé de viol. *Le Journal de Montréal*, 75.
- (8) Agence QMI. (2019, 12 septembre). Belichick peu loquace au sujet de Brown. *Le Journal de Montréal*, 59.
- (9) Agence QMI. (2019, 17 septembre). NFL : Roethlisberger et Brees tombent au combat. *Le Journal de Montréal*, 61.
- (10) Agence QMI. (2019, 20 septembre). Patriots : Nike coupe les ponts avec Antonio Brown. *Le Journal de Montréal*, 65.
- (11) Agence QMI. (2019, 21 septembre). NFL : Antonio Brown libéré par les patriots. *Le Journal de Montréal*, 108.
- (12) Agence QMI. (2019, 27 septembre). NFL : Brady en désaccord avec Kraft. *Le Journal de Montréal*, 58
- (13) Agence QMI. (2019, 7 octobre). Brown veut 40 M\$ des Raiders et des Patriots. *Le Journal de Montréal*, 50.

- (14) Agence QMI. (2019, 8 novembre). Football : La NFL va rencontrer Antonio Brown.
Le Journal de Montréal, 59.
- (15) Agence QMI. (2019, 11 novembre). NFL : Brown ne reviendra pas au jeu cette saison.
Le Journal de Montréal, 62.
- (16) Asselin, P. (2019, 24 décembre). Revue 2019 : ceux qui se sont mis dans l’embarras.
Le Journal de Montréal, 78.

National Post n=42

2014-2016 (n=21)

- (1) Hopper, T. (2014, 4 mars). University ices hockey team amid sex probe; 'Rape culture' debate grips Ottawa school. *National Post*, A.1.
- (2) Blatchford, C. (2014, 28 juin). Justice for young men goes down rabbit hole; University hockey team suspended, implicating innocent. *National Post*, A.5.
- (3) Blatchford, C. (2014, 23 août). Thunder Bay police charge two U of O hockey players with sexual assault. *National Post*, A.10.
- (4) Spears, T. (2015, 14 janvier). Suspended hockey players sue university; \$6M in Damages. *National Post*, A.4.
- (5) Spears, T. (2015, 11 juillet). Hockey players may sue University of Ottawa, judge rules. *National Post*, A9.
- (6) Ahsan, S. (2015, 25 juillet). Brazilian athlete wanted for sex assault; Occurred the same day he left Canada for Brazil. *National Post*, A.10.
- (7) Powell, M. (2015, 17 septembre). Kane needed an intervener, not legal calisthenics; Troubled star has long recors of boorish behaviour. *National Post*, B.3.
- (8) Stinson, S. (2015, 18 septembre). Enabling Kane; In light of current events, trotting sniper out at camp was a spectacularly bad idea by Blackhawks. *National Post*, B.5.
- (9) Stinson, S. (2015, 19 septembre). NHL Notebook. *National Post*, FP.16.
- (10) Traikos, M. (2015, 24 septembre). Rape kit allegedly left on 'doorstep'; Mother of Kane complainant got package: lawyer. *National Post*, B.3.
- (11) Cole, C. (2015, 24 septembre). Uglier and uglier; Evidence tampering fears further muddy waters of sexual assault allegation against Patrick Kane. *National Post*, B.1.
- (12) Traikos, M. (2015, 25 septembre). Accuser's lawyer leaves Kane case; 'Best ... to withdraw'; Skeptical over story of discovery of rape-kit bag. *National Post*, B.8.
- (13) Cole, C. (2015, 26 septembre). Thin Ice; An alleged evidence 'hoax' means there may never be a full accounting of what ahppened at Patrick Kane's house. *National Post*, FP.13.
- (14) Jenkins, S. (2015, 15 octobre). Bradshaw gives voice to victims of NFL abuse; Former player criticizes Hardy, Cowboys owner. *National Post*, B.4.
- (15) Warnica, R. (2015, 30 octobre). Brazilian soccer stars accsued of Pan Am sex assault; Warrants issues. *National Post*, A.2.
- (16) Stinson, S. (2015, 7 novembre). Offside; The NHL should have suspended Patrick Kane over rape allegations. Just because the case didn't proceed doesn't mean the league's image was not harmed. *National Post*, FP.14.
- (17) Koreen, E. (2015, 1er décembre). He did it his way; Lakers star leaves behind complicated legacy. *National Post*, B.5.

- (18) Koreen, E. (2015, 9 décembre). The last villain; Few athletes enjoyed being disliked quite as much as Kobe Bryant. *National Post*, B.1.
- (19) Stinson, S. (2016, 8 avril). Gibbons shows old attitudes prevalent. *National Post*, A.1.
- (20) Miller, M.E. (2016, 24 juin). 'I hated this man more than my rapists'; Telling her story in front of dismissive coach brought closure. *National Post*, A.3.
- (21) Miller, M.E. (2016, 24 août). Stanford bans hard liquor from campus parties after sex attack. *National Post*, A.6.

2018-2019 (n=21)

- (1) Pugliese, D. et Quan, D. (2018, 10 février). Former hockey enforcer Tiger Williams charged with sexual assault. *National Post*, A.10.
- (2) Pugliese, D. (2018, 20 février). Sex case forces rethink of troop morale tours; Ex-Maple Leaf Military reacts after Williams accusations. *National Post*, A.4.
- (3) Pugliese, D. (2018, 7 mai). 'Morale tours' seen as a PR nightmare; Military Junkets Were Disasters Waiting To Happen, Retired Officers Say. *National Post*, A.1.
- (4) Pugliese, D. (2018, 26 juin). Controversial military 'party flight' cost taxpayers more than \$337,000; Total far exceeds force's initial estimate of \$15k. *National Post*, A.4.
- (5) Kryk, J. (24 septembre). Expect lots of passing magic from Fitzpatrick and Big Ben. *National Post*, B.3.
- (6) Stinson, S. (2018, 6 octobre). Ronaldo rape claim ideal test case for #MeToo. *National Post*, A.3.
- (7) Stinson, S. (2019, 27 mars). McGregor announces retirement from MMA; Fighter accused of sex assault in Ireland. *National Post*, B.1.
- (8) Reuters. (2019, 3 juin). Soccer star Neymar denies rape allegation. *National Post*, B.4.
- (9) Reuters. (2019, 23 juillet). Ronaldo will not face rape charges; Alleged '09 Event. *National Post*, A.13.
- (10) Reuters. (2019, 31 juillet). Police recommend no Neymar charges. *National Post*, A.11.
- (11) Reuters. (2019, 2 août). Golfer Olesen faces charges. *National Post*, DT.3.
- (12) Shpigel, B. (2019, 11 septembre). Suit filed accusing Antonio Brown of raping former trainer. A. *National Post*, 12.
- (13) Kryk, J. (2019, 12 septembre). Brown frenzy won't go away. *National Post*, A.13.
- (14) Maske, M. (2019, 14 septembre). Brown eligible to play on Sunday; Rape Lawsuit. *National Post*, FP.15.
- (15) Kryk, J. (2019, 16 septembre). Pats offence lives up to hype in Brown's controversial debut. *National Post*, FP.7.
- (16) Reuters. (2019, 16 septembre). NFL to meet with Brown's accuser. *National Post*, FP.5.

- (17) Kryk, J. (2019, 21 septembre). Brown wears out his welcome one more time; Patriots wash their hands of controversial receiver. *National Post*, FP.14.
- (18) Reuters. (2019, 21 septembre). Patriots cut ties with controversial Antonio Brown; New allegation of sexual misconduct. *National Post*, FP.16.
- (19) Brennan, D. (2019, 23 septembre). Brown can't stop burning bridges; Receiver goes after nfl and its owners regarding guaranteed money. *National Post*, FP.7.
- (20) Flock, E. (2019, 26 septembre). 'You Took away my worth'; Stanford assault victim chanel miller's new book indicts her attacker - and the system that shielded him. *National Post*, FP.18.
- (21) Reuters. (2019, 28 décembre). Saints not signing Brown; Controversial wide receiver gets work out. *National Post*, FP.11.

The Globe and Mail n=50

2014-2016 (n=31)

- (1) Bradshaw, J. (2014, 4 mars). Hockey team activities suspended over alleged sex assault. *The Globe and Mail*, A.3.
- (2) Bradshaw, J. et Blaze Carlson, K. (2014, 7 mars). University of Ottawa strikes task force on 'rape culture'. *The Globe and Mail*, A.3.
- (3) Pedwell, T. (2014, 12 mars). University criticized for response to 'rape culture'. *The Globe and Mail*, A.5.
- (4) Bradshaw, J. (2014, 14 mars). Hockey team grilled on sex assault claim. *The Globe and Mail*, A.6.
- (5) Mahoney, J. (2014, 26 juin). U of O axes hockey season after sexual assault claims. *The Globe and Mail*, A.4.
- (6) Alphonso, C. (2014, 23 août). U of O hockey players face sex assault charges. *The Globe and Mail*, A.6.
- (7) Associated Press. (2014, 3 octobre). Spillman Returns To Practice Amid Sex Assault Investigation. *The Globe and Mail*, S.4.
- (8) Gordon, S. (2014, 18 octobre). You can trash-talk fellow players, but don't abuse the fans. *The Globe and Mail*, S.9.
- (9) Chiose, S. (2015, 13 janvier). E-mails reveal public opposed hockey team suspension. *The Globe and Mail*, A.4.
- (10) Chiose, S. (2015, 14 janvier). University sued over team's suspension: Hockey squad claims University of Ottawa move, which followed sexual assault allegations against two players, violated due process. *The Globe and Mail*, A.4.
- (11) Ditchburn, J. (2015, 30 janvier). University aims to set safety example. *The Globe and Mail*, A.8.
- (12) Withers, T. (2015, 26 juin). Winston moving on after checkered past. *The Globe and Mail*, S.2.
- (13) Loriggio, P. (2015, 25 juillet). Brazilian water polo player accused of sexual assault. *The Globe and Mail*, A.7.
- (14) Wawrow, J. (2015, 13 août). EA Sports drops Kane from NHL 16 cover. *The Globe and Mail*, S.6.
- (15) Canadian Press et Associated Press. (2015, 10 septembre). Nhl To Wait For Kane Decision. *The Globe and Mail*, S.6.
- (16) Associated Press. (2015, 18 septembre). Chicago's Kane Says He's 'Done Nothing Wrong'. *The Globe and Mail*, S.3.
- (17) Thompson, C. et Wawrow, J. (2015, 24 septembre). Kane case takes odd turn: Lawyer for accuser in investigation says rape kit was placed in doorway of victim's mother's home. *The Globe and Mail*, S.4.

- (18) Fine, S. (2015, 26 septembre). 'Elaborate hoax' adds to bizarre nature of Kane case. *The Globe and Mail*, S.1.
- (19) Thompson, C. (2015, 6 novembre). Prosecutors decline to file charges against Kane: Rape investigation into star Chicago forward was 'rife with reasonable doubt' and ends after three-month ordeal. *The Globe and Mail*, S.3.
- (20) Associated Press. (2015, 7 novembre). Kane Evades Questions About Closed Rape Case. *The Globe and Mail*, S.8.
- (21) Duhatschek, E. (2015, 21 novembre). Kane not rattled by off-ice controversy. *The Globe and Mail*, S.3.
- (22) Associated Press. (2015, 28 décembre). Evander Kane Being Investigated. *The Globe and Mail*, S.4.
- (23) Wawrow, J. (2015, 29 décembre). Kane claims innocence amid sex offence. *The Globe and Mail*, S.5.
- (24) Wawrow, J. (2016, 10 mars). Kane cleared as NHL closes books on investigation. *The Globe and Mail*, S.3.
- (25) Elias, P. (2016, 8 juin). Light sentence sparks outrage in Stanford rape case. *The Globe and Mail*, A.3.
- (26) Associated Press. (2016, 23 juillet). Kane arrested over altercation in bar. *The Globe and Mail*, S.6.
- (27) Associated Press. (2016, 19 août). Ex-nfl Star Sharper Sentenced To 18 Years In Drug, Rape Cases. *The Globe and Mail*, S.6.
- (28) Canadian Press. (2016, 2 septembre). Former OHL player found guilty of sexual assault. *The Globe and Mail*, S.6.
- (29) Canadian Press. (2016, 3 septembre). Brock Turner released from jail: World Digest. *The Globe and Mail*, A.8.
- (30) Wawrow, J. (2016, 23 septembre). Kane vows to be smarter about off-ice activities. *The Globe and Mail*, S.4.
- (31) Associated Press. (2016, 20 octobre). Court Derrick Rose Cleared In Rape Lawsuit. *The Globe and Mail*, S.6.

2018-2019 (n=19)

- (1) Cryderman, K. et Maki, A. (2018, 13 janvier). University of Calgary athlete barred from campus: The student, convicted of sexual interference, is the focus of a debate over safety and alleged special treatment. *The Globe and Mail*, A.10.
- (2) The Canadian Press. (2018, 10 février). Tiger Williams Faces Sex-as sault Charge. *The Globe and Mail*, S.10.
- (3) Harris, R. (2018, 5 octobre). Nike 'deeply concerned' by Ronaldo rape allegation. *The Globe and Mail*, B.18.
- (4) Matar, D. (2018, 19 octobre). Ronaldo expected to make Juventus return on Saturday. *The Globe and Mail*, B.16.

- (5) The Associated Press. (2019, 12 janvier). Ronaldo Not Distracted By Rape Case, Coach Says. *The Globe and Mail*, S.8.
- (6) Azzoni, T. (2019, 22 janvier). Ronaldo to plead guilty to tax fraud in Madrid court. *The Globe and Mail*, B.13.
- (7) The Canadian Press. (2019, 5 février). N.S. university says hockey brawl started with comment about survivor of sex assault. *The Globe and Mail*, B.15.
- (8) The Canadian Press. (2019, 6 février). Decision on university hockey brawl suspensions expected on Wednesday. *The Globe and Mail*, B.15.
- (9) Doucette, K. (2019, 7 février). Two N.S. coaches, 15 players suspended after brawl: Fight among members of Acadia, St. Francis Xavier hockey teams shines light on sport's culture of trash talking. *The Globe and Mail*, B.17.
- (10) The Canadian Press. (2019, 9 février). Acadia hockey player takes responsibility for brawl. *The Globe and Mail*, S.3.
- (11) Kelly, C. (2019, 27 mars). McGregor's 'retirement' looks more like a PR smokescreen. *The Globe and Mail*, B.13.
- (12) The Associated Press. (2019, 23 juillet). No Charges Forthcoming For Juventus's Ronaldo Over Alleged Sex Assault. *The Globe and Mail*, B.13.
- (13) Hightower, K. (2019, 12 septembre). Brown appears in first Patriots practice amid allegations of sexual assault. *The Globe and Mail*, B.14.
- (14) The Associated Press. (2019, 14 septembre). Wideout Brown Eligible To Play For Patriots Despite Florida Sex-assault Complaint. *The Globe and Mail*, S.2.
- (15) The Associated Press. (2019, 16 septembre). Patriots show no mercy against Miami: Controversial receiver Brown 'did a great job' in his New England debut, Brady says. *The Globe and Mail*, B.13.
- (16) The Associated Press. (2019, 16 septembre). NFL to meet with Brown's accuser. *The Globe and Mail*, B.13.
- (17) The Associated Press. (2019, 21 septembre). Patriots Release Brown As Nfl Probes Rape Allegations. *The Globe and Mail*, S.5.
- (18) Doolittle, R. (2019, 21 septembre). This is what rape culture looks like: In this excerpt from *Had it Coming*, The Globe's Robyn Doolittle details her response to the 2003 rape case against Kobe Bryant, and how the press and criminal-justice system continue to mishandle such accusations. *The Globe and Mail*, R.9.
- (19) Kelly, C. (2019, 23 septembre). The antihero era of sports is ending, and with it goes Antonio Brown. *The Globe and Mail*, B.10.

Toronto Star n=34

2014-2016 (n=19)

- (1) Acharya-Tom Yew, M. (2014, 26 janvier). U.S. school to probe alleged rape of student who later killed herself. *Toronto Star*, A.3.
- (2) Karstens-Smith, G. (2014, 4 mars). U of O hockey program put on ice: Police investigating after team involved in an alleged sexual assault on road trip. *Toronto Star*, A.2.
- (3) Andrew-Gee, E. et Armstrong, L. (2014, 23 août). Two players charged with sexual assault: University of Ottawa suspended team for 2014-15 after February incident in Thunder Bay hotel. *Toronto Star*, A.1.
- (4) McKnight, Z. (2014, 27 août). Campus paper's dating tips spark fury: Article meant as humour suggests students 'Facebook stalk' teaching assistants. *Toronto Star*, A.3.
- (5) Arthur, B. (2014, 24 septembre). Playground not much fun: Scandal after scandal taints world of sports. *Toronto Star*, S.1.
- (6) Arthur, B. (2014, 21 octobre). Voynov suspension promising sign: NHL's quick action, unlike Varlamov case, reflects Rice effect. *Toronto Star*, S.1.
- (7) Kennedy, B. (2014, 7 novembre). OHL boss sends 'clear message' that sexism will not be tolerated: Analysis: Two players suspended amid national conversation about misogyny. *Toronto Star*, A.1.
- (8) Kennedy, B. (2014, 11 novembre). Troubled ex-Raptor back in court: Robertson facing charges of human trafficking and sex assault in Texas. *Toronto Star*, S.3.
- (9) Armstrong, L. (2015, 12 mars). Junior hockey players face sex assault probe: Cobourg Cougars won't confirm members were at party under investigation. *Toronto Star*, A.13.
- (10) Edwards, P. (2015, 25 juillet). Pan Am athlete wanted for sexual assault: Brazil water polo goalie has already left Canada, but negotiations are underway to return him to the country. *Toronto Star*, GT.2.
- (11) Hong, J. et Farooq, R. (2015, 30 octobre). Two athletes wanted in sex-assault case: Pan Am Games soccer players sought after alleged attack on 22-year-old woman. *Toronto Star*, GT.7.
- (12) DiManno, R. (2015, 7 novembre). Mark on Kane left by public's rush to harsh judgment. *Toronto Star*, A.2.
- (13) Arthur, B. (2015, 2 décembre). Run is done for Kobe's one-man show. *Toronto Star*, S.1.
- (14) Fitz-Gerald, S. (2016, 1er janvier). Notre Dame has rich history and tradition, but not all of it is what it seems. *Toronto Star*, S.3.
- (15) Arthur, B. (2016, 13 février). Kobe at peace as it all winds down For Bryant, all-star, this is the end of railing against the universe: It's strange seeing Bryant this way after 19 seasons of rage. *Toronto Star*, S.1.

- (16) Rush, C. (2016, 8 mars). Kane rehabilitating reputation with Sabres: Buffalo forward known for his off-ice indiscretions earning respect of teammates. *Toronto Star*, S.2.
- (17) Murphy, K. (2016, 8 juin). Judge in Stanford assault case under fire: Attacker's six-month sentence called a 'travesty to justice'. *Toronto Star*, A.4.
- (18) McGran, K. (2016, 23 juillet). NHL Notebook: Busy day for Maple Leafs as they sign Connor Carrick, put Peter Holland on waivers. *Toronto Star*, S.3.
- (19) Smith, D. (2016, 21 octobre). NBA could benefit from tweaking some rules: Borrowing a few ideas could make game more exciting. *Toronto Star*, S.2.

2018-2019 (n=15)

- (1) Champion-Smith, B. (2018, 10 février). Former Leaf Tiger Williams charged with sexual assault: Alleged incident took place during military flight to Latvia for 'Team Canada' visit to troops. *Toronto Star*, A.1.
- (2) Champion-Smith, B. (2018, 17 février). Military reviewing alcohol on its planes: Debauchery on recent trip led to sexual assault case, urination on aircraft seats. *Toronto Star*, A.8.
- (3) Champion-Smith, B. (2018, 21 février). Sajjan issues warning on military flights: Military reviews alcohol policy on flights, effectiveness of overseas entertainment tours. *Toronto Star*, A.10.
- (4) Champion-Smith, B. (2018, 24 février). VIP troop tours suspended: Top general also bans alcohol on aircraft after trip saw man charged with sexual assault. *Toronto Star*, A.6.
- (5) Champion-Smith, B. (2018, 6 avril). Investigation ordered into VIP flight: Ex-Leaf Tiger Williams was charged with sexual assault last December. *Toronto Star*, A.8.
- (6) Campbell, M. (2018, 10 mai). Stevenson success comes with scars: Sports Prism. *Toronto Star*, S.3.
- (7) Champion-Smith, B. (2018, 15 mai). Two troops allege sexual harassment. *Toronto Star*, A.7.
- (8) Arthur, B. (2018, 5 septembre). Nike picks perfect time to just do the right thing. *Toronto Star*, A.1.
- (9) Champion-Smith, B. (2018, 26 octobre). RCAF considered using air marshals: Idea was to deter bad behaviour on VIP flights, documents reveal. *Toronto Star*, A.3.
- (10) Haley, R. (2019, 7 février). Brawl may lead to culture shift. *Toronto Star*, S.1.
- (11) Campbell, M. (2019, 21 mars). The wrong spokesperson for women's hoops: Sports prism. *Toronto Star*, S.3.
- (12) Arthur, B. (2019, 11 septembre). Sex assault claims dark twist to Brown's unhinged charade. *Toronto Star*, S.1.
- (13) Arthur, B. (2019, 25 septembre). Matthews behind on maturity: Allegations related to disorderly charge suggest star goal scorer needs to grow up. *Toronto Star*, S.1.

- (14) McGran, K. (2019, 26 septembre). The regret comes late: Matthews, family first denied incident, alleged victim says. *Toronto Star*, S.1.
- (15) McGran, K. (2019, 8 novembre). Brown uncertain about his next route. *Toronto Star*, S.6.

ANNEXE 2 – LISTE DES CAS PAR PÉRIODES D'ANALYSE

Cette liste des cas par périodes d'analyse inclut également le nombre de fois chaque cas s'est retrouvé dans chacun des journaux ainsi que le total d'articles pour chaque cas.

2014-2016	Journaux						Total
	<i>Acadie Nouvelle</i>	<i>La Presse</i>	<i>Journal de Montréal</i>	<i>Toronto Star</i>	<i>National Post</i>	<i>Globe and Mail</i>	
John Gibbons (Baseball, MLB)	0	0	0	0	1	0	1
Jung Ho Kang (Baseball, MLB)	0	1	1	0	0	0	2
Alvin Robertson (Basketball, NBA)	0	0	0	1	0	0	1
Derek Rose (Basketball, NBA)	0	0	0	1	0	1	2
Kobe Bryant (Basketball, NBA)	0	0	0	3	2	0	5
Jean-Thenistor Pascal (Boxe)	3	3	3	0	0	0	9
Brock Turner (Natation universitaire)	0	0	0	1	1	2	4
C.J. Spillman (Football, NFL)	0	0	0	0	0	1	1
Darren Sharper (Football, NFL)	1	0	1	0	0	1	3
Jonathan Dwyer (Football, NFL)	1	1	0	0	0	0	2
Peyton Manning (Football, NFL)	0	0	3	0	0	0	3
Jameis Winston (Football universitaire)	0	1	1	0	0	1	3
Tigers du Missouri (Football universitaire)	0	0	0	2	0	0	2
Evander Kane (Hockey, NHL)	6	3	8	2	0	4	23

Mike Ribeiro (Hockey, NHL)	2	2	0	0	0	0	4
Milan Lucic (Hockey, NHL)	0	0	0	0	0	1	1
Patrick Kane (Hockey, NHL)	12	9	19	1	8	9	58
Olympiques de Gatineau (Hockey, QMJHL)	0	1	1	0	0	0	2
Ben Johnson (Hockey, OHL)	0	0	0	0	0	1	1
Greg Betzold et Jake Marchment (Hockey, OHL)	0	0	0	1	0	0	1
Cobourg Cougars (Hockey, OJHL)	0	0	0	1	0	0	1
David Faucher et Guillaume Donovan (Hockey universitaire)	6	7	7	3	5	9	37
Andrey Da Silva Ventura et Lucas Piazon (Soccer, PanAm Games)	0	0	0	1	1	0	2
They Bezerra (Water Polo, PanAm Games)	0	1	1	1	1	1	5
Militantisme	0	0	0	1	2	0	3
	31	29	45	19	21	31	176
Total	105			71			

2018-2019	Journaux						<i>Total</i>
	<i>Acadie Nouvelle</i>	<i>La Presse</i>	<i>Journal de Montreal</i>	<i>Toronto Star</i>	<i>National Post</i>	<i>Globe & Mail</i>	
Conor McGregor (Arts Martiaux mixtes)	0	1	2	0	1	1	5
Adonis Stevenson (Boxe)	0	0	0	1	0	0	1
Thorbjørn Olesen (Golf, PGA Tour)	1	4	1	0	1	0	7
Antonio Brown (Football, NFL)	3	5	11	2	10	6	37
Auston Matthews (Hockey, NHL)	0	0	0	2	0	0	2
Tiger Williams (Hockey, NHL)	0	1	0	7	4	1	13
Connor Neuraüter (Hockey, Junior)	0	0	0	0	0	1	1
Rodney Southam (Hockey, NHL)	0	0	0	1	0	4	5
Morgan Ciprès (Patineur artistique)	0	1	0	0	0	0	1
Cristiano Ronaldo (Soccer, Professionnel)	4	6	1	0	2	5	18
Neymar da Silva Santos Jr. (Soccer, Professionnel)	0	0	0	0	2	0	2
Militantisme	0	0	1	2	1	1	5
Total	8	18	16	15	21	19	97
	42			55			

ANNEXE 3 – ARBORESCENCE DES THÈMES D'ANALYSE SUR NVIVO

Name	Description	Files	References
2014-2016			
(1) 4,1 Représentations	Des survivantes, des agresseurs et des actes de VACS	0	0
(1) 4.1.1 Des survivantes		2	2
(1) 4.1.1.1 Parler des survivantes		6	54
(1) 4.1.1.2 Souligner l'âge		6	35
(1) 4.1.1.3 Nommer l'occupation		3	3
(1) 4.1.1.4 Apparence physique		1	1
(1) 4.1.2 Des agresseurs		5	17
(1) 4.1.2.1 Scores et performances		6	31
(1) 4.1.2.2 Salaires et contrats		6	17
(1) 4.1.2.3 Luxe et opulence		4	8
(1) 4.1.2.4 Réputation et position sociale		6	26
(1) 4,2 Mythes et culture du viol		1	2
(1) 4.2.1 Avant l'acte		4	9
(1) 4.2.2 L'acte de VACS		6	23
(1) Mots utilisés		4	80
(1) 4.2.3 Réactions à l'acte		6	18
(1) 4.2.3.1 Cacher		3	6
(1) 4.2.3.2 Dévier		6	17

Name	Description	Files	References
(1) 4.2.3.3 Minimiser		6	51
(1) 4.2.3.4 Nier		6	16
(1) 4.2.3.5 Accepter		1	2
(1) 4.2.4 Retombées après l'acte		2	2
(1) 4.2.4.1 Accusations (légales ou non)		6	47
(1) 4.2.4.2 Résultats suite à l'enquête		6	44
(1) 4.3. Conséquences		4	7
(1) 4.3.1 Pour les survivantes		5	21
(1) 4.3.2 Pour les agresseurs		5	24
(1) 4.3.2.1 Sur carrière		3	12
(1) 4.3.2.2 Sur les commandites		4	7
(1) 4.3.2.3 Sur réputation sociale		5	12
(1) 4.3.3 Pour l'entourage		6	23
(1) 4.3.3.1 Sur équipe		5	30
(1) 4.3.3.2 Sur proches et famille		2	3
2018-2019			
(2) 4,1 Représentations	Des survivantes, des agresseurs et des actes de VACS	2	2
(2) 4.1.1 Des survivantes		0	0
(2) 4.1.1.1 Parler des survivantes		6	50
(2) 4.1.1.2 Souligner l'âge		4	5
(2) 4.1.1.3 Nommer l'occupation		5	6
(2) 4.1.1.4 Apparence physique		0	0

Name	Description	Files	References
(2) 4.1.2 Des agresseurs		6	29
(2) 4.1.2.1 Scores et performances		6	33
(2) 4.1.2.2 Salaires et contrats		5	28
(2) 4.1.2.3 Luxe et opulence		4	4
(2) 4.1.2.4 Réputation et position sociale		6	55
(2) 4,2 Mythes et culture du viol		3	10
(2) 4.2.1 Avant l'acte		3	4
(2) 4.2.2 L'acte de VACS		6	37
(2) Mots utilisés		6	74
(2) 4.2.3 Réactions à l'acte		6	33
(2) 4.2.3.1 Cacher		5	9
(2) 4.2.3.2 Dévier		5	7
(2) 4.2.3.3 Minimiser		7	45
(2) 4.2.3.4 Nier		7	47
(2) 4.2.3.5 Accepter		2	4
(2) 4.2.4 Retombées après l'acte		0	0
(2) 4.2.4.1 Accusations (légal ou non)		6	23
(2) Processus d'enquête	Participation à l'enquête (collaboration)	6	20
(2) 4.2.4.3 Résultats suite à l'enquête		5	17
(2) 4.3. Conséquences		0	0
(2) 4.3.1 Pour les survivantes		4	22

Name	Description	Files	References
(2) 4.3.2 Pour les agresseurs		4	6
(2) 4.3.2.1 Sur carrière		6	30
(2) 4.3.2.2 Sur les commandites		6	8
(2) 4.3.2.3 Sur réputation sociale		5	7
(2) 4.3.3 Pour l'entourage		2	3
(2) 4.3.3.1 Sur équipe		8	15
(2) 4.3.3.2 Sur proches et famille		0	0

ANNEXE 4 – RESSOURCES POUR SURVIVANTES DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Assaulted Women’s Helpline

Écoute, soutien et information

Gratuit | Ontario | Plusieurs langues

1-866-863-0511

www.awhl.org

Fem’aide

Écoute, soutien et information

Gratuit | Ontario | Français

1-877-336-2433

www.femaide.ca

Info-aide violence sexuelle

Écoute, soutien et information

Gratuit | Québec | Bilingue

1-888-933-9007

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/cvasm-1/accueil>

Interligne

Écoute, soutien et information pour les personnes concernées par l’orientation sexuelle et la diversité de genre

Gratuit | Québec | Bilingue

1-888-505-1010

<https://interligne.co/>

Jeunesse, J’écoute

Écoute, soutien et information

Gratuit | Canada | Bilingue

1-800-668-6868

<https://kidshelpphone.ca/>

Ligne d’urgence Canadienne contre la traite des personnes

Écoute, soutien et information

Gratuit | Canada | Plusieurs langues

1-833-900-1010

<https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/get-help/>

SOS Violence conjugale

Écoute, soutien et information

Gratuit | Québec | Bilingue

1-800-363-9010

<https://sosviolenceconjugale.ca/fr>